

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 5 octobre 2021
à 18 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Présentation

- Prix de reconnaissance des bénévoles Lauréats 2021

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.04 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021, à 18 h 30

10.05 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

- Dépôt du conseiller Josué Corvil - Pétition des résidents de la 15^e Avenue - Places de stationnement

10.06 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

10.07 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.08 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Motion d'un élu

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Direction des services administratifs et du greffe

Proclamation de la Journée internationale de la musique le 1^{er} octobre 2021.

15.02 Proclamation

CA Direction des services administratifs et du greffe

Proclamation de la Journée internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre 2021.

15.03 Proclamation

CA Direction des services administratifs et du greffe

Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté le 17 octobre 2021.

15.04 Proclamation

CA Direction des services administratifs et du greffe

Proclamation de la Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité le 17 octobre 2021.

15.05 Proclamation

CA Direction des services administratifs et du greffe

Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques du 16 au 23 octobre 2021.

15.06 Proclamation

CA Direction des services administratifs et du greffe

Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets du 23 au 31 octobre 2021.

15.07 Proclamation

CA Direction des services administratifs et du greffe

Proclamation du mois d'octobre 2021, Mois du patrimoine hispanique.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1214969007

Autoriser une dépense maximale de 54 434,95 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour la prolongation du contrat de service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils de dégel électriques pour une période de 12 mois, soit du 3 décembre 2021 au 2 décembre 2022, conformément à l'appel d'offres public 18-17126.

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction du développement du territoire - 1216800001

Autoriser une dépense maximale de 167 894,31 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat relatif aux services de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022, conformément à l'appel d'offres public 19-17822.

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1216676004

Autoriser l'acquisition du complexe modulaire de la Division des parcs appartenant à Atco Structures & Logistics, situé au 9100, boulevard Pie-IX pour la somme de 160 965 \$, taxes incluses.

20.04 Contrat de construction

CA Direction du développement du territoire - 1214820004

Octroyer un contrat à Services INFRASPEC inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'égout et de voirie sur la ruelle Guizot entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est, aux prix de sa soumission, soit à une somme maximale de 387 517,49 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 453 976,74 \$, taxes incluses (contingences : 38 751,75 \$; incidences : 27 707,50 \$) - appel d'offres public PRR-21-06 (4 soumissionnaires).

District(s) : Villeray

20.05 Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1216676003

Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 par la résolution CA20 14 0228, à la firme TLA Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01.

20.06 Contrat de construction

CE Direction des services administratifs et du greffe - 1216676001

Octroyer un contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, utilisé principalement par la Division de la voirie de l'arrondissement et le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville-centre, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 11 318 910,97 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 14 261 827,82 \$, taxes incluses (contingences : 2 263 782,19 \$; incidences : 679 134,66 \$), imputée à la Ville-centre, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif - appel d'offres public IMM-21-04 (5 soumissionnaires).

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214539017

Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2021, dans le cadre de la fusion du Patro Le Prevost et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, à même le budget de fonctionnement de la Directrice d'arrondissement et approuver le projet de convention à cette fin.

District(s) : Villeray

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214539018

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO), pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté - Divers de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages ».

District(s) : Parc-Extension

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1216326004

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 août 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA 18-14009.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214539015

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 000 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à CDC Solidarités Villeray; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Institut F, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1210614001

Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal sur le territoire de l'arrondissement en date du 6 octobre 2021.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214539008

Adopter le Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021.

40.02 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214539016

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'octobre à décembre 2021.

40.03 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire - 1214704005

Édicter une ordonnance pour la fermeture de la 23^e Avenue au nord de la rue Bélanger, et ce, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement.

District(s) : François-Perrault

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire - 1218053017

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8501-8503, avenue de Gaspé.

District(s) : Villeray

40.05 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire - 1216495018

Adopter le Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

40.06 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire - 1218053008

Adopter le second projet de résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 24 août au 8 septembre 2021.

District(s) : Saint-Michel

40.07 Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire - 1214704004

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14006 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement visant à adopter un cadre réglementaire pour l'émission des vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 septembre 2021 à 18 h 30
en webdiffusion**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Elsa MARSOT, Directrice culture, sports, loisirs et développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Claude LIZOTTE, Commandant du PDQ 30
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA21 14 0234

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA21 14 0235**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2021, à 18 h 30**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2021, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA21 14 0236**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 août 2021, à 9 h**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 août 2021, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :

La mairesse Giuliana Fumagalli souhaite la bienvenue à cette séance du conseil d'arrondissement. Elle souligne que l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 ne permet pas de tenir cette séance à la Maison du citoyen tel qu'annoncé dans un conseil précédent. Elle encourage toutes les personnes qui ne l'ont pas encore fait, et particulièrement les jeunes de 18 à 30 ans, à se faire vacciner. Elle se réjouit tout de même de la hausse du taux de vaccination dans l'arrondissement et rappelle qu'il est possible d'imprimer le passeport vaccinal dans les trois bibliothèques du territoire. Sa présence sur le terrain durant la période estivale lors de divers événements lui a permis d'échanger avec les citoyennes et citoyens sur différents sujets.

Elle est heureuse d'annoncer le lancement du sondage pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Villeray, l'ouverture de la plaine au parc Frédéric-Back, la présence de plusieurs nouvelles murales dans l'arrondissement et l'implantation à venir du passage à niveau de l'avenue Ogilvy vers la rue De Castelnau. De plus, les citoyens ont été nombreux à voter pour le projet « Notre serre 4 saisons : produisons à Saint-Michel » dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal. Elle félicite Vivre Saint-Michel en santé pour la réussite de ce projet qui représente un atout majeur dans le quartier en termes d'accessibilité à une alimentation saine et abordable et d'agriculture urbaine. Quant au projet non retenu, Jardins d'éducation cycliste, il prendra forme grâce à un partenariat avec Vélo-Québec.

Certains organismes communautaires ont vu leur contribution financière augmenter cet été pour bonifier l'offre d'activités de sports et de loisirs afin d'assurer une présence supplémentaire d'intervenants dans les parcs agissant ainsi en prévention contre la hausse des violences et des crimes. D'autres projets agissant sur les déterminants de la santé et de la prévention du crime sont en cours, notamment, le projet de 37 unités de logement social dans Saint-Michel, l'inauguration des rues ludiques dans les quartiers de Parc-Extension et de Saint-Michel, permettant aux enfants de jouer dans la rue de façon sécuritaire et des aménagements transitoires pour favoriser l'apaisement de la circulation, dont l'ajout de panneaux d'arrêt à diverses intersections.

En cette période de rentrée, elle souhaite une belle année scolaire et souligne le dévouement de tout le personnel enseignant et des directions des écoles. Elle invite tout le monde à profiter de la programmation culturelle et à participer aux Journées de la culture les 24, 25 et 26 septembre.

Le conseiller, Josué Corvil, dépose une pétition des citoyens de Saint-Michel relative à la voie cyclable sur la 1^{re} Avenue.

Il remercie l'équipe de direction de l'arrondissement et leurs équipes pour le travail accompli ainsi que les policiers du poste 30. Il rappelle que le projet pilote de la rue-école est en place à l'école Marie-Rivier, permettant d'assurer une meilleure sécurité des élèves le matin et à la fin des classes. De plus, la fête de la rentrée au parc George-Vernot a été une réussite malgré la pluie, il remercie les organisateurs, souligne la solidarité déployée lors de la collecte de fonds dans le cadre de la campagne faisant suite au tremblement de terre en Haïti et se dit très reconnaissant face à l'implication et au travail des organismes communautaires du district de Saint-Michel. Il souligne toutes les journées commémoratives du mois de septembre.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, rappelle aux parents qui circulent autour des écoles en voiture d'être très prudents. Il fait l'annonce de plusieurs événements qui se sont déroulés cet été dont la Falla, organisée par la TOHU et l'installation transitoire du parc Guinois, et des projets à venir, soit, l'aménagement d'îlots sur la rue Crémazie près de l'école Saint-Bernardin, la tenue de la première assemblée générale de l'Association des commerçants du Petit-Maghreb, l'installation de nombreuses murales et l'ajout de panneaux d'arrêt sur le territoire.

La conseillère, Mary Deros, dépose une pétition de propriétaires de restaurants situés sur la rue Jean-Talon entre le boulevard de l'Acadie et l'avenue Querbes.

Elle souligne sa participation à plusieurs assemblées générales des organismes à but non lucratif et est heureuse de constater les nombreux services et activités offerts aux citoyennes et citoyens, malgré la pandémie de COVID-19, ainsi que le retour de quelques événements publics.

Concernant la vitesse de la circulation automobile sur l'avenue Querbes entre la rue Beaumont et l'avenue Ogilvy, elle souhaite que des actions soient posées afin de sécuriser ce tronçon.

Elle rappelle à son tour les événements spéciaux du mois de septembre.

La conseillère, Rosannie Filato, remercie toutes les personnes qui ont répondu au sondage sur l'aménagement de la piste cyclable sur la rue Villeray. Elle rappelle que les postes de quartier 31 et 33 seront intégrés, elle remercie les commandants des postes de quartier et leurs équipes pour le partage des informations à ce sujet.

Elle souligne la journée des personnes âgées, le 1^{er} octobre prochain, et évoque le précieux travail des organismes permettant ainsi de briser l'isolement de ces personnes.

Pour faire suite à sa participation lors de l'inauguration de ruelles vertes cet été, elle remercie les directions concernées et les citoyennes et citoyens pour leur implication et fait le lien avec la motion concernant l'inclusion de la voix des enfants pour l'aménagement et le réaménagement des parcs et des espaces verts dans l'arrondissement.

Elle invite toutes les personnes à voter lors des élections municipales.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h 10, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 7 septembre à 10 h.

Simon Bousquet	Parc De Normanville - bruit nocturne
Meriem Abou-el-Fadl	Places de stationnement - rues De Martigny et Champdoré
Francine Gagné	Apaisement de la circulation - Dos d'âne - rue des Écores
Jean-Marc Evenat	1 ^{re} question : Mesures d'apaisement de la circulation – rue Louis-Hémon 2 ^e question : Plantation d'arbres - rue Louis-Hémon
Julie Médam	1 ^{re} question : Aéroport - niveau sonore 2 ^e question : Pistes cyclables - rue Villeray et avenue Christophe-Colomb
Patrice Cloutier	Parc Azellus-Denis
Nasir Khan	Espaces de stationnement réservés
Didier Hermand	Apaisement circulation – rue D'Iberville
Belinda Moki	Bacs de recyclage
Julie Trudel	Parc Azellus-Denis

Olivier Méhu	Parc Azellus-Denis
Franklin Gbenu	Église St-Bernardin-de-Sienne
Christine Yacoubian	Panneau d'arrêt – rues Guizot et Foucher
Pierre-Paul Tardif	Vignettes – rue Saint-Hubert
Carl-Emmanuel Vaillancourt	Apaisement de la circulation – rue Henri-Julien
Béatrice Calmel	Apaisement circulation - avenue Querbes
Ron Fitzsimmons	1 ^{re} question : Salle de concert Joseph-François-Perrault 2 ^e question : Arrêt non respecté
Hilary Bergen	Apaisement de la circulation – avenue Querbes

À 20 h 10, la mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Yann Geoffroy	Apaisement de la circulation – avenue Querbes
Jonathan De Luca	Vitesse – rue du Rosaire et avenue De Chateaubriand
Simon Lemieux	Ruelle Gounod, Foucher, Villeray et St-Gérard
Sarah Butler	Stationnement
Antoine Westeel	Travaux – rue Durocher
Naima Mehenek	Piste cyclable 1 ^{re} Avenue
Nathalie Mariana Nicolas	Stationnement / piste cyclable
Amélie Dallaire	Terrain - De Castelnuovo
Alban Maréchal	Parc George-Vernot

À 20 h 40, la mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, propose la prolongation de la période de questions du public pour répondre aux deux questions restantes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Albertine Komenan	Panneaux d'arrêt sur la rue Charland
Alain-Antoine Courchesne	Piste cyclable - rue Villeray

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 20 h 45.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 45, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

CA21 14 0237

Motion de la conseillère, Rosannie Filato, intitulée « Motion pour élaborer une démarche de consultation publique qui inclut la voix des enfants pour l'aménagement et le réaménagement des parcs et des espaces verts dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

ATTENDU QUE l'article 3 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (ci-après : « Convention de l'ONU ») stipule que « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale »;

ATTENDU QUE l'article 12 de la Convention de l'ONU stipule que « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité »;

ATTENDU QUE l'article 13 de la Convention de l'ONU stipule que « L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant »;

ATTENDU QUE la priorité 10 du Plan stratégique Montréal 2030 stipule qu'il faut « Mettre les citoyennes et les citoyens et les acteurs locaux au cours des processus de décision, en renforçant les mécanismes de consultation et de participation, en favorisant la prise en charge individuelle et collective »;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est doté d'un Cadre de référence pour l'aménagement des parcs et espaces verts 2021-2031 (ci-après : « Cadre de référence »), dont la priorité 6 est « Soutenir la participation citoyenne et la concertation »;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est doté d'un Cadre de référence pour l'aménagement des parcs et espaces verts 2021-2031 (ci-après : « Cadre de référence »), dont la priorité 6 est « Soutenir la participation citoyenne et la concertation »;

ATTENDU QUE des études démontrent que les infrastructures des parcs sont plus fortement utilisées par les jeunes garçons que par les jeunes filles, démontrant ainsi un design des parcs plus adapté aux besoins des garçons que des filles;

ATTENDU QUE comme les enfants d'aujourd'hui ne veulent pas nécessairement dans leurs parcs les mêmes éléments que les adultes qui conçoivent le parc voulaient lorsqu'ils étaient enfants, il n'est pas possible de connaître les besoins des enfants sans les consulter;

ATTENDU QUE c'est par le biais des organismes et des institutions ou lors de sondages distribués dans les parcs que l'arrondissement consulte les citoyens;

ATTENDU QU'une meilleure adaptation des espaces publics aux besoins des enfants permettrait à ces derniers une plus longue utilisation de ces espaces, et donc de passer plus de temps à l'extérieur et de faire plus d'activité physique;

ATTENDU QUE plusieurs villes à travers le monde comme Cologne ou Ratisbonne ont déjà un processus de consultation publique des enfants sur la conception ou réfection d'aires de jeux;

ATTENDU QUE selon l'organisme Grandir avec la ville : « L'adoption par la Ville de Montréal de sa Politique de l'enfant (2016) témoigne de cet intérêt pour développer le « réflexe enfants » en amenant les acteurs municipaux et leurs partenaires à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter ces actions aux multiples visages et réalités des enfants de la métropole »;

ATTENDU QUE l'intégration d'une démarche de consultation publique qui inclut la voix des enfants permettrait de porter attention à l'ensemble des besoins des différents utilisateurs et utilisatrices d'un parc dans une perspective intersectionnelle (ADS+), et donc de répondre à la priorité 5 du Cadre de référence;

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Giuliana FUMAGALLI, Sylvain OUELLET, Josué CORVIL, Mary DEROS

et résolu :

QUE l'arrondissement reconnaisse le statut de l'enfant à la participation citoyenne en faisant la promotion de l'implication des enfants et des jeunes au processus décisionnel public sur l'aménagement et le réaménagement des parcs et espaces verts;

QUE le Cadre de référence pour l'aménagement des parcs et espaces verts 2021-2031 est un document évolutif et qu'il doit inclure les démarches à suivre concernant les questions pouvant être posées, la durée et les modalités du processus de consultation publique, ainsi que les personnes et organismes communautaires et institutionnels à être sollicités;

QUE le Cadre de référence doit inclure les principes de l'ADS+ afin d'assurer une conceptualisation de parc et d'espaces verts à échelle humaine, inclusive et qui ne laisse personne derrière;

QUE soit incluse dans le Cadre de référence une section propre à la démarche de consultation publique des enfants du quartier, afin de connaître leurs besoins pour leur parc, en vue de l'intégration de leur vision à l'aménagement de celui-ci, et ce, dès le début du processus de conception ou de réfection;

QU'une fois la démarche de consultation des enfants intégrée, l'arrondissement adopte et rend public le Cadre de référence.

Adopté à l'unanimité.

10.09

CA21 14 0238

Motion de la conseillère, Mary Deros, intitulée « Motion visant à reconnaître la croissance continue de la popularité du cricket au sein de l'arrondissement et à étudier la possibilité de construire un troisième terrain de cricket sur son territoire ».

ATTENDU que l'arrondissement possède l'un des meilleurs terrains de cricket à Montréal;

ATTENDU que l'arrondissement a reconnu la croissance de la pratique du cricket sur son territoire en établissant de solides liens avec les fédérations de cricket de Montréal et les clubs de cricket locaux;

ATTENDU que le terrain du parc Jarry accueille dans son sein des championnats importants pour les adeptes de ce sport;

ATTENDU que le nombre de citoyens qui veulent jouer au cricket augmente considérablement;

ATTENDU que l'arrondissement comporte plusieurs citoyens originaires du Sud-est asiatique et des caraïbes qui pratiquent ce sport;

ATTENDU que l'évolution démographique de la population de l'arrondissement fait en sorte que le nombre de personnes souhaitant jouer au cricket continue à augmenter;

ATTENDU que les joueurs de cricket de Montréal viennent s'entraîner à la seule cage de pratique qui se trouve au parc Howard;

ATTENDU qu'il y a lieu de voir à la construction d'un troisième terrain de cricket dans l'arrondissement;

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Giuliana FUMAGALLI, Josué CORVIL, Sylvain OUELLET, Rosannie FILATO

et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement reconnaisse la croissance continue de la pratique du cricket sur son territoire;

QUE la Directrice Culture, Sports, Loisirs et Développement social soit mandatée pour consulter le milieu et analyser s'il est nécessaire d'aménager un troisième terrain de cricket dans l'arrondissement;

QUE la Directrice Culture, Sports, Loisirs et Développement social soit mandatée pour faire rapport lors de la séance du conseil d'arrondissement du mois de décembre 2021 afin de déterminer si le Conseil devrait prévoir un budget pour aménager un troisième terrain en 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.10

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0239

Proclamation de la Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins, le 4 septembre 2021.

CONSIDÉRANT que Santé Canada a décrété le 4 septembre de chaque année, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR);

CONSIDÉRANT que la Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins a été créée en 1993 pour mener la lutte contre la maladie et amasser des fonds pour soutenir la recherche;

CONSIDÉRANT que la MPR touche environ 1 personne sur 500 et se transmet de génération en génération;

CONSIDÉRANT que la MPR est l'une des maladies génétiques potentiellement mortelles, et qu'environ 66 000 Canadiens et possiblement 16 000 Québécois sont atteints de cette maladie;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 4 septembre 2021, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins, et invitent les citoyennes et citoyens à soutenir les patients souffrant de cette maladie.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA21 14 0240

Proclamation de la Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre 2021.

CONSIDÉRANT que la Journée internationale de l'alphabétisation est célébrée par le monde entier chaque année le 8 septembre et rassemble les gouvernements, la société civile et l'ensemble des acteurs concernés.

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui environ 750 millions d'adultes sont analphabètes dans le monde;

CONSIDÉRANT que les femmes représentent les 2/3 de ces adultes et que 26 % des personnes analphabètes ont moins de 15 ans;

CONSIDÉRANT que nous vivons dans un monde où la communication ne peut se passer de l'alphabétisation et qu'une éducation de base, dont l'alphabétisation est le principal outil, a été reconnue comme un droit par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948;

CONSIDÉRANT que ce droit continue d'être nié à une partie importante de l'humanité;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 8 septembre 2021, Journée internationale de l'alphabétisation et que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage à continuer de promouvoir les organismes locaux qui font des efforts globaux vers l'accessibilité à l'alphabétisation et l'éducation pour tous.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA21 14 0241**Proclamation de la Journée internationale de la Paix, le 21 septembre 2021.**

CONSIDÉRANT que depuis 2001, le 21 septembre a été désigné Journée internationale de la Paix par les Nations Unies;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacré cette Journée au renforcement des idéaux de paix, tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci;

CONSIDÉRANT que cette journée peut être célébrée comme elle nous convient, y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 21 septembre 2021, Journée internationale de la Paix, et invitent les citoyennes et citoyens de l'arrondissement à bâtir ensemble un monde dans lequel nous puissions vivre en harmonie avec autrui et avec notre environnement.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA21 14 0242**Proclamation de la Journée mondiale des sourds, le 25 septembre 2021.**

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a été une atteinte grave aux droits des personnes sourdes en déclarant que la méthode de l'enseignement de l'oral devrait avoir préférence par rapport à celle des signes dans l'instruction des sourds-muets;

CONSIDÉRANT que le but de ce congrès était aussi de bannir les instituteurs sourds des écoles et par le fait même, de la perpétuation des langues signées de génération en génération;

CONSIDÉRANT que ce congrès a tenté d'empêcher les sourds-muets de s'exprimer dans leur langue première d'expression, nettement plus naturelle et accessible;

CONSIDÉRANT qu'on a inconsciemment nié l'existence des personnes sourdes-muettes en voulant faire d'elles des personnes entendantes;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, ce ne sont que les écoles Lucien-Pagé et Gadbois situées dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à Montréal, qui ont des programmes de bilinguisme sourd dans leur programmation régulière;

CONSIDÉRANT que le mouvement l'Option Sourde souhaite que la Langue des signes Québécoise (LSQ) soit reconnue à la hauteur de la province et que le bilinguisme sourd devienne un objectif réel d'éducation;

CONSIDÉRANT que l'Option Sourde désire aller au-delà de la mentalité du congrès de Milan en faisant reconnaître l'importance de l'apprentissage des langues avant même le mode de communication;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 25 septembre 2021, Journée mondiale des sourds et appuie toutes les démarches entreprises par le mouvement Option Sourde afin qu'il puisse réussir à offrir aux enfants sourds une bonne éducation qui respecte leurs besoins et leurs choix de l'apprentissage des langues.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA21 14 0243**Proclamation du mois de septembre 2021, Mois de l'action contre la faim.**

CONSIDÉRANT qu'il est fondamental pour l'avenir de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de discuter du besoin de sécurité alimentaire pour les enfants, les jeunes et les familles d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que les banques alimentaires du Québec (BAQ) et les 19 Moissons travaillent sans relâche pour nourrir plus de 400 000 personnes chaque mois au Québec, dont 150 000 enfants qui ne mangent pas à leur faim;

CONSIDÉRANT qu'au cours des 12 derniers mois, un Québécois sur dix a sauté un repas, à défaut de pouvoir s'acheter quelque chose;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement le mois de septembre, mois de l'action contre la faim et demande à ses citoyens de répondre aux besoins des personnes qui ont faim, de faire preuve de solidarité lors d'activités qui renseigneront les gens de l'arrondissement sur la nécessité fondamentale de réduire la faim parmi les enfants, les jeunes et les familles.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CA21 14 0244**Proclamation des Journées de la culture, les 24, 25 et 26 septembre 2021.**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal a déjà manifesté, dans le cadre de son Plan d'action culturel ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* les 24, 25 et 26 septembre 2021 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adopté à l'unanimité.

15.06

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0245

Accorder une contribution financière de 34 513 \$ à la Table de quartier Parc-Extension, pour la période du 8 septembre 2021 au 31 mars 2022, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 34 513 \$ à la Table de quartier Parc-Extension, pour la période débutant à la signature de la convention et se terminant le 31 mars 2022, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1214819002

CA21 14 0246

Accorder une contribution financière de 24 622 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray, pour les années 2021 et 2022, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 24 622 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray, pour les années 2021 et 2022, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1214819001

CA21 14 0247

Octroyer un contrat de gré à gré à la Corporation de Gestion des Loisirs du Parc, organisme à but non lucratif, pour l'exploitation du Complexe William-Hingston (volets accueil, surveillance, gestion des locaux et entretien sanitaire), au montant maximal de 330 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 juillet 2022 et approuver le projet de convention de services à cette fin.

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat de gré à gré à la Corporation de Gestion des Loisirs du Parc, organisme à but non lucratif, pour l'exploitation du Complexe William-Hingston (volets accueil, gestion des salles et entretien sanitaire), au montant maximal de 330 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 juillet 2022;
2. d'approuver le projet de convention de services, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif, établissant les modalités et obligations contractuelles;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ou son représentant dûment désigné, à signer la convention de services pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1218380003

CA21 14 0248

Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement au parc de Turin, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 180 793,25 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 1 366 338,25 \$, taxes incluses (contingences : 100 000 \$; incidences : 85 545 \$) - appel d'offres public PARCS-21-01 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réaménagement au parc de Turin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 180 793,25 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PARCS-21-01 (3 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 100 000 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 85 545 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Salvex inc.;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1215984001

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0249

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1216326003

CA21 14 0250

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 15 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 500 \$ à l'À portée de mains; 250 \$ à l'Alliance de commerces mexicains à Montréal; 500 \$ au Centre Communautaire Rendez-vous 50+; 250 \$ au Club social Kin Kiese; 300 \$ à la Communauté Hellénique du Grand Montréal; 300 \$ à Espace d'Expressions et de Création; 250 \$ à la Fondation Cruz-A; 500 \$ à l'Himalaya Séniors du Québec (2 activités différentes); 500 \$ à l'Institut F; 250 \$ au Jardin communautaire le Goupillier; 300 \$ à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F. Kennedy); 300 \$ à Les Monarques de Montréal; 300 \$ à la Maison de la Famille de St-Michel; 500 \$ à St-Michel Vie Sans Frontières; 250 \$ à Panellinos, St-Michel, Villeray FC; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ au Centre Communautaire Rendez-vous 50+; 500 \$ à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F. Kennedy); 500 \$ à Regroupement Jeunesse en Action; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à l'Association troisième âge « Fillia »; 500 \$ à la Communauté Hellénique du Grand Montréal; 500 \$ à la fondation Cruz-A; 500 \$ l'Himalaya Séniors du Québec; 500 \$ à Panellinos, St-Michel, Villeray FC; 500 \$ au Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 \$ à l'À portée de mains; 500 \$ au Centre Communautaire Rendez-vous 50+; 500 \$ à l'Entraide Sociale Marie-Claudette Ciriaque; 500 \$ à l'Héritage hispanique du Québec; 500 \$ au Jardin communautaire Le Goupillier (2 activités différentes); 500 \$ à Les Monarques de Montréal; 400 \$ à la Maison de la Famille de St-Michel; 500 \$ à St-Michel Vie Sans Frontières; 500 \$ au Sommet socio-économique pour le développement des Jeunes des communautés noires; 500 \$ à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F. Kennedy); DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ au Club de l'âge d'or parc Turin; 500 \$ à l'Institut F, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 15 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2021 comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

- 500 \$** à À portée de mains—pour la Fête de la rentrée 2021
- 250 \$** à Alliance de commerces mexicains à Montréal—pour leur collecte d'effets scolaires
- 500 \$** au Centre Communautaire Rendez-vous 50+—pour l'organisation de la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel
- 250 \$** au Club social Kin Kiese—pour le Festival Okapi
- 300 \$** à Communauté Hellénique du Grand Montréal—pour la Fête Panigiri-La flamme hellénique
- 300 \$** à Espace d'Expressions et de Création—pour les Journées de la culture
- 250 \$** à Fondation Cruz-A—pour l'organisation du Montréal Latin Festival
- 200 \$** à Himalaya Séniors du Québec—pour la 74^e édition de la Fête du Jour de l'Indépendance du Pakistan
- 300 \$** à Himalaya Séniors du Québec—pour deux événements concernant la sensibilisation des communautés culturelles à la lutte contre l'islamophobie et l'antisémitisme
- 500 \$** à Institut F—pour une activité de reconnaissance des bénévoles
- 250 \$** au Jardin communautaire le Goupillier—pour l'achat du nouveau matériel de jardinage
- 300 \$** à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F.-Kennedy)—pour la collecte de fournitures scolaires pour les jeunes défavorisés
- 300 \$** à Les Monarques de Montréal—pour la Fête Le Classiko des Monarques de Montréal
- 300 \$** à Maison de la Famille de St-Michel—pour la 3^e édition de l'événement Jouer avec papa au soccer
- 500 \$** à St-Michel Vie Sans Frontières—pour la Fête des citoyens
- 250 \$** à Panellinos, St-Michel, Villeray FC—pour le Festival de Soccer annuel

DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT

- 500 \$** au Centre Communautaire Rendez-vous 50+—pour l'organisation de la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel
- 500 \$** à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F.-Kennedy)—pour la collecte de fournitures scolaires pour les jeunes défavorisés
- 500 \$** au Regroupement Jeunesse en Action—pour l'organisation d'un pique-nique de la rentrée avec distribution de matériels scolaires aux familles dans le besoin

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

- 500 \$** à Association troisième âge « Fillia » —pour la 15^e édition du Walk A Thon annuel
- 500 \$** à Communauté Hellénique du Grand Montréal—pour la Fête Panigiri-La flamme hellénique
- 500 \$** à Fondation Cruz-A—pour l'organisation du Montréal Latin Festival
- 500 \$** à Himalaya Séniors du Québec—pour l'organisation de deux activités pour la Journée de l'amour et de la paix
- 500 \$** à Panellinos, St-Michel, Villeray FC—pour le Festival de Soccer annuel
- 500 \$** au Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal—pour la Collecte de l'Opération Sac à Dos

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

- 250 \$** à À portée de mains—pour la Fête de la rentrée 2021
- 500 \$** au Centre Communautaire Rendez-vous 50+—pour l'organisation de la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel
- 500 \$** à Entraide Sociale Marie-Claudette Ciriague—pour l'organisation du 6^e anniversaire de leur l'émission de radio
- 500 \$** à Héritage hispanique du Québec—pour le Mois du Patrimoine Hispanique au Québec
- 250 \$** au Jardin communautaire Le Goupillier—pour la Soirée un jardin en santé
- 250 \$** au Jardin communautaire Le Goupillier—pour des journées thématiques
- 500 \$** à Les Monarques de Montréal—pour la Fête Le Classiko des Monarques de Montréal
- 400 \$** à la Maison de la Famille de St-Michel—pour l'événement sportif « Jouer avec papa au soccer »
- 500 \$** à St-Michel Vie Sans Frontières—pour la Fête des citoyens
- 500 \$** au Sommet socio-économique pour le développement des Jeunes des communautés noires—pour les activités virtuelles commémoratives autour de la Journée d'émancipation
- 500 \$** à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F.-Kennedy)—pour la collecte de fournitures scolaires pour les jeunes défavorisés

DISTRICT DE VILLERAY

- 500 \$** au Club de l'âge d'or parc Turin—pour une épluchette de blé d'Inde
- 500 \$** à Institut F—pour une activité de reconnaissance des bénévoles

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1214539014

CA21 14 0251**Autoriser la constitution de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».**

ATTENDU QU'UNE requête a été déposée à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demandant de procéder à la création de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb » dans un district commercial visé sur la rue Jean-Talon Est, entre le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie-IX;

ATTENDU QUE le 4 mai 2021, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté le Règlement RCA21-14003 intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation de « Petit Maghreb » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu à distance entre le 18 juin et le 2 juillet 2021 à 16 h et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser la constitution de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb », laquelle aura compétence dans le district montré au plan annexé à la présente recommandation comme annexe A;
2. de transmettre au Registraire des entreprises du Québec trois copies certifiées conformes de la résolution autorisant la constitution de la société.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1218343006

CA21 14 0252

ADDENDA visant une révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 319 693,78 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Howard, octroyé par le conseil d'arrondissement le 4 mai 2021 à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-21-01.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver la révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 46 % des coûts (319 693,78 \$) du contrat des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Howard, octroyé par le conseil d'arrondissement le 4 mai 2021 (CA21 14 0122) à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-21-01, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1215896001

CA21 14 0253

ADDENDA visant une révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 29 682,71 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes du chalet du parc Howard, octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 à la firme Les Architectes Labonté Marcil dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-20-03.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'approuver la révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 50 % des coûts (29 682,71 \$) du contrat de services professionnels pour la mise aux normes du chalet du parc Howard, octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 (CA20 14 0226) à la firme Les Architectes Labonté Marcil dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-20-03;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1208462001

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0254

Autoriser la révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 29 855,17 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes du chalet du parc Sainte-Yvette, octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 à la firme Les Architectes Labonté Marcil dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-20-03.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver la révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 50 % des coûts (29 855,17 \$) du contrat de services professionnels pour la mise aux normes du chalet du parc Sainte-Yvette, octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 (CA20 140226) à la firme Les Architectes Labonté Marcil dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-20-03;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1211803002

CA21 14 0255

Autoriser la Direction du développement du territoire à installer des panneaux d'arrêt à différents carrefours de l'arrondissement et autoriser une affectation approximative de 10 000 \$, à même les surplus de gestion affectés - Mesures transitoires pour le domaine public, pour la préparation des plans, le marquage, la fourniture et l'installation des panneaux.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser la Direction du développement du territoire à installer des panneaux d'arrêt aux carrefours suivants :

District de Villeray :

Guizot et Foucher

District de François-Perrault :

Villeray et 9^e Avenue
Villeray et Des Écores
Villeray et Des Érables
Villeray et Chabot
L-O David et Des Érables
Tillemont et Sagard
12^e Avenue et Bélair

District de Saint-Michel :

24^e Avenue et 50^e Rue
24^e Avenue et 41^e Rue

2. d'autoriser une affectation approximative de 10 000 \$, à même les surplus de gestion affectés - Mesures transitoires pour le domaine public, pour la préparation des plans requis, le marquage, la fourniture et l'installation de panneaux d'arrêt à être installés aux divers carrefours de l'arrondissement;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1211658009

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0256

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de septembre à décembre 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;

5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
6. que les ordonnances prendront effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1214539013

CA21 14 0257

Édicter une ordonnance pour la réalisation de quatre murales sur les bâtiments situés au 1965, rue Bélanger, au 7420, rue Durocher, aux 7775-7777, rue Boyer et au 8209, rue Saint-Gérard, qui seront visibles du domaine public dans le cadre du Programme des ruelles vertes et en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la réalisation de quatre murales sur les murs des bâtiments situés au 1965, rue Bélanger, au 7420, rue Durocher, aux 7775-7777, rue Boyer et au 8209, rue Saint-Gérard, qui seront visibles du domaine public dans le cadre du Programme des ruelles vertes et en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1219218002

CA21 14 0258

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé aux 1980-1982, rue Tillemont en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la murale proposée sur le mur latéral ouest du bâtiment situé aux 1980-1982, rue Tillemont en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1218053016

CA21 14 0259

Accorder une dérogation mineure à l'article 14 du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement (RCA14-14005) afin de permettre la subdivision du lot situé au 7235, rue des Écores, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006) et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 9 au 24 août 2021.

Un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur la demande de dérogation mineure au 7235, rue des Écores, a été publié le 9 août 2021 sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement et la consultation écrite s'est tenue du 9 au 24 août 2021.

Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet, tel que le rapport de la consultation écrite, joint au dossier décisionnel, en fait foi.

Soumise, une demande de dérogation mineure à l'article 14 du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement (RCA14-14005) afin de permettre la subdivision du lot situé au 7235, rue des Écores;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 juin 2021, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 9 au 24 août 2021;
2. d'accorder une dérogation mineure à l'article 14 du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14005) afin de permettre la subdivision du lot 2 167 255, situé au 7235, rue des Écores, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Adopté à l'unanimité.

40.04 1216996014

CA21 14 0260

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction de deux maisons unifamiliales de deux étages sur des lots vacants situés au 7235, rue des Écores.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 1 à 10 et 1/1 du document intitulé « Construction neuve, M. Lato, 7235 rue des Écores, Montréal, Québec » daté du 27 janvier 2021, préparés par Charles Parent, technologue en architecture et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 juin 2021, visant la construction de deux maisons unifamiliales de deux étages sur les lots 6 407 646 et 6 407 647 (7235, rue des Écores).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1216996015

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0261

Accorder une dérogation mineure à l'article 570 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'autoriser un espace de stationnement en cour avant ne respectant pas l'emplacement autorisé par rapport au bâtiment, pour la propriété située au 7580, avenue Louis-Hébert, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006) et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 9 au 24 août 2021.

Un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur la demande de dérogation mineure au 7580, avenue Louis-Hébert, a été publié le 9 août 2021 sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement et la consultation écrite s'est tenue du 9 au 24 août 2021.

Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet, tel que le rapport de la consultation écrite, joint au dossier décisionnel, en fait foi.

Soumise, une demande de dérogation mineure à l'article 570 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'autoriser un espace de stationnement en cour avant ne respectant pas l'emplacement autorisé par rapport au bâtiment pour la propriété située au 7580, avenue Louis-Hébert;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 14 juillet 2021, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 9 au 24 août 2021;
2. d'accorder une dérogation mineure à l'article 570 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'autoriser un espace de stationnement en cour avant ne respectant pas l'emplacement autorisé par rapport au bâtiment, pour la propriété située au 7580, avenue Louis-Hébert, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006), aux conditions suivantes :
 - l'espace de stationnement devra avoir une largeur maximale de 3 m à partir de la limite nord de la propriété et une profondeur minimale de 6,25 m entre le mur de la maison et le début du trottoir;
 - une clôture ou un muret d'au plus 0,9 m de haut devra être aménagé sur la limite de propriété entre le nouvel espace de stationnement et l'accès du voisin;
 - la clôture ou le muret devra respecter un dégagement de 0,75 m avec le début du trottoir;
 - un périmètre de 1,4 m libre de toute excavation doit être respecté autour de l'arbre public;
 - la surface de l'espace de stationnement devra favoriser un maximum de verdissement en façade;
 - une borne électrique devra être installée et être située en retrait du mur avant, dans la cour latérale.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1216495019

CA21 14 0262

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7235, rue Chabot.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 000, 110, 120, 130, 200, 201 et 202 datés du 11 août 2021, préparés par Patrick Tardif architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 17 août 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7235, rue Chabot.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1218053015

CA21 14 0263

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 803-811, rue Jarry Ouest.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A1 à A4.1 datés du 18 août 2021, préparés par Jan Davis Architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 19 août 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 803-811, rue Jarry Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1218053013

CA21 14 0264

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 6 étages abritant 37 logements réalisée dans le cadre du programme AccèsLogis sur la propriété située au 8041, avenue Shelley (lots 2 214 156, 2 214 157 et 2 214 160).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-00, A-001, A-002, A-100 à A-107, A-120 et A-301 à A-306, datés du 4 août 2021, préparés par Rayside Labossière et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 5 août 2021, visant la construction d'un bâtiment de 6 étages abritant 37 logements réalisée dans le cadre du programme AccèsLogis sur la propriété située au 8041, avenue Shelley (lots 2 214 156, 2 214 157 et 2 214 160).

Adopté à l'unanimité.

40.09 1218053012

CA21 14 0265

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 7395-7399, avenue Casgrain.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-000, A-101, A-102, A-301 et A-401, datés du 23 juillet 2021, préparés par Barin architecture + design et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 12 août 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7395-7399, avenue Casgrain.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1218053011

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0266

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 1987, rue Jean-Talon Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-102, A-103, A-104, A-300, A-301 et A-302 du document intitulé « Agrandissement - 3^e étage - 1987, rue Jean-Talon E. » daté du 5 juillet 2021, préparés par Oblik Architecture et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 20 juillet 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 1987, rue Jean-talon Est.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1216996007

CA21 14 0267

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1987, rue Jean-Talon Est de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1987, rue Jean-Talon Est de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement sur sa propriété, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.12 1216996018

CA21 14 0268

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement en hauteur du bâtiment situé aux 7397 à 7399, boulevard Saint-Laurent.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A101 à A104 et A300 à A304, préparés par Mark Calce architecte, visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 7397 à 7399, boulevard Saint-Laurent et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 20 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1216495022

CA21 14 0269

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 7397 à 7399, boulevard Saint-Laurent, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement sur sa propriété, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 7397 à 7399, boulevard Saint-Laurent, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement sur sa propriété, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.14 1216495023

CA21 14 0270

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement en hauteur des bâtiments situés aux 1829 à 1835, rue Bélanger.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A1, A6, A7, A9, A11, A12 et A13 préparés par Felice Vaccaro architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 25 août 2021, visant l'agrandissement des bâtiments situés aux 1829 à 1835, rue Bélanger.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1216495020

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 40.16 à 40.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0271

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire des bâtiments situés aux 1829 à 1835, rue Bélanger, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement sur ses propriétés, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire des bâtiments situés aux 1829 à 1835, rue Bélanger, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement sur ses propriétés, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.16 1216495021

CA21 14 0272

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7586, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Transformation de la vitrine au rez-de-chaussée - 7586 rue Saint-Hubert », préparés par Viet Huy Tang architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 juillet 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7586, rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1211010014

CA21 14 0273

Adopter la résolution PP21-14005 à l'effet de permettre la production de bières artisanales et un débit de boissons alcooliques dans le bâtiment situé au 159, rue Jean-Talon Ouest, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux usages autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et aux distances minimales entre deux débits de boissons alcooliques prescrites à l'article 234 du Règlement de zonage (01-283).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP21-14005 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 1^{er} juin 2021 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 22 juin 2021, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire à distance a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 9 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter la résolution PP21-14005 à l'effet de permettre la production de bières artisanales et un débit de boissons alcooliques dans le bâtiment situé au 159, rue Jean-Talon Ouest, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux usages autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et aux distances minimales entre deux débits de boissons alcooliques prescrit à l'article 234 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), et ce, aux conditions suivantes :

- l'espace de production de bières artisanales ne devra pas dépasser 225 mètres carrés;
- un espace commercial doit être conservé au coin des rues Jean-Talon et Waverly;
- l'espace dédié au débit de boissons alcooliques ne doit pas dépasser 200 mètres carrés et doit se situer dans un local donnant sur la rue Jean-Talon;
- la transparence de la vitrine sur Jean-Talon doit être conservée.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1216495014

CA21 14 0274

Adopter le second projet de Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 19 août au 3 septembre 2021.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-112 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été donné le 19 août 2021, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 19 août au 3 septembre 2021 à 13 h, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet le 19 août 2021;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-112 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 19 août au 3 septembre 2021;
2. d'adopter le second projet de règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1216495018

CA21 14 0275**Désignation de la mairesse de l'arrondissement afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».**

ATTENDU QU'UNE requête a été déposée à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demandant de procéder à la création de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb » dans un district commercial visé sur la rue Jean-Talon Est, entre le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie-IX;

ATTENDU QUE le 4 mai 2021, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté le Règlement RCA21-14003 intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation de « Petit Maghreb » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu à distance entre le 18 juin et le 2 juillet 2021 à 16 h et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

ATTENDU QUE conformément à l'article 26 du Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA21-14001), le conseil d'arrondissement désigne parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la Ville une personne qui sera membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb »;

ATTENDU QUE la commissaire au développement économique de l'arrondissement pourra siéger comme observatrice suivant l'approbation du conseil d'administration de la SDC;

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de désigner la mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».

Adopté à l'unanimité.

51.01 1218343007

Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 40.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2021.

M^{me} la mairesse et membres du conseil d'arrondissement de saint Michel.

Nous, les résidents de la 15^{ème} Avenue, nous présentons une pétition relativement à l'installation de deux poteaux pour handicapé.

Voici les motifs de la présente pétition :

- 1°/ manque de places de stationnement pour les résidents de la dite avenue.
- 2°/ Le stationnement réservé pour handicapé est toujours vide 24h/24h
- 3°/ Les résidents de la 15^{ème} Avenue qui rentrent tard chez eux sont désormais obligés des fois d'aller stationner leurs véhicules à 400 & 500 m loin de chez eux alors qu'ils ont droit à une place juste à côté de chez eux, sans parler des couples qui ont des petits enfants qui prennent des poussettes et marcher cette distance sous la pluie ou sous la neige en hiver.
- 4°/ On aimerait savoir en tant que citoyens de notre avenue, la personne qui a réservé cette place ou plutôt 2 places et sur quelle base ? et est-ce qu'il a vraiment droit ou est-ce qu'il y'avait une manigance dans ce dossier, sachant qu'en son bon sens qu'il s'agit de la même personne qui a déjà bénéficié d'un stationnement pour handicapé avant et qu'en n'a pas contesté ! (Est-ce qu'il a vraiment droit ?).

Nous demandons donc à la Mairesse et aux membres du conseil d'arrondissement de :

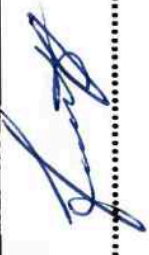

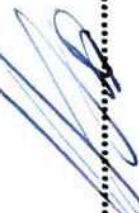


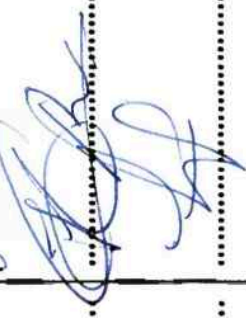
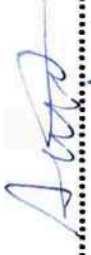
- 1°/ Mettre en place des mesures pour régler ce problème.


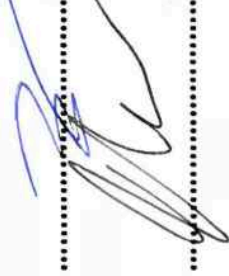






Au nom de tous les citoyens de la 15^{ème} Avenue, nous vous remercions de votre collaboration.



Ci-joints la liste de quelques citoyens avec leurs signatures



Nom et prénom	Adresse	Numéro de téléphone	Numéro de référence	Signature
LOPES SOAO	9111 15 ^e	(514) 8064458		
DELFINA ALVES	9111 15 ^e	(514) 3274458		
DEREKS JOSUE	9087 15 ^e	(438) 330 3016		
	9089 15 ^e	(514) 382 4722		
VÉRONIQUE ST DENIS	9089 15 ^e	(514) 382 4722		
FRANCIS DACCAMP	9090 15 ^e	(514) 321-6933		
Francine Lahaire	9086 15 ^e	(514) 955-4889	revête 21161957	
André Corbeil	9086 15 ^e	(514) 955 4889		

Nom et prénom	Adresse	Numéro de téléphone	Numéro de référence	Signature
CHARLES RALPH	3082 15 ^e Ave	(514) 808-7432		
BRIAN DA SILVA	9074 15 ^e Ave	(514) 290-3605		
FEDO DIAS	9074 15 ^e Ave	(514) 546-4401		
VICTOR DA SILVA	9076 15 ^e Ave	(514) 688-0762		
Natassé Guerin Hubert COMPERE	9125 15 ^e Avenue	(514) 329-0447		
Walc FRANCOISE	9108 15 ^e Avenue	438 495 5329		
AUGUSTIN THIERRY Claire Côté	9106 15 ^e Avenue	(514) 726-5373		 Claire Côté

Nom et prénom	Adresse	Numéro de téléphone	Numéro de référence	Signature
JOSÉ BIZACCO	9058 1510 th AV	(514) 323-7097		
JASON CABRAL-BIZO	9056 150 th AV	(514) 293-5006		
JEAN DESVOYERS	9095 15 th AV	(514) 779-6754		
JEAN-PIERRE TO	9113 15 th	(514) 836-9240		
MAGLOIRE JOSEPH	9087 15 th AV	(514) 622-0129	212-340-76	
GERVIL MOISE	3558 Legendre et	(438) 935-4587		
TANIS ANISE	3558 Legendre	(438) 386-0857		
BRISBOIS VALERIE	9093 15 th AVENUE	(514) 967-8303		

Nom et prénom	Adresse	Numéro de téléphone	Numéro de référence	Signature
Ouzarvit Omar	9101 15 ^{ème} AV. MTL.	(514) 572-9318		
Van Tri Nguyen	9094 15 ^{ème} AV. MTL.	438 402 1317		
DUARTE MOTA	9107 15 ^{ème} AV. MT.	(514) 8529418		Duarte Mota
A. Romanelli	9107 15 ^{ème} AV. MTL.	(514) 852-9418		Antonella Romanelli
Steve Mota	9105 15 ^{ème} Ave. MTL.	(514) 654-3531		Steve Mota
Anna D'Angelo	9105 15 ^{ème} Ave. MTL.	(514) 654-3531		Antonio Angelo

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA MUSIQUE

CONSIDÉRANT que l'UNESCO célèbre la *Journée internationale de la musique* le 1^{er} octobre;

CONSIDÉRANT que cette journée a été créée en 1975 par sir Yehudi Menuhin, alors président du Conseil international de la musique et a pour objectifs majeurs de promouvoir la musique parmi tous les membres de la société, de prôner les valeurs de l'UNESCO en matière d'amitié et de paix entre les peuples, de favoriser l'échange d'expériences et l'appréciation mutuelle des différentes approches esthétiques existant dans le monde;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal jouit d'un grand nombre d'organismes qui œuvrent chaque jour pour rendre la musique et ses pouvoirs accessibles aux citoyennes et citoyens;

Il est

Proposé par

Appuyé par

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 1^{er} octobre 2021, « Journée internationale de la musique » sur son territoire.

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂÎNÉES

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné, depuis 1991, le 1^{er} octobre *Journée internationale pour les personnes âgées*;

CONSIDÉRANT qu'en désignant une journée spéciale pour les personnes âgées, l'Assemblée reconnaissait leur contribution au développement et attirait l'attention sur un phénomène démographique : le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que les personnes âgées sont une force vive de nos communautés et plusieurs d'entre elles ont une riche expérience de vie, des compétences, des habiletés et l'envie d'apporter leur contribution;

Il est

proposé par
appuyé par

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 1^{er} octobre 2021, « Journée internationale des personnes âgées ».

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR
L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ**

CONSIDERANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné en 1992, le 17 octobre, *Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté*;

CONSIDERANT que cette journée est soulignée à travers le monde par des milliers de villes et villages;

CONSIDERANT que le quartier Saint-Michel souligne depuis 1997 cette journée internationale;

Il est

proposé par
appuyé par

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 17 octobre 2021
« Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ».

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE MONTRÉLAISE DE SOLIDARITÉ À LA CHARTE MONDIALE DES FEMMES POUR L'HUMANITÉ LE 17 OCTOBRE

CONSIDÉRANT la création du Conseil des Montréalaises adoptée par le conseil de la ville le 17 mai 2004 par sa résolution CM04 0410;

CONSIDÉRANT la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion adoptée à l'unanimité par le conseil de la ville le 24 mars 2004 par sa résolution CM04 0146;

CONSIDÉRANT la Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2005, adoptée à l'unanimité lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2005 par sa résolution CM05 0080;

CONSIDÉRANT les actions et les engagements de la Ville de Montréal et de ses arrondissements pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des citoyens et des citoyennes et qu'il entend poursuivre ses efforts pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que les valeurs d'égalité, de justice, de solidarité, de liberté et de paix prônées par la Charte mondiale des femmes pour l'humanité sont partagées par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, un milieu de vie inclusif;

Il est,

Proposé par

Appuyé par

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclame la journée du 17 octobre 2021, *Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité*.

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT que l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, soit INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est

proposé par
appuyé par

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 16 au 23 octobre 2021, *Semaine des bibliothèques publiques*.

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT que le Réseau des ressourceries du Québec a créé la *Semaine québécoise de réduction des déchets* (SQRD) au début des années 2000;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, 13 millions de tonnes de déchets sont produites annuellement;

CONSIDÉRANT que la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan d'action du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;

CONSIDÉRANT que la SQRD permet aux Québécois et aux Québécoises de s'approprier l'approche des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation/Compostage) et de développer de nouvelles actions en faveur de la réduction et du réemploi;

Il est

proposé par
appuyé par

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la *Semaine québécoise de réduction des déchets* qui se tiendra du 23 au 31 octobre 2021 et de promouvoir la réduction des matières résiduelles.

PROCLAMATION DU MOIS D'OCTOBRE, MOIS DU PATRIMOINE HISPANIQUE DANS L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

CONSIDÉRANT que les Latino-Américains ont commencé à s'établir dans la métropole dans les années 1950, que la première vague d'immigration remonte aux années 1970 et que l'évolution de cette population ne cesse d'augmenter dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, plus particulièrement dans le district de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que 16 % des Québécois d'origine Latino-Américaine sont établis dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et que la présence de la population hispanique est deux fois plus importante dans le district de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que 6 % des familles parlent principalement en espagnol dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a instauré un projet de loi désignant le mois d'octobre comme « Mois du patrimoine hispanique »;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a présenté en 2017 un projet de loi proclamant le mois d'octobre comme mois du patrimoine hispanique;

CONSIDÉRANT que les Canadiens célèbrent depuis longtemps la culture hispanique à travers des événements tenus dans plusieurs communautés hispaniques;

CONSIDÉRANT que le mois d'octobre a une importance significative pour la communauté hispanique à travers le monde et que le 12 octobre est célébré comme la journée de l'Hispanité;

Il est

proposé par
appuyé par

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois d'octobre 2021, mois du patrimoine hispanique.



Dossier # : 1214969007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 54 434,95 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour la prolongation du contrat de service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils de dégel électriques pour une période de 12 mois, soit du 3 décembre 2021 au 2 décembre 2022, conformément à l'appel d'offres public 18-17126.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'autoriser une dépenses maximale de 54 434,95 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour la prolongation du contrat du service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils électrique pour la période du 3 décembre 2021 au 2 décembre 2022 (12 mois), conformément à l'option de prolongation identifiée à l'article 2.03 et à l'article 15.00 du document CONTRAT de l'appel d'offres public 18-17126;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre - Service de l'eau.

Signé par Marco ST-PIERRE **Le** 2021-09-09 10:17

Signataire : Marco ST-PIERRE

Directeur - travaux publics en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1214969007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 54 434,95 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour la prolongation du contrat de service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils de dégel électriques pour une période de 12 mois, soit du 3 décembre 2021 au 2 décembre 2022, conformément à l'appel d'offres public 18-17126.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est composé de maisons et d'immeubles qui sont alimentés en eau potable par le réseau secondaire d'eau de la Ville de Montréal. L'approvisionnement en eau des citoyens est assuré par des conduites appelées « entrée de service » dont les caractéristiques (diamètre, matériaux) varient en fonction de l'usage du bâtiment, de l'utilisation de l'eau ainsi que de la période d'installation. Au cours de la période hivernale, des épisodes de grand froid provoquent le gel de certaines conduites du réseau d'aqueduc de la Ville de Montréal.

Lorsqu'un citoyen signale une panne d'alimentation en eau, la Division de la Voirie prend en charge la requête. Un diagnostic est établi et, lorsque requis, l'arrondissement fait appel à une entreprise de dégel de conduites. Un représentant de l'arrondissement avec son équipe localise et dégage le boîtier de service et coordonne l'intervention avec le citoyen. L'équipe de dégel du prestataire de services est responsable des interventions de dégel chez les citoyens.

Cette activité permet de maintenir le service en eau potable en tout temps. L'objectif est de rétablir rapidement une interruption de service en eau chez les citoyens. La distribution de l'eau potable étant un service essentiel, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a l'obligation de s'assurer du maintien de ce service en tout temps.

En collaboration avec le Service de la concertation des arrondissements, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public 18-17126, afin d'obtenir les services d'une équipe pour des services de dégel de conduites secondaires sur le réseau d'aqueduc. Suite au processus d'appel d'offres, le Groupe SDM inc. se voit octroyer le contrat pour l'ensemble des besoins des 19 arrondissements. La portion du contrat réservée pour les besoins de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension était de 101 141,25 \$, taxes incluses, pour une durée initiale prévue de 24 mois (2018-2019, 2019-2020), avec l'option de prolongation de deux autres périodes de douze mois, soit 2020-2021 et 2021-2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 14 0332 du 7 décembre 2020 (SD 1204969012) - Autoriser une dépense maximale de 53 683,38 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour la prolongation du contrat de service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils de dégel électriques pour une période de 12 mois, soit du 4 décembre 2020 au 3 décembre 2021, conformément à l'appel d'offres public 18-17126.

CA18 14 0398 du 4 décembre 2018 (SD 1184518010) - Octroyer un contrat de 101 141,25 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc. pour le service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel électrique pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 - appel d'offres public 18-17126 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Le principe de la technique du dégel des tuyaux d'eau à l'électricité est de faire chauffer la conduite métallique par le passage de courant électrique à l'aide d'une machine qui génère une faible tension entre deux points de raccord situés sur le réseau de canalisation d'eau potable. L'opération du dégel de conduite métallique est essentielle pour le bon fonctionnement du réseau d'eau potable et assure le rétablissement de l'approvisionnement en eau pour les citoyens. Les entrées de service en eau des bâtiments sont composées de plusieurs types de matériaux (cuivre, plomb, acier galvanisé) et ont des profondeurs d'assise variées; ces deux éléments favorisent le gel de conduite métallique occasionnant une interruption du service en eau potable.

La procédure sur le dégel des conduites d'eau à l'électricité est issue d'un encadrement administratif qui vise à normaliser les méthodes pour effectuer les opérations de dégel des conduites d'eau métalliques à l'électricité de façon sécuritaire. Selon la procédure, une équipe de travail est composée d'un (1) ouvrier en charge, d'un (1) électricien (membre de la CMEQ) et d'un (1) plombier (membre de la CMMTQ).

L'approbation de ce dossier permettra à l'arrondissement d'obtenir les services d'une équipe complète et d'un appareil de dégel lors des opérations de dégel et ainsi se conformer à la procédure de travail.

L'adjudicataire a accepté la prolongation du contrat pour la période de douze mois 2021-2022 (VOIR : pièce jointe au sommaire). Il s'agit de la dernière prolongation possible dans ce contrat.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ne possède pas les ressources qualifiées pour offrir ce service en Régie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour de plus amples informations, voir l'intervention de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Direction des services administratifs.

Pendant la durée initiale du Contrat, les prix sont ajustés annuellement, à la date d'anniversaire du Contrat, en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada, pour la période des DOUZE (12) mois consécutifs précédant la date d'anniversaire du Contrat. Si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues, les prix appliqués pour le contrat renouvelé sont ajustés, pendant la période visée par le renouvellement, selon les mêmes modalités que celles applicables pendant la durée initiale du Contrat, le cas échéant.

(Voir en p.j. Ajustement IPC pour la prolongation 2021-2022).

Le budget nécessaire à cette activité provient en totalité du fonds de l'eau qui est attribué à l'arrondissement. Les imputations budgétaires sont précisées dans l'intervention financière.

Les prix soumis comprennent un montant forfaitaire pour une intervention de moins de trois heures (tarif de semaine et tarif de fin de semaine) et un tarif horaire pour une intervention au-delà de trois heures.

Il est important de noter que le montant alloué au service de dégel est approximatif et que la dépense peut varier en fonction du nombre d'interventions requises.

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas.
Ainsi, la grille d'analyse Montréal 2030 n'est pas jointe en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'octroi de ce contrat, des citoyens pourraient se retrouver sans alimentation en eau potable en période hivernale et les services aux citoyens seraient donc grandement altérés. De plus, le gel des conduites peut engendrer des bris sur le réseau d'aqueduc. Ainsi, en procédant au dégel des branchements, l'arrondissement évite de causer des dommages aux infrastructures et de dépenser de l'argent pour réparer ces dommages.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce contrat prendra fin le 2 décembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et aux dispositions des documents de l'appel d'offres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe
(Pascale COLLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PONTON
Agent de recherche en développement durable

Tél : (514) 872-4968
Télécop. : (514) 872-1928

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-19

Marco ST-PIERRE
Directeur - travaux publics en arrondissement

Tél : 514 872-2352
Télécop. :

Dossier # : 1214969007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 54 434,95 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour la prolongation du contrat de service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils de dégel électriques pour une période de 12 mois, soit du 3 décembre 2021 au 2 décembre 2022, conformément à l'appel d'offres public 18-17126.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[DOSSIER DÉCISIONNEL 1214969007.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pascale COLLARD
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-872-8454

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-08

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - Ressources financières et matérielles
Tél : 514-868-4062
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

DOSSIER DÉCISIONNEL 1214969007

Objet :

«Autoriser une dépense maximale de 54 434,95 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour la prolongation du contrat de service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils de dégel électriques pour une période de 12 mois, soit du 3 décembre 2021 au 2 décembre 2022, conformément à l'appel d'offres public 18-17126.»

INFORMATION FINANCIÈRE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE :

Information sur le contrat à octroyer :

J'atteste que le présent dossier respecte les critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 22 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

Le crédit disponible pour financer ce contrat provient du budget du Fond de l'eau attribué à l'arrondissement et cette dépense sera imputée à la clé comptable suivante :

IMPUTATION

<i>Entetien Rép- infrastructures municipales- Réseau de distribution de l'eau potable - Fonds réservé locale eau.</i>	Taxes nettes
2130.0010000.306446.04121.55402.000000.0000.000000.051185.00000.00000	49 706,36 \$

Le montant maximal avant les taxes 47 345,03\$.

Dossier # : 1214969007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 54 434,95 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour la prolongation du contrat de service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils de dégel électriques pour une période de 12 mois, soit du 3 décembre 2021 au 2 décembre 2022, conformément à l'appel d'offres public 18-17126.



[LETTRE SONDAJE POSITIF PROLONGATION 2021-2022 DÉGEL CONDUITE.pdf](#)



[DÉGEL CONDUITES IPC AJUSTEMENT VF.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PONTON
Agent de recherche en développement durable

Tél : (514) 872-4968
Télécop. : (514) 872-1928

RENOUVELLEMENT 2021-2022

CONTRATS	ENTREPRENEURS	ITEMS	TAUX 2021-2022 1,40%	NBR HEURES	UNITÉ DE MESURE	P/O 2019	TOTAL 2021-2022 AVANTS TAXES	TPS 2021	TVQ 2021	TOTAL 2021-2022 AVEC TAXES
18-17126										
LOT 7	GROUPE SDM INC.	ITEM 1	1 274,00 \$	30	Prix forfaitaire	1 195,78 \$	38 219,99 \$	1 911,00 \$	3 812,44 \$	43 943,44 \$
		ITEM 2	423,94 \$	1	taux horaire	397,91 \$	423,94 \$	21,20 \$	42,29 \$	487,43 \$
		ITEM 3	1 631,46 \$	5	prix forfaitaire	1 531,29 \$	8 157,28 \$	407,86 \$	813,69 \$	9 378,83 \$
		ITEM 4	543,82 \$	1	taux horaire	510,43 \$	543,82 \$	27,19 \$	54,25 \$	625,26 \$
							47 345,03 \$	2 367,25 \$	4 722,67 \$	
										54 434,95 \$

IPC VALIDÉ PAR LE SERVICE DE L'EAU AOÛT 2021

TPS - 2021 - 5%	5%
TVQ - 2021 - 9,97	9,975%

Direction des travaux publics
405, rue Ogilvy, bureau 200
Montréal (Québec) H3N 1M3

Le 9 août 2021

Monsieur Pierre-Luc Payette, président
Groupe SDM inc.
4091, rue Lanouette
Montréal (Québec) H4G 1B5
info@maitre-electricien.com

PAR COURRIEL

Objet : Services de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel pour l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension – Contrat 18-17126 – Lot 7

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat : - Services de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel pour l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension – Appel d'offres public 18-17126.

Le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension vous a octroyé, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 4 décembre 2018, le contrat - Services de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel (CA18 14 0398). Ce contrat prendra fin le 5 décembre 2021.

Si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues, les prix appliqués pour le contrat renouvelé sont ajustés, pendant la période visée par le renouvellement, selon les mêmes modalités que celles applicables pendant la durée initiale du contrat, le cas échéant. Tout renouvellement de contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité du présent appel d'offres. Ce renouvellement serait pour une durée de **12 mois**.

Pour le renouvellement, les prix sont ajustés, à la date d'anniversaire du renouvellement du contrat, en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada, pour la période des douze (12) mois consécutifs précédant la date d'anniversaire du renouvellement du contrat.

.../2

À cet égard, nous vous invitons donc à remplir le formulaire ci-joint et à nous le retourner par courriel à marco.st-pierre@montreal.ca, et ce, le plus tôt possible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Marco St-Pierre
Directeur des travaux publics

MSTP/mp

p. j. Formulaire réponse

c. c. Monsieur Robert Gervais, chef de division - Voirie
Monsieur Martin Valence, chef de section - Travaux
Monsieur Thomas Aubé, chef de section - Propreté
Monsieur Martin Ponton, agent de recherche en développement durable

RÉPONSE

Option de renouvellement, appel d'offres n° 18-17126

- Nous acceptons** le renouvellement du contrat pour le - Services de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel aux mêmes termes et conditions prévus au cahier des charges pour une durée de 12 mois.
- Non**, nous ne souhaitons pas renouveler le contrat.

Signature :  Date : 11-08-2021

Monsieur Pierre-Luc Payette, Président – Groupe SDM inc.

Veillez nous faire parvenir la lettre-réponse dûment signée par courriel à marco.st-pierre@montreal.ca, et ce, le plus tôt possible.

Merci de votre collaboration.



Dossier # : 1216800001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 167 894,31 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat relatif aux services de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022, conformément à l'appel d'offres public 19-17822.

Recommandation

1. Autoriser une dépense de 167 894 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat pour le service de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022, conformément à l'appel d'offres public 19-17822;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2021-09-22 14:32

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1216800001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 167 894,31 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat relatif aux services de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022, conformément à l'appel d'offres public 19-17822.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension doit faire appel à une entreprise afin de fournir aux citoyens tous les services d'une fourrière pour animaux et plus particulièrement, les services d'accueil, de cueillette d'animaux, d'urgence, d'hébergement, d'euthanasie, de disposition des animaux, le tout en conformité au Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) de la Ville de Montréal et du Règlement sur les tarifs tels qu'ils existent actuellement ou tels qu'ils pourront être modifiés ultérieurement par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 14 0283 - GDD 1192799002 : 1er octobre 2019 : Octroyer un contrat à Le Berger Blanc inc., étant le seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour le service de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour une période de 24 mois, soit du 5 octobre 2019 au 4 octobre 2021, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 331 128 \$, taxes incluses - appel d'offres public 19-17822.

DESCRIPTION

Les services dont il est question dans ce contrat sont les suivants :

1. service d'accueil;
2. service de capture, cueillette et de transport d'animaux;
3. service d'hébergement;
4. service de recherche d'une identification d'un animal et de son gardien
5. service d'adoption
6. service d'euthanasie et de disposition des animaux.

Le tout est requis et en conformité avec le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) de la Ville de Montréal et sur les tarifs de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le service de fourrière pour animaux est indispensable pour assurer la sécurité et la salubrité publique dans l'arrondissement. Puisque l'arrondissement ne dispose pas des capacités, des équipements ni du personnel requis pour assurer ce service, le recours à une firme dans ce domaine est nécessaire. Le contrat actuel du service de fourrière pour animaux arrive à échéance le 4 octobre 2021. Conformément à la clause 15.02, le contrat devrait être renouvelé pour une période de 12 mois pour assurer la continuité des services de fourrière existants, le tout prenant effet à compter du 5 octobre 2021.

Dans le cadre du présent contrat 19-17822, sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins 30 jours avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de 12 mois, pour un maximum de deux (2) prolongations. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres, ce qui donne l'opportunité de se voir offrir le service pour une troisième et quatrième année à coût fixe, avec un ajustement en fonction de l'IPC, conformément à l'annexe 2.03.02 du contrat.

Conformément au contrat, le coût est de 12 168,90 \$ par mois, plus les taxes. Ce prix inclus l'ajustement en fonction de l'IPC.

Une entente écrite est intervenue entre l'arrondissement et Le Berger Blanc pour le renouvellement du contrat pour une période de 12 mois, soit du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022.

En vertu de l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, il n'y aura pas d'évaluation du rendement de l'adjudicataire pour ce contrat.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement de poursuivre l'amélioration des services aux citoyennes et citoyens, notamment en maintenant les efforts en prévention et en lutte en matière d'insalubrité, de sécurité et de propreté de l'espace public. De plus, ce dossier répond au Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) auquel l'arrondissement est soumis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention du service des finances de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit

À offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, car les services fournis par Le Berger Blanc sont indispensables pour assurer la sécurité et la salubrité publique, pour l'ensemble des districts de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que le conseil d'arrondissement n'octroierait pas de contrat, les citoyens seraient privés de ce service nécessaire afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle animalier sur son territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Renouvellement du contrat valide du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022.
Prochain renouvellement possible pour la période du 5 octobre 2022 au 4 octobre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques et encadrements administratifs de la Ville et requis pour fins d'application de la réglementation sur le contrôle animalier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe
(Pascale COLLARD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylene GAUTHIER
Chef de division - permis et inspections

Tél : 514-241-6761
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-21

Mylene GAUTHIER
Chef de division - permis et inspections

Tél : 514-241-6761
Télécop. :

Dossier # : 121680001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des permis et de l'inspection
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 167 894,31 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat relatif aux services de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022, conformément à l'appel d'offres public 19-17822.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds 1216800001 - Contrat Le Berger Blanc.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pascale COLLARD
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-872-8454

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-22

Annette DUPRÉ
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Tél : (514) 531-5957
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

N° de dossier : 1216800001

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *Autoriser une dépense de 167 894,31 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat relatif aux services de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022, conformément à l'appel d'offres public 19-17822.*
- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières présentées ci-dessous :*

Informations financières

Cette dépense sera assumée à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

<i>VSM- Insp. G. unique- Fourrière municipale et contrôle des animaux- autres services techniques</i>	153 309,89 \$
2440.0010000.306445.02805.54590.00000.00000.000000.000000.000000.00000	

*Le prix mensuel indexé **avant les taxes** est de 12 168,90\$ pour un total annuel de 146 026,80\$*

Dossier # : 121680001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des permis et de l'inspection
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 167 894,31 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat relatif aux services de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022, conformément à l'appel d'offres public 19-17822.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17822 indexation 2022.pdf](#)[Accord Renouvellement contrat 19-17822.pdf](#)



[Avis - renouvellement contrat Berger Blanc.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrice P BLANCHETTE
Agent d'approvisionnement niv.2
Tél : 514-872-5514

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-22

Richard DAGENAIS
Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514-872-2608
**Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition**

INDEXATION 19-17822

Les prix sont ajustés annuellement, à la date d'anniversaire du renouvellement du Contrat, en fonction du taux de variation sur DOUZE (12) mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date d'anniversaire du renouvellement du Contrat sous la référence Tableau : 18-10-0005-01 (catégorie Services).

Les prix sont ajustés selon les règles d'application ci-dessous.

La formule d'indexation est la suivante :

$$P_1 = P_0 * [M_0IPC/M_1IPC]$$

Avec :

P_1	Prix indexé
P_0	Prix en vigueur avant l'indexation prévue pour l'année en cours
M_0IPC	Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPC pour les DOUZE (12) mois suivant le début du contrat renouvelé ou suivant la dernière indexation, selon le plus tardif de ces deux événements
M_1IPC	Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPC pour les DOUZE (12) mois précédant le début du contrat renouvelé ou précédant la dernière indexation, selon le plus tardif de ces deux événements

Tableau : 18-10-0005-01 (anciennement CANSIM 326-0021)		Canada (carte)				Fréquence : Annuelle
Produits et groupes de produits ¹	2016	2017	2018	2019	2020	
	2002=100					
Services ²	138,9	142,0	145,8	149,2	151,3	

Source: <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000501>

Numéro d'appel d'offres		19-17822				
Titre de l'appel d'offres		A58 - Services de contrôle animalier pour l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension				
Mode d'adjudication		Plus bas soumissionnaire conforme				
Règle d'adjudication		Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire				
						Berger Blanc inc.
Description	Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (Sans taxes)
			A		B	A x B
Services de contrôle animalier pour l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, le tout conformément aux documents du présent appel d'offres	1	Services de contrôle animalier rendus à l'autorité compétente Incluant * le service d'accueil; * le service d'hébergement; * le service de recherche d'identification; * Le service de capture, cueillette et de transport; * le service d'adoption; * le service d'euthanasie et disposition des animaux; * Le contrôle des animaux errants; * le rapport d'activités mensuelles.	24	Mois	12 000,00 \$	288 000,00 \$

Indexation pour le contrat de 2022

12000 X (151,3 / 149,2)

Prix indexé = **12 168,90 \$** par mois



Direction du développement du territoire

405, avenue Ogilvy, bureau 111
Montréal, Québec H3N 1M3

Le 17 septembre 2021

Pierre Couture
Le Berger Blanc Inc.
9825 Henri-Bourassa Est
MONTREAL QC H1C 1G5

OBJET : Renouvellement du contrat 19-17822

Bonjour M. Couture,

Le contrat 19-17822 pour le service de fourrière pour animaux avec l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension arrive à échéance le 4 octobre 2021.

En vertu de la clause 15.02 du contrat, nous sollicitons votre accord pour le renouvellement du contrat pour une période de 12 mois, et ce à compter du 5 octobre 2021.

Merci de nous informer si vous désirez procéder au renouvellement du contrat.

Veuillez agréer, nos salutations distinguées.



Mylène Gauthier
Chef de division - Permis et inspections
C 514-241-6761



Mylene GAUTHIER <mylene.gauthier@montreal.ca>

Réf. : Fwd: Renouvellement contrat 19-17822

p.couture@bergerblanc.com <p.couture@bergerblanc.com>
À : Mylene GAUTHIER <mylene.gauthier@montreal.ca>
Cc : Marie-Marthe DeLasalle <mmcomptabilite@bergerblanc.com>

20 septembre 2021 à 07 h 30

bonjour Madame Gauthier
par la présente je vous confirme notre accord pour la prolongation 2021/2022;

Merci et bonne journée,

Pierre Couture president
Le berger blanc inc 514 915-2244 en télétravail

-----Message original-----

De : Mylene GAUTHIER
Date : 2021-09-17 10:25:06
A : p.couture@bergerblanc.com
Sujet : Fwd: Renouvellement contrat 19-17822

Bonjour M. Couture,

Le contrat 19-17822 pour le service de fourrière pour animaux avec l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension arrive à échéance le 4 octobre.

En vertu de la clause 15.02 du contrat, nous sollicitons votre accord pour le renouvellement du contrat pour une période de 12 mois, et ce à compter du 5 octobre 2021.

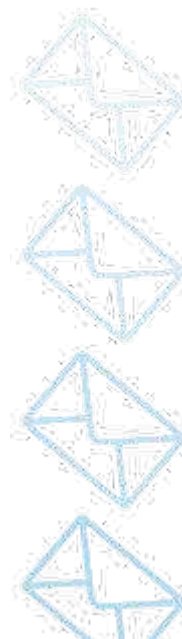
Vous pouvez me contacter à ce sujet.

Merci et bonne journée,

Mylène Gauthier
Chef de division - Permis et inspections

Ville de Montréal
Arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Division des permis et de l'inspection
Direction du développement du territoire
405, avenue Ogilvy, bureau 111
Montréal (Québec) H3N 1M3
C 514-241-6761



Suivez-nous sur [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Instagram](#) | [Infolettre](#) | [Site Web](#)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.



Animations GRATUITES pour vos emails **Cliquez ici !**

Dossier # : 1216800001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des permis et de l'inspection
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 167 894,31 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat relatif aux services de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022, conformément à l'appel d'offres public 19-17822.



[Grille analyse Montréal 2030 - Berger Blanc.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylene GAUTHIER
Chef de division - permis et inspections

Tél : 514-241-6761

Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1216800001

Unité administrative responsable : Direction du développement du territoire

Projet : Renouvellement du contrat 19-17822 Berger Blanc inc. pour le service de fourrière

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Priorité 19 : Le renouvellement du contrat 19-17822 avec Le Berger Blanc répond à la priorité 19, car les services fournis par Le Berger Blanc sont indispensables pour assurer la sécurité et la salubrité publique, pour l'ensemble des districts de l'arrondissement.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1216676004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acquisition du complexe modulaire de la Division des parcs appartenant à Atco Structures & Logistics, situé au 9100, boulevard Pie-IX pour la somme de 160 965 \$, taxes incluses.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. autoriser l'acquisition du complexe modulaire de la division des parcs appartenant à Atco Structures & Logistics, situé au 9100, boulevard Pie-IX pour la somme de 160 965,00 \$ taxes incluses.

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2021-09-21 09:54

Signataire :

Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et
du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1216676004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acquisition du complexe modulaire de la Division des parcs appartenant à Atco Structures & Logistics, situé au 9100, boulevard Pie-IX pour la somme de 160 965 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'éviction de la division des parcs au printemps 2010, l'arrondissement devait relocaliser temporairement ses employé(e)s. La même année, le conseil d'arrondissement a octroyé à l'entreprise ATCO Structures & Logistics (CA10 14 0062) un contrat pour la fourniture, l'installation, la location et le démantèlement d'un complexe modulaire au 9100, boulevard Pie-IX, pour une période de deux ans à même le budget de fonctionnement - appel d'offres public PARC-10-01 (2 soumissionnaires).

Cette installation devait abriter la division des parcs de 2010 à 2012 en attendant de trouver une solution permanente. Celle-ci perdure au moment de la rédaction du présent sommaire décisionnel. Les efforts de l'arrondissement et du SGPI n'ont malheureusement pas permis de trouver une solution immobilière viable, que ce soit une location, un achat ou une nouvelle construction pour répondre à cette situation dans le cadre du programme des cours de services. Tout indique que ce constat risque de demeurer à long terme (5 à 10 ans). Cela nous amène à recommander de reconsidérer le choix de renouveler indéfiniment le présent contrat de location en optant plutôt pour l'acquisition du complexe modulaire au montant de 160 965 \$ taxes incluses.

Le tableau suivant liste les coûts de location du complexe modulaire depuis 2010. À noter qu'un coût de démantèlement et de retour des modules du complexe au profit du locateur est à prévoir lorsque l'arrondissement décidera de mettre un terme au contrat de location. Toutefois, si le complexe modulaire est acheté par l'arrondissement, ce montant n'est donc pas applicable. Il importe de souligner que ce coût augmente annuellement de 7 %. Le tableau suivant liste les coûts de location du complexe modulaire depuis 2010.

Période	Contrat	Coût de la location (taxes incluses)
2010 - 2012	Contrat initial	167 280,76 \$
2012 - 2015	1 ^{er} renouvellement	196 607,25 \$
2015 - 2017	2 ^e renouvellement	131 071,50 \$
2017 - 2019	3 ^e renouvellement	131 071,50 \$
2019 - 2021	4 ^e renouvellement	134 980,65 \$
2021 - 2022	5 ^e renouvellement	65 535,75 \$

	Total des loyers payés et à payer entre 2010 et 2022	826 547,41 \$
	Coût de démantèlement et retour des modules en 2022	94 421,38 \$
	Coût total du contrat de location entre 2010 et 2022	920 968,79 \$

Ce dossier décisionnel vise l'acquisition du complexe modulaire de la division des parcs, situé au 9100, boulevard Pie-IX et appartenant à Atco Structures & Logistics, pour la somme 160 965,00 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 14 0121 Autoriser le renouvellement du bail pour la location du complexe modulaire de la Division des parcs à Atco Structures & Logistics, pour une période de 12 mois débutant le 1er mai 2021, au montant de 65 535,75 \$, taxes incluses.

CA19 14 0086 Autoriser le renouvellement du bail pour la location du complexe modulaire de la Division des parcs à Atco Structures & Logistics, pour une période de 24 mois débutant le 1er mai 2019, au montant de 134 980,65 \$, taxes incluses.

CA17 14 0124 Renouvellement du bail pour la location du complexe modulaire de la Division des parcs à Atco Structures & Logistics, pour une période de 2 ans débutant le 1er mai 2017, au montant de 131 071,50 \$ incluant les taxes.

DESCRIPTION

Les besoins en espaces et d'aménagement de la division des parcs ont évolué depuis leur début d'occupation des lieux en 2010. Des interventions importantes sur le bâtiment doivent être entreprises pour répondre aux exigences suivantes :

1. Mettre à niveau certaines composantes du bâtiment comme la réfection de la toiture et améliorer la ventilation et la qualité de l'air;
2. Réaménager les espaces de travail pour tenir compte des besoins actuels de la division des parcs,
3. L'ajout de superficie de bureaux.

Le rapport d'inspection du bâtiment, réalisé en juillet 2021 et annexé au présent dossier décisionnel contient la liste des travaux de rénovation nécessaires à entreprendre pour mettre à niveau et allonger la durée de vie du bâtiment. Parmi ceux-ci, la réfection de la toiture constitue l'intervention la plus importante en termes de coûts et de priorité.

Comme locataire du complexe modulaire il sera nécessaire de revoir le contrat de location avec Atco Structures & Logistics pour répondre aux besoins actuels de la division des parcs. L'autre option est de procéder à l'achat du complexe et ainsi bénéficier de tous les droits d'usage.

JUSTIFICATION

Dans la mesure où la division des parcs devra encore occuper les lieux minimalement pour cinq ans de plus, la dépense à prévoir pour ce projet sera de l'ordre de 327 679 \$, taxes incluses (160 965 \$ pour l'acquisition du complexe modulaire et 166 714 \$ pour les travaux de rénovation et de mise à niveau).

Si on considère les hypothèses suivantes :

- la prolongation du bail est nécessaire pour encore 5 ans, soit jusqu'au 30 avril 2026
- le coût mensuel du loyer reste inchangé à 5 461 \$ / mois taxes incluses

La dépense totale à prévoir sera donc de 471 986 \$, taxes incluses (327 660 \$ de loyers et 144 326 \$ pour le démantèlement et le retour du complexe modulaire).

Si on compare les options d'achat et de location, l'acquisition du complexe modulaire est plus rentable pour l'arrondissement. Même si des circonstances favorables et imprévues font en sorte qu'une solution permanente est trouvée au courant des prochaines cinq années, le complexe pourrait être donc utilisé pour d'autres usages.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement de toujours poursuivre l'amélioration des services aux citoyennes et citoyens, et ce, notamment par la fourniture de locaux sécuritaires et adéquats à ses employés cols bleus sous la Direction des travaux publics. Des locaux adéquats, bien que temporaires sont nécessaires pour que les employés puissent assurer des services de qualité. Le complexe modulaire vise à assurer une stabilité aux employés jusqu'à ce que la solution permanente ne soit mise en place.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'acquisition du complexe modulaire de la division des parcs est au prix de 160 965,00 \$ taxes incluses.

L'imputation budgétaire de cette transaction est prévue au PDI de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition du complexe modulaire permettra de mettre fin à une dépense récurrente annuelle minimale de 65 535,75 \$ taxes incluses et de procéder à la mise niveau du bâtiment pour répondre aux besoins actuels de la division des parcs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acquisition du complexe modulaire : octobre 2021

Travaux de mise à niveau : automne 2021 à automne 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe
(Pascale COLLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève QUESNEL, Service de la gestion et de la planification immobilière
Maggie Christina PATRY, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Marco ST-PIERRE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
Gestionnaire immobilier

Tél : 514.261.7376
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-20

Annette DUPRÉ
directeur(trice) - serv. adm. en
arrondissement

Tél : 514-872-1415
Télécop. :

Dossier # : 1216676004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Autoriser l'acquisition du complexe modulaire de la Division des parcs appartenant à Atco Structures & Logistics, situé au 9100, boulevard Pie-IX pour la somme de 160 965 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[DOSSIER DÉCISIONNEL 1216676004.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pascale COLLARD
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-872-8454

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-21

Annette DUPRÉ
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Tél : (514) 531-5957
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

DOSSIER DÉCISIONNEL 1216676004

Objet :

«Autoriser l'acquisition du complexe modulaire de la division des parcs appartenant à Atco Structures & Logistics, situé au 9100, boulevard Pie-IX pour la somme de 160 965,00 \$ taxes incluses.»

INFORMATION FINANCIÈRE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE :

Information sur le contrat à octroyer :

J'atteste que le présent dossier respecte les critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 22 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

IMPUTATION

<i>Sous-projet Investi : 2142305 018 Clos des parcs - Réaménagement du clos des parcs - roulottes</i>	Taxes nettes
6440.4021841.801650.07165.57401.000000.0000.184308.000000.21010.00000	146 982,50 \$

Le montant avant les taxes 140 000,00 \$.

Dossier # : 1216676004

Unité administrative responsable : Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

Objet : Autoriser l'acquisition du complexe modulaire de la Division des parcs appartenant à Atco Structures & Logistics, situé au 9100, boulevard Pie-IX pour la somme de 160 965 \$, taxes incluses.



[Complexe modulaire Pie-IX offre d'achat.pdf](#)



[Rapport d'inspection du complexe modulaire Pie-IX.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
Gestionnaire immobilier

Tél : 514.261.7376
Télécop. :

RE: Complexe modulaire du 9100, boulevard Pie-IX | Confirmation du prix d'achat

1 message

Rodrigue, Martin <Martin.Rodrigue@atco.com>

21 septembre 2021 à 11 h 14

À : Salah HADIDI <salah.hadidi@montreal.ca>

Cc : Karine LAMOUREUX <karine.lamoureux@montreal.ca>, "Amyot, Marc" <Marc.Amyot@atco.com>

Bonjour M. Hadidi,

Nous confirmons notre acceptation pour le prix de vente de \$140,000. Le bâtiment est vendu tel que vue, sans garantie légale.

Merci - Regards

Martin Rodrigue

Directeur Général | Québec - Ottawa

General Manager | Quebec - Ottawa

Structures & Logistics Global Business Unit

T. 450 619 2699 C. 514 817 1489

A. 1500 Rue De Guise, La Prairie QC Canada J5R 5W6

[ATCO.com](#) [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#)



From: Salah HADIDI <salah.hadidi@montreal.ca>

Sent: September 21, 2021 11:11

To: Rodrigue, Martin <Martin.Rodrigue@atco.com>

Cc: Karine LAMOUREUX <karine.lamoureux@montreal.ca>; Amyot, Marc <Marc.Amyot@atco.com>

Subject: Complexe modulaire du 9100, boulevard Pie-IX | Confirmation du prix d'achat

****Caution – This email is from an external source. If you are concerned about this message, please forward it to spam@atco.com for analysis.****

Bonjour M. Rodrigue,

Comme convenu, je vous confirme que nous allons présenter au conseil d'arrondissement du 5 septembre 2021 une recommandation pour autoriser l'achat du complexe modulaire du 9100, boulevard Pie-IX.

Pourriez-vous me confirmer par retour de courriel votre acceptation de notre offre d'achat de 140 000 \$ plus les taxes.

Cordialement,

Salah Hadidi

Gestionnaire immobilier

Ville de Montréal

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Direction des services administratifs et du greffe

405, avenue Ogilvy, bureau 200

Montréal (Québec) H3N 1M3

Courriel : salah.hadidi@montreal.ca

Cellulaire : (514) 261-7376



AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

The information transmitted is intended only for the addressee and may contain confidential, proprietary and/or privileged material. Any unauthorized review, distribution or other use of or the taking of any action in reliance upon this information is prohibited. If you receive this in error, please contact the sender and delete or destroy this message and any copies.

Ville de Montréal représenté par Alyssa Duran
405, Avenue Ogilvy
Montréal, (Québec) H3N 1M3

Tel que demandé, nous vous remettons le rapport d'inspection pour la propriété dont vous nous avez confié le mandat d'inspection. Vous y trouverez plusieurs informations concernant les conditions de l'inspection, les observations faites par notre inspecteur et un certain nombre de recommandations et de notes relatives à ladite propriété.

Y sont aussi définies la portée de notre inspection visuelle et les limites de notre responsabilité. Nous espérons que le tout sera à votre entière satisfaction.

Nous vous prions de nous aviser immédiatement si vous notez des divergences entre le contenu de ce rapport et les informations que nous vous avons transmises pendant ou après l'inspection.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de nous avoir choisis. Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Nos salutations les meilleures.



Mélissa Nadeau
Inspectrice



RAPPORT D'INSPECTION PRÉACHAT

PROPRIÉTÉ SISE AU
9100, Boul. Pie-IX
Montréal, (Québec)

Dossier : 2021-07-08-MN



CLIENT

Ville de Montréal représenté par Alyssa Duran
405, Avenue Ogilvy
Montréal, (Québec) H3N 1M3



Inspection Sur Mesure 9202-8844 Qc Inc.

2463, rue Dover
Longueuil, (Québec) J4L 2H6
Téléphone : 514-686-7821
Réalisée le : 8 juillet 2021
Imprimé le : 16 juillet 2021

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	4
AVIS AU LECTEUR.....	6
COMMENT LIRE LE RAPPORT.....	7
STRUCTURE.....	8
EXTÉRIEUR.....	12
TOITURE.....	24
PLOMBERIE.....	28
ÉLECTRICITÉ.....	38
CLIMATISATION ET POMPE À CHALEUR.....	46
INTÉRIEUR.....	48
ISOLATION ET VENTILATION.....	55
CONCLUSION.....	59
CERTIFICAT.....	60

SOMMAIRE

CLIENTS : Ville de Montréal représenté par Alyssa Duran
DATE ET HEURE : 8 juillet 2021, 09:30 DURÉE : 2:00
INSPECTEUR : Mélissa Nadeau
CONDITION MÉTÉO : Faible pluie, 14°C
INTERVENANT(S) PRÉSENT(S) : Ville de Montréal représenté par Alyssa Duran

PROPRIÉTÉ INSPECTÉE

ADRESSE : 9100, Boul. Pie-IX, Montréal (Québec)
TYPE DE LA PROPRIÉTÉ : Bâtiment commercial
ANNÉE DE CONSTRUCTION : inconnue
ORIENTATION DE LA FAÇADE : Nord-Est

DESCRIPTION SOMMAIRE

Bâtiment commercial de type maison mobile. Année de construction inconnue. Les revêtements extérieurs sont métalliques. La toiture est plate en membrane de type TPO. Aucune fondation n'est présente.

Dans le rapport d'inspection, la gauche et la droite sont exprimées du point de vue d'une personne regardant la façade du bâtiment qui donne sur la rue Pie-IX.

CONDITION GÉNÉRALE

Nous sommes d'avis que, de façon générale, cette propriété est affectée de certaines déficiences qu'il faudrait corriger immédiatement, à court et à moyen terme afin d'augmenter sa longévité et prévenir l'apparition de problèmes plus sérieux.

Des expertises supplémentaires sont requises avant de finaliser la transaction afin de compléter notre inspection (voir le présent rapport et la conclusion).

Nous avons aussi noté certaines vérifications à faire, certaines réparations à effectuer, certains travaux d'entretien et quelques améliorations à apporter, le tout plus amplement détaillé dans le présent rapport et dans la conclusion.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

Selon les informations reçues, aucun formulaire "Déclaration du vendeur" n'a été complété par le propriétaire-vendeur. Ce formulaire traite de l'historique de la propriété et les conditions cachées que seules la connaissance du vendeur et son expérience passée pourraient révéler. Ce formulaire augmente la protection du propriétaire-vendeur et de l'acheteur lors d'une transaction. Dans la mesure du possible, nous vous recommandons d'obtenir cette déclaration avant de procéder à la transaction. Nous vous recommandons de nous envoyer rapidement une copie électronique du formulaire complété afin que nous puissions passer ce document en revue. Pour toutes questions concernant le document, veuillez nous contacter dans les plus brefs délais.

La déclaration du vendeur fait partie intégrante de l'inspection. De plus, toute mention par le vendeur ou un occupant concernant des problèmes, défauts ou vices portés à l'attention de l'acheteur, que ce soit à l'offre d'achat, lors de l'inspection ou à tout autre moment, est considérée comme connue de l'acheteur.

AVIS AU LECTEUR

Cette inspection est effectuée selon les normes nationales reconnues et a pour but de détecter et de divulguer les défauts majeurs apparents tels que constatés au moment de l'inspection et qui pourraient influencer votre décision d'acheter (selon le cas). Même si des défauts mineurs peuvent être mentionnés, ce rapport ne les identifiera pas nécessairement tous.

Il est très important que vous sachiez ce que votre inspecteur professionnel peut faire pour vous et quelles sont ses limites du point de vue inspection et analyse. L'inspection couvre les endroits qui sont facilement accessibles dans le bâtiment et se limite à ce qui peut être observé visuellement. L'inspecteur ne doit pas déplacer de meubles, soulever de moquettes, enlever des panneaux ou démonter des morceaux ou pièces d'équipement.

Le but d'une inspection est d'aider à évaluer la condition générale d'un bâtiment. Le rapport est basé sur l'observation de la condition visible et apparente du bâtiment et de ses composantes visitées au moment de l'inspection. Les résultats de cette inspection ne doivent pas être utilisés pour commenter les défauts cachés ou non apparents qui peuvent exister et aucune garantie n'est exprimée ou supposée.

S'entend de défauts cachés ou non apparents tout défaut qu'un examen visuel non approfondi des principales composantes d'un immeuble sans déplacement de meubles, d'objets ou tout autre obstacle ne permet pas de détecter ou de soupçonner. À titre d'exemple, un défaut qui ne saurait être découvert à la suite de l'exécution de tests de nature destructive, ou requérant l'exploration, le prélèvement ou le calcul des composantes de l'immeuble est un défaut non apparent. Également tout défaut découvert à la suite d'un dégât ultérieur à l'inspection ou suite au déplacement, à l'enlèvement de meubles, d'objets, de neige ou tout autre obstacle est aussi un défaut non apparent. Certains indices ne révèlent pas toujours l'étendue et la gravité des lacunes ou des déficiences non visibles.

Tous les bâtiments auront des défauts qui ne sont pas identifiés dans le rapport d'inspection. Si un tel défaut survient et que vous croyez que votre inspecteur ne vous a pas suffisamment prévenu, appelez-le. Un appel téléphonique peut vous aider à décider quelles mesures prendre pour corriger ce défaut et votre inspecteur pourra vous conseiller dans l'évaluation des corrections ou moyens proposés par les entrepreneurs.

Le rapport d'inspection ne constitue pas une garantie ou une police d'assurance de quelque nature que ce soit. Le rapport d'inspection reflète une observation de certains items énumérés de la propriété à la date et l'heure de l'inspection et n'est pas une énumération exhaustive des réparations à faire.

Le rapport d'inspection n'a pas pour objectif premier de fournir un guide à la renégociation du prix de la propriété et ne doit pas être interprété comme une opinion de la valeur marchande de celle-ci. Le propriétaire peut vouloir ou ne pas vouloir procéder aux correctifs des déficiences notées dans ce rapport.









L'inspecteur n'a pas à vérifier ni à contre-vérifier les informations données et indiquées, par toute personne, lors de l'inspection. L'inspecteur présume de la véracité de ces informations et ne met pas en doute la bonne foi de la personne dont il reçoit cette information.

COMMENT LIRE LE RAPPORT

Pour les orientations mentionnées dans ce rapport, considérez que vous êtes dans la rue, face à l'édifice ou à la pièce concernée. Cette façade est l'AVANT; les murs opposés qui délimitent l'immeuble ou la pièce forment l'ARRIÈRE. Vous regardez la façade de l'extérieur, le CÔTÉ DROIT est à votre droite, à gauche, le CÔTÉ GAUCHE. Si vous vous placez à l'intérieur de l'édifice ou de la pièce, votre côté droit est donc à votre droite quand vous faites dos à la façade.

Description des symboles

Afin de faciliter la lecture du rapport, des symboles ont été placés en marge des commentaires, ceux-ci servent à indiquer le niveau de gravité des énoncés de l'inspecteur. Cependant, cette évaluation du niveau de gravité peut varier d'une personne à l'autre selon différents facteurs subjectifs.

<u>Symbole</u>	<u>Description</u>
Aucun	Note ou simple commentaire ayant peu d'incidence sur l'intégrité du bâtiment.
 Avertissement	Point nécessitant une attention particulière, ou une condition particulière que l'inspecteur tient à mettre en évidence.
 Défaut à corriger	Problème à corriger. Afin de prévenir l'apparition de problèmes plus sérieux, des corrections devraient être effectuées.
 Information	Information complémentaire sur une composante afin de prévenir une détérioration prématurée ou s'assurer du bon fonctionnement d'un système (entretien, amélioration etc.).
 Réparation urgente	Problème à corriger immédiatement. Une réparation urgente ou une correction importante est à faire en priorité.
 Expertise recommandée	Une investigation supplémentaire par un spécialiste ou un expert est recommandée afin de déterminer avec plus d'exactitude l'ampleur d'un problème ou d'une situation.
 Danger potentiel	Recommandation touchant la santé ou la sécurité des personnes. Une correction est conseillée afin de réduire les risques d'accident, ou encore des implications négatives sur la santé.
 Surveillance recommandée	Composante à vérifier. Un examen suivi de la composante est nécessaire afin de surveiller l'évolution d'une condition particulière.
 Inspection limitée	Partie de l'inspection n'ayant pu être réalisée pour une raison ou une autre. (accessibilité restreinte, neige, etc.)

Lexique

V (vérifié)	Composante observée par l'inspecteur. La composante est visible en majeure partie.
P/V (partiellement vérifié)	La composante n'est observable qu'en partie. Son appréciation par l'inspecteur est donc limitée à la partie visible.
N/V (non vérifié)	La composante n'est pas visible. Elle peut être dissimulée sous des matériaux de finition. L'inspecteur l'a peut-être recherchée sans l'avoir trouvée.
N/A (non applicable)	Ne s'applique pas dans le contexte de l'inspection. La composante est soit absente ou non requise.

STRUCTURE

Méthodes d'inspection

Notre inspection est de nature visuelle. L'inspecteur recherche des signes d'affaissements, de déformations ou de contraintes à la structure du bâtiment. Aucun calcul n'est effectué. Si les conditions de charge imposées à la structure de l'immeuble sont modifiées, des effets négatifs non prévisibles peuvent apparaître.

L'inspection n'a pas pour but de déterminer si la structure de l'immeuble peut convenir pour un projet de transformation ou pour un projet futur de rénovation.

Fondations

V P/V N/V N/A

Énoncés généraux

Les bâtiments mobiles sont plus sujets aux mouvements du sol et doivent être nivelées aux 5 ans pour avoir une structure stable. Ils sont construits en usine et apportés sur un terrain locatif. Il est rare que les bâtiments soient déplacés par la suite, car la structure corrode et les propriétaires ajoutent souvent des rallonges à ce type de bâtiment.

Dalles de béton

V P/V N/V N/A Sol en terre battue

Limitations



Inspection limitée

Le dessous du bâtiment n'est pas creusé et l'espace sous le plancher est appelé cave de service ou vide sanitaire. L'inspection de la structure est limitée par l'espace restreint entre le sol et les solives de plancher.

Constatations



Défaut à corriger

Le sol dans le vide sanitaire est en terre battue. Une membrane est nécessaire afin d'éviter que l'humidité provenant du sol endommage la structure du bâtiment, ce qui peut engendrer des dommages importants. La membrane doit être installée de manière à être complètement étanche pour éviter que l'humidité et l'air confiné ne reviennent dans le vide sanitaire. Voir les autres recommandations au rapport.

Planchers

V P/V N/V N/A

Limitations



Inspection limitée

Les pièces étant complètement aménagées, la structure n'est pas visible et nous ne pouvons nous prononcer avec certitude sur son état ni sur celui des appuis des colonnes.

Énoncés généraux

Aucun calcul de la structure des murs ou des planchers n'est effectué, seulement les anomalies apparentes sont notées au rapport. Pour tout calcul de la structure, faire appel à un ingénieur qualifié en structure.

Constatations



Expertise recommandée

Nous avons noté la présence de traces ayant l'apparence de moisissure ou de champignon sur les panneaux de bois recouvrant les plancher et sur des colonnes dans le vide sanitaire. Une expertise devra être réalisée afin de déterminer si ces traces sont de la moisissure ou des champignons et si elles peuvent être nocives pour la santé, localiser la source et déterminer les travaux correctifs et si une décontamination est requise.



Exemple dans le vide sanitaire



Exemple sous le bâtiment



Exemple sur une colonne



Exemple sur une colonne

Murs porteurs

V P/V N/V N/A

Limitations



Inspection limitée

Les pièces étant entièrement aménagées, nous ne pouvons vérifier l'état des murs porteurs, bien qu'aucun indice ne nous laisse croire en un problème d'ordre structural.

Énoncés généraux

Toute ouverture, que l'on désire pratiquer dans un mur porteur, doit être réalisée en installant une poutre et des colonnes afin de redistribuer les charges. Ces colonnes doivent être convenablement appuyées et supportées. Consulter un spécialiste qualifié en structure avant d'entreprendre des travaux de nature à modifier la structure des murs porteurs. Les murs extérieurs sont généralement des murs porteurs, qui supportent une partie des charges en provenance des planchers aux étages et de la toiture. À l'intérieur, il est plus difficile de les identifier. Pour ce faire, il peut être nécessaire de démanteler une partie des revêtements intérieurs de finition afin de voir les éléments de la structure.

Poutres et colonnes

V P/V N/V N/A Pièces de bois et colonnes métalliques

Limitations



Inspection limitée

Les pièces étant partiellement aménagées, nous ne pouvons vérifier l'état complet des poutres et des colonnes ou nous prononcer sur leurs états.

Énoncés généraux

Il n'est pas approprié de déplacer ou d'enlever des appuis ou des poteaux sous une poutre sans consulter un spécialiste en structure au préalable. Il est également déconseillé, lors de l'ajout d'une colonne, de forcer la structure existante en soulevant la poutre.

Constatations



Avertissement

Nous avons noté la présence de colonne de bois en contact avec le sol, ce qui n'est pas recommandé. Les pièces sont seulement déposées sur un morceau d'isolant rigide ou directement au sol. L'humidité provenant du sol peut attaquer le bois et affecter la stabilité des colonnes. Afin d'assurer la protection des composantes de bois, il est recommandé que les supports aient un dégagement raisonnable et/ou soient déposés sur des semelles d'assise en béton. Consulter un professionnel en structure pour apporter les correctifs appropriés, au besoin.



Sous le bâtiment - Vide sanitaire



Sous le bâtiment

Structures de toit

V PV NV N/A

Limitations



Inspection limitée

Nous n'avons pas pu vérifier l'entre-toit, car il n'y a aucun accès. Pour cette raison, nous ne pouvons nous prononcer sur l'état de la structure de cet espace.

Énoncés généraux

Aucun calcul de la structure du toit n'est effectué, seulement les anomalies apparentes sont notées au rapport. Pour tout calcul de la structure, faire appel à un ingénieur qualifié en structure. Il est recommandé de déneiger les toitures à faible pente et les toits plats régulièrement. Certains bâtiments qui sont âgés ou qui n'ont pas été construits selon les règles de calcul des codes de construction en vigueur peuvent subir des dommages importants s'il y a de fortes accumulations de neige en hiver sur la toiture.

EXTÉRIEUR

Limitations

Notre inspection des composantes extérieures est visuelle à partir du niveau du sol et par les endroits facilement accessibles (balcons, escaliers, etc.). L'inspecteur ne scrute pas l'ensemble des surfaces élevées à l'aide d'une échelle, à moins de déceler, au préalable, un indice d'une malfaçon ou d'un défaut sur la partie supérieure d'un mur.

Revêtements extérieurs

V P/V N/V N/A Revêtement métallique

Énoncés généraux

La présence et l'intégrité du revêtement extérieur mural protège les murs contre la détérioration causée par l'eau, le vent, la pollution de l'air et le soleil. Maintenir en bonne condition les revêtements extérieurs et l'étanchéité entre les divers matériaux en surface afin de prévenir la détérioration des composantes internes du mur.

Constatations



Avertissement

Le revêtement métallique est bosselé par endroits. À corriger, au besoin, pour améliorer l'esthétique.



Coin avant gauche



Avant gauche



Exemple à l'avant



Avertissement

Nous avons observé des réparations au niveau des revêtements. Nous ne pouvons déterminer si les réparations sont adéquates et quel type de réparation a été effectuée. Vérifier avec les propriétaires pour savoir si des garanties sont applicables et connaître l'historique des réparations.



Avant centre



Exemple à l'avant



Défaut à corriger

Nous avons noté la présence d'ouvertures (sections endommagées) dans les revêtements. Ces ouvertures devront être colmatées en la recouvrant d'un déclin ou d'un solin métallique et en scellant le pourtour de l'installation ou en remplaçant les sections endommagées, afin d'assurer l'étanchéité des revêtements extérieurs.



Avant gauche



Exemple à l'avant



Avant gauche



Côté droit



Côté droit



Coin arrière droit

Solins et scellements

V P/V N/V N/A Scellant polymérique (souple)

Énoncés généraux

Tout scellant extérieur au contour des ouvertures et des orifices doit être en bon état. Une fissuration, une mauvaise adhérence et/ou l'absence de scellant sont des risques potentiels d'infiltration d'eau et de dégâts d'eau. Une vérification régulière (annuelle) de l'état du scellant et un entretien suivi des scellants est requis.

N.B.: Les scellant ne sont utiles que pour des ouvertures de moins de 1/4 de pouce. Pour les ouvertures de plus de 1/4 de pouce, il est recommandé de faire installer un solin adéquat pour éviter les infiltrations.

Constatations



Défaut à corriger

Les joints de scellement sont détériorés à certains endroits, des retouches sont à faire et certains scellants manquants devront être ajoutés. Vérifier l'état des scellements chaque année afin de prévenir les infiltrations d'eau dans l'enveloppe du bâtiment et une détérioration des composantes internes. Pour bien faire les scellants, il faut enlever l'ancien scellant et refaire le nouveau par la suite.

N.B. Pour le pourtour des luminaires, laisser une ouverture dans le bas afin de permettre à l'eau de s'évacuer, le cas échéant.



Pourtour des ouvertures - Côté droit



Exemple à la jonction de matériaux



Pourtour de certains solins



Pourtour des portes



Pourtour des trappes extérieures



Pourtour de certaines fenêtres

Portes extérieures

V P/V N/V N/A Portes d'acier

Constatations



Information

Les portes extérieures ont été testées, fonctionnent et sont en bonne condition. Aucune détérioration majeure observée.



Défaut à corriger

Nous avons noté la présence de coupe-froid endommagés sur des portes. Les coupe-froid limitent les pertes énergétiques, mais assurent aussi l'étanchéité des portes. Lorsqu'un coupe-froid est endommagé, il est possible que l'eau s'infilte dans le seuil de porte et endommage les composantes de bois. Afin de limiter les pertes énergétiques et aussi pour assurer l'étanchéité, nous vous recommandons de remplacer les coupe-froid endommagés.



Porte d'entrée - Côté gauche



Sortie arrière droit

Fenêtres et verrières

V P/V N/V N/A Fenêtres de vinyle (PVC) et d'aluminium

Limitations



Inspection limitée

Nous avons noté la présence de poussière sur les fenêtres. La poussière sur les fenêtres peut empêcher l'inspecteur de déceler la présence d'un thermos descellé. Nous avons frotté la poussière sur certaines fenêtres, cependant pour vérifier les thermos adéquatement, les fenêtres doivent être propres.



Inspection limitée

Certaines fenêtres sont situées très près du plafond et sont difficilement accessibles et pour cette raison nous n'avons pas été en mesure de les vérifier et tester. Nous vous recommandons de vérifier ces fenêtres quand la situation le permettra.



Exemple sur le côté gauche

Énoncés généraux

Afin d'éviter la condensation sur le vitrage (côté intérieur), il est recommandé d'enlever les moustiquaires en hiver, de laisser les stores ou rideaux ouverts le jour, pour permettre à l'air chaud de circuler sur toute la surface du vitrage, et de maintenir, dans le bâtiment, un taux d'humidité acceptable en utilisant la ventilation mécanique au besoin.

Veuillez noter qu'une fenêtre à thermos peut desceller sans signe précurseur et que plusieurs facteurs peuvent empêcher l'inspecteur de noter la présence d'un thermos descellé. La poussière, la température, l'humidité extérieure ou intérieure, etc. sont des facteurs qui peuvent limiter notre inspection. En cas de doute, consulter un expert en fenestration pour effectuer la vérification des thermos.

Constatations

Les fenêtres sont coulissantes en PVC et leur vitrage est thermos. Ces fenêtres demandent un entretien régulier, de même que les coulisses qui peuvent se briser. Nettoyer et lubrifier régulièrement les coulisses afin de faciliter leur utilisation et de prolonger leur durée de vie.



Avertissement

Nous avons observé que certaines fenêtres sont munies d'une protection (grillage permanent) contre le vol. La présence de grillage ne permet pas de bien vérifier et corriger les joints de scellement pour assurer l'étanchéité. Nous vous recommandons de retirer le grillage des fenêtres et de vérifier les joints de scellement.



Exemple sur une fenêtre



Avertissement

Nous avons noté que des fenêtres étaient difficiles à manipuler. Nous croyons qu'un entretien des mécanismes pourrait faciliter la manipulation des fenêtres. Nettoyer, lubrifier et corriger la fixation des mécanismes (au besoin) et tester les fenêtres à nouveau. Si une fenêtre est toujours difficile à manipuler, il peut être nécessaire de faire effectuer des ajustements, effectuer le remplacement du mécanisme ou dans certains cas, il peut être nécessaire d'effectuer le remplacement de la fenêtre, ce qui devra être vérifié.



Toutes les fenêtres



Défaut à corriger

Nous avons noté qu'un coup-froid était endommagé sur une fenêtre. Afin de limiter les pertes énergétiques et aussi assurer l'étanchéité de la fenêtre, nous vous recommandons de consulter une compagnie spécialisée en restauration de fenêtre afin de vérifier les coups-froids endommagés et effectuer leurs remplacements.



Bureau arrière droit



Bureau arrière droit

Terrasses, balcons et perrons

V P/V N/V N/A Balcons en bois

Énoncés généraux

Pour la sécurité des occupants, la hauteur minimale des garde-corps localisés à plus de 6 pieds du sol devrait être de 1100 mm (42 pouces). Les baratins ne doivent pas être espacés à plus de 100 mm (4 pouces) et ne devraient pas être conçus de manière à permettre à un jeune enfant d'escalader la balustrade. Les autorités peuvent exiger en tout temps des modifications touchant la sécurité.

Constatations



Information

Le bois est un matériel qui demande à être entretenu pour éviter le vieillissement prématuré de celui-ci. Appliquer régulièrement une protection (peinture ou teinture hydrofuge) sur les surfaces apparentes afin de prolonger la durée de vie du bois.



Avertissement

Nous avons noté que le bois du balcon était en contact avec le sol, ce qui n'est pas recommandé. Il est recommandé d'observer un dégagement de 6 po. ou plus, entre le sol et tout élément de bois, afin d'éviter que l'eau et l'humidité endommagent les composantes de bois. Dans la mesure du possible, nous vous recommandons d'apporter les correctifs requis pour prolonger la durée de vie du bois.



Exemple à la base de l'escalier

**Avertissement**

Les balcons en bois sont sur des pattes d'éléphant (base de ciment sur le sol). La majorité des balcons au Québec sont construits sur ce type de base. Il faut cependant les niveler à un intervalle d'environ 5 ans. Pour régler la situation à long terme, des bases solides devront être aménagées sous le niveau du gel (sonotube, pieux vissés, etc).



Exemple sous un balcon

**Avertissement**

Nous avons noté la présence de tapis sur les marches. Ces installations conservent l'humidité et l'exposition prolongée à l'humidité accélère la détérioration des marches. Afin de limiter l'exposition prolongée à l'humidité, nous vous recommandons de retirer ces installations au printemps et de les réinstaller uniquement avant la saison froide. S'ils ont été installés, car les marches sont glissantes, divers produits antidérapants sont disponibles en quincaillerie et peuvent être utilisés pour rendre les marches sécuritaires.



Exemple sur un balcon



Exemple sur un balcon

Avant-toits, fascias et sous-faces

V P/V N/V N/A Fascias métalliques

Méthodes d'inspection

Nous examinons l'état des soffites à partir du niveau du sol pour vérifier s'il n'y a pas d'espacement ou de déplacement afin d'éviter la voie libre aux insectes, oiseaux ou rongeurs. À moins de déceler un indice d'une quelconque malfaçon ou d'un défaut sur la partie supérieure des murs extérieurs, l'inspecteur ne scrutera pas les surfaces élevées à l'aide d'une échelle.

Constatations



Information

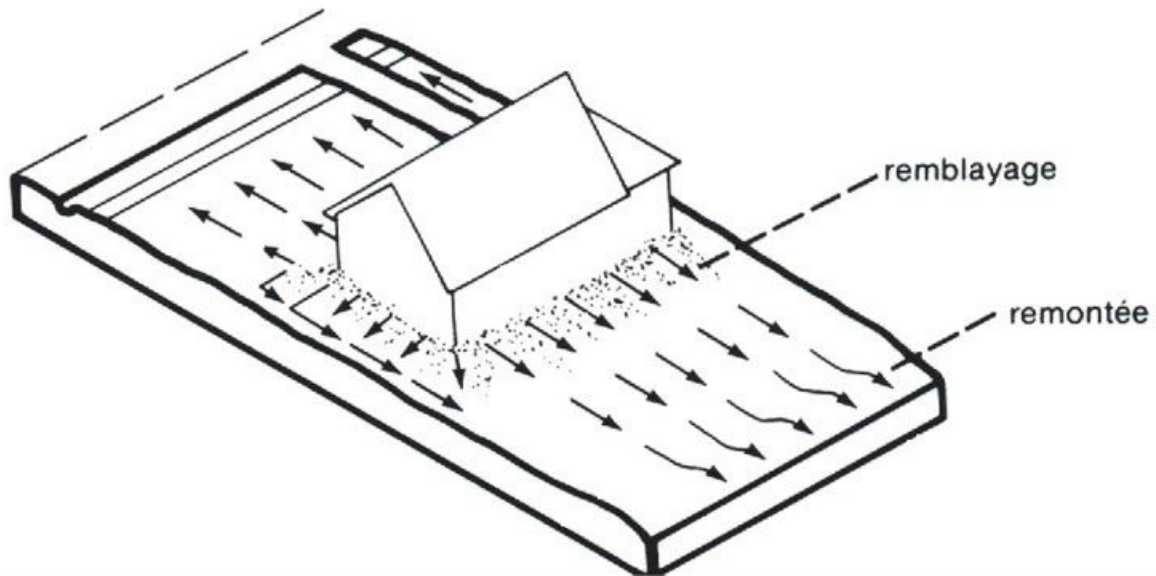
Pour les sections visibles: Aucune détérioration majeure au moment de l'inspection.

Aménagements extérieurs

V P/V N/V N/A Terrain nominalement plat

Énoncés généraux

La topographie générale du terrain et des environs du bâtiment devrait permettre un écoulement des eaux de surface vers les égouts municipaux, vers des fossés ou vers d'autres parties du terrain où elles pourront être absorbées sans problème dans le sol. L'ensemble des composantes formant les aménagements extérieurs d'une propriété sont soumises aux conditions climatiques et subissent les dommages occasionnés par le gel. La qualité générale du drainage d'un terrain aura une incidence déterminante sur la longévité de ces composantes et préviendra les dommages occasionnés par le gel et l'érosion.



Constatations



Défaut à corriger

Nous avons constaté qu'à certains endroits, le drainage du terrain dirige l'eau vers le bâtiment. Cette situation peut favoriser des infiltrations d'eau et des excès d'humidité dans le vide sanitaire. Nous vous recommandons de corriger les pentes de sol en ajoutant de la terre ou de l'asphalte froid afin d'avoir un écoulement adéquat près du bâtiment. Évaluer la possibilité de modifier les pentes du terrain et consulter un conseiller en aménagement extérieur, au besoin.



Avant - Exemple



Arrière



Côté gauche



Côté droit

Autre

Constatations



Défaut à corriger

Nous avons noté que des trappes de ventilation sont endommagées. Une trappe endommagée peut laisser pénétrer l'eau et la vermine dans le bâtiment. Nous vous recommandons de remplacer les trappes endommagées.



Côté gauche, Au centre - Exemple



Exemple à l'avant

TOITURE

Limitations

Notre évaluation du toit vise à identifier les parties manquantes et/ou détériorées, pouvant permettre l'infiltration d'eau. Les couches inférieures et structurelles ne sont pas visibles et ne peuvent être évaluées par notre inspection visuelle. Notre inspection n'est donc pas une garantie d'étanchéité, ni de certification du toit. L'inspecteur n'est pas tenu de déneiger et de déglacer la toiture pour en inspecter le revêtement.

Revêtements de toit plat

V P/V N/V N/A Membrane TPO

Méthodes d'inspection

L'inspection s'est faite du haut de la couverture. La surface a été parcourue dans le but d'en détecter les signes de faiblesses. Aucun élément n'a été démonté ou altéré pour l'inspection.

Énoncés généraux

La durée de vie utile d'un revêtement de toit varie selon de nombreux facteurs. L'évaluation de l'état du revêtement n'exclut pas la possibilité que le toit coule à un certain moment. Un toit peut couler en tout temps et son étanchéité peut varier selon l'intensité de la pluie, la direction du vent, la formation de glace, la pente, le genre de recouvrement, la chute d'objets, etc. Le nombre de couches, la qualité et l'épaisseur d'une membrane ne peuvent être déterminés par une simple observation visuelle et auront une incidence prépondérante sur l'espérance de vie du revêtement de la toiture.

Constatations

Toit plat avec légère pente d'égouttement vers l'extérieur. La toiture est recouverte d'une membrane monocouche TPO. La durée de vie espérée pour ce genre de revêtement est de plus de 20 ans. L'âge de la toiture nous est inconnu. Vous devez l'inspecter deux fois par année pour vous assurer qu'aucune détérioration ne risque de causer des infiltrations.

Vérifier avec les propriétaires pour connaître le détail des garanties applicables.

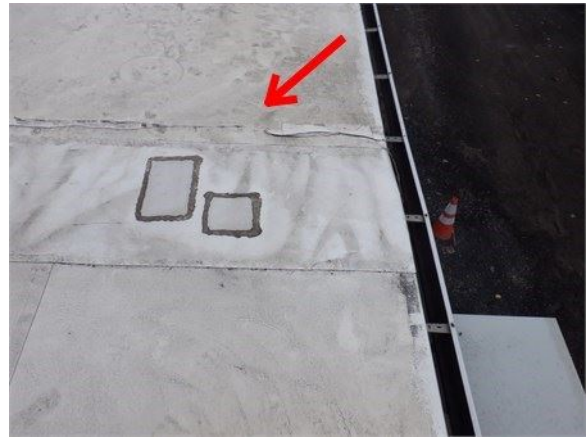


Réparation urgente

Nous avons observé des boursoflures, des signes de détériorations importantes et des points mous qui pourraient indiquer la présence d'infiltration d'eau entre deux couches de revêtement. En raison des détériorations observées, nous vous recommandons de consulter un couvreur pour évaluer le coût de remplacement de la toiture et effectuer les travaux de remplacement dans les plus brefs délais.



Toiture arrière - Exemple de point mou



Exemple de détériorations



Exemple de détérioration



Exemple de point mou



Exemple de détérioration



Exemple de détérioration



Exemple sur la toiture



Exemple sur la toiture

Gouttières

V P/V N/V N/A Gouttières en aluminium

Énoncés généraux

Il est approprié que les descentes de gouttière du toit se déversent en surface sur le terrain en s'éloignant de la fondation. Les pentes du terrain sont un facteur très important pour éviter les infiltrations d'eau ou les problèmes d'humidité au sous-sol. Afin d'éviter l'accumulation ou une saturation d'eau contre la fondation nous vous recommandons d'allonger les descentes de gouttière à plus de quatre pieds de la fondation. Laisser environ 8 pouces de dégagement sous la descente pour éviter des bris causés par le gel en hiver. Les déversoirs doivent être enlevés pour éviter de se briser en hiver.

Les gouttières devraient être inspectées régulièrement pour prévenir les fuites (utiliser un boyau d'arrosage) et nettoyées au moins une fois par année, de préférence à l'automne. Si de nombreux arbres ceignent la propriété, il peut être nécessaire de les nettoyer plus fréquemment.

Constatations



Défaut à corriger

Nous avons noté que les rallonges à la base des descentes de gouttières sont dirigée dans le sol ou sous le bâtiment. Afin de ne pas solliciter inutilement le drainage du bâtiment, de ne pas favoriser des infiltrations d'eau et des excès d'humidité dans le vide sanitaire, nous vous recommandons d'installer des rallonges de gouttières adéquates diriger vers l'extérieur.



Coin avant gauche



Coin avant droit



Coin arrière droit



Coin arrière gauche

Solins et parapets

V PV NV N/A

Méthodes d'inspection

La majeure partie des solins n'est pas visible puisqu'une grande partie de ceux-ci sont dissimulés sous le revêtement de toiture. Notre inspection des solins est donc limitée à l'inspection des parties visibles.

PLOMBERIE

Limitations

L'inspecteur ne vérifie pas les systèmes cachés derrière les revêtements, enfouis, fermés ou hors d'usage, les réseaux privés ou publics d'alimentation et d'évacuation, la qualité ou le traitement de l'eau et les fuites possibles des bains ou des douches. L'inspecteur n'évalue pas la capacité ni la suffisance des systèmes ni la présence ou l'absence de robinet d'urgence. La valve d'entrée d'eau principale et les robinets d'urgence des appareils ménagers, de la toilette et ceux sous les évier et les lavabos ne sont pas manipulés à cause du risque de créer des fuites. Aucune valve ou robinet des appareils ménagers présents ne sera vérifié lors de l'inspection. L'inspection de la plomberie est donc limitée.

Valve principale d'entrée d'eau

V P/V N/V N/A Conduit de 3/4 po en polyéthylène (PEX) devenant du cuivre, avec valve à bille
Localisée dans le placard des chauffe-eaux

Énoncés généraux

La valve d'entrée d'eau principale n'est pas manipulée à cause du risque de créer des fuites. Les occupants de l'immeuble devraient connaître son emplacement afin de pouvoir l'opérer rapidement en cas d'urgence.

Appareils et robinets

V P/V N/V N/A Installation régulière résidentielle

Méthodes d'inspection

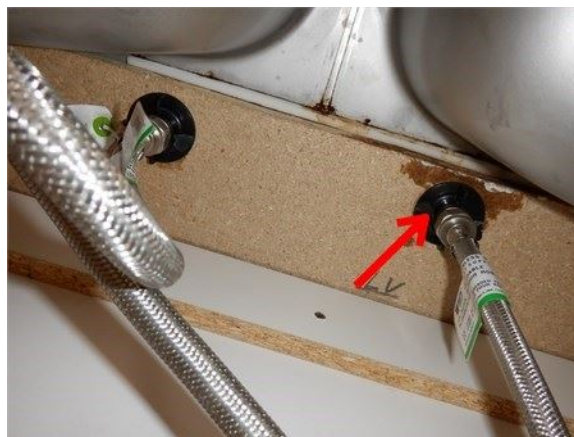
Nous examinons chacun des robinets des appareils de plomberie mais, certaines conditions peuvent ne pas être décelables par une simple action des robinets ou d'une simple chasse d'eau. Un appareil peut présenter des défauts ou fuir après un certain temps d'utilisation. Les robinets d'urgence des appareils ménagers, de la toilette et ceux sous les évier et les lavabos ne sont pas manipulés, à cause du risque de créer des fuites. Aucune valve ou robinet des appareils ménagers présents ne seront vérifiés lors de l'inspection.

Constatations



Surveillance recommandée

Nous avons noté la présence de cernes sous un comptoir, ce qui peut indiquer que de l'eau s'infiltré par la robinetterie, au contour de l'évier ou du lavabo. Nous vous recommandons de garder une attention particulière et de consulter un plombier pour corriger la situation, si les cernes changent de dimension ou si de l'humidité est observée sous le comptoir.



Sous l'évier - Salle à manger



Avertissement

Nous avons noté la présence de scellant sur tout le pourtour de la toilette, ce qui n'est pas recommandé. En cas de fuite de la toilette, le scellant risque de retenir l'eau sous l'installation et accentuer la détérioration du sous-plancher et des composantes internes du plancher. En cas de fuite, il est préférable d'avoir des indices pour permettre une intervention rapide et limiter les dommages. Pour cette raison, nous vous recommandons de retirer en tout ou en partie le scellant au contour de la toilette. Au minimum, laisser une ouverture à l'arrière de la toilette.



Exemple au pourtour d'une toilette



Défaut à corriger

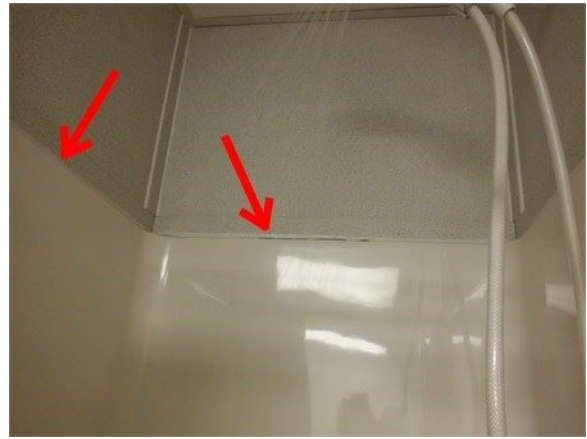
Nous avons noté que des joints n'assurent pas l'étanchéité. Nous vous recommandons d'effectuer les correctifs appropriés pour éviter la détérioration prématurée des matériaux environnants.

Informations: Maintenir en bonne condition les joints autour du bain, lavabo/évier, de la douche et au contour de la robinetterie, afin d'éviter la détérioration des composantes. L'absence d'une étanchéité adéquate pourrait entraîner des dommages sérieux aux composantes et occasionner la formation de moisissure.

N.B. Pour le pourtour de la robinetterie de la douche, laisser une ouverture dans le bas afin de permettre à l'eau de s'évacuer, le cas échéant.



Base de douche - Exemple



Pourtour des douches - Section haute

*Défaut à corriger*

Maintenir en bonne condition le joint entre le mur et le comptoir afin d'éviter la pénétration d'eau dans le mur adjacent. L'absence d'une étanchéité adéquate pourrait entraîner des dommages sérieux aux composantes internes du mur, occasionner la formation de moisissures et la détérioration des composantes de placoplâtre et de bois.



Dans les salles de bain



Dans la salle à manger



Salle de repos - Arrière droit

*Défaut à corriger*

Nous avons noté la présence d'une légère fuite sur un robinet. Afin de limiter les risques de dégât d'eau, nous vous recommandons de consulter un plombier pour corriger la fuite ou effectuer le remplacement de ce robinet.



Dans la conciergerie

*Défaut à corriger*

Nous avons noté qu'un appareil de plomberie ne fonctionne pas normalement. Une fuite importante est présente lorsque nous activons la douche. Consulter un plombier pour effectuer les correctifs appropriés afin de permettre son utilisation normale et éviter les dégâts d'eau.



Salle de bain des hommes

*Danger potentiel*

Nous avons noté que l'eau chaude et froide était inversée dans toutes les douches, ce qui représente un risque de brûlure. Afin d'assurer la sécurité des utilisateurs, nous vous recommandons de consulter un plombier pour inverser l'alimentation de la douche afin de permettre son utilisation normale et sécuritaire.



Dans toutes les douches - Exemple

Conduits de distribution

V P/V N/V N/A Tuyauterie d'alimentation en cuivre

Énoncés généraux

Il est normal que l'on obtienne une légère perte de pression lorsque plusieurs accessoires de plomberie sont actionnés en même temps. Une variation de la pression d'eau dans l'aqueduc de la ville implique une variation de pression à votre robinet surtout si le diamètre de l'entrée d'eau est inférieur à 3/4 de pouce. La pression d'eau de la municipalité peut excéder 75 lbs/pouce carré. L'installation d'un réducteur de pression à l'entrée est alors requis. Le caractère suffisant de l'alimentation en eau du service municipal dépasse la portée de notre inspection. La qualité de l'eau n'est pas vérifiée, ainsi que la détérioration graduelle provoquée par les produits ou minéraux présents dans l'eau sur les composantes des conduites et des renvois d'eau. La présence de plomb dans les soudures et les conduites d'approvisionnement, n'est pas vérifiée dans le cadre de cette inspection.

Constatations

*Information*

La tuyauterie visible est en cuivre. Les sections visibles de la plomberie sont faites de façon professionnelle, sont en bonne condition et la pression d'eau aux appareils est adéquate. Aucune détérioration majeure n'a été observée.

*Avertissement*

Nous avons observé du vert de gris sur la plomberie. Il n'y avait pas de fuite observée lors de l'inspection, nous vous recommandons cependant de planifier le remplacement de la plomberie âgée ou endommagée afin d'éviter les risques de fuite éventuelle.



Salle de bain des femmes - Exemple



Salle de bain des femmes - Exemple



Sous les lavabos - Salle de bain des hommes



Salle de bain des hommes - Exemple



Salle de bain - Arrière centre

Conduits d'évacuation et de ventilation

V P/V N/V N/A Conduits d'évacuation en plastique

Énoncés généraux

Un nombre insuffisant d'évents de plomberie, un diamètre insuffisant des renvois ou des colonnes, une disposition inadéquate des colonnes pourraient occasionner des problèmes d'évacuation aux renvois de plomberie. L'absence de siphon sur un branchement pourrait occasionner des retours d'odeur des égouts. L'inspection des conduites souterraines du réseau d'égout est exclue de cette inspection. L'inspection des canalisations souterraines du réseau d'égout ne peut être effectuée qu'à l'aide d'une caméra par une personne qualifiée.

Constatations



Information

L'évacuation des eaux usées se fait dans un système d'égout municipal. Tout collecteur principal doit être pourvu d'un regard de nettoyage situé le plus près possible de l'endroit où il quitte le bâtiment afin de permettre le nettoyage du conduit en cas d'obstruction. Nous avons observé cette composante lors de notre inspection. Nous vous recommandons de maintenir cette composante accessible pour le plombier au besoin. Nous avons aussi noté la présence d'un évent de plomberie sur le toit. Pour les sections visibles de ces installations, les conduits sont en bonne condition et aucune détérioration n'a été observée.

Drains de plancher

V P/V N/V N/A Drains standards

Énoncés généraux

Il est approprié d'avoir une soupape de retenue sur le drain du plancher pour éviter d'éventuels refoulements d'égout. S'assurer que le niveau d'eau sera maintenu dans le garde-d'eau du drain de plancher du sous-sol pour éviter que les gaz/odeurs du réseau d'égout ne pénètrent dans le bâtiment.

Constatations

Aucune détérioration majeure n'a été observée.



Salle de bain des femmes



Salle de bain des hommes

Dispositifs antirefoulement

V P/V N/V N/A

Limitations



Inspection limitée

Lors de notre visite, nous n'avons pas localisé de dispositif anti-refoulement pour les installations de plomberie au sous-sol. Cette composante sert à protéger le sous-sol des refoulements d'égout et doit être accessible en tout temps, afin d'en permettre son nettoyage. Consulter un plombier afin de le localiser ou afin d'en faire installer un.

S'assurer que votre assurance habitation contienne l'avenant de protection contre les refoulements d'égouts

Puisards et fosses de retenue

V P/V N/V N/A Aucun

Constatations



Défaut à corriger

Le bâtiment repose sur un vide sanitaire, ce qui rend impossible la pose d'un drain de plancher. Cependant, nous vous recommandons de consulter un plombier afin de faire installer un puisard muni d'une pompe, afin de permettre l'évacuation des eaux en cas de fuite de plomberie et d'infiltration d'eau dans le bâtiment.

Système de production d'eau chaude

V P/V N/V N/A Chauffe-eaux électrique de marque Rheem de 60 gallons datant de 2010
Localisé dans le placard dans la salle de bain des hommes

Énoncés généraux

En général, la durée de vie maximale d'un chauffe-eau est de 10 à 15 ans mais, selon la qualité de l'alimentation en eau, il pourrait cesser de fonctionner ou percer sans avertissement. Lorsque installé sur une dalle de béton, les fabricants recommandent de surélever le chauffe-eau afin que la fraîcheur de la dalle de béton ne soit pas en contact avec la base du chauffe-eau (économie d'énergie et prévention de la corrosion). Il est recommandé d'ajuster le thermostat à 60 °C (140 °F) afin de réduire considérablement les risques de développement de bactéries causant

la légionellose.

N.B: Veuillez noter que certaines compagnies d'assurance n'assurent plus les dégâts d'eau d'un chauffe-eau de plus de 10 ans.

Constatations



Information

Nous avons observé la présence d'eau chaude à chaque appareil desservi.



Information

Par mesure de précaution, nous vous recommandons d'installer une cuvette de sûreté sous les appareils, connectée à la plomberie (conduit de drainage le plus près) afin de prévenir tout dégât éventuel en cas de fuite ou de déversement.



Avertissement

Nous n'avons pas été en mesure de vérifier la date d'installation du chauffe-eau en raison de son emplacement et de l'accès restreint. Comme la durée de vie est évaluée à près de 10 ans, nous vous conseillons de vérifier auprès du propriétaire vendeur pour connaître l'année de fabrication. Si l'année de fabrication est inconnue, nous vous recommandons de faire vérifier l'installation par un plombier ou de remplacer l'appareil afin de limiter les risques de fuite ou de dégât d'eau. De plus, si l'année de fabrication est inconnue, il se peut que votre assurance refuse d'assurer contre les fuites ou dégâts d'eau.



Sous l'évier - Salle de repos arrière droit



Réparation urgente

Nous avons noté que des chauffe-eaux étaient âgés de plus de 10 ans. Nous vous recommandons de consulter un plombier pour les remplacer afin d'éviter de sérieux dégâts d'eau.

N.B. : Certaines compagnies d'assurance n'assurent plus les dégâts d'eau d'un chauffe-eau dès qu'il atteint 10 ans.



Placard - Salle de bain des hommes

ÉLECTRICITÉ

Limitations

L'inspection des composantes et des systèmes électriques est limitée. L'inspecteur notera les conditions qui, à son avis, sont inférieures à la normale. L'inspecteur vérifie l'intérieur du panneau électrique et les panneaux de distribution seulement si l'accès est facile et non dangereux. Seulement un échantillonnage aléatoire des prises et des luminaires accessibles est effectué. Les parties du système électrique cachées par la finition, par des meubles ou par des objets, derrière la charpente ou enfouies dans le sol ne sont pas vérifiées. Nous ne vérifions pas les systèmes à bas voltage, le câblage téléphonique, les systèmes d'interphone, les systèmes d'alarme, le câblage pour les appareils de télévision, les systèmes électriques extérieurs des piscines et des cabanons.

Alimentation principale

V P/V N/V N/A Alimentation aérienne par la cour latérale

Constatations



Information

Lors de l'inspection, le mât, le compteur et les composantes de l'alimentation principale étaient bien fixés et en bonne condition. Le compteur d'électricité est situé à l'extérieur du bâtiment. Le sceau est bien fermé et n'est pas altéré. Nous avons aussi constaté la présence d'un fil de cuivre servant de mise à la terre. Celui-ci est fixé sur l'entrée d'eau et aucune détérioration majeure sur ces installations n'a été observée au moment de l'inspection.

Interrupteur principal

V P/V N/V N/A 100, 200 et 400 Ampères (120-240 volts)

Énoncés généraux

Il n'est pas sécuritaire pour les personnes et les biens qu'un panneau principal à fusibles ou à disjoncteurs soit installé à l'extérieur ou dans un endroit non chauffé. La température de l'air ambiant en période froide pourrait influencer la température de déclenchement du dispositif de protection lors d'une surchauffe dans le circuit de dérivation. Le panneau électrique ne doit pas être situé dans un placard, une salle de bain, un mur mitoyen ou une cage d'escalier. L'accès au panneau électrique doit être dégagé en tout temps (3 pieds libre devant).

Constatations



Information

Les disjoncteurs principaux sont situés sur les panneaux de distributions.



Sur un panneau électrique - Exemple

Panneau de distribution principal

V P/V N/V N/A Panneaux à disjoncteurs

Limitations



Inspection limitée

Le panneau électrique principal, desservant tous les autres panneaux du bâtiment, n'a pas été ouvert pour vérifier l'intérieur lors de l'inspection afin de prévenir l'arrêt des systèmes y étant reliés ou le déclenchement d'une alarme.



Salle des casiers des femmes

Énoncés généraux

Il est impossible, lors d'une inspection visuelle, d'identifier les circuits qui pourraient être surchargés. Le remplacement régulier d'un fusible ou un disjoncteur qui saute fréquemment est anormal et indique généralement qu'un circuit est surchargé. Les appareils nécessitant beaucoup d'énergie (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, lave-vaisselle, etc.) devraient être branchés sur des circuits indépendants (circuits dédiés).

Veillez noter que toutes les installations électriques ont une durée de vie qui est établie par le fabricant. La durée de vie moyenne d'un panneau électrique est de 25 à 30 ans et souvent, l'année de fabrication ou d'installation n'est pas indiquée sur l'installation. Il est recommandé de faire vérifier le panneau électrique par un maître électricien pour déterminer si des mises à jour sont requises ou pour planifier un remplacement éventuel. De plus, l'identification du panneau n'est pas vérifiée lors de notre inspection. Confirmer et compléter l'identification, au besoin, lors de la vérification.

Constatations



Information

Les panneaux de distribution sont bien fixés, la protection des circuits des panneaux électriques est à disjoncteurs. Les couvercles qui protègent les fils des panneaux ont été enlevés pour en vérifier l'intérieur. Les panneaux ne montrent pas de signe de dommage apparent.

Panneau A : Panneau électrique à disjoncteur de marque Cutler-Hammer de 30 circuits dont 23 de disponibles, localisé dans la salle des casiers des femmes. La capacité maximale du panneau est de 125 ampères (120/240 Volts), ce qui respecte la capacité de l'interrupteur principal.

Panneau B : Panneau électrique à disjoncteur de marque Cutler-Hammer de 30 circuits dont 11 de disponibles, localisé dans la salle à manger. La capacité maximale du panneau est de 125 ampères (120/240 Volts), ce qui respecte la capacité de l'interrupteur principal.

Panneau C : Panneau électrique à disjoncteur de marque Cutler-Hammer de 30 circuits dont 16 de disponibles, localisé dans le corridor arrière centre. La capacité maximale du panneau est de 200 ampères (120/240 Volts), ce qui respecte la capacité de l'interrupteur principal.

Panneau D : Panneau électrique à disjoncteur de marque Cutler-Hammer de 30 circuits dont 5 de disponibles, localisé dans la salle de repos arrière droit. La capacité maximale du panneau est de 200 ampères (120/240 Volts), ce qui respecte la capacité de l'interrupteur principal.

Panneau E : Panneau électrique à disjoncteur de marque Cutler-Hammer de 30 circuits dont 5 de disponibles, localisé dans la salle de bureau avant droit. La capacité maximale du panneau est de 200 ampères (120/240 Volts), ce qui respecte la capacité de l'interrupteur principal.

Panneau F : Panneau électrique à disjoncteur de marque Cutler-Hammer de 30 circuits dont 4 de disponibles, localisé dans la salle de bureau avant droit. Voir autre constat.



Salle des casiers des femmes



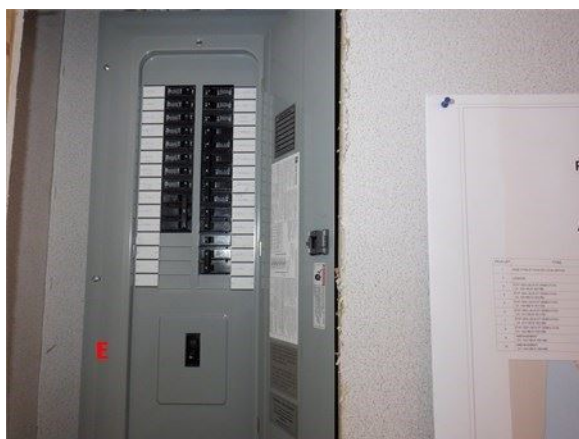
Salle à manger



Corridor arrière centre



Salle de repos - Arrière droit



Salle des bureau - Avant droit



Salle des bureaux - Avant centre



Défaut à corriger

Il manque une vis sur le couvercle panneau électrique. À corriger pour éviter les risques de détachement du couvercle et les risques d'électrocution.

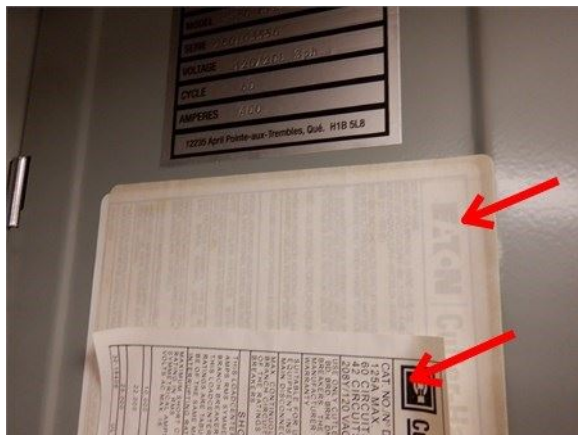


Sur le panneau électrique E



Défaut à corriger

Nous avons noté qu'une étiquette signalétique avait été apposée sur l'étiquette de fabrication du panneau électrique. L'étiquette ajoutée indique que le panneau doit avoir 125 Ampères maximum quand le disjoncteur principal indique 200 ampères ce qui ne correspondrait pas à la capacité maximale du panneau électrique. Nous vous recommandons de faire vérifier l'installation par un maître électricien et d'effectuer les correctifs requis.



Salle des bureaux - Avant centre



Sur le panneau électrique F

Câbles des circuits de dérivation

V P/V N/V N/A Câblage en cuivre

Méthodes d'inspection

Il est impossible lors d'une inspection visuelle d'identifier les circuits qui pourraient être surchargés. Le remplacement régulier d'un fusible ou un disjoncteur qui saute fréquemment est anormal et indique généralement qu'un circuit est surchargé. Les appareils nécessitant beaucoup d'énergie (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, lave-vaisselle, etc.) devraient être branchés sur des circuits indépendants (circuits dédiés).

Constatations

**Information**

Les fils visibles à l'intérieur des panneaux de distribution sont en cuivre et aucune détérioration n'a été observée.

Interrupteurs et prises de courant

V P/V N/V N/A Installation régulière résidentielle

Énoncés généraux

L'installation de prises de type DDFT (disjoncteur différentiel de fuite à la terre) est recommandée à l'extérieur du bâtiment, dans les endroits humides, les vides sanitaires, à moins de 1.5m de l'évier de cuisine et à moins de 1m de toute autre source d'eau. Les prises DDFT doivent être vérifiées régulièrement pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

Constatations

**Défaut à corriger**

Des prises de courant sont branlantes. Nous vous recommandons de faire corriger la fixation des prises afin de limiter les risques de détachement, d'électrocution et d'incendie.



Espace salle à manger - Près du réfrigérateur



Dans la salle à manger



Salle de bain des hommes - Prise comptoir



Bureau arrière centre

Unités de chauffage

V P/V N/V N/A Convecteurs d'air et plinthes électriques

Énoncés généraux

L'uniformité ou le caractère suffisant de la fourniture de chaleur dans chaque pièce n'est pas analysé par l'inspecteur lors d'une inspection. Seul un spécialiste peut procéder à cette analyse et apporter les correctifs requis en ajoutant des unités de chauffage ou en modifiant celles déjà en place.

Constatations



Information

Le chauffage se fait par plinthes électriques et convecteurs d'air. Tous les appareils de chauffage testés étaient fonctionnels.



Information

Afin d'améliorer le confort des occupants, nous recommandons le remplacement des thermostats mécaniques. Les thermostats électroniques ont un rendement supérieur et peuvent réduire de façon significative les frais associés au chauffage.



Tous ces types de thermostat



Avertissement

Nous avons noté la présence d'une unité de chauffage d'appoint. L'utilisation d'un tel système peut indiquer une capacité de chauffage insuffisante dans la pièce ou une mauvaise isolation. Vérifier son utilité auprès du propriétaire actuel. De plus, cet appareil représente un risque élevé d'incendie et ne doit jamais être laissé en fonction sans surveillance. Consulter un électricien afin d'installer une plinthe électrique à cet endroit pour assurer l'uniformité de la température dans chacune des pièces et augmenter le confort pour les occupants.



Salle des bureaux - Avant centre



Défaut à corriger

Nous avons noté que des plinthes électriques et des convecteur d'air étaient non fonctionnels. Un électricien devra être consulté afin de réparer ou remplacer les appareils afin de permettre leur utilisation.



Salle à manger - Arrière droit



Salle des casiers des femmes

CLIMATISATION ET POMPE À CHALEUR

Énoncés généraux

Les systèmes d'air climatisé ou de thermopompe sont vérifiés et opérés aux conditions climatiques présentes durant l'inspection et ils seront indiqués comme étant opérationnels ou non. Il n'y a pas d'inspection en profondeur des composantes du système. Une inspection en profondeur ne peut qu'être faite par un technicien spécialisé en climatisation. Si une panne survient après l'inspection, l'acheteur devra être averti ou une inspection pré-notariale pourrait être fixée par l'acheteur. Il est toujours recommandé qu'un plan d'assurance pièces et main-d'œuvre soit maintenu en vigueur pour le nettoyage annuel et le service d'urgence durant l'année. Les unités de climatisation et les thermopompes, comme tout appareil mécanique peuvent faire défaut en tout temps.

Matériel de refroidissement et de ventilation

V P/V N/V N/A Climatiseur mural extérieur

Constatations



Information

Nous avons examiné visuellement le climatiseur qui fonctionnait normalement lors de notre visite. Cependant, seule une inspection par un technicien compétent pourrait nous éclairer sur la condition réelle de l'appareil.

Un climatiseur demande un entretien particulier. Les filtres doivent être nettoyés tous les trois mois et le tuyau de condensation doit être nettoyé tous les ans. Nous vous conseillons de faire appel à une entreprise spécialisée pour vérifier l'appareil et en faire l'entretien au minimum tous les deux ans.



Exemple

Système de distribution

V P/V N/V N/A Système central

Constatations



Information

Afin d'améliorer la qualité de l'air de la résidence et de profiter au maximum de la qualité du système de ventilation, nous vous recommandons d'activer la ventilation en mode continu.



Défaut à corriger

Nous avons noté que le conduit de condensation de l'air climatisé rejetait l'eau près des fondations. Nous vous recommandons d'installer un dispositif permettant d'éloigner l'eau afin de protéger les revêtements muraux et éviter l'accumulation près des fondations.



Avant droit

Contrôle de température

V P/V N/V N/A Thermostats électroniques

Énoncés généraux

Nous vous recommandons d'obtenir tous les documents sur les équipements, l'entretien et les procédures de mise en service et hors service. Toujours vérifier au préalable que le circuit électrique est sous tension. Le compresseur d'un climatiseur ou d'une thermopompe pourrait subir des dommages sérieux s'il est mis sous tension quand la température extérieure est inférieure à -12 degrés Celsius (pour connaître la température limite de fonctionnement de votre appareil, consulter le guide du fabricant).



Thermostat - Exemple

INTÉRIEUR

Limitations

Notre examen de l'intérieur est visuel et nous l'évaluons en comparant à des bâtiments semblables et du même âge. L'entreposage d'objets personnels pourrait avoir empêché la vérification de certains éléments et pourrait avoir caché à notre insu des indices de désordre apparent. L'éclairage, les rideaux et les conditions atmosphériques lors de l'inspection peuvent nous empêcher de déceler une défektivité. L'inspecteur n'est pas tenu d'inspecter les imperfections de la peinture, du papier peint et des autres revêtements de finition des murs et des plafonds. Les appareils ménagers et les installations récréatives, les rideaux, les stores et autres accessoires de fenêtre ne sont pas des items inclus à l'inspection.

La présence d'amiante et de mousse d'urée formaldéhyde ne peut pas être déterminée avec certitude sans une inspection plus approfondie et une analyse en laboratoire. Il est possible que des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (plâtre, tuiles de plafond et de plancher, matériaux ignifuges, isolant, etc) soient présents dans toute propriété construite avant les années '90. Avant d'effectuer des travaux, demander un test de caractérisation sur les matériaux concernés. L'enlèvement de matériaux contenant de l'amiante peut engendrer des coûts supplémentaires.



Inspection limitée

L'inspection a été limitée par la présence d'entreposage. Afin de permettre une vérification complète des murs, plafonds et planchers, l'entreposage devra être retiré et une vérification complète devra être effectuée.

Revêtements de plancher

V P/V N/V N/A

Méthodes d'inspection

L'inspecteur n'est pas tenu de commenter l'usure normale des planchers, associée à l'utilisation des lieux. Seule la qualité de l'installation des recouvrements est commentée.

Constatations



Avertissement

Nous avons noté des détériorations d'ordre esthétique par endroits. À corriger au besoin pour améliorer l'esthétique du bâtiment.



Exemple



Exemple



Sur un plancher - Exemple



Exemple

Revêtements des murs et plafonds

V PV NV N/A Panneaux de préfinis, placoplâtre et plafonds suspendus

Énoncés généraux

Nous vérifions les parties visibles des murs et plafonds sans déplacer de meubles, d'entreposage ou la décoration. Nous avons inspecté les surfaces des cloisons visibles afin de vérifier s'il y avait des dégâts d'eau, des gauchissements, la présence de fissures et de traces de moisissure. Le sous-sol étant un endroit généralement humide, les risques de condensation sur les murs extérieurs sont plus élevés. La condensation peut provoquer la formation de moisissure qui est nocive pour la santé des occupants. Des mesures peuvent être prises afin de limiter les risques de condensation ou pour permettre à celle-ci de sécher avant de provoquer la formation de moisissure. Toutes les pièces doivent être chauffées à une température acceptable et un dégagement d'au moins 6 po. entre tout mur extérieur et les meubles ou l'entreposage devrait être respecté afin de permettre à l'air chaud de circuler librement. De plus, l'installation du déshumidificateur est maintenant recommandée dans tous les sous-sols afin de réduire l'humidité à cet endroit.

Constatations



Surveillance recommandée

Nous avons observé des cernes sur les revêtements intérieurs. Nous vous recommandons de vérifier avec

le propriétaire pour connaître l'historique de ces cernes et nous vous recommandons de surveiller ces sections. Si des cernes changent, s'élargissent, augmentent en volume ou si d'autres détériorations sont notées, vous devez vérifier afin de déterminer la source des fuites et effectuer les correctifs pour éviter les risques de détérioration des matériaux et les risques de développement de moisissure.



Plafond - Placard des chauffe-eaux



Bureau arrière gauche



Salle de repos - Avant droit



Avertissement

Nous avons noté la présence de gypse non peint dans la propriété. Nous vous recommandons d'y appliquer de la peinture afin de le protéger de l'humidité et ainsi prévenir les risques de formation de moisissures.



Salle d'électronique - Avant gauche

**Avertissement**

Il y a des déformations de matériaux par endroits dans le bâtiment, vérifier avec les propriétaires pour l'historique des déformations. Nous croyons qu'il s'agit d'ordre esthétique, donc nous vous recommandons de réparer les zones affectées.

Pour une vérification complète, des ouvertures doivent être effectuées aux endroits affectés.

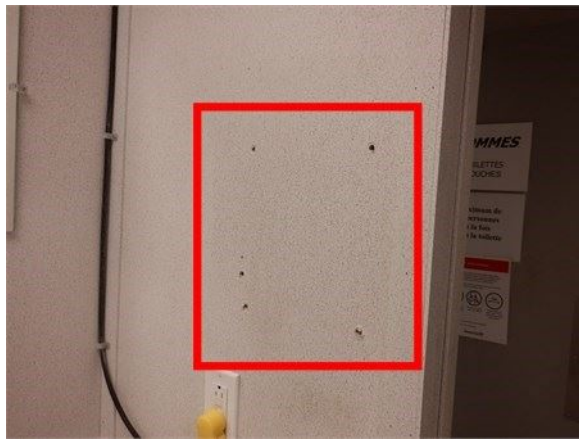


Espace avant droit - Au centre

**Avertissement**

Nous avons observé des détériorations d'ordre esthétique. Si vous désirez améliorer l'esthétique, des réparations devront être effectuées avant de repeindre.

N.B. Seuls quelques exemples sont illustrés afin d'alléger le rapport.



Exemple sur un mur



Exemple

Armoires et comptoirs

V P/V N/V N/A Armoires de mélamine et comptoirs prémoulés

Constatations



Avertissement

Des détériorations ont été observées sur les armoires. Les détériorations sont d'ordre esthétique, cependant si vous désirez améliorer l'esthétique du bâtiment, une compagnie spécialisée en restauration d'armoire devra être consultée pour apporter les correctifs requis.



Salle à manger

Portes intérieures

V P/V N/V N/A

Méthodes d'inspection

Nous procédons à une vérification des portes par un échantillonnage représentatif. Nous ne faisons pas une évaluation des considérations esthétiques et des imperfections. Chaque porte intérieure devrait être munie d'un arrêt de porte de manière à prévenir les dommages au mur adjacent.

Constatations

*Information*

Toutes les portes ont été testées, étaient en bonne condition et fonctionnaient normalement.

Autre

Constatations

*Information*

Un détecteur de fumée doit être présent et fonctionnel en tout temps sur tous les étages et près des chambres à coucher. Il est recommandé de le vérifier tous les mois et si l'alimentation est à pile, de la remplacer tous les 6 mois. Les détecteurs doivent maintenant être remplacés aux dix ans. Si aucune date n'est présente sur le détecteur, il doit être remplacé. Nous recommandons l'installation d'un détecteur de fumée à double-alimentation (électrique et à pile) pour plus de sécurité.

*Avertissement*

Nous avons noté la présence d'appâts à vermine (souris, mulots ou autre) dans le bâtiment. Nous vous recommandons de vous informer afin de savoir s'il y a un problème de vermine important dans le bâtiment ou si les installations sont présentes à titre préventif. Un exterminateur devra être consulté pour éliminer la vermine, au besoin.



Exemple dans la salle à manger



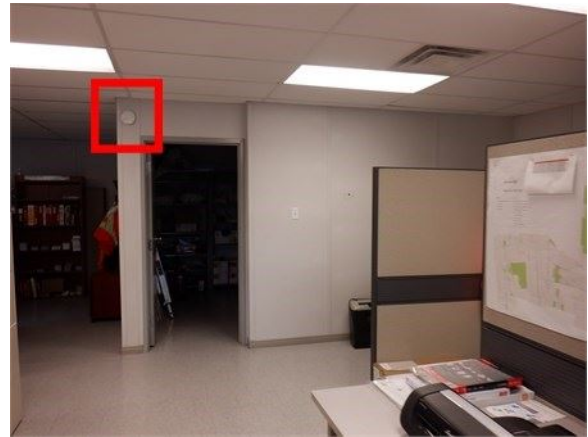
Exemple dans une salle de bain

*Danger potentiel*

Nous avons noté que des détecteurs de fumée sont âgés et doivent être remplacés afin d'assurer la sécurité des occupants et du bâtiment.



Corridor arrière centre



Salle des bureaux - Près du local de rangement



Expertise recommandée

Nous avons décelé une odeur d'humidité et de renfermé dans la propriété lorsque nous avons ouvert l'accès au panneau électrique à l'avant centre. Nous vous recommandons de bien inspecter les lieux pour identifier et corriger la source de l'odeur d'humidité et assurer une meilleure ventilation des lieux. Si le problème persiste, une expertise devrait être effectuée.



Exemple sous le bâtiment



Exemple dans le vide sanitaire

ISOLATION ET VENTILATION

Limitations

Nos commentaires sur la ventilation sont basés sur notre expérience et notre compréhension des méthodes de ventilation d'une résidence. Au besoin, faire appel à un entrepreneur spécialisé en ventilation afin de déterminer les besoins calculés (CFM) en ventilation et la dimension exacte requise pour les conduits et les mécanismes de ventilation.

Énoncés généraux

Nos commentaires sur l'isolation et la ventilation d'un vide sous le toit ne peuvent qu'être préliminaires. Si un désordre à ce niveau est détecté, un spécialiste doit être consulté afin de déterminer les correctifs exacts. L'efficacité énergétique n'est pas évaluée lors d'une inspection. Afin d'obtenir les données pertinentes sur le sujet, des tests spécifiques, nécessitant l'utilisation d'instruments de mesure sont requis. La nature et la quantité d'isolant ne peuvent pas être évaluées lorsqu'il est recouvert de finition. Nous n'ouvrons pas les plafonds, les murs ou les planchers pour vérifier l'isolation et l'état de la structure.

Isolation des combles non finis

V P/V N/V N/A

Limitations



Inspection limitée

En raison de l'absence d'accès à l'entre-toit, nous n'avons pu inspecter et nous prononcer sur l'état de l'isolation de cet espace.

Ventilation de la toiture

V P/V N/V N/A

Limitations



Inspection limitée

Nous n'avons pas eu accès à l'entre-toit en raison de l'absence de trappe d'accès. Pour cette raison nous ne pouvons nous prononcer sur l'état de la ventilation de la toiture.

Énoncés généraux

Les toits thermos et à lambourdes ont été populaires à une certaine époque. Toitures à très faibles pentes, parfois nulles, dont l'entretoit est inaccessible et peu isolé. Vu la faible quantité d'isolation, plusieurs de ces toits n'étaient pas ventilés ou n'étaient que faiblement ventilés afin de ne pas jeter la chaleur à l'extérieur.

Ventilation du vide sanitaire ou du sous-sol

V P/V N/V N/A Grilles de ventilation

Énoncés généraux

En saison chaude, particulièrement pendant les périodes de canicules, il est préférable de réduire la ventilation du vide sanitaire. L'air chaud et humide introduit dans le bâtiment risque de se condenser sur les surfaces froides et de

provoquer de la condensation et la formation de moisissure.

Pour plus d'informations sur les techniques de ventilation des vides sanitaires, consulter un professionnel spécialisé.

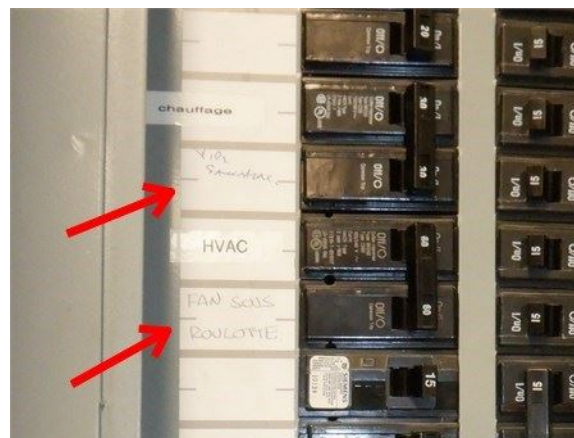
Constatations



Défaut à corriger

Le contrôle de l'humidité est essentiel dans le vide sanitaire/sous le bâtiment. Pour permettre le contrôle de l'humidité, nous vous recommandons l'installation d'une membrane recouvrant la totalité du sol et de vous assurer que toutes les jonctions soient bien scellées. Cette installation réduira l'humidité provenant du sol. Nous vous recommandons aussi l'installation d'un système de chauffage pour permettre le contrôle de la température pendant les saisons froides. Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour ventiler l'espace pendant les saisons chaudes et afin de réduire l'humidité. Un déshumidificateur et une bonne ventilation réduira les risque de formation de moisissure qui est nocive pour la santé des occupants. Il est aussi recommandé d'installer un puisard muni d'une pompe afin de permettre l'évacuation de l'eau en cas d'infiltration ou de problème de plomberie. Pour plus d'information ou pour une évaluation précise des coûts reliés à ces améliorations consultez un entrepreneur général spécialisé dans les vides sanitaires.

N.B. Un système de ventilation et de chauffage pourrait être présent dans le vide sanitaire d'après nos observations dans les panneaux électriques. Vérifier que les systèmes en place sont fonctionnels et qu'aucune détérioration n'est présente.



Panneau électrique principal

Système d'échangeur d'air

V P/V N/V N/A Aucun appareil sur place

Limitations

Les besoins en renouvellement d'air d'une résidence ne peuvent être évalués lors d'une inspection visuelle. Afin d'établir ces besoins et le type de ventilateur requis pour combler les besoins en ventilation, une étude exhaustive doit être réalisée, impliquant un test de dépressurisation à l'aide d'un infiltromètre.

Constatations



Information

Afin de contrôler le taux d'humidité dans le bâtiment et d'assurer une bonne qualité d'air pour les occupants, nous vous recommandons l'installation d'un échangeur d'air de type VRC (récupérateur de chaleur). Consulter un spécialiste en ventilation afin d'installer un réseau de distribution d'air efficace capable de diffuser l'air de façon uniforme dans tout le bâtiment.

Isolation des fondations

V P/V N/V N/A

Limitations



Inspection limitée

Des panneaux de bois ont été installés sous le bâtiment et pour cette raison, il nous est impossible de voir l'isolation dans le vide sanitaire.

Méthodes d'inspection

L'inspection de l'isolation du sous-sol et/ou du vide sanitaire se limite aux parties facilement accessibles, sans déplacement d'articles personnels ou de meubles qui empêchent l'accès ou nuisent à la visibilité. Si le mur est recouvert ou si l'espace est trop restreint pour y circuler, il est alors impossible d'y accéder. L'inspection est donc limitée aux sections visibles et accessibles au moment de notre inspection.

Ventilateurs de plafond

V P/V N/V N/A Ventilateur de plafond régulier

Énoncés généraux

Un ventilateur de salle de bain est indispensable pour contrôler l'excès d'humidité et évacuer les odeurs. Il est de bon usage d'avoir un ventilateur d'extraction avec sortie extérieure dans une salle de bain ou une salle de douche.

Constatations



Information

Un ventilateur de plafond est présent et fonctionnel dans la salle de bain et il rejette l'air à l'extérieur.



Salle de bain des femmes

**Défaut à corriger**

Il est fortement recommandé d'installer un ventilateur dans la salle de bain des hommes pour évacuer l'humidité provenant des douches, et aussi pour éviter l'apparition de moisissures.

Autre**Constatations****Défaut à corriger**

Nous avons noté la présence d'un conduit mal fixé dans le vide sanitaire. Cette situation pourrait permettre l'accumulation de condensation dans le conduit et nuire au bon fonctionnement de l'appareil qu'il dessert. Nous vous recommandons de consulter un spécialiste en ventilation pour fixer adéquatement le conduit et éviter des problématiques.



Dans le vide sanitaire/Sous le bâtiment



Dans le vide sanitaire/Sous le bâtiment

CONCLUSION

Voici une liste des éléments à corriger immédiatement, investiguer davantage, à surveiller dans le temps, à améliorer et à corriger. Cette liste n'est pas un résumé exhaustif de tous les constats contenus dans le rapport. Le lecteur comprend donc que la lecture du rapport en entier est nécessaire pour mieux comprendre l'état général du bâtiment.

- Faire appel à une compagnie spécialisée en décontamination pour vérifier les traces présentent dans le vide sanitaire/sous le bâtiment et suivre leur recommandation
- Consulter un couvreur immédiatement pour remplacer la toiture et procéder aux autres correctifs requis
- Faire appel à un plombier pour remplacer les chauffe-eaux, réparer la fuite sur un robinet et une douche et effectuer les autres travaux correctifs requis
- Consulter un électricien pour vérifier le panneau électrique F, vérifier et réparer les plinthes électrique et convecteur d'air non-fonctionnel et procéder aux autres correctifs requis
- Faire appel à un entrepreneur pour vérifier le vide sanitaire (ventilation, chauffage, structure, odeur, etc.) et effectuer les correctifs nécessaires
- Consulter une compagnie de porte et fenêtre pour remplacer les coupes-froids endommagés, nettoyer les mécanismes de fenêtre et effectuer les correctifs requis
- Réparer les revêtements extérieurs
- Ajouter un ventilateur de plafond dans la salle de bain des hommes et corriger le conduit de ventilation dans le vide sanitaire
- Remplacer les trappes de ventilations endommagées
- Consulter un exterminateur, au besoin
- Corriger les scellants intérieurs et extérieurs
- Protéger le gypse non peint dans la salle d'électronique
- Corriger les détériorations esthétiques sur les murs et les planchers
- Corriger les gouttières et les pentes de sol
- Remplacer les détecteurs de fumées âgés

CERTIFICAT**ADRESSE CIVIQUE DE LA PROPRIÉTÉ**

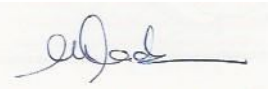
9100, Boul. Pie-IX

Montréal (Québec)

L'inspecteur soussigné certifie :

- N'avoir aucun intérêt présent ou futur dans la dite propriété;
- Que les observations ont été formulées sans aucune influence extérieure;
- N'avoir omis ou négligé volontairement aucun fait important se rapportant à la présente inspection;

Vous êtes avisé(es) de ne prendre aucune décision que si vous avez clairement compris les observations de ce rapport.



Mélissa Nadeau
Inspectrice



Si vous désirez un complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter :



Inspection Sur Mesure 9202-8844 Qc Inc.
2463, rue Dover
Longueuil, (Québec) J4L 2H6
Téléphone : 514-686-7821



Dossier # : 1214820004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Services INFRASPEC Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'égout et de voirie sur la ruelle Guizot entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est, aux prix de sa soumission, soit à une somme maximale de 387 517,49 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 453 976,74 \$, taxes incluses (contingences : 38 751,75 \$; incidences : 27 707,50 \$) – appel d'offres public PRR-21-06 (4 soumissionnaires).

d'octroyer un contrat à Services INFRASPEC Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'égout et de voirie sur la ruelle Guizot entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit à la somme maximale de 387 517,49 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PRR-21-06 (4 soumissionnaires);

1. d'autoriser des contingences de 38 751,75 \$ (somme des contingences seulement incluant les taxes), taxes incluses;
2. d'autoriser des incidences de 27 707,50 \$ (somme des incidences seulement incluant les taxes), taxes incluses;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2021-09-22 16:34

Signataire : Jocelyn JOBIDON

 Directeur du développement du territoire
 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION **Dossier # :1214820004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Services INFRASPEC Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'égout et de voirie sur la ruelle Guizot entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est, au prix de sa soumission, soit à une somme maximale de 387 517,49 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 453 976,74 \$, taxes incluses (contingences : 38 751,75 \$; incidences : 27 707,50 \$) – appel d'offres public PRR-21-06 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a pour mandat d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Suite aux différentes analyses et inspections, les conduites secondaires d'égout de la ruelle Guizot, entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Actuellement, le branchement d'égout de l'immeuble 170, rue Guizot Est traverse l'immeuble adjacent (voisin du 150, rue Guizot Est) avant de se brancher à l'égout public qui le dessert sur la rue Casgrain.

Les travaux prévus dans le cadre du présent contrat nous permettent de raccorder le bâtiment du 170, rue Guizot Est et de le rendre conforme à la réglementation municipale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0523 (Avril 2018) – Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

CA21 14 0057 - Le 9 mars 2021 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux visant la reconstruction de l'égout secondaire localisé dans la ruelle Guizot, entre les adresses civiques 170-172, rue Guizot Est et 169-171, rue Jarry Est, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations de la Ville-centre (année 2021).

DA 214820001 - Le 6 août 2021 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des

travaux de remplacement de la conduite d'égout dans la ruelle Guizot, entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est.

DESCRIPTION

Les travaux couverts par le présent contrat consistent principalement à la construction d'un réseau d'égout unitaire (140 m.lin de 375 mm de diamètre) et la réfection de la chaussée (730 m.car).

L'appel d'offres a été publié le 17 août 2021 et les soumissions ont été ouvertes au bureau d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension le 14 septembre 2021. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture. La durée de la publication a été de trente (30) jours calendriers.

JUSTIFICATION

Sur les douze (12) preneurs de cahier de charge, quatre (4) compagnies ont déposé une soumission.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Services INFRASPEC Inc.	387 517,49 \$	38 751,75 \$	426 269,24 \$
9129-2201 QUÉBEC INC.	537 623,10 \$	53 762,31 \$	591385,41 \$
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	725 055,35 \$	72 505,53 \$	797 560,88 \$
SALVEX INC.	971 050,11 \$	97 105,01 \$	1 068 155,12 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	415 329,94 \$	41 532,99 \$	456 862,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-30 593,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-6,70 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			165 116,17 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			38,74 %

L'écart entre la dernière estimation et le plus bas soumissionnaire représente -6,70 %. Cet écart peut être expliqué par la très forte sollicitation du marché dans le domaine des infrastructures sur le territoire montréalais. Ainsi, étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, Il est recommandé d'accorder le contrat à l'entrepreneur Services INFRASPEC Inc. pour des travaux d'égout et de voirie sur la ruelle Guizot entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour une somme totale maximale de 387 517,49 \$ (taxes incluses).

En vertu de l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, il n'y aura pas d'évaluation du rendement

de l'adjudicataire pour ce contrat.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement de toujours poursuivre l'amélioration des services aux citoyennes et citoyens, et ce, notamment en priorisant les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le présent dossier, la dépense totale associée au projet est répartie comme suit :

- § 387 517,49 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'égout et de voirie;
- § 38 751,75 \$ (avec taxes) pour les travaux contingences;
- § 27 707,50 \$ (avec taxes) pour les frais de contrôle qualitatif des matériaux de construction.

La dépense totale sera assumée entièrement par la DRE.

Un coût net de 414 541,27 \$ pour les travaux sur les conduites d'égout est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 21-011. Le montant total au net est à la charge du contribuable.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit à la priorité Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, étant donné qu'un des résultats attendus par le branchement d'égout de l'immeuble 170 de la rue Guizot Est est de permettre l'amélioration de la qualité de vie des résidents de ce secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux prévus dans le cadre du présent contrat permettront de rendre le bâtiment du 170, rue Guizot Est conforme à la réglementation municipale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Vu la situation sanitaire et les contraintes de mobilité, les travaux peuvent être retardés ou reportés en 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront informés, adéquatement, des travaux au moyen de mesures à coordonner avec la Division des relations avec les citoyens et communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : fin octobre 2021

Fin des travaux : fin novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Pour faire suite à des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Sylvain DANSEREAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 21 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad KHEMNOU
Ingenieur(e)

Tél : 514-872-6394
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-16

Genny PAQUETTE
Chef de division - études techniques

Tél : 514 872-1074
Télécop. : 514-872-3287

Dossier # : 1214820004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Objet :	Octroyer un contrat à Services INFRASPEC Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'égout et de voirie sur la ruelle Guizot entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est, aux prix de sa soumission, soit à une somme maximale de 387 517,49 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 453 976,74 \$, taxes incluses (contingences : 38 751,75 \$; incidences : 27 707,50 \$) – appel d'offres public PRR-21-06 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Info comptable_GDD 1214820004.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et
du soutien financier
Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-21

Anna CHKADOVA
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-5763

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier

Information financière pour dépense PTI - Service de l'eau

GDD #	1214820004
-------	------------

Direction	DRE
-----------	-----

Engagement #	EAU820004	Date	2021-09-20
--------------	-----------	------	------------

Informations budgétaires

Le budget est suffisant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années:

(en milliers de \$)

Programme 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout

2021	2022	2023
415 K\$	0 \$	0 \$

Programme 18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées

2021	2022	2023
0 \$	0 \$	0 \$

Informations comptables

Provenance

Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout												Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 21-011	6130	7721011	802705	01909	57201	000000	0000	169431	000000	98001	00000	453 976,74 \$	414 541,27 \$	414 543 \$

Imputations

Ruelle Guizot entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est - Villeray - Reconst EG												Dépenses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat	6130	7721011	802705	04161	57201	000000	0000	186854	000000	12010	00000	387 517,49 \$	353 855,12 \$	353 856 \$
Contingences	6130	7721011	802705	04161	57201	000000	0000	186854	070008	12010	00000	38 751,75 \$	35 385,51 \$	35 386 \$
Incidences	6130	7721011	802705	04161	54301	000000	0000	186855	070003	12010	00000	27 707,50 \$	25 300,64 \$	25 301 \$

Total Direction :												453 976,74 \$	414 541,27 \$	414 543 \$
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------	---------------	------------

Dossier # : 1214820004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Objet :	Octroyer un contrat à Services INFRASPEC Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'égout et de voirie sur la ruelle Guizot entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est, aux prix de sa soumission, soit à une somme maximale de 387 517,49 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 453 976,74 \$, taxes incluses (contingences : 38 751,75 \$; incidences : 27 707,50 \$) – appel d'offres public PRR-21-06 (4 soumissionnaires).



PV d'ouverture signé - PRR-21-06.pdf SEAO Liste des preneurs PRR-21-06.pdf



PRR-21-06 grille analyse montreal 2030.pdf



PRR-21-06 Annexe A infraspec inc..pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad KHEMNOU
Ingenieur(e)

Tél : 514-872-6394
Télécop. :

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **14 septembre 2021, à 10 h 30.**

Sont présents : Nadia Delvigne-Jean, analyste-rédactrice
Lyne Deslauriers, secrétaire d'arrondissement
Claude-Etienne Poisson, préposé au contrôle des dossiers

SOUSSION PRR-21-06

Travaux d'égout et de voirie dans la ruelle Guizot Est, de la rue Guizot Est à la rue Jarry Est

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par l'analyste-rédactrice. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Services INFRASPEC Inc. 4585 boulevard Lite Laval (QC) H7C 0B8	387 517,49 \$
9129-2201 QUÉBEC INC. 25 rue des Iris Blainville, (QC) J7C 6B1	537 623,10 \$
RAMCOR CONSTRUCTION INC. 9434 Boulevard Pie-IX Montréal, (QC) H1Z 4E9	725 055,35 \$
SALVEX INC. 2450 Montée St-François Laval, (QC) H7E 4P2	971 050,11 \$


Témoïn 1


Témoïn 2


Témoïn 2

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :		
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année			
17	Août	2021	14	Septembre	2021	Secrétaire d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, bureau 100 Montréal (Québec), H3N 1M3		

Travaux d'égout et de voirie dans la ruelle Guizot Est, de la rue Guizot Est à la rue Jarry Est (PRR VSP)

Description et sommaire de soumission	Montant
Travaux de voirie sur l'avenue D'Outremont entre la rue De Liège Est et le boul. Crémazie Ouest	
Montant total avant taxes :	337 045,00 \$
Taxe sur les produits et services 5 % :	16 852,25 \$
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	33 620,24 \$
Montant total :	387 517,49 \$

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166044967

Si non inscrit au REQ, cocher ici


Je (Nous), soussigné(s) : SERVICES INFRASPEC INC.

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

4585, boul. Lite, Laval (Québec) H7C 0B8

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) : Éric Bellemare, Président	Téléphone : 450-937-1508		
	Télécopieur : 450-937-2522		
	Courriel : info@infraspec.cc		
Signature: 	Jour 14	Mois 9	Année 2021

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : PRR-21-06

Numéro de référence : 1518029

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'égout et de voirie dans la ruelle Guizot Est, de la rue Guizot Est à la rue Jarry Est (PRR VSP)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
9129-2201 QUÉBEC INC. 25 rue des Iris Blainville, QC, J7c6b1	Monsieur Anthony Bentivegna Téléphone : 450 430-2002 Télécopieur :	Commande : (1934619) 2021-08-16 10 h 27 Transmission : 2021-08-16 10 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Jeremy Forest Inc. 74 Route 341 Saint-Roch-de-l'Achigan, QC, J0K3H0	Monsieur Jérémy Forest Téléphone : 450 541-6183 Télécopieur :	Commande : (1934927) 2021-08-16 21 h 31 Transmission : 2021-08-16 21 h 31	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE CRH CANADA INC. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Valérie Legault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	Commande : (1934775) 2021-08-16 13 h 56 Transmission : 2021-08-16 13 h 56	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1935379) 2021-08-17 16 h 04 Transmission : 2021-08-17 16 h 04	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	Commande : (1939769) 2021-08-31 13 h 18 Transmission : 2021-08-31 14 h 29	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.excavationslafontaine.com	Madame Karine Pariseau Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	Commande : (1934774) 2021-08-16 13 h 54 Transmission : 2021-08-16 15 h 23	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LES EXCAVATIONS SUPER INC. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	Commande : (1939760) 2021-08-31 12 h 59 Transmission : 2021-08-31 14 h 25	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
NMP GOLF CONSTRUCTION INC. 2674, Ch. Plamondon Sainte-Madeleine, QC, J0H 1S0	Monsieur Marcel Ménard Téléphone : 450 461-2088 Télécopieur :	Commande : (1935643) 2021-08-18 10 h 45 Transmission : 2021-08-18 10 h 45	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
RAMCOR CONSTRUCTION INC. 9434 Boulevard Pie-IX Montréal, QC, H1z 4E9	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	Commande : (1935199) 2021-08-17 11 h 34 Transmission : 2021-08-17 13 h 26	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ROXBORO EXCAVATION INC. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur : 514 788-4606	Commande : (1935664) 2021-08-18 11 h 15 Transmission : 2021-08-18 11 h 53	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

SALVEX INC.
2450 Montée St-François
Laval, QC, H7E 4P2

[Monsieur Joe D. Salvo](#)
Téléphone : 450 664-4335
Télécopieur : 450 664-1132

Commande : (1937772)
2021-08-25 10 h 05
Transmission :
2021-08-25 10 h 21

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Services INFRASPEC Inc.
4585 boulevard Lite
Laval, QC, H7C0B8

[Monsieur Eric Bellemare](#)
Téléphone : 450 937-1508
Télécopieur : 450 937-2522

Commande : (1934720)
2021-08-16 12 h 29
Transmission :
2021-08-16 12 h 29

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*

Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*

Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? l'octroi du contrat pour les travaux d'égout et de voirie sur la ruelle Guizot répond à la priorité 19, d'autant plus que le nouveau branchement d'égout de l'immeuble 170 de la rue Guizot Est, permettra d'améliorer la qualité de vie des résidents de ce secteur.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1216676003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 par la résolution CA20 14 0228, à la firme TLA Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. de résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 par la résolution CA20 14 0228, à la firme TLA Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01;
2. d'imputer les crédits disponibles lors de la résiliation conformément à l'intervention financière du Service des finances de la Ville-centre.

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2021-09-20 16:45

Signataire : Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et
du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1216676003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 par la résolution CA20 14 0228, à la firme TLA Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a octroyé par la résolution CA20 140228 à la firme TLA Architectes inc. le contrat de fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la conception des plans & devis et la surveillance des travaux de construction du projet de mise à niveau du garage d’entretien Saint-Michel.

L'appel d'offres IMM-20-01 par lequel la firme LTA Architectes inc. a obtenu le plus haut pointage final prévoit le paiement des honoraires des professionnels selon la méthode du forfait. Aux fins de soumissions, le budget des travaux a été évalué à 4,5 millions de dollars. Ce montant inclut les frais généraux, les frais d'administration et les bénéfices de l'entrepreneur, les taxes applicables, les contingences de conception et les contingences de construction. La dernière estimation des coûts des travaux a connu une hausse de l'ordre de 4,6 millions par rapport au budget cible pour atteindre un total de 9,1 millions de dollars.

Cette modification importante à la portée des travaux nécessite la modification du contrat des professionnels. Or, conformément à la Loi sur les cités et villes, cette modification n'est pas possible vu l'importance des changements à la portée des travaux qui ne peuvent pas être qualifiés d'accessoires en référence à l'article 573.3.0.4 qui stipule ceci : «Une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d’une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n’en change pas la nature.».

Le service juridique de la Ville de Montréal qui nous a accompagné dans l'analyse des aspects légaux de ce dossier est d'avis que nous devons mettre fin au contrat de la firme TLA Architectes inc., conformément à la Loi sur les cités et villes.

Ce dossier décisionnel vise à résilier le contrat octroyé à la firme TLA Architectes inc., conformément à l'article 11.3 des documents contractuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 14 0228 – 1208462002 - 31 août 2020 – Octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 \$ - appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le mandat octroyé à la firme TLA Architectes inc. prévoyait la conception des plans et devis suivant une portée de travaux déterminée dans les documents contractuels. Le budget cible des travaux était de 4,5 millions de dollars. La dernière estimation des coûts des travaux a connu une hausse de l'ordre de 4,6 millions par rapport au budget cible pour atteindre un total de 9,1 millions de dollars.

Cette augmentation est induite par des changements importants à la portée des travaux. Initialement, elle comportait les interventions suivantes :

1. la démolition d'un bâtiment (le numéro 4) sur les quatre bâtiments qui composent le garage et de le convertir en stationnement extérieur;
2. la stabilisation structurale d'un autre bâtiment (le numéro 1);
3. la rénovation mineure des couvertures des toitures des bâtiments 1, 2 et 3.

En conception, cette portée des travaux a évolué comme suit :

1. la déconstruction partielle et reconstruction du bâtiment 4;
2. la démolition et la reconstruction complète du bâtiment 1;
3. le remplacement au complet des couvertures de toutes les toitures.

La modification de la portée des travaux est dictée par deux principaux éléments. Le premier, est relié aux exigences des règlements de zonage qui conditionnent le maintien des activités du garage à la démolition d'au plus 50 % des superficies des façades et des toitures. Cette exigence à elle seule empêche la démolition complète du garage 4 comme prévu initialement. Le deuxième élément qui a modifié substantiellement la portée des travaux est la faiblesse structurale du garage qui a impliqué une portée de travaux beaucoup plus importante. Comme le remplacement au complet des couvertures de toutes toitures puisque la structure des toits doit être reconstruite

JUSTIFICATION

Depuis l'octroi du contrat en 2020 à la firme TLA Architectes inc., des modifications substantielles ont été apportées à la portée des travaux par rapport aux éléments et aux exigences prévus dans les documents contractuels, ce qui requiert la modification du contrat des professionnels. La loi sur les cités et villes ne permet pas de modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions au vu de l'importance des changements à la portée des travaux qui ne peuvent pas être qualifiés d'accessoires.

Au vu de ce qui précède, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de résilier le contrat accordé à la firme TLA Architectes inc., conformément à l'article 11.3 des documents contractuels.

«11.3. La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette r ésiliation.»

Un nouvel appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour compléter le projet de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel sera

lancé au cours du mois d'octobre 2021.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement de toujours poursuivre l'amélioration des services aux citoyennes et citoyens,

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 11.3, lorsque la Ville décide de résilier le contrat, elle acquitte le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. À la résiliation du contrat, les professionnels auront complété les étapes de conception et l'accompagnement pendant la période d'appel d'offres construction. Les services qui ne seront pas rendus en raison de la résiliation du contrat sont la surveillance des travaux pendant le chantier, la gestion des déficiences et les services en période de garantie.

Le montant du contrat pour les services de base était de 650 183,63 \$ taxes incluses. Le montant pour les services contingents était de 130 036,73 \$ taxes incluses et le montant des incidences était de 103 477,50 \$.

À la résiliation du contrat, les soldes des trois postes budgétaires ci-haut mentionnés sont comme suit :

1. Contrat de base : 46 968,24 \$ taxes incluses;
2. Contingences : 0 \$;
3. incidences : 0 \$.

Les montants contingents ont été utilisés pour inclure les services d'ingénierie en environnement pour les travaux d'enlèvement du poste à essence et payer les coûts d'expertises requises dans le cadre du projet et la prise en charge de certaines demandes supplémentaires comme la rénovation majeure du garage 4 qui n'était pas prévu initialement.

Les montants incidents ont été utilisés pour payer les coûts de certains services nécessaires à la conception, comme des inspections par caméra des réseaux de drainage, des études environnementales et géotechniques.

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résiliation du contrat nécessitera de repartir en appel d'offres pour retenir les services d'une équipe de professionnels en architecture et en ingénierie pour compléter le projet. Les services qui seront requis sont la surveillance des travaux pendant le chantier, la gestion des déficiences et les services en période de garantie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation du contrat : octobre 2021

Appel d'offres pour engager une nouvelle équipe de professionnels, octobre-novembre 2021

Octroi du nouveau contrat décembre 2021

Réalisation des travaux : 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique DALLAIRE, Service de l'environnement

Alain GAUVREAU, Service du matériel roulant et des ateliers

Robert GERVAIS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
Gestionnaire immobilier

Tél : 514.261.7376

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-17

Annette DUPRÉ
directeur(trice) - serv. adm. en
arrondissement

Tél : 514-872-1415

Télécop. :

Dossier # : 1216676003

Unité administrative responsable : Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

Objet : Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 par la résolution CA20 14 0228, à la firme TLA Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1216676003 - Résiliation contrat garage Saint-Michel.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV

Les crédits disponibles lors de la résiliation seront retournés au règlement d'emprunt 15-002 dédié aux cours de services

**Dossier # : 1216676001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, utilisé principalement par la Division de la voirie de l'arrondissement et le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville-centre, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 11 318 910,97 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 14 261 827,82 \$, taxes incluses (contingences : 2 263 782,19 \$; incidences : 679 134,66 \$), imputée à la Ville-centre, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-21-04 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. d'octroyer un contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 11 318 910,97 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-21-04 (5 soumissionnaires), et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale de 14 261 827,82 \$, taxes incluses, par le comité exécutif;
2. d'autoriser, à même la dépense totale, des contingences de 2 263 782,19 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser, à même la dépense totale, des incidences de 679 134,66 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Axe construction inc.;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 13 868 217,01 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour ce contrat de travaux - appel d'offres public IMM-21-04;
2. d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 393 610,81 \$, taxes incluses, en provenance du Service de l'environnement, par l'entremise de la réserve du passif environnemental de la Ville (359 419,13 \$, net de taxes) pour les coûts engendrés par l'enlèvement du réservoir à essence et la réhabilitation environnementale du site.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2021-10-05 15:53

Signataire :

Nathalie VAILLANCOURT

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1216676001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, utilisé principalement par la Division de la voirie de l'arrondissement et le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville-centre, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 11 318 910,97 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 14 261 827,82 \$, taxes incluses (contingences : 2 263 782,19 \$; incidences : 679 134,66 \$), imputée à la Ville-centre, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-21-04 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le garage d'entretien Saint-Michel situé au 7959, 16^e avenue est un bâtiment fermé et chauffé d'une superficie bâtie de 2 589 m². Il est composé d'un bâtiment d'origine, construit à la fin des années 50, sur lequel ont été greffés trois agrandissements, dans les années 60. Ce bâtiment sert essentiellement à l'entreposage et au stationnement des véhicules de la division de la voirie. Environ un tiers de la superficie du garage est utilisé comme atelier d'entretien de la flotte de véhicules des travaux publics par la division du Matériel roulant et ateliers (MRA).

Malgré la vétusté avancée du bâtiment, seules quelques interventions urgentes ont été effectuées au cours des cinq dernières années. Le rapport de l'audit des immeubles de la Ville de Montréal indique un indice de vétusté de 189 % pour ce bâtiment.

Selon l'analyse d'un l'ingénieur en structure, le garage d'entretien est composé de 4 bâtiments construits côte à côte. Leurs systèmes de résistance aux forces latérales combinés au fait qu'ils ne sont pas fixés mécaniquement entre eux et que chacun possède une rigidité structurale différente, les chocs entre eux lors d'un possible séisme pourraient causer de lourds dommages, voir un effondrement.

Comme on ne peut prévoir l'arrivée d'un séisme, il est important d'agir rapidement afin d'assurer la sécurité des occupants. Une inspection effectuée par des experts en code du bâtiment a révélé que la mezzanine actuelle ne répond plus aux exigences d'aujourd'hui, comme les distances de parcours à l'issue qui sont trop longues pour un bâtiment de ce type. De plus, le complexe d'étanchéité de la toiture du garage d'entretien doit être refait. Cette toiture obtient la cote "1" dans le programme d'entretien planifié des toitures (PEP) depuis plusieurs années. Il devient urgent de procéder à la réfection de la toiture, sachant

que la majorité du pontage est composé de bois (mill floor), afin de corriger les infiltrations d'eau pouvant désagréger davantage la structure du bâtiment. Après une évaluation des différents scénarios pour la sécuriser les lieux, la réduction du déficit d'investissement et la poursuite des activités de la direction des travaux publics sur le site, la direction de l'arrondissement a opté pour une démolition partielle du garage accompagnée de travaux de consolidation et de mise à niveau des bâtiments restants.

Le présent dossier décisionnel vise l'octroi d'un contrat de construction à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'exécution des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, un appel d'offres public a été publié à cet effet sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) entre le 25 mai 2021 et le 22 septembre 2021. L'appel d'offres a été prolongé une première fois au 7 juillet 2021, une deuxième fois au 12 août 2021, une troisième fois au 15 septembre et une dernière fois au 22 septembre 2021 pour permettre aux soumissionnaires de bien évaluer la portée des modifications décrites dans les neuf (9) addendas émis pendant l'appel d'offres. La période de sollicitation du marché fut donc de cent vingt (120) jours calendrier.

Neuf (9) addendas ont été émis lors de cet appel d'offres en réponse aux questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie. Ces addendas ont permis de corriger certaines coquilles apparaissant aux plans et devis et de préciser la portée de certains travaux :

- l'addenda no.1 (47 pages devis + 31 pages plans) publié le 11 juin 2021 - Ajout de précisions en architecture, structure, mécanique. Ajout de dates de visites des lieux et report de la date d'ouverture des soumissions au 7 juillet 2021;
- l'addenda no.2 (57 pages devis + 69 pages plans) publié le 22 juin 2021 - Ajout de précisions en architecture, structure, mécanique, électricité, modifications au bordereau de soumission et ajout de dates de visites des lieux;
- l'addenda no.3 (18 pages devis + 42 pages plans) publié le 30 juin 2021 - Ajout de précisions en architecture, structure, civil et report de la date d'ouverture des soumissions au 12 août 2021;
- l'addenda no.4 (49 pages devis + 12 pages plans) publié le 8 juillet 2021 - Ajout de précisions en architecture, mécanique, structure et électricité;
- l'addenda no.5 (32 pages devis + 28 pages plans) publié le 16 juillet 2021 - Ajout de précisions en architecture, civil, environnement, mécanique, électricité, structure et report de la date d'ouverture des soumissions au 15 septembre 2021;
- l'addenda no.6 (1 page devis) publié le 11 août 2021 - Ajout de dates de visites des lieux;
- l'addenda no.7 (33 pages devis + 8 pages plans) publié le 27 août 2021 - Ajout de précisions en architecture, mécanique et structure;
- l'addenda no.8 (8 pages + 23 pages plans) publié le 3 septembre 2021 - Ajout de précisions en architecture, civil, mécanique, structure et modifications au bordereau de soumission;
- l'addenda no.9 (5 pages + 1 pages plans) publié le 10 septembre 2021 - Ajout de précisions en architecture et en structure et report de la date d'ouverture des soumissions au 22 septembre 2021.

Les soumissions sont valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 20 janvier 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1431 – 1208462002 - 16 septembre 2020 – Autoriser la dépense et le virement de crédits de 826 210,36 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le contrat de services professionnels octroyé, par la résolution CA20 14 0228 adoptée à la séance du 31 août 2020 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01 et autoriser le virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement, pour les coûts engendrés par la décontamination des sols d'un montant de 57 487,50 \$.

CA20 14 0228 – 1208462002 - 31 août 2020 – Octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Dans le but d'augmenter la sécurité et la fonctionnalité de la cour d'entretien Saint-Michel, l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension désire octroyer un contrat à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la cour Saint-Michel. Le contrat inclut entre autres :

- La démolition partielle et reconstruction des murs extérieurs;
- La réfection de toutes les toitures;
- La consolidation structurale du bâtiment;
- Le remplacement de toutes les fenêtres extérieures;
- Les travaux de réaménagement intérieur;
- Les travaux de drainage sous dalle;
- L'enlèvement du poste à essence et réhabilitation des sols du stationnement sud;
- La configuration du système d'alarme incendie, de télésurveillance et de contrôle d'accès.

Il est recommandé d'autoriser des dépenses contingentes de 20 % par rapport au montant de la soumission d'Axe Construction inc., soit 2 263 782,19 \$, taxes incluses pour faire face aux imprévus. Les interventions sur des bâtiments d'une aussi grande vétusté comportent des défis et des risques plus importants qui sont très difficiles à identifier en conception. Cela, malgré les études et les expertises techniques effectuées lors de la conception, comme l'identification précise des quantités des sols contaminés dans le stationnement sud où est situé le poste à essence qui devra être démantelé et réhabilité.

Il est recommandé d'autoriser une enveloppe pour les dépenses incidentes de 5%, soit 679 134,66 \$, taxes incluses pour assumer les frais de surveillance et l'approbation des travaux de toitures et de la qualité des matériaux par le laboratoire de la Ville, comme les agrégats, la structure d'acier et le béton. Un mandat de surveillance des sols contaminés est également requis.

JUSTIFICATION

Au terme de l'appel d'offres public IMM-21-04, on dénombre (12) organisations qui se sont procuré le cahier des charges. Sept (7) d'entre elles ont des licences d'entrepreneurs généraux, ce qui les qualifie à soumissionner. Sur les sept entrepreneurs généraux, cinq (5)

ont déposé des soumissions, soit 71 %. Les deux autres qui n'ont pas déposé de soumissions ont mis en avant des carnets de commandes chargés. Toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes. Les résultats des prix reçus sont présentés dans le tableau suivant :

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Axe Construction inc.	11 318 910,97 \$	2 263 782,19 \$	13 582 693,16 \$
Groupe Unigesco inc.	12 411 925,81 \$	2 482 385,16 \$	14 894 310,97 \$
Norgéreq Ltée.	12 923 190,00 \$	2 584 638,00 \$	15 507 828,00 \$
Trempro Construction inc.	13 040 945,15 \$	2 608 189,03 \$	15 649 134,18 \$
Construction Genfor Ltée.	13 538 306,25 \$	2 707 661,25 \$	16 245 967,50 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	13 347 014,29 \$	2 669 402,86 \$	16 016 417,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 2 433 723,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 15,20 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			- 1 311 617,81 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			- 9,66 %

La plus basse soumission déposée par Axe Construction inc., est inférieure à l'estimation des professionnels de - 2 028 103,33 \$, soit -15,20 %. Cet écart est justifié par la fluctuation importante du marché de la construction attribuable en grande partie aux conséquences de la pandémie du Covid-19.

La soumission de l'adjudicataire est inférieure à la soumission du deuxième plus bas soumissionnaire de - 1 311 617,81 \$, soit - 9,66 %. Bien que proche de la barre de 10%, cet écart est dans la norme. D'ailleurs, les soumissions fluctuent d'un entrepreneur à l'autre dans les limites du 10%. Les variations et les écarts dépendent de la stratégie et du choix faits par chaque soumissionnaire dans la ventilation de son bordereau de soumission.

En conclusion, les écarts entre les soumissions sont faibles, ce qui démontre que les soumissions sont compétitives et que les prix soumis sont représentatifs du marché actuel.

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal, ni sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur la liste des entreprises non admissibles au RENA au moment de la rédaction du présent sommaire (mise à jour en date du 25 septembre 2021). L'adjudicataire est assujéti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cette attestation de conformité a été fournie avec la soumission.

Puisque la dépense nette du présent contrat est supérieure à 1 000 000 \$, celui-ci est assujéti à l'évaluation du rendement des fournisseurs.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement de toujours poursuivre l'amélioration de ses services. Notamment, comme l'indice de vétusté est très élevé, soit de 189 %, le garage Saint-Michel est classé comme un bâtiment en mauvais état et non sécuritaire. Il est nécessaire de procéder aux travaux identifiés dans le présent GDD, et ce, pour assurer un milieu sécuritaire et sain pour les employés de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de **14 261 827,82 \$**, taxes incluses. Ce montant inclut 20 % de contingences de construction et 5 % d'incidences. Ce projet bénéficie d'une ristourne de 100 % sur la TPS et de 50 % sur la TVQ.

		MONTANT MAXIMUM (TAXES INCLUDES)
(1)	Montant de l'appel d'offres de construction	11 318 910,97 \$
(2)	Montant pour les travaux contingents de 20 %	2 263 782,19 \$
(3)	Montants appel d'offres de construction et travaux contingents	13 582 693,16 \$
(4)	Incidences de 5 %	679 134,66 \$
(5)	TOTAL	14 261 827,82 \$
(6)	Montant de la ristourne sur les travaux et les incidences	1 238 878,06 \$
(7)	TOTAL net après ristourne de 100 % de la TPS et 50 % de la TVQ	13 022 949,75 \$

La dépense totale est assumée par la Ville-centre par le biais du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à hauteur de **13 868 217,01 \$**, taxes incluses et du Service de l'environnement pour un montant de **393 610,81 \$**, taxes incluses. Soit une dépense totale de **14 261 827,82 \$**, taxes incluses.

Les prévisions de décaissements sont de 40 % pour 2022 et de 60 % pour 2023.

À noter que la quote-part du Service de l'environnement servira à couvrir les frais de démantèlement du poste à essence et la réhabilitation des sols dans le stationnement sud. Ces frais sont remboursables dans la réserve du Passif Environnemental des autres sites contaminés de la Ville de Montréal pour une somme imputable, net de ristourne TPS et TVQ est de 359 419,13 \$.

En conclusion, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'octroyer le contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 11 318 910,97 \$, taxes incluses.

Nous recommandons au comité exécutif d'autoriser la dépense et le virement de crédits de **13 868 217,01 \$**, taxes incluses provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière. De plus, nous recommandons qu'il autorise le virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour assumer les coûts de démantèlement du poste à essence et la décontamination des sols d'un montant de **393 610,81 \$**, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réaménagement et de rénovation doivent être réalisés selon la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal (sans certification LEED du Conseil du bâtiment durable du Canada). De par la nature des travaux, les quatre mesures

environnementales suivantes sont applicables à ce type de projet;

- a) Gestion des déchets de construction;
- b) Choix des matériaux de construction et des équipements avec des procédures durables dans le respect de l'environnement.
- c) Contrôle de la qualité d'air et des bruits durant le chantier;
- d) Réaliser les travaux en minimisant les inconvénients pour les citoyens et les usagers des rues adjacentes qui demeureront ouvertes pour la durée du chantier.

Plan stratégique Montréal 2030

Dans le cadre du plan stratégique Montréal 2030, ce dossier répond aux priorités suivantes :

Priorité 1 : le dossier vise à réduire les émissions de GES notamment par l'enlèvement du réservoir à essence, par la réhabilitation environnementale du site et par le système de captation à la source des gaz d'échappement;

Priorité 19 : l'octroi de ce contrat répond à la priorité 19, car le remplacement complet des couvertures de toutes les toitures et la stabilisation de la structure pour les bâtiments sont indispensables pour assurer la sécurité des employés et leur permettre de mieux servir les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Garage d'entretien de Saint-Michel est utilisé par la Division de la voirie de l'arrondissement et par les équipes du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville-centre. Des expertises en structure réalisées sur le bâtiment ont révélé des désordres majeurs au niveau de la structure. Bien que des travaux de consolidations ponctuels soient réalisés par le passé, il n'en demeure pas moins que l'intégrité structurale du bâtiment est sérieusement affectée.

L'autorisation d'octroi de ce contrat permettra de réaliser des travaux majeurs de rénovation qui solidifieront la structure du bâtiment et offrir ainsi des espaces sécuritaires aux employés de la Ville. Les travaux de réaménagement permettront de mieux répondre aux besoins actuels des occupants et auront un impact positif sur leur qualité de vie en ayant comme objectif principal d'offrir un milieu de travail sécuritaire et sain.

Enfin, l'enlèvement du poste à essence et la réhabilitation des sols permettront d'assainir le milieu et réduire la superficie des sols contaminés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil d'arrondissement : octobre 2021.

Autorisation de la dépense totale par le comité exécutif : octobre 2021.

Début des travaux de construction : janvier 2022.

Fin des travaux de construction : février 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Certification de fonds :
Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles (Véronique BRISSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
Gestionnaire immobilier

Tél : 514.872.5059
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-22

Annette DUPRÉ
directeur(trice) - serv. adm. en
arrondissement

Tél : 514-872-1415
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Annette DUPRÉ
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement

Tél : 514-872-1415
Approuvé le : 2021-10-05

Dossier # : 1216676001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

Objet :

Octroyer un contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, utilisé principalement par la Division de la voirie de l'arrondissement et le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville-centre, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 11 318 910,97 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 14 261 827,82 \$, taxes incluses (contingences : 2 263 782,19 \$; incidences : 679 134,66 \$), imputée à la Ville-centre, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-21-04 (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1216676001 - Intervention financière.xlsx



GDD 1216676001 - Travaux garage St-Michel.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-10-05

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Co-auteur GPI: Pierre-Luc Stében
Co-auteur Eau: Marie-Claude Joly

Co- Auteur :
Nathalie Bouchard
Conseillère en gestion - Finances
Division de la comptabilité des charges et
expertise comptable
tel : 514-872-0325

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier - HDV

**Information financière pour dépense BF - IMPUTATION DE LA DÉPENSE -
Service de l'environnement**

GDD #	1216676001
--------------	-------------------

Direction	Environnement
------------------	----------------------

DA #		Date	29-09-2021
-------------	--	-------------	-------------------

Engagement de gestion	n/r
------------------------------	------------

	Net de taxes
Provenance	2021-2022
2101.0000000.000000.24160.006106.000000.0000.000000.000000.000000.00000	359,419.13 \$
Passif environnemental sites contaminés autres terrains	

Imputation de la dépense	2021-2022
2440.0010000.306414.04601.57201.000000.0000.002876.051323.000000.00000	287,535.30 \$
Travaux construction	

2440.0010000.306414.04601.57201.000000.0000.002876.051323.000000.00000	57,507.06 \$
Contingences	

2440.0010000.306414.04601.57201.000000.0000.002876.051323.000000.00000	14,376.77 \$
Incidences	
TOTAL DÉPENSES	359,419.13 \$

2440.0010000.306414.04601.65400.000000.0000.002876.051323.000000.00000	(359,419.13 \$)
Recouvrement de dépenses	
TOTAL APRÈS RÉCOUVREMENT DE DÉPENSES	0.00 \$

NO GDD : 1216676001

Taux net: 1.0951303727

No d'engagement: CC16676001

Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
----------------------------	---------	-------------------------------------

Provenance (information pour les finances uniquement)

cours de services 15-002	6101.7715002.803403.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	10,087,797.01 \$	9,211,503.27 \$	9,211,504 \$
protection immeubles 18-028	6101.7718028.803403.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	3,780,420.00 \$	3,452,027.35 \$	3,452,028 \$

Imputations à des fins de bon de commande

contrat	6101. 7715002 .801650.03107.57201.000000.0000.189100.000000.21025.00000	7,223,602.33 \$	6,596,111.76 \$	6,596,112 \$
contrat * (voir note)	6101. 7718028 .801650.03107.57201.000000.0000.189100.000000.21025.00000	3,780,420.00 \$	3,452,027.35 \$	3,452,028 \$
contingences	6101. 7715002 .801650.03107.57201.000000.0000.189100. 070008 .21025.00000	2,200,804.46 \$	2,009,627.82 \$	2,009,628 \$
incidences	6101. 7715002 .801650.03107.57201.000000.0000.189100. 070002 .21025.00000	663,390.22 \$	605,763.69 \$	605,764 \$

13,868,217.01 \$	12,663,530.62 \$	12,663,532 \$
------------------	------------------	---------------

Information budgétaire

Projet : 66190 - Programme des cours de services
 Sous-Projet INVESTI: 2166190-007 - 0286 - Garage St-Michel - Travaux de mise à niveau
 Sous-Projet SIMON: 189100
 Requérent: SGPI / Exécutant: VSMPE

	2021	2022	2023	Ultérieur	Total
Brut - Corpo	0	5,065	7,599	0	12,664

* l'utilisation de deux sources a été nécessaires, deux clés sont donc requises pour le contrat

Dossier # : 1216676001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Octroyer un contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, utilisé principalement par la Division de la voirie de l'arrondissement et le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville-centre, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 11 318 910,97 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 14 261 827,82 \$, taxes incluses (contingences : 2 263 782,19 \$; incidences : 679 134,66 \$), imputée à la Ville-centre, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-21-04 (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Passif Environnemental - Terrain 780

FICHIERS JOINTS



2021-09-29 Intervention SEnv_780.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Véronique BRISSETTE
Ingénieure
Tél : 5148636875

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-30

Éric BLAIN
Chef de division
Tél : 5142060797
Division : Soutien technique, infrastructures, CESM

Informations complémentaires du Service de l'environnement

Terrain no 780 :

«Démantèlement du poste d'essence de la cour de voirie Saint-Michel»

Selon les vérifications du Service de l'environnement, l'estimation des coûts pour les travaux de réhabilitation environnementale du poste d'essence s'appuient :

- Sur les éléments reliés à la réhabilitation environnementale dans la soumission d'Axe Construction inc. d'un montant de 328 650,91 \$ avant taxes (incluant 20% de contingence);
- Sur des incidences de 5% d'un montant de 13 693,79 \$ avant taxes pour les services professionnels reliés à la surveillance des travaux de réhabilitation;

Le montant totalisant 342 344,69 \$ avant taxes (359 419,14 \$ incluant les taxes au net) a été validé par le Service de l'environnement et pourra être engagé dans la réserve du passif environnemental.

Il est à noter que l'arrondissement devra faire une reddition de compte annuelle au Service de l'environnement sur les dépenses effectuées au cours de l'année.

Dossier # : 1216676001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

Objet :

Octroyer un contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, utilisé principalement par la Division de la voirie de l'arrondissement et le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville-centre, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 11 318 910,97 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 14 261 827,82 \$, taxes incluses (contingences : 2 263 782,19 \$; incidences : 679 134,66 \$), imputée à la Ville-centre, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-21-04 (5 soumissionnaires).



Grille d'analyse montreal 2030.pdf



Formulaire de soumission Axe construction inc..pdf



SEAO Liste des preneurs du cahier de charges.pdf



PV d'ouverture des soumissions.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
Gestionnaire immobilier

Tél : 514.872.5059
Télécop. :

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **22 septembre, à 10 h 30.**

Sont présents : Nadia Delvigne-Jean, analyste-rédactrice
Claude-Etienne Poisson, préposé au contrôle des dossiers
Diane Mongeau, secrétaire-recherchiste

SOUSSION IMM-21-04

Mise à niveau du garage d'entretien St-Michel

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par l'analyste-rédactrice. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Axe Construction 1071, rue Principal Sainte-Julie, (QC) CAN J3E 0c1	11 318 910,97 \$
Groupe Unigesco 3900, rue Cool Montréal, (QC) CAN H4G1B4	12 411 925,81 \$
Norgereq Ltée. 4073 rue Saint-Hubert Montréal, (QC) CAN H2L 4A7	12 923 190,00 \$
Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, (QC) CAN J5B 1W4	13 040 945,15 \$
Construction Genfor Ltée. 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval, (QC) CAN H7E 5A1	13 538 306,25 \$


Nadia Delvigne-Jean


Claude-Etienne Poisson


Diane Mongeau

**FORMULAIRE DE SOUMISSION
CONTRAT À PRIX FORFAITAIRE**

Section A - Sommaire

Publié le:			Ouverture prévue le :			À : Au soin de Lyne Deslauriers, secrétaire d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, bureau 100 Montréal (Québec) H3N 1M3, avant 10 h 30
Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour	
2021	5	25	2021	9	22	

Titre de l'Appel d'offres

Mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel

Nom du projet:

Garage d'entretien Saint-Michel

Adresse de l'Ouvrage:		Montant	
7959 16e avenue, Montréal (Qc)		Montant total avant taxes :	9 844 671,42 \$
Numéro de l'Ouvrage:	626	Taxe sur les produits et services 5 % :	492 233,57 \$
Numéro de mandat:	-	Taxe de vente du Québec 9,975 % :	982 005,97 \$
Numéro de Contrat:	IMM-21-04	Montant total avec taxes:	11 318 910,97 \$

Identification du Soumissionnaire (nom de l'entreprise)

1164410525	Si établissement hors Québec et non inscrit au REQ
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	cocher ici <input type="checkbox"/>

Je (Nous),
soussigné(s):

AXE CONSTRUCTION INC.

Nom du Soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du Cahier des charges et, si tel est le cas, des Addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du Cahier des charges, l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

Patrice Paré	Estimateur
Nom du signataire (en lettres majuscules) :	Titre ou fonction du signataire(en lettres majuscules)
	Téléphone : 450-733-0631
Date	Courriel : 450-733-0632

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-21-04

Numéro de référence : 1491438

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Groupe Unigesco 3900, rue Cool Montréal, QC, H4G1B4 http://unigesco.ca	Monsieur François Bouchard Téléphone : 514 589-0678 Télécopieur :	Commande : (1905348) 2021-05-26 10 h 25 Transmission : 2021-05-26 10 h 25	3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis) 2021-06-11 16 h 10 - Courriel 3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan) 2021-06-11 16 h 30 - Messagerie 3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1 (bordereau) 2021-06-11 16 h 10 - Téléchargement 3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A ERRATUM 2021-06-15 11 h 33 - Courriel 3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis) 2021-06-22 17 h 28 - Courriel 3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan) 2021-06-22 17 h 59 - Messagerie 3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2 (bordereau) 2021-06-22 17 h 28 - Téléchargement 3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis) 2021-06-30 13 h 39 - Courriel 3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan) 2021-06-30 14 h 40 - Messagerie 3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis) 2021-07-08 13 h 54 - Courriel 3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan) 2021-07-08 13 h 54 - Courriel 3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis) 2021-07-16 10 h - Courriel 3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan) 2021-07-16 10 h 18 - Messagerie 3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6 2021-08-11 16 h 51 - Courriel 3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis) 2021-08-27 14 h 53 - Courriel 3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan) 2021-08-27 14 h 53 - Courriel 3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis) 2021-09-03 15 h 39 - Courriel 3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan) 2021-09-03 15 h 49 - Messagerie 3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8 (bordereau) 2021-09-03 15 h 39 - Téléchargement

3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel

3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Procova Inc.
1924, rue Vallières
Laval, QC, H7M 3B3
<http://www.procova.ca>

[Monsieur Étienne Archambault](#)
Téléphone : 450 668-3393
Télécopieur :

Commande : (1905294)
2021-05-26 9 h 46
Transmission :
2021-05-26 15 h 36

3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis)
2021-06-11 16 h 10 - Courriel

3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan)
2021-06-11 16 h 28 - Messagerie

3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1
(bordereau)
2021-06-11 16 h 10 - Téléchargement

3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A
ERRATUM
2021-06-15 11 h 32 - Courriel

3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis)
2021-06-22 17 h 28 - Courriel

3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan)
2021-06-22 17 h 51 - Messagerie

3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2
(bordereau)
2021-06-22 17 h 28 - Téléchargement

3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis)
2021-06-30 13 h 39 - Courriel

3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan)
2021-06-30 14 h 35 - Messagerie

3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis)
2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan)
2021-07-08 14 h 23 - Messagerie

3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis)
2021-07-16 10 h - Courriel

3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan)
2021-07-16 10 h 05 - Messagerie

3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6
2021-08-11 16 h 51 - Courriel

3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis)
2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan)
2021-08-27 15 h 26 - Messagerie

3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis)
2021-09-03 15 h 38 - Courriel

3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan)
2021-09-03 15 h 46 - Messagerie

3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8
(bordereau)
2021-09-03 15 h 38 - Téléchargement

3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel

3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan)
2021-09-10 14 h 31 - Messagerie

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

ACQ - Provinciale
9200 boul Metropolitain est

[Monsieur Luc Claveau](#)
Téléphone : 514 354-0609
Télécopieur :

Commande : (1905103)
2021-05-25 21 h 54

3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis)
2021-06-11 16 h 10 - Courriel

Montréal, QC, H1K4L2
<http://modulec.ca>

Transmission :
 2021-05-25 21 h 54

3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan)
 2021-06-11 16 h 31 - Messagerie

3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1
 (bordereau)
 2021-06-11 16 h 10 - Téléchargement

3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A
 ERRATUM
 2021-06-15 11 h 33 - Courriel

3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis)
 2021-06-22 17 h 28 - Courriel

3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan)
 2021-06-22 18 h 04 - Messagerie

3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2
 (bordereau)
 2021-06-22 17 h 28 - Téléchargement

3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis)
 2021-06-30 13 h 39 - Courriel

3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan)
 2021-06-30 14 h 44 - Messagerie

3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis)
 2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan)
 2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis)
 2021-07-16 10 h - Courriel

3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan)
 2021-07-16 10 h 25 - Messagerie

3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6
 2021-08-11 16 h 51 - Courriel

3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis)
 2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan)
 2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis)
 2021-09-03 15 h 39 - Courriel

3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan)
 2021-09-03 15 h 50 - Messagerie

3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8
 (bordereau)
 2021-09-03 15 h 39 - Téléchargement

3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis)
 2021-09-10 13 h 54 - Courriel

3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan)
 2021-09-10 13 h 54 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

Norgereq Ltée.
 4073 rue Saint-Hubert
 Montréal, QC, H2L 4A7
<http://www.norgereq.com>

[Monsieur Mustapha Bakali](#)
 Téléphone : 514 596-0476
 Télécopieur : 514 596-1044

Commande : (1911998)
 2021-06-09 15 h 10
Transmission :
 2021-06-09 16 h 24

3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis)
 2021-06-11 16 h 10 - Courriel

3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan)
 2021-06-11 16 h 29 - Messagerie

3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1
 (bordereau)
 2021-06-11 16 h 10 - Téléchargement

3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A
 ERRATUM
 2021-06-15 11 h 32 - Courriel

3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis)
 2021-06-22 17 h 28 - Courriel

3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan)
2021-06-22 17 h 57 - Messagerie

3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2
(bordereau)
2021-06-22 17 h 28 - Téléchargement

3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis)
2021-06-30 13 h 39 - Courriel

3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan)
2021-06-30 14 h 38 - Messagerie

3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis)
2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan)
2021-07-08 14 h 19 - Messagerie

3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis)
2021-07-16 10 h - Courriel

3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan)
2021-07-16 10 h 16 - Messagerie

3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6
2021-08-11 16 h 51 - Courriel

3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis)
2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan)
2021-08-27 15 h 26 - Messagerie

3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis)
2021-09-03 15 h 39 - Courriel

3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan)
2021-09-03 15 h 48 - Messagerie

3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8
(bordereau)
2021-09-03 15 h 39 - Téléchargement

3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel

3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan)
2021-09-10 14 h 31 - Messagerie

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Trempro Construction Inc.
112 rue Industrielle #200
Delson, QC, J5B 1W4
<http://www.tremproconstruction.com>

[Monsieur François Houle](#)
Téléphone : 514 903-5460
Télécopieur :

Commande : (1908250)
2021-06-01 15 h 19
Transmission :
2021-06-01 15 h 19

3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis)
2021-06-11 16 h 10 - Courriel

3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan)
2021-06-11 16 h 30 - Messagerie

3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1
(bordereau)
2021-06-11 16 h 10 - Téléchargement

3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A
ERRATUM
2021-06-15 11 h 33 - Courriel

3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis)
2021-06-22 17 h 28 - Courriel

3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan)
2021-06-22 18 h 01 - Messagerie

3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2
(bordereau)
2021-06-22 17 h 28 - Téléchargement

3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis)
2021-06-30 13 h 39 - Courriel

3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan)
2021-06-30 14 h 42 - Messagerie

3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis)
2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan)
2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis)
2021-07-16 10 h - Courriel

3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan)
2021-07-16 10 h 23 - Messagerie

3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6
2021-08-11 16 h 51 - Courriel

3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis)
2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan)
2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis)
2021-09-03 15 h 39 - Courriel

3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan)
2021-09-03 15 h 49 - Messagerie

3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8
(bordereau)
2021-09-03 15 h 39 - Téléchargement

3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel

3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Armatures Bois-Francis Inc (ABF)
249 boul de la Bonaventure
Victoriaville, QC, G6T 1V5
<http://www.abf-inc.com>

[Madame Geneviève
Beaudoin](#)
Téléphone : 819 758-7501
Télécopieur :

Commande : (1905276)
2021-05-26 9 h 31
Transmission :
2021-05-26 9 h 31

3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis)
2021-06-11 16 h 10 - Courriel

3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan)
2021-06-11 16 h 29 - Messagerie

3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1
(bordereau)
2021-06-11 16 h 10 - Téléchargement

3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A
ERRATUM
2021-06-15 11 h 32 - Courriel

3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis)
2021-06-22 17 h 28 - Courriel

3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan)
2021-06-22 17 h 56 - Messagerie

3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2
(bordereau)
2021-06-22 17 h 28 - Téléchargement

3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis)
2021-06-30 13 h 39 - Courriel

3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan)
2021-06-30 14 h 37 - Messagerie

3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis)
2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan)
2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis)
2021-07-16 10 h - Courriel

3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan)
2021-07-16 10 h 15 - Messagerie

3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6
2021-08-11 16 h 51 - Courriel

3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis)
2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan)
2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis)
2021-09-03 15 h 39 - Courriel

3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan)
2021-09-03 15 h 48 - Messagerie

3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8
(bordereau)
2021-09-03 15 h 39 - Téléchargement

3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel

3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Axe Construction
1071, rue Principal
Sainte-Julie, QC, J3E 0c1
<http://axe-construction.ca>

[Monsieur Patrice Paré](#)
Téléphone : 450 733-0631
Télécopieur :

Commande : (1907405)
2021-05-31 11 h 37
Transmission :
2021-05-31 13 h 25

3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis)
2021-06-11 16 h 10 - Courriel

3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan)
2021-06-11 16 h 30 - Messagerie

3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1
(bordereau)
2021-06-11 16 h 10 - Téléchargement

3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A
ERRATUM
2021-06-15 11 h 33 - Courriel

3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis)
2021-06-22 17 h 28 - Courriel

3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan)
2021-06-22 18 h - Messagerie

3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2
(bordereau)
2021-06-22 17 h 28 - Téléchargement

3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis)
2021-06-30 13 h 39 - Courriel

3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan)
2021-06-30 14 h 41 - Messagerie

3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis)
2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan)
2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis)
2021-07-16 10 h - Courriel

3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan)
2021-07-16 10 h 22 - Messagerie

3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6
2021-08-11 16 h 51 - Courriel

3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis)
2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan)
2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis)
2021-09-03 15 h 39 - Courriel

3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan)
2021-09-03 15 h 49 - Messagerie

3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8
(bordereau)
2021-09-03 15 h 39 - Téléchargement

3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel

			3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan) 2021-09-10 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Immobilier Belmon inc. (Belmon Construction) 1350, rue Volta, local 102 Boucherville, QC, J4B 6G6 http://www.belmon.ca	Monsieur Stéphane Tremblay Téléphone : 450 906-4494 Télécopieur : 450 906-4495	Commande : (1923345) 2021-07-09 11 h 23 Transmission : 2021-07-09 11 h 23	3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis) 2021-07-09 11 h 23 - Téléchargement 3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan) 2021-07-09 11 h 23 - Téléchargement 3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1 (bordereau) 2021-07-09 11 h 23 - Téléchargement 3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A ERRATUM 2021-07-09 11 h 23 - Téléchargement 3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis) 2021-07-09 11 h 23 - Téléchargement 3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan) 2021-07-09 11 h 23 - Téléchargement 3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2 (bordereau) 2021-07-09 11 h 23 - Téléchargement 3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis) 2021-07-09 11 h 23 - Téléchargement 3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan) 2021-07-09 11 h 23 - Téléchargement 3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis) 2021-07-09 11 h 23 - Téléchargement 3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan) 2021-07-09 11 h 23 - Téléchargement 3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis) 2021-07-16 10 h - Courriel 3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan) 2021-07-16 10 h 06 - Messagerie 3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6 2021-08-11 16 h 51 - Courriel 3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis) 2021-08-27 14 h 53 - Courriel 3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan) 2021-08-27 14 h 53 - Courriel 3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis) 2021-09-03 15 h 38 - Courriel 3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan) 2021-09-03 15 h 46 - Messagerie 3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8 (bordereau) 2021-09-03 15 h 38 - Téléchargement 3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis) 2021-09-10 13 h 54 - Courriel 3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan) 2021-09-10 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Genfor Ltée. 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval, QC, H7E 5A1 http://www.genfor.ca	Monsieur Salomon Boucher Téléphone : 450 661-2040 Télécopieur : 450 661-2092	Commande : (1908156) 2021-06-01 13 h 38 Transmission : 2021-06-01 14 h 40	3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis) 2021-06-11 17 h 45 - Télécopie 3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan) 2021-06-11 16 h 31 - Messagerie

3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1
(bordereau)
2021-06-11 16 h 11 - Téléchargement

3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A
ERRATUM
2021-06-15 11 h 33 - Télécopie

3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis)
2021-06-22 18 h 06 - Messagerie

3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan)
2021-06-22 18 h 06 - Messagerie

3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2
(bordereau)
2021-06-22 17 h 28 - Téléchargement

3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis)
2021-06-30 13 h 40 - Télécopie

3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan)
2021-06-30 14 h 45 - Messagerie

3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis)
2021-07-08 13 h 56 - Télécopie

3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan)
2021-07-08 14 h 21 - Messagerie

3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis)
2021-07-16 10 h 01 - Télécopie

3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan)
2021-07-16 10 h 32 - Messagerie

3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6
2021-08-11 16 h 52 - Télécopie

3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis)
2021-08-27 14 h 54 - Télécopie

3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan)
2021-08-27 15 h 27 - Messagerie

3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis)
2021-09-03 15 h 40 - Télécopie

3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan)
2021-09-03 15 h 51 - Messagerie

3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8
(bordereau)
2021-09-03 15 h 39 - Téléchargement

3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis)
2021-09-10 13 h 55 - Télécopie

3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan)
2021-09-10 14 h 32 - Messagerie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Énergie KGC Inc
909 Boul.Curé Boivin
Boisbriand, QC, J7G 2S8
<https://www.kgcenergie.com>

[Monsieur Nicolas Goyer](#)
Téléphone : 1450 967-2260
Télécopieur : 1450 967-
9640

Commande : (1906025)
2021-05-27 11 h 08
Transmission :
2021-05-27 11 h 08

3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis)
2021-06-11 16 h 10 - Courriel

3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan)
2021-06-11 16 h 29 - Messagerie

3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1
(bordereau)
2021-06-11 16 h 10 - Téléchargement

3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A
ERRATUM
2021-06-15 11 h 32 - Courriel

3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis)
2021-06-22 17 h 28 - Courriel

3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan)
2021-06-22 17 h 58 - Messagerie

3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2
(bordereau)

2021-06-22 17 h 28 - Téléchargement
 3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis)
 2021-06-30 13 h 39 - Courriel
 3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan)
 2021-06-30 14 h 39 - Messagerie
 3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis)
 2021-07-08 13 h 54 - Courriel
 3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan)
 2021-07-08 13 h 54 - Courriel
 3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis)
 2021-07-16 10 h - Courriel
 3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan)
 2021-07-16 10 h 17 - Messagerie
 3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6
 2021-08-11 16 h 51 - Courriel
 3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis)
 2021-08-27 14 h 53 - Courriel
 3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan)
 2021-08-27 14 h 53 - Courriel
 3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis)
 2021-09-03 15 h 39 - Courriel
 3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan)
 2021-09-03 15 h 48 - Messagerie
 3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8
 (bordereau)
 2021-09-03 15 h 39 - Téléchargement
 3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis)
 2021-09-10 13 h 54 - Courriel
 3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan)
 2021-09-10 13 h 54 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

Services Électriques Enixum Inc.
 2451 boul Fernand-Lafontaine
 Longueuil, QC, J4N 1N7

[Madame Nathalie Emond](#)
 Téléphone : 450 442-1166
 Télécopieur : 450 442-4206

Commande : (1905282)
 2021-05-26 9 h 36
Transmission :
 2021-05-26 15 h 21

3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis)
 2021-06-11 16 h 10 - Courriel
 3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan)
 2021-06-11 16 h 31 - Messagerie
 3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1
 (bordereau)
 2021-06-11 16 h 10 - Téléchargement
 3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A
 ERRATUM
 2021-06-15 11 h 33 - Courriel
 3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis)
 2021-06-22 17 h 28 - Courriel
 3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan)
 2021-06-22 18 h 03 - Messagerie
 3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2
 (bordereau)
 2021-06-22 17 h 28 - Téléchargement
 3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis)
 2021-06-30 13 h 39 - Courriel
 3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan)
 2021-06-30 14 h 43 - Messagerie
 3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis)
 2021-07-08 13 h 54 - Courriel
 3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan)
 2021-07-08 14 h 20 - Messagerie
 3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis)
 2021-07-16 10 h - Courriel

3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan)
2021-07-16 10 h 24 - Messagerie

3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6
2021-08-11 16 h 51 - Courriel

3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis)
2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan)
2021-08-27 15 h 27 - Messagerie

3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis)
2021-09-03 15 h 39 - Courriel

3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan)
2021-09-03 15 h 50 - Messagerie

3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8
(bordereau)
2021-09-03 15 h 39 - Téléchargement

3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel

3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan)
2021-09-10 14 h 32 - Messagerie

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Gilles & Fils Électrique Inc
774 rue Principale
Laval, QC, H7X 1E6

[Monsieur Jean Boulanger](#)
Téléphone : 450 689-4677
Télécopieur : 450 969-0106

Commande : (1904799)
2021-05-25 13 h 06
Transmission :
2021-05-25 13 h 06

3544873 - IMM-21-04 - Addenda 1 (devis)
2021-06-11 16 h 10 - Courriel

3544874 - IMM-21-04 - Addenda 1 (plan)
2021-06-11 16 h 29 - Messagerie

3544875 - IMM-21-04 - Addenda 1
(bordereau)
2021-06-11 16 h 10 - Téléchargement

3546260 - IMM-21-04 - Addenda 1-A
ERRATUM
2021-06-15 11 h 32 - Courriel

3550805 - IMM-21-04 - Addenda 2 (devis)
2021-06-22 17 h 28 - Courriel

3550806 - IMM-21-04 - Addenda 2 (plan)
2021-06-22 17 h 55 - Messagerie

3550807 - IMM-21-04 - Addenda 2
(bordereau)
2021-06-22 17 h 28 - Téléchargement

3555123 - IMM-21-04 - Addenda 3 (devis)
2021-06-30 13 h 39 - Courriel

3555124 - IMM-21-04 - Addenda 3 (plan)
2021-06-30 14 h 36 - Messagerie

3559092 - IMM-21-04 - Addenda 4 (devis)
2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3559093 - IMM-21-04 - Addenda 4 (plan)
2021-07-08 13 h 54 - Courriel

3563539 - IMM-21-04 - Addenda 5 (devis)
2021-07-16 10 h - Courriel

3563540 - IMM-21-04 - Addenda 5 (plan)
2021-07-16 10 h 07 - Messagerie

3574268 - IMM-21-04 - Addenda 6
2021-08-11 16 h 51 - Courriel

3582077 - IMM-21-04 - Addenda 7 (devis)
2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3582078 - IMM-21-04 - Addenda 7 (plan)
2021-08-27 14 h 53 - Courriel

3585311 - IMM-21-04 - Addenda 8 (devis)
2021-09-03 15 h 39 - Courriel

3585312 - IMM-21-04 - Addenda 8 (plan)
2021-09-03 15 h 47 - Messagerie
3585313 - IMM-21-04 - Addenda 8
(bordereau)
2021-09-03 15 h 39 - Téléchargement
3588102 - IMM-21-04 - Addenda 9 (devis)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel
3588103 - IMM-21-04 - Addenda 9 (plan)
2021-09-10 13 h 54 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1216676001

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <ul style="list-style-type: none">• Priorité 1 : Réduire les émissions de GES• Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <ul style="list-style-type: none">• Priorité 1 : le dossier vise à réduire les émissions de GES notamment par l'enlèvement du réservoir à essence, par la réhabilitation environnementale du site et par le système de captation à la source des gaz d'échappement.• Priorité 19 : l'octroi de ce contrat répond à la priorité 19, car le remplacement complet des couvertures de toutes les toitures et la stabilisation de la structure pour les bâtiments sont indispensables pour assurer la sécurité des employés et leur permettre de mieux servir les citoyens.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	x		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	x		

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 		x	
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 	x		
<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	x		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1214539017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2021, dans le cadre de la fusion du Patro Le Prevost et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, à même le budget de fonctionnement de la Directrice d'arrondissement et approuver le projet de convention à cette fin.

1. d'accorder une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2021, dans le cadre de la fusion du Patro Le Prevost et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2021-09-29 14:52

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214539017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2021, dans le cadre de la fusion du Patro Le Prevost et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, à même le budget de fonctionnement de la Directrice d'arrondissement et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'annonce en 2017 de la reprise de l'école qu'occupait le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, depuis trente ans, par la Commission scolaire de Montréal, a déclenché une importante opération en vue de relocaliser le centre et les autres organismes communautaires qui y avaient pignon sur rue. L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSP) a notamment invité la direction et les administrateurs respectifs du Patro Le Prevost (PLP) et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse (CLCL) à envisager la possibilité de cohabiter dans le bâtiment du 7355, avenue Christophe-Colomb occupé par le PLP. Dans la mesure où le PLP et le CLCL ont, dans le domaine du loisir, une offre de services assez semblable, les conseils d'administration des deux organismes en sont venus rapidement à la conclusion qu'à moyen et long termes, la cohabitation n'était pas une option.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

La fusion est alors apparue comme une opportunité unique de créer un super centre pour encore mieux répondre aux besoins de la population de Villeray et être en meilleure position pour relever les défis que posent la gestion actuelle et à venir des organismes communautaires de loisirs et d'entraide. Ainsi, le 21 juillet 2020, le PLP et le CLCL ont tenu respectivement une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle les membres de chacune des corporations ont adopté une résolution pour la fusion des deux organismes.

JUSTIFICATION

Ni le PLP ni le CLCL n'avaient prévu cette fusion, les frais qu'elle engendre mettent une pression importante sur le budget du Patro Villeray. Ainsi, l'organisme sollicite l'appui financier de l'arrondissement, à la hauteur de 20 000 \$, pour aider à défrayer une partie

des coûts de la fusion, notamment ceux liés au développement de l'identité visuelle du Patro Villeray. De plus l'organisme s'engage à fournir une reddition de comptes en bonne et due forme de l'utilisation de ces fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement de la Directrice d'arrondissement a les crédits nécessaires pour assumer le montant de 20 000 \$ à accorder à l'organisme Patro Villeray pour la durée du projet.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

Priorité 10 : En soutenant la fusion de deux organismes communautaires, l'Arrondissement vise à accroître la participation et l'engagement des citoyennes et des citoyens de Villeray dans la prise de décision des activités de loisir et communautaires. L'organisme fusionné plus fort sera mieux outillé pour faire face aux défis de financement que représente un OBNL.

Priorité 19 : Les membres de chacun des organisations locales fusionnées, en mettant leurs forces en commun, seront plus habiles à offrir des services toujours mieux adaptés aux besoins de proximité des citoyennes et des citoyens du quartier, à s'adapter aux changements dans les besoins et à développer de nouvelles activités pour y répondre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier de l'arrondissement de VSP de l'ordre de 20 000 \$, lui permettant notamment de consolider ses activités en lien avec la participation citoyenne, ainsi que l'accueil sécuritaire du public. Et maintenir une offre service diversifiée et de qualité aux résidentes et aux résidents du quartier Villeray.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe
(Sylvain DANSEREAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DUCHESNEAU
Adjointe de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-23

Frédéric STÉBEN
Chef de Division SLDS—Sports, loisirs et
aménagement des parcs

Tél : 514 217-8133
Télécop. :

Dossier # : 1214539017

Unité administrative responsable :

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Objet :

Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2021, dans le cadre de la fusion du Patro Le Prevost et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, à même le budget de fonctionnement de la Directrice d'arrondissement et approuver le projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds 1214539017 Patro Villeray.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - Ressources financières et matérielles
Tél : 514-209-9694

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-29

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - Ressources financières et matérielles
Tél : 514-209-9694
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

DOSSIER 1214539017

«Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2021, dans le cadre de la fusion du Patro Le Prevost et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, à même le budget de fonctionnement de la Directrice d'arrondissement et approuver le projet de convention à cette fin.»

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessus mentionnés.

Provenance des fonds : Direction de l'arrondissement - Autres honoraires professionnels	
2440.0010000.306400.01301.54390.000000.0000.00000.000000.00000.00000	20 000 \$

IMPUTATION :	
	Net de ristournes
AF – VSMPE, Budget régulier, VSM – Expertise – Événements publics - développement social – contribution financière, Général	
2440.0010000.306442.07123.61900.016490.0000.000000.000000	20 000 \$

Convention



Convention_Patro Villeray_1214539017.pdf

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSP)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution _____;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PATRO VILLERAY**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 7355, avenue Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2R 2S5, agissant et représentée par madame Émilie Leroy, directrice générale adjointe—Programmes et services, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : S. O.
Numéro d'inscription T.V.Q. : S. O.
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 1176114651

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme se définit par la volonté de créer un milieu de vie axé sur le développement personnel et collectif par le loisir, l'entraide et l'action communautaire, en interaction constante avec la collectivité;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s’y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l’Organisme se préoccupent de l’état d’urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l’Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l’Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l’Organisme;

ATTENDU QUE l’Organisme a pris connaissance de l’article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d’exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l’article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu’elle a remis une copie de ce règlement à l’Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d’interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n’indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l’article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l’Organisme soit d’aider à défrayer une partie des coûts de la fusion du Patro Le Prevost et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, notamment ceux liés au développement de l’identité visuelle du Patro Villeray pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l’article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l’Annexe 1;

- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS).

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;
- 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

- 4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;
- 4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours suivant le 31 décembre 2021;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil d'arrondissement

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil d'arrondissement, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de vingt mille dollars (20 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en un versement :

- un versement au montant de vingt mille dollars (20 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention.

Le versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

Le versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, le versement prévu ci-dessus inclu toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs au Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 7355, avenue Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2R 2S5, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale adjointe—Programmes et services. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____

Madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS)

Le^e jour de 2021

PATRO VILLERAY

Par : _____

Madame Émilie Leroy, directrice générale adjointe—Programmes et services

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'arrondissement de la Ville de Montréal, le 5^e jour d'octobre 2021 (Résolution _____).

ANNEXE 1
PROJET

Voir la demande de soutien financier joint au sommaire décisionnel 1214539017.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

ANNEXE

*Pour mieux identifier visuellement
les collaborations ponctuelles de l'arrondissement*

Avec le soutien de



Mars 2019

Approbation obligatoire

L'apposition du logo de l'arrondissement sur un outil produit par l'organisme doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'arrondissement VSP. Son application graphique doit être approuvée par l'arrondissement, par l'intermédiaire d'un représentant municipal autorisé ou d'un chargé de communication. **Vous devez lui envoyer par courriel l'épreuve dans un délai d'au moins dix jours ouvrables avant l'impression, la mise en ligne ou la publication du document.**

Au moment de la validation de l'apposition du logo, la Division des communications peut demander que des corrections soient apportées au document si des erreurs de français sont notées. Toutefois, cette division n'est pas responsable du contenu et ne fera pas de révision approfondie du document. L'organisme a la responsabilité de s'assurer que ses documents sont écrits dans un français correct.

Afin d'offrir une grande variété d'activités et de services à ses citoyens, l'arrondissement VSP développe des partenariats avec des organismes dans la réalisation d'activités culturelles, sportives, de loisirs et de développement social et économique. Le soutien offert peut être financier, professionnel, technique, immobilier ou matériel.

Un organisme à but non lucratif, auquel l'arrondissement offre un soutien, que ce soit en argent ou en services, a des obligations de communications et de visibilité à respecter. En échange et selon le type de collaboration, l'arrondissement peut diffuser les activités soutenues.

Dans un premier temps, vous trouverez dans ce document les obligations et engagements du partenaire et de l'arrondissement. Dans un deuxième temps, vous trouverez le guide du logo **Avec le soutien de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension** qui doit être apposé sur tous les documents publicitaires et promotionnels liés au projet ou à l'événement auquel l'arrondissement est associé.

1. L'identification du soutien de l'arrondissement

Lorsque l'organisme partenaire reçoit du soutien de l'arrondissement, il doit :

- Assurer toutes les communications reliées au projet soutenu par l'arrondissement. Ne pas publiciser le projet via les commentaires sur les pages de médias sociaux de l'arrondissement.
- Mentionner dans ses communications publiques que l'arrondissement soutien l'activité.
- Associer l'arrondissement aux activités de lancement ou de presse, au minimum 10 jours ouvrables avant la tenue de ces activités, par le fait même, informer l'arrondissement.
- Apposer le logo **Avec le soutien de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension** sur ses outils de communications produits (affiches, dépliant, brochure, publicité, stand, site Internet, etc.) et s'assurer que les paramètres régissant l'utilisation du logo soient respectés.

De son côté, l'arrondissement peut aider à la diffusion des activités de ses partenaires par :

- mentions dans son site internet (15 000 visiteurs uniques /mois) :
- page activités;
- une brève dans son infolettre hebdomadaire (2 300 abonnés);
- une publication sur sa page Facebook (9 000 abonnés);
- la diffusion de documents relatifs au projet du partenaire dans les installations de l'arrondissement (ex. : feuillet, affiche 18 x 24 po max) en autant que les paramètres régissant l'utilisation du logo sont respectés sur les documents diffusés;
- un événement de presse et communiqué (sous certaines conditions).

2. L'utilisation du logo

Le matériel de communication et de promotion

Le logo **Avec le soutien de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension** doit être apposé sur tous les documents produits par les organismes qui font la promotion de services, d'activités, d'événements et de tout autre projet reliés à une convention avec l'arrondissement. Aucun changement dans le choix de typographie, de couleur et de grosseur de lettrage, ni aucun déplacement des éléments ne sont acceptés. Tous les mots ainsi que la rosace font partie de la signature et ne peuvent pas être enlevés, déplacés ou utilisés séparément.

Par *document*, il est entendu :

tout document produit sur support imprimé tel que :

programmation
dépliant
annonce dans le journal
carton d'invitation
affiche
bannière
objet promotionnel
communiqué de presse

tout document produit sur support électronique tel que :

site web
pages de médias sociaux
publicité électronique
programmation
invitation ou information publique envoyée par courriel

Des normes claires

L'arrondissement a défini des normes claires, simplifiées et cohérentes concernant l'utilisation de son logo. Il y a trois adaptations possibles, soit :

1. **En couleur** Texte toujours en noir et rosace en rouge Pantone 032

Cette application doit être utilisée sur tout document produit en couleur, ou en noir et rouge, lorsque le fond est assez clair pour offrir un contraste suffisant.

Avec le soutien de



2. En noir Texte et rosace en noir

Cette application doit être utilisée sur les documents en noir et blanc ainsi que sur les documents en noir avec une couleur additionnelle autre que le rouge. Elle peut aussi servir exceptionnellement sur un fond de couleur claire lorsque cette couleur n'offre pas assez de contraste avec la version renversée.

Avec le soutien de



3. En renversé blanc Texte et rosace en blanc

Cette application doit être utilisée pour tous les fonds de couleur foncée ainsi que sur les photos ou les illustrations déjà chargées. Elle doit, bien sûr, être placée sur un fond qui offre un contraste suffisant.



L'espace vital

Un espace vital doit être respecté autour du logo pour que celui-ci puisse se distinguer des éléments avoisinants. L'espace à respecter correspond à $\frac{1}{2}$ de la hauteur de la rosace, tel que le démontre l'exemple suivant :



Le positionnement du logo de l'arrondissement

Le logo de l'arrondissement doit toujours être placé au bas du document. S'il s'agit d'un document de plusieurs pages, il doit être placé sur la page couverture.

Le logo de l'arrondissement doit toujours être au bas du recto du document.
Par exemple :



Avec le soutien de



La dimension minimale

La dimension minimale du logo de l'arrondissement doit correspondre à une largeur de 2,5 cm (1 pouce). Ce format est accepté sur les petits documents.

Naturellement, sur les documents plus grands, la signature doit être de format proportionnel à la dimension totale du document.

Petit format

L'exemple suivant représente la grandeur minimale à respecter pour tout imprimé de petit format (signets, carton d'invitation, carte postale, etc.)

Avec le soutien de



| 1 pouce |

Format moyen

Pour utilisation sur un document de format inférieur à 9 po sur 12 po. (dépliant, etc.)

Avec le soutien de



| 1,5 pouce |

Grand format

Pour utilisation sur un document de format supérieur à 9 po sur 12 po. (affichette, etc.)

Avec le soutien de



| 2,5 pouces |

Dossier # : 1214539017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2021, dans le cadre de la fusion du Patro Le Prevost et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, à même le budget de fonctionnement de la Directrice d'arrondissement et approuver le projet de convention à cette fin.

Demande Patro Vileray



[L. G. Fumagalli C. arr. 210923.pdf](#)



[gdd_grille_analyse_montreal_2030_dossier_1214539017.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DUCHESNEAU
Adjointe de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

Montréal, le 23 septembre 2021

Madame Giuliana Fumagalli
Mairesse de l'arrondissement Villeray/St-Michel/Parc-extension
Mairie d'arrondissement VSP
405, Ogilvy
Montréal (Qc)

Madame Fumagalli,

L'annonce en 2017 de la reprise de l'école qu'occupait le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, depuis trente ans, par la Commission scolaire de Montréal, a déclenché une importante opération en vue de relocaliser le centre et les autres organismes communautaires qui y avaient pignon sur rue.

L'arrondissement Villeray/St-Michel/Parc-Extension (VSP) a notamment invité la direction et les administrateurs respectifs du Patro le Prevost (PLP) et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse (CLCL) à envisager la possibilité de cohabiter dans le bâtiment du 7355, avenue Christophe-Colomb occupé par le Patro le Prevost. Dans la mesure où le Patro le Prevost et le Centre Lajeunesse ont, dans le domaine du loisir, une offre de services assez semblable, les conseils d'administration des deux organismes en sont venus rapidement à la conclusion qu'à moyen et long termes, la cohabitation n'était pas une option.

La fusion est alors apparue comme une opportunité unique de créer un super centre pour encore mieux répondre aux besoins de la population de Villeray et être en meilleure position pour relever les défis que posent la gestion actuelle et à venir des organismes communautaires de loisirs et d'entraide.

Ainsi, le 21 juillet 2020, le CLCL et le PLP ont tenu respectivement une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle les membres de chacune des corporations ont adopté une résolution pour la fusion des deux organismes.



Même si nous savions à ce moment qu'il était fort probable que les lettres patentes de fusion ne seraient pas délivrées avant la fin septembre 2020, il a été convenu que la session d'automne 2020 se fera sous l'égide de la nouvelle organisation qui porte le nom de Patro Villeray centre de loisirs et d'entraide.

La première programmation à vie du Patro Villeray est alors mise en ligne le 17 août 2020 et débute le 21 septembre. Bien que pour des raisons administratives, le Patro Villeray ait été légalement constitué le 1^{er} janvier 2021, ses ressources et son offre de services sont donc fusionnées depuis maintenant un an.

À la fois exigeante et exaltante, la création du Patro Villeray a entraîné et entrainera encore des coûts importants : mise à niveau du système téléphonique et informatique, aménagement des locaux, développement d'un nouveau site web, frais de consultants, identité visuelle et signalétique, etc. Au total, on parle d'un montant de 165 000 \$.

Dans la mesure où ni le Patro le Prevost ni le Centre Lajeunesse n'avaient prévu cette fusion, les frais qu'elle engendre mettent une pression importante sur le budget du Patro Villeray. Ainsi, nous nous permettons de solliciter l'appui financier du conseil d'arrondissement, à la hauteur de 20 000 \$, pour nous aider à défrayer une partie des coûts de la fusion, notamment ceux liés au développement de l'identité visuelle du Patro Villeray. Il va de soi que nous nous engageons à vous fournir une reddition de comptes en bonne et due forme de l'utilisation de ces fonds.

Espérant que le conseil d'arrondissement répondra positivement à notre demande, recevez Madame la Mairesse, nos salutations distinguées.



Daniel Côté

Directeur général



Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1214539017

Unité administrative responsable : Arrondissement VSP / Direction CSLDS

Projet : Contribution financière/Fusion entre deux organismes/Patro Le Prevost et Centre Lajeunesse

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision. Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Priorité 10 : en soutenant la fusion de deux organismes communautaires, l'arrondissement vise à accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens de Villeray dans la prise de décision des activités de loisir et communautaires. L'organisme fusionné plus fort sera mieux outillé pour faire face aux défis de financement que représente un OBNL. Priorité 19 : les membres de chacun des organisations locales fusionnées, en mettant leurs forces en commun, seront plus habiles à offrir des services toujours mieux adaptés aux besoins de proximité des citoyennes et citoyens du quartier, à s'adapter aux changements dans les besoins et à développer de nouvelles activités pour y répondre.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 		x	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1214539018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO), pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté — Divers de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages ».

1. d'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO), pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté—Divers de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages »;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2021-09-29 18:05

Signataire :

Nathalie VAILLANCOURT

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214539018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO), pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté — Divers de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages ».

CONTENU

CONTEXTE

À titre de célébrante de mariages et d'unions civiles, la conseillère de Parc-Extension, madame Mary Deros, a généré depuis novembre 2017, des revenus de 12 476 \$ à l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSP). Les sommes amassées viennent appuyer les organismes de l'Arrondissement en permettant le développement de nouvelles activités et offrent la possibilité à des citoyens de participer à des activités gratuitement ou à moindre coût.

La contribution financière accordée dans le cadre de ce dossier soutient L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO) de l'arrondissement de VSP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 14 0010—2 février 2021—1203356018—Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Panellinos, St-Michel, Villeray FC, pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté – Divers de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages ».

DESCRIPTION

Le projet de L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO) consiste à organiser une immense maison hantée pour les jeunes du quartier et leurs familles dans le cadre de leur programmation de l'Halloween.
Montant recommandé : 1 000 \$

JUSTIFICATION

L'objectif est d'offrir un soutien financier pour l'organisation d'une immense maison hantée pour les jeunes du quartier et leurs familles dans le cadre de leur programmation de l'Halloween.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement financée par le budget de surplus de gestion affecté — Divers de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages » et sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO) (CF : 108074) : 1 000 \$

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra :

- de poursuivre les interventions qui démontrent des effets positifs réels dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;
- d'agir de façon préventive face à l'émergence de nouvelles problématiques sociales souvent reliées aux quartiers défavorisés et à forte proportion de nouveaux arrivants;
- de favoriser le maintien et le développement de la vie communautaire et de la concertation entre les différents acteurs du milieu;
- d'optimiser l'offre de service de l'Arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Au besoin, une révision des modalités de réalisation du projet sera demandée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe
(Sylvain DANSEREAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DUCHESNEAU
Adjointe de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-09-28

Frédéric STÉBEN
Chef de Division SLDS—Sports, loisirs et
aménagement des parcs

Tél : 514 217-8133
Télécop. :

Dossier # : 1214539018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO), pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté — Divers de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages ».

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds 1214539018 PEYO.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - Ressources financières et matérielles
Tél : 514-209-9694

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-29

Sylvain DANSEREAU
Chef de division

Tél : 514 209-9694

Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

DOSSIER 1214539018

«Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO), pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté — Divers de l'arrondissement de Villeraï—Saint-Michel—Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages».

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessus mentionnés.

Provenance des fonds : surplus de gestion affecté — Divers de l'arrondissement, nommé « Fonds de mariages».	
2440.0000000.000000.00000.31020.000000.0000.00000.000000.00000.00000	1 000 \$

IMPUTATION :	
AF – VSMPE, surplus de gestion affecté – contributions financières, Général	Net de ristournes
2440.0012000.306405.07123.61900.016490.0000.000000.000000	1 000 \$
Organisme	Contribution
L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO)	1 000 \$

Dossier # : 1214539018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO), pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté — Divers de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages ».



[Lettre demande PEYO Halloween 2021.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DUCHESNEAU
Adjointe de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télocop. : 514 872-4682



Montréal, le 28 septembre 2021

Madame Deros,

Dans le cadre de sa programmation de l'Halloween, PEYO et le organise une immense maison hantée pour les jeunes du quartier et leurs familles. Cette année, vue la pandémie, nous allons adapter notre programmation aux mesures sanitaires en vigueur. L'évènement attire environ 1 000 jeunes du quartier.

Nous espérons toujours pouvoir compter sur votre soutien financiers lors de l'évènement.

Pour de plus amples informations, vous pouvez me contacter au 514-278-7396.

Bien à vous,

Jo-An Audrey Jette
Directrice générale
419 St-Roch, ss12
Montréal, Québec
H3N 1K2



Dossier # : 1216326004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er au 31 août 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA 18-14009.

Il est recommandé :
de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 août 2021, de
l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses
pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2021-09-09 16:55

Signataire :

Nathalie VAILLANCOURT

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216326004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er au 31 août 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA 18-14009.

CONTENU

CONTEXTE

Le directeur d'arrondissement doit déposer, conformément à l'article 4 du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009), Les rapports faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à déposer les rapports faisant état des décisions prises en matière des ressources humaines et des ressources financières dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour la période du 1^{er} au 31 août 2021.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas. C'est pourquoi la grille d'analyse Montréal 2030 n'est pas jointe au dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le dépôt des rapports consolidés de l'ensemble des décisions déléguées s'effectue sans ajustements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Article 477.2 et 477.5 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Article 130 de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Article 4 du règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 18-14009).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hassania LOUHAM
secrétaire de direction 1^{er} niveau

Tél : 514 868-9862
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-08

Annette DUPRÉ
directeur(trice) - serv. adm. en
arrondissement

Tél : 514-872-1415
Télécop. :

Dossier # : 1216326004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er au 31 août 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA 18-14009.



Rapport consolidé-Août 2021.pdf



BC-520 Liste des bons de commande août 2021.pdf



CF-530 Factures non associées à un bon de commande août 2021.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hassania LOUHAM
secrétaire de direction 1 er niveau

Tél : 514 868-9862

Télécop. :

Date d'approbation des eng. début: '01-AOÛT -2021', Date d'approbation des eng. fin: '31-AOÛT -2021', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B11040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', \$ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approuvateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
9447-0036 QUEBEC INC.	1489067	23-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	VOIRIE - Service de lave-auto.	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	104,99
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1489881	31-AOÛT -2021	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT D'EMSEMBLE IMPERMÉABLE ORANGE XS pour HOULE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	142,99
ADC COMMUNICATION	1487657	11-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	IMPRESSION - COROPLAST	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	1 060,37
		12-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	IMPRESSION - COROPLAST	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	296,06
AGRITEX	1488865	20-AOÛT -2021	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Fourche à loader	Travaux publics	Administration, finances et approvisionnement	3 678,05
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	1486570	04-AOÛT -2021	LEHOUX, PATRICK	FORMATION - ESPACES CLOS	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	1 390,00
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1449251	25-AOÛT -2021	VAILLANCOURT, NATHALIE	PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES- 2021	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	11 601,12
		09-AOÛT -2021	VAILLANCOURT, NATHALIE	PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES- 2021	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	8 084,04
ATCO STRUCTURES ET LOGISTICS LTD	1488432	18-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	LOCATION RÉSERVOIR EAUX USÉES - FRANCON	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	5 716,57
BELL CANADA	1489186	24-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	FIBRE OPTIQUE - ROULOTTE FRANCON	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	14 698,25
BIBLIOFICHE	1488526	18-AOÛT -2021	LECLERC, ANDREANE	FOURNITURE DE BIBLIO	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	707,71
BIBLIO RPL LTEE	1488520	18-AOÛT -2021	LECLERC, ANDREANE	fourniture de biblio	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	145,15
CENTRAL IRRIGATION SUPPLY INC.	1489337	25-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ACHAT DE PROGRAMMATEUR DIGITAL POUR ROBINET	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	107,72
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1489407	26-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	Vérification complète d'un appareil 426CTH0217	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	47,24

Date d'approbation des eng. début: '01-AOÛT -2021', Date d'approbation des eng. fin: '31-AOÛT -2021', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B11040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', \$ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approuvateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
CHAUSSURES BELMONT INC	1489497	26-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE BOTTE DE SECURITE, ALEXANDRE ET LAFLEUR	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	276,62
CHAUSSURES VILLENEUVE INC.	1486988	06-AOÛT -2021	GERVAIS, ROBERT	VOIRIE - Orthèses plantaires pour Stéphane Vaillancourt	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	1 206,27
CONSTRUCTION DJL INC	1486500	03-AOÛT -2021	COLLARD, PASCALE	AQUEDUC/voirie - Fourniture d'enrobés bitumineux selon l'entente 1338038 pour la saison estivale	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	20 997,50
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1487244	09-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	Achat d'étui pour rehaussement d'iPhone SE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	204,73
	1489712	30-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	VOIRIE - Achat d'un clavier et souris pour Segundo Nevado	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	271,90
CREUSAGE RL	1449384	12-AOÛT -2021	COLLARD, PASCALE	AQUEDUC - Contrat de service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'eau ainsi que le nettoyage de boîtiers de vannes de rue pour l'arr. VSP - AO 19-17370 - #1204969013/CA20140 302	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	81 034,60
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1479080	31-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	PARC - INSTALLATION DE POTEUX DE TENNIS ET RÉPARATION DE CLOTURE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	629,92
	1487257	09-AOÛT -2021	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	JARRY - Service de soudure pour la réparation de balançoires.	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 510,77
	1487356	10-AOÛT -2021	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de soudure pour réparation de couvert de canal	Travaux publics	Réseaux d'égout	1 358,54
DELISLE COACHING D'ACTION	1488325	17-AOÛT -2021	JOBIDON, JOCELYN	COACHING - G. PAQUETTE	Direction du développement du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	1 784,79
DEMIX BETON	1475439	18-AOÛT -2021	COLLARD, PASCALE	VOIRIE - Bon de commande ouvert pour la fourniture de béton	Travaux publics	Entretien et réfection des tranchées	1 574,81
DESIGN ALLSTUDIO INC.	1487293	09-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Fabrication d'enseigne de bois pour la ruelle Ste-Cécile-La-Verte	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	1 574,81
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1451838	10-AOÛT -2021	GERVAIS, ROBERT	VOIRIE - Bon de commande ouvert 2021 - Pièces et accessoires	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	524,94

Date d'approbation des eng. début: '01-AOÛT -2021', Date d'approbation des eng. fin: '31-AOÛT -2021', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B11040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', \$ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approuvateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
ENTREPRENEUR PAYSAGISTES STRATHMORE (1997) LTEE	1476990	30-AOÛT -2021	VAILLANCOURT, NATHALIE	DÉMINÉRALISATION - Contrat de service d'arrosage d'arbres et d'entretien des cuvettes - Contrat sur invitation (21-18808) - #2217911001/D1217911001	Services administratifs et greffe	Horticulture et arboriculture	8 542,26
ENTREPRISES PROFILECT	1488259	17-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES ROULOTTES À FRANCON	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	20 735,03
FORAGE GAREAU LTEE	1487816	19-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	MEULAGE DE BÉTON - PARC DU CENTENAIRE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 028,88
G. DAVIAULT LTEE	1482842	05-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	BARRIÈRE COULISSANTE - FRANCON	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	2 624,69
GESTION PARA-MEDICAL INC.	1488220	17-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	TROUSSE ET COFFRET DE PREMIERS SOINS	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	331,44
GESTION PFB	1487010	06-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	INSTALLATION GRILLAGE - PATRO	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	1 779,21
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1455364	04-AOÛT -2021	GERVAIS, ROBERT	VOIRIE - Location de toilettes chimiques 2021 selon l'entente 1408744	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	1 934,13
G.G. INOX INC.	1489023	23-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	Acquisition de 114 supports à vélo de type BO2 en inox - TP-21-02	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	30 280,49
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1449386	23-AOÛT -2021	JOBIDON, JOCELYN	SERV. DE MESSAGERIE 2021- DDT	Direction du développement du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 099,75
HEC MONTREAL	1486568	04-AOÛT -2021	LEHOUX, PATRICK	FORMATION - JOËLLE LACROIX	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	1 779,54
HUMANCE INC.	1489882	31-AOÛT -2021	LEHOUX, PATRICK	ÉVALUATION DES COMPÉTENCES- GPRH - S HADIDI	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	2 099,75
ILOT 84	1488193	17-AOÛT -2021	JOBIDON, JOCELYN	2218343003 - serv. prof design et aménagement urbain	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	11 870,74
IMPRIME-EMPLOI	1486783	05-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	LETRE ET AVIS - RUE ST-ANDRÉ ET DE CASTELNEAU - PIÉTONISATION	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 791,45

Date d'approbation des eng. début: '01-AOÛT -2021', Date d'approbation des eng. fin: '31-AOÛT -2021', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B11040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', \$ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approuvateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
INOLEC	1489762	30-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - AIGUISAGE DE 2 MECHES	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	62,99
	1489796	30-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - ACHAT DE COUTEAU POUR TUYAU DE CUIVRE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	249,87
ITI INC.	1486747	05-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	CÂBLAGES - ROULOTTES CARRIÈRE FRANCON	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	4 944,58
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1489080	24-AOÛT -2021	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE CHAINES 3/8 ET LIME	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 784,73
KYLA JOHNSON	1488036	16-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Maquillage - Fête de ruelle Barbier	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	100,00
LABRADOR	1489638	27-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC ACHAT DE 4L D'EAU	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	421,83
LAFARGE CANADA INC	1486509	03-AOÛT -2021	COLLARD, PASCALE	AQUEDUC/voirie - Fourniture de pierre concassée 0-3/4" selon l'entente 1402405	Travaux publics	Entretien et réfection des tranchées	33 069,11
LA MAISON DU PEINTRE	1489101	24-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Fourniture de peinture pour la ruelle Boyer / Christophe-Colomb	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	348,10
	1489110	24-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Fourniture de peinture pour la ruelle Pie-IX	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	301,80
LAPALME GESTION CONCEPTION MECANIQUE INC	1487626	25-AOÛT -2021	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Certification d'une perche	Travaux publics	Administration, finances et approvisionnement	1 259,85
		11-AOÛT -2021	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Certification d'une perche	Travaux publics	Administration, finances et approvisionnement	3 018,39
LE CONSORTIUM JACK WORLD INC.	1488183	16-AOÛT -2021	JOBIDON, JOCELYN	2218343004 - Nettoyage et réparation mobilier urbain design	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	11 764,80
L'EFFACEUR	1486780	05-AOÛT -2021	GERVAIS, ROBERT	VOIRIE - Service d'enlèvement de graffitis à diverses adresses.	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	9 691,82
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE	1487446	10-AOÛT -2021	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Réparation d'élingue	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	333,00

Date d'approbation des eng. début: '01-AOÛT -2021', Date d'approbation des eng. fin: '31-AOÛT -2021', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B11040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', \$ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approuvateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1488987	23-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ÉPANDÉUR 4 ROUE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 254,58
LES ATELIERS D'ANTOINE	1486706	04-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Mobiliers pour la ruelle des colibris	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	8 317,11
LES DISTRIBUTIONS PIERRE LAROCHELLE INC.	1488084	16-AOÛT -2021	LECLERC, ANDREANE	fourniture de bibio	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	906,14
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES GILLES GAUVIN INC.	1487627	11-AOÛT -2021	MARSOT, ELSA	PRISES ÉLECTRIQUES - CENTRE RENÉ-GOUPIL	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	2 202,56
LES INDUSTRIES HARNOIS INC	1488234	17-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	RÉPARATION DE LA TOÏLE	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	1 385,83
LES PEPINIERES JASMIN LTEE	1475948	17-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	RUELLE VERTE - Fourniture de végétaux pour la ruelle aux écuries	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 556,76
	1489589	27-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Fourniture de végétaux pour la ruelle Sainte-Cécile La Verte	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	319,30
LOCATION D'OUTILS FACILE INC.	1485274	06-AOÛT -2021	MARTEL, MICHAEL	HORTICULTURE - Location de filtreuse électrique.	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	118,06
LOCATION LORDBEC INC.	1485268	17-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	ÉGOUT - Branchement au 7622-28 17e avenue	Travaux publics	Réseaux d'égout	3 149,62
MARK VANDZURA ENTREPRISES LTEE - CANADIAN TIRE	1450358	04-AOÛT -2021	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Bon de commande ouvert 2021 - Achats divers	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 049,87
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1486618	04-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UN SYSTÈME DE COMMUNICATION SUPPLÉMENTAIRE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	724,41
	1486838	05-AOÛT -2021	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE GILET DE SÉCURITE POUR DEUX ÉLAGEURS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	112,88
		13-AOÛT -2021	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE GILET DE SÉCURITE POUR DEUX ÉLAGEURS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	15,75
PARIS, LADOUCEUR & ASSOCIES INC.	1487784	12-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	Frais de parcs - 1829 BÉLANGER ET 1835 BÉLANGER	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	2 204,74

Date d'approbation des eng. début: '01-AOÛT -2021', Date d'approbation des eng. fin: '31-AOÛT -2021', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B11040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', \$ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approuvateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
PGVMEDIA	1489370	25-AOÛT -2021	LEVESQUE, KATHLEEN	PANNEAU DE COROPLAST	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	2 070,35
PRODUITS SANY	1486445	03-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PAPIER À MAIN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	277,08
	1486605	04-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ACHAT DE SAC DE VIDANGE 35 X 50	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 000,32
	1488123	16-AOÛT -2021	LECLERC, ANDREANE	PRODUITS D'ENTRETIEN	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	434,86
	1488213	17-AOÛT -2021	STEBEN, FREDERIC	ENTRETIEN ET RÉPAR. ÉQUIPEMENT - PISCINE RG	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des aréas et patinoires	163,78
		23-AOÛT -2021	STEBEN, FREDERIC	ENTRETIEN ET RÉPAR. ÉQUIPEMENT - PISCINE RG	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des aréas et patinoires	609,31
	1488919	23-AOÛT -2021	LECLERC, ANDREANE	Produits d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	104,99
	1488997	23-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ACHAT DE SAC DE VIDANGE 35 X 50	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 103,21
	1489293	25-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	RECHARGE DE VADROUILLE HUMIDE SYNTHETIQUE BLEU BOUCLEE 16 OZ	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	127,70
R.M. LEDUC & CIE INC.	1489325	25-AOÛT -2021	LECLERC, ANDREANE	RUBAN RELIURE	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	1 135,28
ROULEAUX DE PAPIER & RUBANS J.L. INC.	1489288	25-AOÛT -2021	LECLERC, ANDREANE	ROULEAUX THERMIQUES	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	361,16
SANTINEL INC.	1489886	31-AOÛT -2021	LEHOUX, PATRICK	BATTERIE DÉFIBRILLATEUR - SALLE DE PREMIERS SOINS	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	177,74
S.E. CONCEPT INC	1487299	09-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Location d'équipements de son pour la ruelle des écuries	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	160,63
SECURITE LANDRY INC	1486320	02-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE RESSORT POUR SECATEUR	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	40,68
	1489504	26-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CORDE ATL	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	259,32
SERVICE PRO-MECANIK N.C.	1480515	19-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	VOIRIE - Service de désinstallation de pneus sur jantes	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	6 519,72
SERVICES HORTICOLES POUCE VERT	1486696	04-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Service de préparation de plate-bande pour la ruelle des colibris	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	7 699,78

Date d'approbation des eng. début: '01-AOÛT -2021', Date d'approbation des eng. fin: '31-AOÛT -2021', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B11040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', \$ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approuvateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
SERVICES HORTICOLES POUCE	1487289	09-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Service d'aménagement de la ruelle Ste-Cécile-La-Verte	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	3 500,28
	1489592	27-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Aménagement de la ruelle Bordeaux/Chabot	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	3 464,59
SIGNALISATION KALITEC INC.	1488626	19-AOÛT -2021	PAQUETTE, GENNY	BATTERIE ÉTANCHE AU PLOMB ET INSTALLATION	Direction du développement du territoire	Transport - Dir. et admin. - À répartir	940,69
SOFTCHOICE LP	1469773	11-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	Licences Autocad - Michèle Bonacorsi et Véronique Gariépy	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	4 472,47
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1488486	18-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Réparation d'une vanne de conduite 8" Jenkins	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 409,99
	1488829	20-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Extrateur Dementier	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	414,70
	1489734	30-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - ACHAT D'ARRET CORPORATION	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	643,05
ST-GERMAIN EGOOTS ET AQUEDUCS INC.	1487729	12-AOÛT -2021	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Fourniture de pièces de puisard selon l'entente 1191511	Travaux publics	Réseaux d'égout	2 198,43
	1489224	25-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	ÉGOUT - ACHAT DE BASE DE PUISSARD	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	3 254,61
TATIANA BURTIN	1487523	11-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	Médiation culturelle	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	2 212,00
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1438787	30-AOÛT -2021	COLLARD, PASCALE	ÉGOUT - Travaux de nettoyage systématique de puisards de rues et ruelles et la disposition des résidus, pour une période de 36 mois, soit du 12 octobre 2020 au 30 octobre 2023 - AO 20-18292 - GDD 1204969009/CA20 14 0267	Travaux publics	Réseaux d'égout	135 433,88
	1488422	18-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavateur avec opérateur le 10 août 2021	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	2 090,83
	1489934	31-AOÛT -2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavateur avec opérateur le 29 août 2021	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1 364,84
TENAQUIP LIMITED	1486246	02-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE RUBAN DE SÉCURITÉ ET DE BAC EN PLASTIQUE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	273,10

Date d'approbation des eng. début: '01-AOÛT -2021', Date d'approbation des eng. fin: '31-AOÛT -2021', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B11040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', \$ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approuvateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
TENAQUIP LIMITED	1486610	04-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE KIMWIPES ET DE BACS POUR MAGASIN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	107,40
		04-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE KIMWIPES ET DE BACS POUR MAGASIN	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	71,18
	1486740	05-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT D'UNE MEULEUSE PNEUMATIQUE	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	11,70
		05-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT D'UNE MEULEUSE PNEUMATIQUE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	371,87
	1489307	25-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE FLECHE AUTOCOLLANT ET D'HUILE SANS SILICONE	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	600,37
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1487817	12-AOÛT -2021	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 9442, rue Martigny	Travaux publics	Réseaux d'égout	5 721,82
ULINE CANADA CORP	1488637	19-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	ameublement - Chalet Nicolas Tillemont	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 877,11
VALERIE RICHARD	1488299	17-AOÛT -2021	LECLERC, ANDREANE	médiation culturelle	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	2 587,42
WILLIAMS SCOTSMAN OF CANADA INC.	1488347	17-AOÛT -2021	DANSEREAU, SYLVAIN	AJOUT COMPTOIR, ÉVIER ET CHAUFFE EAU - ROULOTTES FRANCON	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	5 165,38
WOLSELEY CANADA INC.	1488518	18-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - Achat de pièces	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	669,66
	1489478	26-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ACHAT DE PIÈCE HAWS	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	675,59
							545 075,17

VILLE DE MONTRÉAL
CF-530 Factures non associées à un bon de commande par Fournisseur



Période début: '202108', Période fin: '202108', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B11040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
ADC COMMUNICATION	2880	24-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	2 coroplast 8.5" x 11" avec oeillets(4)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	26,25
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	21699	04-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	8 Participants a la formation V-signalisation routiere du 26 et 27 Juillet 2021	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	680,00
	21700	05-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	(8) Participant a la formation V-Signalisation des travaux routiers du 28 et 29 Juillet 2021	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	680,00
	21701	05-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	(9) Participant a la formation V-Signalisation des travaux routiers (fin de semaine) du 30 et 31 Juillet 2021	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	841,50
	21702	05-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	(9) Participants a la formation V-Signalisation des travaux routiers du 30 et 31 Juillet 2021	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	841,50
	21703	05-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	(8) Participants a la formation V-Signalisation des travaux routiers du 28 et 29 Juillet 2021	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	680,00
	21704	04-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Participants a la formation V-signalisation des travaux routiers du 26 et 27 Juillet 2021	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	850,00
ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC	5293	12-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Achat de divers livres pour le compte de la Bibliotheque Le Prévost	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	364,38
ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC INC. ACMQ	6805	24-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Cotisation annuelle - nouveau membre	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	262,47
BOO! DESIGN INC.	3820	10-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Conception d'une affiche selon les informations contenues dans le document Format 24 x 36 po (Impression Affiche 24x36po et Affiche 16x40 po)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	771,66
	3822	10-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Drapeaux (l'arrondissement plante des arbres pour améliorer votre qualité de vie, verdissez votre carré d'arbre)- Drapeaux (Impression Recto/Verso avec bleed)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	167,98

VILLE DE MONTRÉAL
CF-530 Factures non associées à un bon de commande par Fournisseur



Période début: '202108', Période fin: '202108', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B11040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
BOO! DESIGN INC.	3823	10-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Affiches capacité pataugeoires-Modification de texte sur fichier existant 3 différents	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	47,24
	3824	11-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Conception graphique : cinq affiches différentes 2,5 x3 pieds	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	446,20
	3916	24-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Panneaux interdiction de fumer (Reformatage panneau, Impression 8 panneaux)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	99,74
	3917	24-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Carte piste cyclable-Conception 1 carte (Développement graphique suivis et corrections	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	183,73
	3920	24-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Projection piste cyclable -Modification projection (Ajout et modification graphique de l'image de projection , Suivi et correction	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	99,74
	3927	24-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Acces loisirs 2021	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	587,93
CAFE TRAITEUR PURA FELICITA	vsp20210708	04-AOÛT -2021	EL AMMARI, IMAD		Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	294,00
CENTRE COMMUNAUTAIRE JEUNESSE UNIE DE PARC EXTENSION	ca21140191	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Développement social	10 800,00
	ca21140194	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	31 830,00
CENTRE DECORATION PEINTURES PRO INC.	f85345	19-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	Fourniture de peinture dans le cadre du projet graffitis	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	804,10
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTREAL	sdip0001942	10-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	Formation Retraite pour Robert Gevais	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	165,88
	sdip0002005	24-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	Formation de préparation à la retraite pour Carole Pelletier	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	165,88
CENTRE LASALLIEN SAINT-MICHEL	ca20140336210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	16 072,50

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
CENTRE LASALLIEN SAINT-M	ca21140201	31-JUIL.-2021	AKONO, HERMANN	La Fete de la rentrée	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	250,00
	ca21140201a	31-JUIL.-2021	AKONO, HERMANN	BBQ du Directeur général	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	250,00
CLUB DE HANDBALL CELTIQUE DE MONTREAL INC.	ca20140335210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	3 173,85
COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTREAL	ca21140196	27-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	17 524,00
			DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	7 476,00
CONGRES NATIONAL DES ITALO-CANADIENS, REGION DU QUEBEC	sim020021	24-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Publicité d'un quart de page dans le programme	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	419,95
CORPORATION D'EDUCATION JEUNESSE	ca21140194	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	7 821,00
CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC	ca20140336210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	30 857,40
	ca21140191	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Développement social	15 794,00
CREATIONS ETC.	ca21140190	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	97,40
CYCLO NORD SUD	ca21140201	31-JUIL.-2021	AKONO, HERMANN	La distribution des vélos reconditionnés et de casques pour les jeunes vulnérables de l'arrondissement VSP	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	250,00
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	046038	04-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	Service de soudure au 8491 De Gaspé	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	904,99
	140714	02-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	Service de réparation de clôture par un soudeur au 4110 41e rue	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	632,02

VILLE DE MONTRÉAL
CF-530 Factures non associées à un bon de commande par Fournisseur



Période début: '202108', Période fin: '202108', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B11040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
DEMERS-DUBOIS, CAROLINE	rembempl210804	05-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Remboursement déplacement effectué au mois de Juillet 2021	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	15,94
DUFFY, JULIEN	rembempl210728	06-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Remboursement des frais de formation admissible a la loi 90	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	46,01
EMPREINTE NUMERIQUE	f06844	11-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Projet: Trousse créative - Karine Demers (Tes mots , Mes mains)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	834,65
	f06847	17-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Carte postale double -Promotion Banza Morosoli	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	566,93
	f06848	17-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Autocollants -Promotion Maison de la Culture Claude-Leveillé	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	782,16
ENTREPRISES D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	275996	11-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	Traitement contre des nids de guêpes	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	314,96
	276460	11-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	Traitement contre un nid de guêpe - Parc Champdoré	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	78,74
	276493	11-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	Traitement contre des nids de guêpes	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	708,67
	276579	11-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	Traitement contre des nids de guêpes	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	472,44
	276678	20-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	Service d'extermination à diverses adresses.	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	314,96
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	029518	19-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	10 Web sand kraft 24LB- Printed 1/10 -Votre po 7451	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	243,78
ESPACE-FAMILLE VILLERAY	ca21140191	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Développement social	19 004,00
			DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Développement social	10 557,00
ESPACE MULTISOLEIL	ca21140120210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	19 964,70
	ca21140190	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	4 597,24

VILLE DE MONTRÉAL
CF-530 Factures non associées à un bon de commande par Fournisseur



Période début: '202108', Période fin: '202108', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B11040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
FESTIVAL DE FILMS FEMINISTES DE MONTREAL	ca21140201	31-JUIL.-2021	AKONO, HERMANN	5e Édition du festival de films féministes de Montréal(FFFM)	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	250,00
FORD MCKEOWN LAROSE	aca021073	24-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	(5) Cours de danses de hip hop et de popping offerts a des adolescents (13 a 17 ans) dans le Parc Francois -Perrault sans inscription , les Vendredi 23 Juillet , 6,13 , 20 et 27 Aout 2021 , de 18h a 19 h	Services administratifs et greffe	Bibliothèques	3 000,00
GREEK TIMES	a1823	18-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Newspaper ad -Mary Deros, Easter greeting , April 2021 quater page , Page 15	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	170,00
GROUPE SURPRENANT	54643	11-AOÛT -2021	CADOTTE, ANNICK	Inspection contre les rats entre le 4040 et 4050 Jean-Talon	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	99,74
HERITAGE HISPANIQUE DU QUEBEC	ca21140201	31-JUIL.-2021	AKONO, HERMANN	BBQ et jeux d'antan	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	300,00
IMPRIME-EMPLOI	19332	25-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Impression lettre-Distribution- Rue/Zone concernée : Crémazie coin Saint-Michel	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	502,85
JEAN-PHILIPPE LUCKHURST-CARTIER	aca021075	24-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Cartographie ton quartier-25 Aout 2021 au Parc Francois-Perrault-1er versement	Services administratifs et greffe	Bibliothèques	450,00
KAREN SHERMAN	2844	27-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Mise a jour du dépliant bilingue sur les ressources alimentaires et communautaires de l'arrondissement - Janv 2021	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	209,97
KRIGERTOVA, OLGA	rembempl210806	18-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Remboursement déplacements effectués au mois de Juillet 2021	Direction du développement du territoire	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	93,08
LA FONDATION EDUCATIVE DE LA COMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTREAL	ca21140201	31-JUIL.-2021	AKONO, HERMANN	La distribution de produits d'hygiene menstruelle gratuits pour les élèves	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	250,00

VILLE DE MONTRÉAL
CF-530 Factures non associées à un bon de commande par Fournisseur



Période début: '202108', Période fin: '202108', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B11040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
LA GRANDE PORTE	ca21140194	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	56 799,00
LA JOIE DES ENFANTS (MONTREAL) INC.	ca20140336210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 300,50
LA MICHELOISE-L'ASSOCIATION DES HABITANTS DE SAINT-MICHEL	ca21140201	31-JUIL.-2021	AKONO, HERMANN	Acheter et distribuer un cadeau aux mamans et papas de Saint-Michel	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	ca21140224	20-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	11 508,24
LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ASYMETRIQUES DE MONTREAL	ca20140335210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLUBS SPORTIFS ET ACTIVITÉS SPORTIVES 2021 - 2E VERSEMENT	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	6 240,60
LES AVENTURIERS DE ST-GERARD INC	ca20140336210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 590,00
LES MONARQUES DE MONTREAL	ca21140227	25-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	39 141,00
LES SCIENTIFINES	aca021065	05-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Ateliers destinés aux enfants de 7 ans et plus, intitulé " Bombes debain"(24 Juillet) et "Illusion d'optique " (7 Aout) a la Bibliotheque Le Prévost située au 7355, avenue Christophe Colomb	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	305,00
LILI MICHAUD AGRONOME	aca021092	25-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Conférence intitulée "La récolte et la conservation des légumes " le jeudi 23 Septembre 2021 de 19H a 20h30 a l'arrondissement Villeroy-Saint-Michel-Parc-Extension	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	288,72
LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL	ca20140335210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	954,00

VILLE DE MONTRÉAL
CF-530 Factures non associées à un bon de commande par Fournisseur



Période début: '202108', Période fin: '202108', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B11040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
LOISIRS COMMUNAUTAIRES	ca20140336210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	16 620,30
	ca21140194	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	28 400,00
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)	ca20140336210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 608,60
	ca21140190	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 467,44
	ca21140191	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Développement social	11 374,00
LOUIS- ETIENNE DORE	146	11-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Photos: Place de Castelnau 3me déplacement	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	293,96
MAGISLAIN	aca021062	16-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	1 Spectacle de magie destiné aux enfants de tous ages , effectué le Samedi 21 Aout a 13hrs(Activité en ligne animé en direct) Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	472,44
MAHEU & MAHEU INC.	m5201213	19-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Intervention -Blatte au Centre René Goupil	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	472,44
MAISON D'HAITI	ca21140229	20-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 000,00
MARTINE CHIASSON	vil2111	12-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Avril- Mai 2021 (Bulletin VSP-Relecture)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	590,55
MEDIAQMI INC.	er00210708	25-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	PRR-21-06 Égout et Voirie Classées -Annonce	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	128,95

VILLE DE MONTRÉAL
CF-530 Factures non associées à un bon de commande par Fournisseur



Période début: '202108', Période fin: '202108', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B11040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
MELOCHE, NADINE	rembempl210817	19-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Remboursement déplacements effectués aux mois de Juin-Juillet 2021	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	33,12
MFBB INC.	5114	23-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Impression sur vinyle amovible " COTE FENETRES PRESENTE"- Infographie	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	431,50
PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	ca20140336210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	12 880,80
	ca20140338210901	27-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	43 961,09
	ca21140007210719	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Prévention du crime et patrouille de quartier	96 990,00
	ca21140190	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	3 116,77
	ca21140194	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	31 532,00
	ca21140227	25-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	10 800,00
PGVMEDIA	16712	17-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	400 Affichettes (4 visuels x 100 ch.)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	285,57
PUBLICATION JANG DE MONTREAL	70	17-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	H/P COLOUR	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	367,46
(S.P.C.A) SOCIETE POUR LA PREVENTION DE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX	035691	11-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Castration- Hysterectomie	Direction du développement du territoire	Fourrière municipale et contrôle des animaux	510,00
SPORTS MONTREAL INC.	ca20140335210826	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	8 212,50

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
SYLVAIN A. TROTTIER	aca021085	24-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Création de variantes de jeux de société se basant sur la collection de jeux de francisation de la bibliothèque pour utilisation avec des classes de francisation (Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	262,47
TABLE MONTREAL-AFRIQUE	ca21140201	31-JUIL.-2021	AKONO, HERMANN	l'organisation du festival interculturel Kossa Africa Montréal	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
TELE-EGOUT INC	17084	17-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Inspection télévisée par caméra -localiser un drain avec détecteur -Enregistrement sur clé usb	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	498,69
THEATRE AUX ECURIES	ca21140201	31-JUIL.-2021	AKONO, HERMANN	20e édition du Festival du Jamais Lu	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	250,00
TOHU	ca21140226	20-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Développement social	4 500,00
TOXIQUE TROTTOIR	020621	26-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Artistes	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	1 837,28
VALERIE RICHARD	0241	17-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Visites guidées de l'exposition de Pauline Stive aux enfants du camp de jour Lakay a Saint-Michel	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	81,37
VERDUN TUILES ET CERAMIQUES	237677	16-AOÛT -2021	AKONO, HERMANN	Test sondage pour vérification de carrelage décollé (2heures -2 hommes)	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	419,95
VILLE EN VERT	ca21140201	31-JUIL.-2021	AKONO, HERMANN	Acheter du matériel visant a organiser des corvées de nettoyage dans le cadre de l'opération Mask Militia	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTE	ca21140192	31-JUIL.-2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Développement social	12 800,00
	ca21140227	25-AOÛT -2021	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 800,00
							635 667,42

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
AOÛT 2021

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1^{er} au 31 AOÛT 2021

ARTICLE	DESCRIPTION	AOÛT 2021		Cumulatif au 31 juillet		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$
SOMMAIRE							
Résultats par grande famille							
	Octroi de contrats pour exécution de travaux par le budget de fonctionnement	2	42 515,97 \$	1	27 881,44 \$	3	70 397,41 \$
	Règlements de réclamations et de jugements	0	- \$	0	- \$	0	- \$
	Autres décisions impliquant une dépense	4	25 884,00 \$	0	- \$	4	25 884,00 \$
	Décisions impliquant la gestion des ressources humaines	32	- \$	53	- \$	85	- \$
	Autres décisions n'impliquant pas de crédits	6	- \$	3	- \$	9	- \$
	TOTAL	44	68 399,97 \$	57	27 881,44 \$	101	96 281,41 \$
RESSOURCES MATÉRIELLES							
22.01	Contrat 101 100 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 1)	2	42 515,97 \$	0	- \$	2	42 515,97 \$
22.02	Contrat 50 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 2)	0	- \$	1	27 881,44 \$	1	27 881,44 \$
22.03	Contrat 25 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 3)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
22.04	Contrat 15 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 4)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
22.05	Contrat 25 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 5)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
23.00	Location par la ville d'un immeuble: 101 100 \$ et moins (Niveau 1) et 50 000 \$ et moins (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL RESSOURCES MATÉRIELLES		2	42 515,97 \$	1	27 881,44 \$	3	70 397,41 \$
ADMINISTRATION FINANCIÈRE							
24.01	Contrat 50 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 1)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
24.02	Contrat 25 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 2)	2	25 884,00 \$	0	- \$	2	25 884,00 \$
24.03	Contrat 10 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 3)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
25.00	Autorisation-Participation à un comité de sélection	0	- \$	0	- \$	0	- \$
26.01	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 50 000 \$ et moins (Niveau 1)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
26.02	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 25 000 \$ et moins (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
AOÛT 2021

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1^{er} au 31 AOÛT 2021

ARTICLE	DESCRIPTION	AOÛT 2021		Cumulatif au 31 juillet		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$
26.03	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 10 000 \$ et moins (Niveau 3)	1	- \$	0	- \$	1	- \$
26.04	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 5 000 \$ et moins (Niveau 4)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.01	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 101 100 \$ et moins (Niveau 1)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.02	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 50 000 \$ et moins (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.03	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 25 000 \$ et moins (Niveau 3)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.04	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 15 000 \$ et moins (Niveau 4)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
28.01	Virement crédits : Tout virement sauf contributions financières (Niveau 1)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
28.02	Virement crédits : entre deux fonctions budgétaires d'une même direction, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
41.23	Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de remplacement	1	- \$	0	- \$	1	- \$
28.03	Virement crédits, à l'intérieur d'une même fonction budgétaire, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 6)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL ADMINISTRATION FINANCIÈRE		4	25 884,00 \$	0	- \$	4	25 884,00 \$

RÉGLEMENTATION - DÉCISIONS N'IMPLIQUANT PAS DE CRÉDITS

	Permis - Règlement sur les opérations cadastrales Approuver projet de remplacement de lots	0	- \$	2	- \$	2	- \$
29.00	Règlement: Pouvoirs en matière de circulation, signalisation et stationnement / Directeur TP seulement	5	- \$	0	- \$	5	- \$
32.01	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - construction hors toit en vertu d'un PIIA (Niveau 2)	1	- \$	1	- \$	2	- \$
32.02	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - enseignes (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL RÉGLEMENTATION		6	- \$	3	- \$	9	- \$

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
AOÛT 2021

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1^{er} au 31 AOÛT 2021

ARTICLE	DESCRIPTION	AOÛT 2021		Cumulatif au 31 juillet		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
AOÛT 2021

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1^{er} au 31 AOÛT 2021

ARTICLE	DESCRIPTION	AOÛT 2021		Cumulatif au 31 juillet		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$
RESSOURCES HUMAINES							
07.00	POSTES - Nomination cadre (L.R.Q., c. C-19)	0	- \$	3	- \$	3	- \$
08.01	POSTES - Nomination employé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
08.02	POSTES - Nomination employé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres cas	7	- \$	17	- \$	24	- \$
08.02.1	Mouvements de masse - Employés cols blancs (procédé administratif)	0	- \$	3	- \$	3	- \$
09.00	POSTES - Nomination employé manuel ayant acquis la permanence d'emploi	5	- \$	11	- \$	16	- \$
10.00	POSTES - Nomination emp. manuel lorsqu'elle entraîne la permanence d'emploi	3	- \$	5	- \$	8	- \$
11.00	POSTES - Mouvement de personnel col bleu suite à une réquisition ou baisse de structure	0	- \$	0	- \$	0	- \$
11.00.1	Mouvements de masse - Employés cols bleus (procédé administratif)	0	- \$	2	- \$	2	- \$
12.00	POSTES - Résiliation cont. de trav. ou mise à pied d'un cadre (L.R.Q., c. C-19)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
13.01	POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
13.02	POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres cas	11	- \$	1	- \$	12	- \$
14.01.0	Mesure disciplinaire incluant congédiement / Autorité dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
14.02.0	Mesure disciplinaire, incluant congédiement / Autres cas	2	- \$	8	- \$	10	- \$
15.00	Création et transfert de postes	1	- \$	1	- \$	2	- \$
16.00	Abolition et modification de postes	0	- \$	0	- \$	0	- \$
17.00	POSTES - Détermination de l'affectation de travail et des responsabilités des fonctionnaires et employés	0	- \$	0	- \$	0	- \$
18.00	Négociation avec les associations syndicales accréditées, des clauses... prévues à l'art. 49.2.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
19.01	POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) (Niveau 1)	0	- \$	1	- \$	1	- \$
19.02	POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) / Autres cas (Niveau 2)	3	- \$	1	- \$	4	- \$
TOTAL RESSOURCES HUMAINES		32	0	53	0	85	\$

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
AOÛT 2021

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1^{er} au 31 AOÛT 2021

ARTICLE	DESCRIPTION	AOÛT 2021		Cumulatif au 31 juillet		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$
20.01	Accomplissement de tout acte et signature de document relatif à la CSST incluant nég. proc. jud.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.02	Négociation, plaidorie et régl. de tout litige en matière de relations de travail avec rég. en matière zonage	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.03	Paiement / Amende découlant d'une infraction en matière de SST	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.04	Recouvrement des sommes dues à l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.05	Paiement de l'indemnité provisionnelle et paiement de l'indemnité définitive en matière d'expropriation	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.06	Règlement d'une réclamation, action ou poursuite / Responsabilité civile ou pénale de l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.07	Consentir des mainlevées ou des quittances	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.08	Radier une somme due à l'arrondissement sauf taxes décrétées par ce dernier	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.09	Paiement des mémoires de frais judiciaires ou des frais d'experts	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.10	Paiement de l'amende et des frais résultant de la commission avec un véhicule de l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.11	Paiement de l'amende et des frais réclamés par un constat d'infraction signifié à l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.12	Opposition à une demande de permis d'alcool prévue à la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., c. P-9-1)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.13	La négociation, la plaidorie devant tout tribunal et le règlement de tout litige.					0	- \$
TOTAL DES MATIÈRES JURIDIQUES		0	- \$	0	- \$	0	- \$
GRAND TOTAL des décisions déléguées prises pour ces périodes		44	68 399,97 \$	57	27 881,44 \$	101	96 281,41 \$



Dossier # : 1214539015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 000 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à CDC Solidarités Villeray; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Institut F, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 000 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2021 comme suit :

DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT

500 \$ à CDC Solidarités Villeray—pour la célébration du BBQ populaire dans l'Est (activité tenue au mois d'août au parc Nicolas-Tillemont)

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

500 \$ à Institut F—pour l'activité de reconnaissance des bénévoles

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Elsa MARSOT **Le** 2021-09-30 14:12

Signataire : Elsa MARSOT

Directrice CSLDS
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social

Identification		Numéro de dossier : 1214539015
Unité administrative responsable	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 000 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à CDC Solidarités Villeray; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Institut F, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.	

Contenu

Contexte

Le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension a convenu de la mise sur pied d'un fonds discrétionnaire afin de répondre à des demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif, présents dans les différents districts de l'arrondissement.

Décision(s) antérieure(s)

DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT

500 \$ à CDC Solidarités Villeray—pour la célébration du BBQ populaire dans l'Est (activité tenue au mois d'août au parc Nicolas-Tillemont)

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

500 \$ à Institut F—pour l'activité de reconnaissance des bénévoles

Justification

À la demande des élus-e-s de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Description

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Justification

S. O.

Aspect(s) financier(s)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via une priorité du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire ».

Pour la priorité identifiée, elle se concrétise dans le déploiement de diverses activités ponctuelles offertes par des organismes aux citoyennes et aux citoyens, leur permettant de se rencontrer, de briser l'isolement et de favoriser un meilleur tissu social.

Impact(s) majeur(s)

S. O.

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

S. O.

Opération(s) de communication

S. O.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

S. O.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation**Intervenant et Sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Pascale COLLARD)

Autre intervenant et Sens de l'intervention**Parties prenantes****Services**

Lecture :

Responsable du dossier

Christiane DUCHESNEAU
Adjointe de direction CSLDS
Tél. : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

Endossé par:

Jean-Marc LABELLE
Chef de division SLDS - Développement social et expertise
Tél. : 514 244-0279
Télécop. : 514 872-4682
Date d'endossement : 2021-09-08 15:53:33

Approbation du Directeur de direction

Approbation du Directeur de service

Tél. :

Approuvé le :

Tél. :

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1214539015

Dossier # : 1214539015

Unité administrative responsable :

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Objet :

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 000 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à CDC Solidarités Villeray; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Institut F, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1214539015 Cont élus.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pascale COLLARD
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-872-8454

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-30

Sylvain DANSEREAU
Chef de division

Tél : 514 209-9694

Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Sommaire décisionnel 1214539015

Objet :

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 000 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à CDC Solidarités Villeray; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Institut F, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessous mentionnés.

PARC-EXTENSION : 500 \$

IMPUTATION : 2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029128.00000.00000

MONTANT	ORGANISME	ACTIVITÉ
500 \$	Institut F	pour l'activité de reconnaissance des bénévoles
500 \$	TOTAL – Parc-Extension	

FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$

IMPUTATION : 2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029195.00000.00000

MONTANT	ORGANISME	ACTIVITÉ
500 \$	CDC Solidarités Villeray	pour la célébration du BBQ populaire dans l'Est
500 \$	TOTAL – François-Perrault	

1 000 \$	TOTAL DOSSIER
-----------------	----------------------

Dossier # : 1214539015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 000 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à CDC Solidarités Villeray; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Institut F, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.



[gdd_grille_analyse_montreal_2030_1214539015.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DUCHESNEAU
Adjointe de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1214539015

Unité administrative responsable : Arrondissement de VSP—Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Projet : Demandes de contributions financières des élu.e.s

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 9. Consolider un filet social fort , favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Pour la priorité identifiée, elle se concrétise dans le déploiement de diverses activités ponctuelles offertes par des organismes aux citoyennes et aux citoyens, leur permettant de se rencontrer, de briser l'isolement et de favoriser un meilleur tissu social.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 	X		
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 	X		
<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1210614001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension en date du 6 octobre 2021.

d'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension en date du 6 octobre 2021.

Signé par Elsa MARSOT **Le** 2021-09-21 16:47

Signataire :

Elsa MARSOT

Directrice CSLDS
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1210614001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension en date du 6 octobre 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Habituellement, des frais s’appliquent lorsque les documents des bibliothèques sont retournés en retard. Ces frais de retard ont pour but d'assurer le retour des documents empruntés et inciter les abonné.e.s à agir de façon responsable. Or, plusieurs études ont démontré que l’abolition des frais de retard provoque un retour des abonné.e.s des bibliothèques qui ne venaient plus, tout en maintenant le retour des documents.

Le mouvement nord-américain d’abolition des frais de retard en bibliothèque a pris un élan inégalé depuis la pandémie de la COVID-19. L’Association des bibliothèques publiques du Québec soutient ce mouvement. Chaque semaine, de nouvelles bibliothèques renoncent aux frais de retard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 140220 (1214539008) Adoption visée le 5 octobre 2021, Règlement RCA20-14003 -2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (exercice financier 2021) » afin d’abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021

DESCRIPTION

Depuis plusieurs années, les frais de retard sont remis en question parce qu’ils impactent au premier chef les populations vulnérables. En effet, certaines familles ne viennent plus en bibliothèque parce que leur dossier est bloqué à cause des frais de retard. L’abolition de ces frais visera le retour des abonné.e.s en bibliothèque. Au 6 octobre 2021, les frais de retard actuellement aux dossiers des abonné.e.s des bibliothèques de Montréal seront amnistiés.

Cette amnistie est directement en lien avec le dossier concernant l'abolition des frais de retard (dossier 1214539008), et est conditionnelle à ce qu'il soit accepté.

JUSTIFICATION

La pandémie de la COVID-19 a démontré à quel point les bibliothèques publiques sont essentielles dans le soutien des communautés. Ce sont les seules institutions où tout le monde, sans exception, peut être membre gratuitement et avoir accès à la culture, au savoir, aux nouvelles technologies et au loisir. L'instauration des frais de retard est un frein à leur fréquentation et leur utilisation par les populations les plus vulnérables en particulier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2019, les frais de retard perçus par l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension étaient de : 56 027 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abolition des frais de retard permettront de :

- Ramener en bibliothèque, les abonné.e.s qui ne les fréquentent plus en raison des frais liés à leur dossier et les encourager à fréquenter de nouveau leur bibliothèque de quartier;
- Permettre aux abonné.e.s de ramener des documents en bon état qui pourront réintégrer la collection;
- Renforcer l'image des bibliothèques de Montréal en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et en réaffirmant leurs caractères inclusifs et accueillants;
- Former les lecteurs de demain et lutter contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire;
- Assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie et impliquer les familles;
- Porter une attention particulière aux publics éloignés de la lecture;
- Permettre l'épanouissement de programmes de sensibilisation et de médiation à la lecture, structurants et innovants;
- Réduire le fossé numérique et permettre aux abonné.e.s d'approprier les nouveaux modes de lecture qu'impliquent les technologies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, afin d'éviter de bloquer de nouveaux dossiers d'abonné.e.s, les dates de retour des documents ont été automatiquement repoussées et aucun frais de retard n'a été imputé. C'était une mesure temporaire pour permettre aux abonné.e.s de continuer d'emprunter dans une période où les bibliothèques étaient l'un des rares services offerts aux citoyen.ne.s et leur accès était limité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique GAZO, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andréane LECLERC
C/d Culture et bibliothèques

Tél : 514 868-3444
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-07

Andréane LECLERC
C/d Culture et bibliothèques

Tél : 514 868-3444
Télécop. :

Dossier # : 1210614001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Objet :	Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension en date du 6 octobre 2021.



[Copie de gdd grille analyse montreal 2030.docx - Google Documents.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andréane LECLERC
C/d Culture et bibliothèques

Tél : 514 868-3444
Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*

Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*

Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 9. Consolider un filet social fort , favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire 11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? L'amnistie des frais de retard présents aux dossiers des abonnés permettra à certains citoyens de revenir à la bibliothèque, alors qu'ils avaient cessé d'y venir par manque de ressources pour payer, et ainsi profiter des services qu'offre l'installation dans leur quartier - priorités 9 et 11.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1214539008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (exercice financier 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021.

d'adopter le Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (exercice financier 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des bibliothèques à compter du 6 octobre 2021.

Signé par Jean-Marc LABELLE **Le** 2021-06-30 11:22

Signataire : Jean-Marc LABELLE

Chef de division SLDS - Développement et expertise
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1214539008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (exercice financier 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Habituellement, des frais s'appliquent lorsque les documents des bibliothèques sont rendus en retard. Ces frais de retard sont censés assurer le retour des documents empruntés et inciter les abonné.e.s à agir de façon responsable.

Or, plusieurs études ont démontré que l'abolition des frais de retard provoque un retour des abonné.e.s des bibliothèques qui ne venaient plus dans les bibliothèques, tout en maintenant le retour des documents.

Le mouvement nord-américain d'abolition des frais de retard en bibliothèques a pris un élan inégalé depuis la pandémie de la COVID-19. L'Association des bibliothèques publiques du Québec soutient ce mouvement. Chaque semaine, de nouvelles bibliothèques renoncent aux frais de retard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 140354 - 1204322013 - 7 décembre 2020 : Adoption du Règlement RCA20-14003 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (exercice financier 2021).

DESCRIPTION

Le règlement de tarification prévoit des frais par jour de retard pour chaque document emprunté par les enfants de 13 ans et moins. À partir de 3 \$ de frais de retard pour les adultes et 2 \$ pour les enfants de 13 ans et moins ou après l'envoi du 2^e avis de retard, le dossier est bloqué, ce qui empêche l'abonné.e d'emprunter d'autres documents. Depuis plusieurs années, les frais de retard sont remis en question parce qu'ils impactent au premier chef les populations vulnérables. En effet, certaines familles ne viennent plus en bibliothèques parce que leurs dossiers sont bloqués à cause des frais de retard.

L'abolition de ces frais vise le retour des abonné.e.s en bibliothèques. Ainsi, les tarifs de l'article 22 seront modifiés. Tous les frais de retard reliés au paragraphe a), seront mis à 0,00\$. De plus, la première phrase après le sous-paragraphe d) du paragraphe 3 de l'article

22 sera supprimée, puisque les limites qui y sont décrites ne sont plus applicables étant donné l'abolition des frais de retard.

Pour assurer le retour des documents, des mesures sont mises en place :

- avis de courtoisie: 3 jours avant l'échéance des prêts (1 jour pour les prêts d'une semaine - dvd essentiellement);
- 1^{er} avis de retard: 3 jours après l'échéance des prêts; les abonnés peuvent renouveler leurs emprunts;
- 2^e avis de retard: 5 jours après l'échéance des prêts. Le dossier d'abonné.e est bloqué; il sera débloqué dès que les documents seront rendus;
- 3^e avis de retard: 19 jours après l'échéance des prêts. Le dossier d'abonné.e est bloqué; il sera débloqué dès que les documents seront rendus;
- 4^e avis de retard (par la poste): maintien de l'émission d'une facture après 32 jours de retard; la facture sera annulée dès que les documents seront rendus.

JUSTIFICATION

La pandémie de la COVID-19 a démontré à quel point les bibliothèques publiques sont essentielles dans le soutien des communautés. Ce sont les seules institutions où tout le monde, sans exception, peut être membre gratuitement et avoir accès à la culture, au savoir, aux nouvelles technologies et au loisir. L'instauration de frais de retard est un frein à leur fréquentation et leur utilisation par les populations les plus vulnérables, en particulier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2019, les frais de retard perçus par l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension étaient de : 56 027 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'Agenda 21 de la culture et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement aux objectifs de développement durable.

La mission des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir.

En vertu de la deuxième orientation incontournable du Plan stratégique de Montréal 2030, la Ville de Montréal, dont les Bibliothèques de Montréal, est fermement déterminée à ne laisser personne derrière et à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits humains et lutter contre toutes formes de racisme et de discriminations systémiques. Elle s'engage à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de sa population dans toute sa diversité, tant sociale que culturelle. Pour ce faire, les Bibliothèques de Montréal recommandent l'abolition des frais de retard, pour *ne laisser personne derrière et renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté* (Montréal 2030 : Plan stratégique, p. 28).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abolition des frais de retard permettra de :

- Ramener, en bibliothèque, les abonné.e.s qui ne les fréquentent plus en raison des frais liés à leur dossier et les encourager à fréquenter de nouveau leur bibliothèque de quartier.

- Renforcer l'image des Bibliothèques de Montréal en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et en réaffirmant leurs caractères inclusifs et accueillants.
- Former les lecteurs de demain et lutter contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire.
- Assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie et impliquer les familles.
- Porter une attention particulière aux publics éloignés de la lecture.
- Permettre l'épanouissement de programmes de sensibilisation et de médiation à la lecture structurants et innovants.
- Réduire le fossé numérique et permettre aux abonné.e.s d'approprier les nouveaux modes de lecture qu'impliquent les technologies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, afin d'éviter de bloquer de nouveaux dossiers d'abonné.e.s, les dates de retour des documents ont été automatiquement repoussées et aucun frais de retard n'a été imputé. C'était une mesure temporaire pour permettre aux abonné.e.s de continuer d'emprunter dans une période où les bibliothèques étaient l'un des rares services offerts aux citoyen.ne.s et leur accès était limité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur quand tous les arrondissements auront adopté le règlement : 6 octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain DANSEREAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Sylvain DANSEREAU, 22 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andréane LECLERC
Cheffe de division de la culture et
desbibliothèques

Tél : 438 994-1439

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-21

Andréane LECLERC
Cheffe de division de la culture et
desbibliothèques

Tél : 438 994-1439

Télécop. :

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 juillet 2021

Avis de motion: CA21 14 0220

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des bibliothèques à compter du 6 octobre 2021.

40.18 1214539008

Giuliana FUMAGALLI

Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 juillet 2021

Dossier # : 1214539008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Objet :	Adopter le Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (exercice financier 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021.



[GDD 1214539008 Frais de retard 2019 Go Finance.pdf](#)



[RCA20-14003-2 Tarifs 2021 bibliothèque.docx](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andréane LECLERC
Cheffe de division de la culture et
des bibliothèques

Tél : 438 994-1439
Télécop. :

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT
RCA20-14003-2

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE
L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
(EXERCICE FINANCIER 2021)**

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F- 2.1);

Vu l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À sa séance du _____ 2021, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension décrète ce qui suit:

1. Le paragraphe 3a) de l'article 22 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA20-14003) est modifié afin de mettre tous les tarifs à zéro, comme suit :

- a) pour le retard à faire retour à la bibliothèque d'un article emprunté
 - i) pour chaque jour ouvrable survenant après la date limite fixée pour le retour d'un article autre qu'un best-seller :

1) enfant de 13 ans et moins	0,00 \$
2) personne âgée de 65 ans et plus	0,00 \$
3) Autres	0,00 \$
 - ii) pour chaque jour ouvrable survenant après la date limite fixée pour le retour d'un best-seller, sans excéder un montant total égal au coût d'achat originel du livre 0,00 \$
 - iii) pour chaque jour ouvrable survenant après la date limite fixée pour le retour d'un article prêté à une bibliothèque externe au réseau ou d'un article normalement réservé à la consultation sur place 0,00 \$
 - iv) le prix d'achat tel qu'inscrit dans la base de données du réseau des bibliothèques pour chaque document en retard de plus de 31 jours et facturé. 0,00 \$

2. L'alinéa 2 de l'article 22 de ce règlement est abrogé.
 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
-

Budget de fonctionnement

Revenus

Objet 45352 - Amendes - Bibliothèques

2019

Direction Centre de responsabilité	Budget original	Budget modifié	Réel	Solde
2K68 Culture, sports, loisirs et développement social	60 000	60 000	56 027	3 973
306419 VSM - Bibliothèque Le Prévost	24 800	24 800	27 085	-2 285
306420 VSM - Bibliothèque St-Michel	16 900	16 900	13 234	3 666
306421 VSM - Bibliothèque Parc Extension	18 300	18 300	15 707	2 593
Total	60 000	60 000	56 027	3 973



Dossier # : 1214539016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'octobre à décembre 2021.

d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;

1. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans

l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel.

5. les ordonnances prendront effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Signé par Elsa MARSOT **Le** 2021-09-22 09:33

Signataire : Elsa MARSOT

Directrice CSLDS
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1214539016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'octobre à décembre 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2021 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes », du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (RCA17-14002, art. 6);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8);
- Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Bannières (01-283, art. 516).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 14 02561—1214539013 — 7 septembre 2021—Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de septembre à décembre 2021.

CA21 14 0231—1214539011 — 19 août 2021—Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'août et à décembre 2021.

CA21 14 0221—1214539009 — 6 juillet 2021—Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juillet à décembre 2021.

DESCRIPTION

Les événements sont de diverses catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour les mois d'octobre à décembre 2021. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2021.

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'arrondissement :

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire, ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En cette période de pandémie, les promoteurs des événements devront respecter les règles de la Direction de la santé publique pour tenir leurs événements sur le domaine public. Selon le cas, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pourrait demander aux promoteurs d'adapter les modalités de réalisation des événements publics. De plus, considérant l'achalandage important au parc Jarry, aucun nouveau permis ne sera délivré pour des événements dans ce parc, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Les ordonnances prendront effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'arrondissement et affichées au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement, que ce soit par le biais des journaux locaux ou autres. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-10

Christiane DUCHESNEAU
Adjointe de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

Andréane LECLERC
Cheffe de Division de la culture, des
bibliothèques et des événements publics

Tél : 514 868-3444
Télécop. :



EP-Banniere ordonnance.JPG

RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY-SAINTE-MICHEL-PARC-EXTENSION

515. Un panneau publicitaire autoroutier autorisé, situé à une distance inférieure à 90 m d'un autre panneau publicitaire autoroutier, peut être remplacé par un panneau publicitaire autoroutier :

- 1° d'une superficie maximale de 25 m² si sa superficie est égale ou inférieure à 25 m² et d'une superficie maximale de 2,5 m² si sa superficie est égale ou inférieure à 2,5 m²;
- 2° d'une hauteur maximale de 9 m si sa hauteur est égale ou inférieure à 9 m et d'une hauteur maximale de 5,5 m si sa hauteur est égale ou inférieure à 5,5 m;
- 3° d'une superficie et d'une hauteur égales ou inférieures à celles du panneau remplacé si sa superficie est supérieure à 25 m² et sa hauteur supérieure à 9 m.

CHAPITRE IV ORDONNANCES

516. Le conseil d'arrondissement, peut, par ordonnance, régir ou autoriser :

- 1° des enseignes et des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation;
- 2° l'inscription du nom et de la marque de commerce du commanditaire d'une oeuvre d'art ou ornementale, d'un espace public, d'un monument ou de la restauration d'un bâtiment ancien;
- 4° une bannière sur un réverbère ou, aux fins d'identifier un lieu, sur un mur extérieur;
- 5° des enseignes et des enseignes publicitaires à des fins publique, culturelle, touristique et sociocommunautaire pour une période de temps déterminée.

Ces enseignes et enseignes publicitaires sont autorisées sans permis.

01-283-27, a. 4 (2003).

CHAPITRE V ENSEIGNES ET ENSEIGNES PUBLICITAIRES AUTORISÉES SANS PERMIS

517. Les enseignes et enseignes publicitaires prévues au présent chapitre sont autorisées sans permis aux conditions énoncées.

SECTION I PETITE ENSEIGNE

518. Une enseigne ayant une superficie inférieure à 0,2 m² est exclue du calcul de superficie maximale autorisée. Une seule de ces enseignes est autorisée par établissement ou par immeuble pour chaque voie publique.

519. Dans le cas d'un bureau, d'un atelier ou d'un établissement de soins personnels dans un logement, constituant un usage complémentaire et situé à l'un des endroits suivants, seule une enseigne non lumineuse ayant une superficie inférieure à 0,2 m² peut être posée à une fenêtre ou à plat sur le bâtiment :

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

(RCA17-14002)

Ordonnance relative à la Programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension Saison 2021

À la séance du _____, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

1. Dans le cadre des activités de la « Programmation des événements—Saison 2021 dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension », le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur lesdits sites.

3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

4. L'ordonnance prendra effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8)

Ordonnance relative à la Programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension Saison 2021

À la séance du _____, le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension décrète :

- 1.** La fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la Programmation des événements—Saison 2021 dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.
- 2.** L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.
- 3.** L'ordonnance prendra effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Identification du document : VENTE

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC

(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

**Ordonnance relative à la Programmation des événements
dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
Saison 2021**

À la séance du _____, le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension décrète :

1. À l'occasion de la Programmation des événements—Saison 2021 dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension, il est permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture, des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur ce site exclusivement.

2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

3. L'ordonnance prendra effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Dossier # : 1214539016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'octobre à décembre 2021.



[gdd_grille_analyse_montreal_2030_sommaire_EP_octobre_2021.pdf](#)



[EP-2021 CALENDRIER CA 2021-10-05.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DUCHESNEAU
Adjointe de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
1	S	Rue ludique école	Centre écologie urbaine de Montréal	7e Avenue entre Louvain et Legendre	OCT	1	7h40-8h10 15h05-15h25			7h40-8h10 15h05-15h25													LO	CO	RE	30	50	
2	V	Réseau Îlots Tapeo	Îlots 84	Angle Villeray et Lajeunesse	OCT	1-14	01-24h			01-24h					4								LO	CO	N-	31	50	
3	V	Tournoi soccer	Association sportive Haïtienne de Montréal	Parc Villeray	OCT	2-3-9-19-16-17-23-24-31	18-22h			18-22h													ME	SP	N-	31	50	
4	F	Marché solidaire Michelois	Pari Saint-Michel	Parc François-Perrault	OCT	1-31	9-21h	9-121h		9-21h													LO	CO	PR	30	50	
5	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	OCT	1-31	01-24h			01-24h													ME	CO	N-	33	50	
6	V	Course en famille de Villeray	Patro Villeray	Parc Villeray	OCT	2	8-14h			8-14h													LO	SP	PR	31	500	
7	P	Initiation au cricket	PEYO	Parc Howard (plaine)	OCT	3	13-15h			13-15h													LO	SP	PR	33	50	
8	F	Activités danses	Forward Movements	Parc François-Perrault	OCT	4-11-18-25	18-21h			18-21h													LO	CU	N-	30	50	
9	S	À portée De Mains	1PAKT	Parc George-Vernot	OCT	8	17-18h			17-18h													LO	CO	N-	30	50	
10	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	NOV	1-30	01-24h			01-24h													ME	CO	N-	33	50	
11	F	Activités danses	Forward Movements	Parc François-Perrault	NOV	1-8-15	18-21h			18-21h													LO	CU	N-	30	50	
12	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	DEC	1-31	01-24h			01-24h													ME	CO	N-	33	50	

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1214539016

Unité administrative responsable : Direction CSLDS—Division de la culture, des bibliothèques et des événements publics

Projet : Événements publics de l'arrondissement de VSP

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" Priorité 19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins"			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs du territoire, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+ *

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 	X		
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 	X		
<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1214704005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance pour la fermeture de la 23e Avenue au nord de la rue Bélanger, et ce, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement.

Attendu que depuis plusieurs années, l'accès véhiculaire au stationnement du centre d'achat Le Boulevard s'effectue aux entrées officielles sur le boulevard Pie-IX et la rue Jean-Talon;

Attendu que la fermeture de la 23e Avenue, de la 24e Avenue, de la 25e Avenue et de la 26e Avenue au nord de la rue Bélanger empêchait le transit automobile à travers le stationnement du centre d'achat;

Attendu que la signalisation et les bollards de la 23e avenue été retirés, permettant la circulation véhiculaire entre le stationnement et la 23e avenue;

Attendu que l'arrondissement s'efforce à créer des milieux de vie apaisés, conviviaux et sécuritaires;

Attendu que le retrait des bollards de la 23e Avenue compromet la quiétude et la sécurité des riverains;

Attendu que les travaux liés au SRB Pie-IX et la construction de la ligne bleue et d'une station risquent d'entraîner des entraves à la circulation sur les rues Jean-Talon et Pie-IX, et d'augmenter la circulation sur la 23e Avenue;

Attendu que la fermeture de nouveau de la 23e Avenue empêcherait la circulation véhiculaire à partir du centre d'achat, tout en permettant le passage des résidents;

Il est recommandé :

d'édicter une ordonnance pour la fermeture de la 23e Avenue au nord de la rue Bélanger, et ce, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2021-09-24 14:02

Signataire :

Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1214704005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance pour la fermeture de la 23e Avenue au nord de la rue Bélanger, et ce, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'accès véhiculaire au stationnement du centre d'achat Le Boulevard s'effectue aux entrées officielles sur le boulevard Pie-IX et la rue Jean-Talon. La fermeture, depuis plusieurs années également, de la 23e Avenue, de la 24e Avenue, de la 25e Avenue et de la 26e Avenue au nord de la rue Bélanger empêchait le transit automobile à travers le stationnement du centre d'achat. Récemment, la signalisation et les bollards de la 23e Avenue et de la 26e Avenue ont été retirés (sans l'accord de l'arrondissement), permettant la circulation véhiculaire entre le stationnement et la 23e avenue, faisant partie de notre territoire. L'arrondissement s'efforce à créer des milieux de vie apaisés, conviviaux et sécuritaires, le retrait des bollards de la 23e Avenue compromet la quiétude et la sécurité des riverains. Les travaux liés au SRB Pie-IX et la construction de la ligne bleue et d'une station entraînant des entraves à la circulation sur les rues Jean-Talon et Pie-IX, fait augmenter la circulation sur la 23e Avenue.

La rue Jean-Talon Est étant présentement fermée à l'intersection du boulevard Pie IX, les entrées du centre d'achat sont toujours accessibles, en direction Est par la 22e Avenue, la rue Everett, la 23e Avenue et la rue Jean-Talon Est, ou par la 20e Avenue, la rue Bélanger, la rue Provencher et la rue Jean-Talon Est. L'accès par la rue Bélair sera également accessible de nouveau au début d'octobre.

Par conséquent, la fermeture de la 23e Avenue, empêcherait de nouveau la circulation véhiculaire à partir du centre d'achat, tout en permettant le passage aux résidents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Édicter une ordonnance pour la fermeture de la 23e Avenue au nord de la rue Bélanger.

JUSTIFICATION

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement de favoriser la mobilité et la sécurité des citoyens sur son territoire et permettra de conserver la quiétude des riverains de ce secteur de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Installation de dispositifs fermant la rue, couvert par le budget d'entretien de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit à la priorité 19, dont le résultat attendu pour l'arrondissement est de créer des milieux de vie apaisés, conviviaux et sécuritaires pour les résidents de ce secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Voir la rubrique « Justification » pour les impacts.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis expédié au centre d'achat avant de procéder.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En vigueur dès son adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LECLAIR
Agent(e) technique principal(e)

Tél : 514 258-1735
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-22

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire

Tél : 514 868-3450
Télécop. :

Dossier # : 1214704005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Objet :	Édicter une ordonnance pour la fermeture de la 23e Avenue au nord de la rue Bélanger, et ce, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement.



[Grille Montreal 2030 1214704005.pdf](#)



[Ordonnance 14-21-39 fermeture 23e Avenue PROJET.doc](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LECLAIR
Agent(e) technique principal(e)

Tél : 514 258-1735

Télécop. :



**ORDONNANCE RELATIVE À LA FERMETURE DE LA 23^E AVENUE
AU NORD DE LA RUE BÉLAGER AFIN D'EMPÊCHER LE TRANSIT AUTOMOBILE.**

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(RRVM, c. C-4.1, art. 3 al. 8)**

ORDONNANCE 14-21-XX

À la séance du _____, le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

1. de procéder de nouveau à la fermeture de la 23^e Avenue au nord de la rue Bélanger;
2. d'installer la signalisation en conséquence.

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1214704005

Unité administrative responsable : *Direction du développement du territoire, Division des études techniques*

Projet : *Édicter une ordonnance pour la fermeture de la 23e avenue au nord de la rue Bélanger:*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Priorité 19 : La fermeture de nouveau conservera la quiétude des résidents.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1218053017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8501-8503, avenue de Gaspé.

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A050, A100, A101, A102, A200 et A201 datés du 1^{er} septembre 2021, préparés par Vézina architectes et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 9 septembre 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8501-8503, avenue de Gaspé.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2021-09-22 14:25

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1218053017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8501-8503, avenue de Gaspé.

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise à autoriser l'agrandissement en cour latérale du bâtiment situé au 8501-8503, avenue de Gaspé. Ce projet est visé par les articles 4.2 et 30.2 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement (RCA06-14001)* en ce qui concerne les agrandissements visibles de la voie publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Principales caractéristiques du projet

- Hauteur : 2 étages et 7,6 mètres (inchangée)
- Taux d'implantation : 59 %
- Nombre de logements : 1 (conversion de duplex en unifamiliale)
 - 3 cc : 1
- Verdissement : 20 %
- Nombre d'arbres : 1
- Nombre d'unités de stationnement : 0 (inchangé)
- Nombre d'unités de stationnement pour vélos : Non requis
- Gestion des matières résiduelles : Bacs individuels

Réglementation applicable

Règlement de zonage 01-283 - zone H02-007 :

- Usages prescrits : H.2-4 (max. 4 logements)
- Hauteur : 2 étages, max. 9 m
- Taux d'implantation : 35-60% (max. 72 % - terrain de coin)
- Mode d'implantation : Jumelé ou contigu

- Secteur patrimonial : A

Caractéristiques de la propriété et de son milieu d'insertion

Le bâtiment visé est un duplex de coin de 2 étages datant de 1944. Comme la plupart de ses voisins datant de la même époque, il est caractérisé par une façade en pierre au rez-de-chaussée et en brique rouge polychrome à l'étage ainsi que par une fausse mansarde. La cour latérale, visible depuis la rue de Liège Est, est actuellement bétonnée. Le milieu d'insertion est à forte prédominance résidentielle et la majorité des bâtiments qui s'y trouve comptent 2 étages.

Description du projet

Un agrandissement sur une profondeur de 1,83 mètres sera réalisé à l'arrière du bâtiment. Cet ajout permettra l'aménagement d'une terrasse couverte au rez-de-chaussée ainsi qu'un balcon couvert et une pièce garde-robe à l'étage. Le nouveau volume sera revêtu de panneaux de béton préfabriqués à attaches dissimulées de couleur grise (système Cem-core de la compagnie Cemfort, couleur « Espace profond »). Au-delà de sa matérialité et sa couleur, il se distinguera du bâtiment existant par l'ajout d'une cornière métallique verticale à la jonction de la façade secondaire existante. Le plancher du balcon à l'étage sera en caillebotis pour permettre une plus grande luminosité au rez-de-chaussée. La terrasse au rez-de-chaussée, qui se prolonge au-delà du nouveau volume, sera revêtue d'un matériaux composite de couleur grise (compagnie Timbertech, couleur « Coastline »). Cette intervention mènera à la déminéralisation et au verdissement de la cour arrière. Il est prévu d'y ajouter du gazon, des arbustes et un cerisier, le tout ceinturée d'une nouvelle clôture en bois.

À ces travaux s'ajoutent certaines interventions non visées par la présente demande, notamment la conversion du bâtiment en unifamiliale et la restauration de certaines portes et fenêtres à leur aspect d'origine.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'agrandissement se distingue aisément du bâtiment existant par sa matérialité et sa couleur;
- L'utilisation d'un matériau léger uniforme et discret contribue à la mise en valeur du bâtiment existant;
- La simplicité de l'intervention permet d'éviter la multiplication des matériaux, des textures et des couleurs;
- La réalisation de l'agrandissement mènera au verdissement de la cour.

Lors de sa séance du 8 septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable par rapport à la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Valeur approximative des travaux : 326 025,00 \$
Frais d'étude de la demande de permis : 3 195,04 \$
Frais de P.I.I.A. : 579,00 \$

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 de la façon suivante :

· Priorité 2 : « Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision » : Verdissement d'une cour présentement minéralisée (ajout de 23,4 m² d'espace vert) et plantation d'un arbre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire

Le : 2021-09-15

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

Tél : 514 868-3450
Télécop. :

Dossier # : 1218053017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8501-8503, avenue de Gaspé.



[Localisation.pdf](#)[Zonage-H02-007.pdf](#)[Objectifs-criteres-PIIA-secteurs-32-33-34.pdf](#)



[Objectifs-criteres-PIIA-agrandissement.pdf](#)[PV CCU 2021-09-08.pdf](#)



[Mtl-2030-8501deGaspé.pdf](#)[2021-09-09-Plans-estampilles.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706



SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 8 septembre 2021, à 18h00

En vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Mary Deros, présidente du comité et conseillère de la ville - district de Parc-Extension

Membres du comité :

Francis Grimard

Karim Guirguis

Sylvia Jefremczuk

Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire

Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement

Annie Robitaille, agente de recherche

Absents :

Véronique Lamarre

Daniela Manan

Katherine Routhier

1. Ouverture de la séance

À 18h05, la présidente, Mary Deros, ouvre la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Grimard
appuyé par Karim Guirguis
d'adopter l'ordre du jour.
ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt

Aucun des membres présents ne déclare d'intérêt dans les dossiers qui sont présentés.

4. Adoption de procès-verbaux

Aucun procès-verbal ne peut être adopté à cette séance.

5. Suivi des dossiers

6.2 PIIA : 8501-8503, avenue de Gaspé	
Présenté par	Invités
Mitchell Lavoie Conseiller en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8501, avenue de Gaspé.	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur : <ul style="list-style-type: none"> - la qualité du projet et le verdissement de la cour. 	
CCU21-09-08-PIIA02	Résultat : Favorable
<p>CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le P.I.I.A. ; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée.</p> <p style="text-align: center;">Il est proposé par Francis Grimard appuyé par Karim Guirguis</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité.</p>	

7. Varia

8. Levée de la séance
Tous les points ayant été traités à 19h20, Du consentement unanime des membres du comité, la séance est levée. ADOPTÉ.

Signée à Montréal, ce 8^e jour du mois de septembre 2021.

Mary Deros, Présidente du comité
et conseillère de la ville - district de Parc-Extension

Annie Robitaille, Secrétaire du comité
et agente de recherche

SECTION XXXIII

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES DANS LES SECTEURS 32, 33 et 34

91.5 Une intervention visée à l'article 25.5 doit répondre aux objectifs et critères suivants :

1^o objectif 1 : Maintenir la typologie du lotissement d'origine.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, le critère d'évaluation ci-après s'applique :

a) les dimensions des lots doivent tendre à maintenir le rythme de lotissement caractéristique du secteur.

2^o objectif 2 : Préconiser une implantation qui conserve l'homogénéité des implantations dans le milieu d'insertion.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, le critère d'évaluation ci-après s'applique :

a) l'implantation du nouveau volume doit maintenir un corridor visuel homogène.

3^o objectif 3 : préconiser une architecture de qualité qui maintien l'uniformité visuelle du milieu.

Dans l'atteinte de l'objectif 3, les critères d'évaluation ci-après s'appliquent :

a) le concept architectural du nouveau volume doit s'harmoniser avec le milieu d'insertion et est d'expression contemporaine;

b) la cohésion est assurer entre les différentes parties du bâtiment;

c) l'ensemble des éléments architecturaux doit permettre de conserver une uniformité visuelle avec le milieu d'insertion quant, notamment, aux matériaux de revêtement extérieur et à la hauteur du bâtiment et de ses étages;

d) l'utilisation d'un assortiment de couleurs adapté au milieu d'insertion pour le revêtement extérieur est privilégié;

e) les éléments architecturaux d'origines doivent être préservés dans le cadre de la transformation ou de l'agrandissement d'une façade d'un bâtiment;

f) la transition entre le rez-de-chaussée commercial et les étages supérieurs est assurée par la mise en place de composantes architecturales telles qu'un entablement ou un bandeau et une base;

g) maximiser la transparence des vitrines commerciales situées au rez-de-chaussée afin de contribuer à l'animation du domaine public;

h) des aires de services fonctionnelles aménagés à l'intérieur du local commercial sont prévues pour entreposer les matières résiduelles.

i) des espaces de vie extérieures fonctionnelles et de qualité doivent être planifiés;

j) la visibilité et les incidences des équipements liés au bâtiment doivent être atténuées.

4° objectif 4 : Concevoir des aménagements paysagers et des aires de stationnement de qualité supérieure.

Dans l'atteinte de l'objectif 4, les critères d'évaluation ci-après s'appliquent :

- a) l'utilisation de matériaux minéraux est minimisée;
 - b) des espaces de vie extérieures fonctionnelles et de qualité doivent être planifiés;
 - c) le stationnement doit être localisé et aménagé de manière à minimiser les impacts négatifs;
 - d) lorsque située à l'extérieur du bâtiment, l'aire d'entreposage des matières résiduelles pour l'activité commerciale est dissimulé, fonctionnel et minimise les impacts sur le domaine public;
- les aires de chargement doivent être situés et être traités de manière à minimiser les impacts sur la circulation des camions et aux activités de livraison sur le milieu résidentiel.

SECTION LII
OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX AGRANDISSEMENTS VISIBLES DE LA
VOIE PUBLIQUE

30.2. Une intervention visée à l'article 4.2 doit répondre aux objectifs et critères suivants :

1° Objectif 1 : favoriser un projet d'agrandissement qui s'intègre au bâtiment existant et au milieu d'insertion.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

- a) l'agrandissement doit prendre en considération les caractéristiques architecturales dominantes du bâtiment existant et du milieu d'insertion;
- b) l'échelle et les proportions de l'agrandissement doivent s'harmoniser au bâtiment existant et au gabarit des bâtiments environnants;
- c) les matériaux de parement utilisés doivent être compatibles avec les matériaux de parement existants et favoriser une intégration harmonieuse de l'intervention;
- d) lorsqu'il s'agit d'un agrandissement en hauteur qui ne consiste pas à ajouter une construction hors toit visée par l'article 9 du présent règlement, l'intervention doit contribuer à l'amélioration de la perspective de rue;
- e) lorsqu'il s'agit d'un agrandissement dans une cour, le nouveau volume doit tendre à respecter les alignements de niveaux de plancher du bâtiment existant et à prendre en considération les caractéristiques paysagères du site.

2° Objectif 2 : favoriser un projet d'agrandissement qui permet de distinguer les époques d'intervention tout en assurant la prédominance du bâtiment d'origine.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

- a) l'agrandissement doit adopter un langage contemporain et permettre de distinguer aisément le nouveau volume du bâtiment d'origine;
- b) l'agrandissement doit, par l'utilisation de stratégies d'intégration, tendre à préserver et à mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine.

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS

ZONE : H02-007

Catégories d'usages autorisés	Principal				
	H.2	H.3	H.4		
Habitation					
Commerce					
Industrie					
Équipements collectifs et institutionnels					
Niveaux de bâtiment autorisés					
Rez-de-chaussée (RDC)					
Inférieurs au RDC					
Immédiatement supérieur au RDC (2 ^e étage)					
Tous sauf le RDC					
Tous les niveaux	X	X	X		
Autres exigences particulières					
Usages uniquement autorisés					
Usages exclus					
Nombre de logements maximal			4		
Superficie des usages spécifiques max (m ²)					
Distance entre deux restaurants min (m)					
Catégorie de débit de boissons alcooliques (A-B-C-D-E)					
Café-terrasse autorisé					

CADRE BÂTI

Hauteur					
En mètre	min/max (m)	0/9	0/9	0/9	
En étage	min/max	2/2	2/2	2/2	
Implantation et densité					
Largeur du terrain	min (m)	-	-	-	
Mode d'implantation (I-J-C)		J-C	J-C	J-C	
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	35/60	35/60	35/60	
Densité	min/max	-	-	-	
Marges					
Avant principale	min/max (m)	2,5/4,5	2,5/4,5	2,5/4,5	
Avant secondaire	min/max (m)	-	-	-	
Latérale	min (m)	1,5	1,5	1,5	
Arrière	min (m)	3	3	3	
Apparence d'un bâtiment					
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40 (i)	10/40 (i)	10/40 (i)	
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80 (i)	80 (i)	80 (i)	
Patrimoine					
Secteur d'intérêt patrimonial (A, AA, B, F)		A			

AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	665.61
Autres dispositions particulières (i) Ces normes peuvent être plus restrictives pour les interventions assujetties au Chapitre VIII du Titre II intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial et bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur ».	
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	32
PAE	-

MISES À JOUR

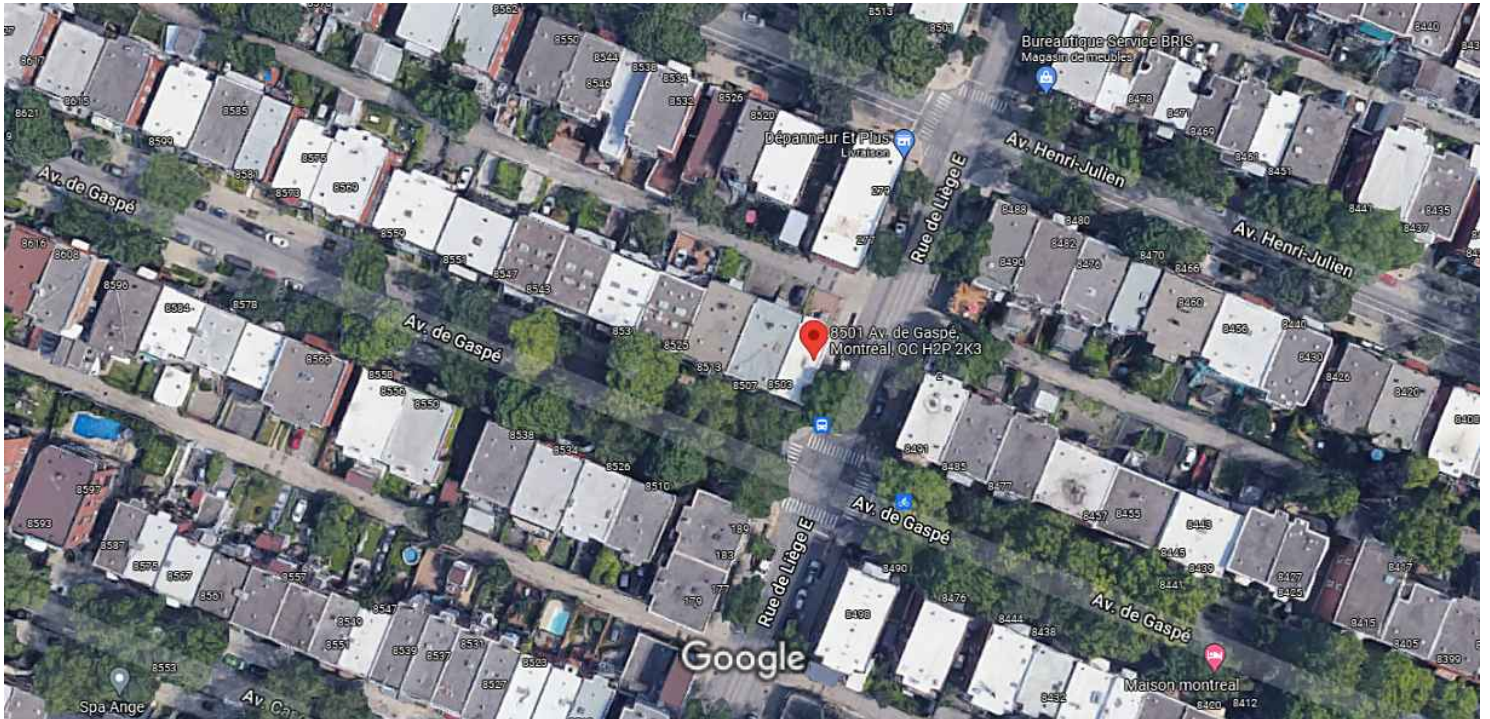
01-283-108 (2021-01-19)

CARTE DE LA ZONE



****Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.**

Google Maps 8501 Av. de Gaspé



Images ©2021 Google, Images ©2021 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2021 20 m



8501 Av. de Gaspé

Montréal, QC H2P 2K3
Bâtiment de complexe



Itinéraires



Enregistrer



À proximité



Envoyer vers
votre
téléphone



Partager

Photos

POUR PERMIS ET CCU

L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions sur le site, et doit signaler toute erreur ou omission à l'architecte avant le début des travaux. Tous les dessins d'atelier doivent être revus par l'architecte avant le début des travaux.

Droits d'auteur
Tous les dessins et autres documents tels que cahiers des charges préparés par l'architecte sont la propriété exclusive de Vézina Architectes et ne peuvent être utilisés en totalité ou en partie sans consentement écrit.

Direction du développement du territoire

Arrondissement de
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 121 8053 017

Date : 9 septembre 2021

PROJET

RÉSIDENCE DIFOGLIO
8501-8503 DE GASPÉ

DESSIN

CERTIFICAT DE LOCALISATION
ET PLAN D'IMPLANTATION

ÉMISSION DATE

POUR PERMIS ET CCU 2021-06-29

COORDINATION 2021-08-24

POUR PERMIS ET CCU - REV 1 2021-08-26

Dessiné par Vérifié par

MD CV

Échelle N. Projet

INDIQUÉES VA-20-484

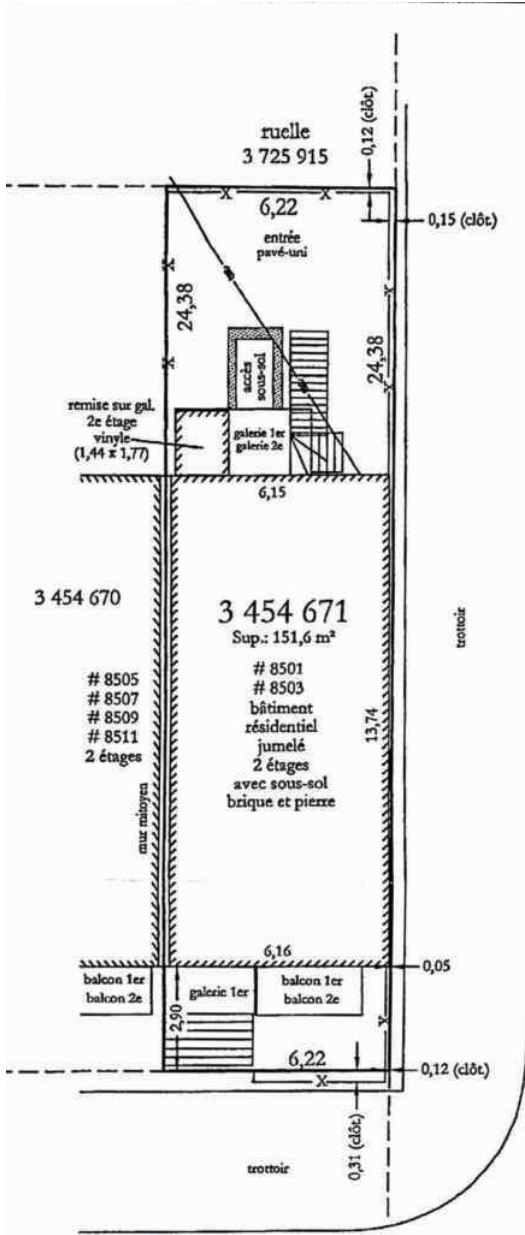
SCEAU



A

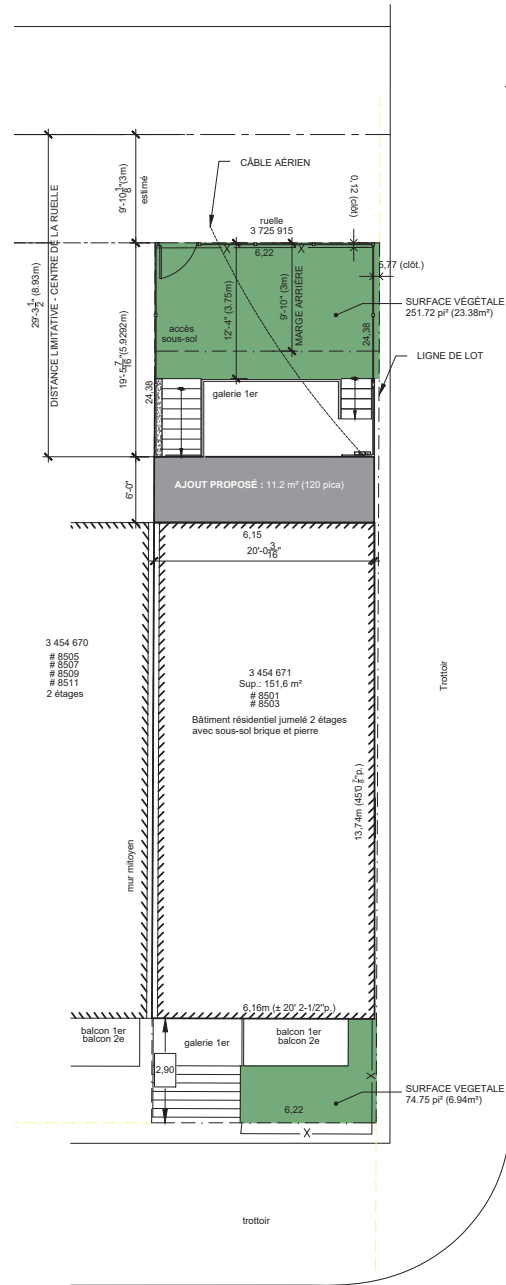
050

16/24



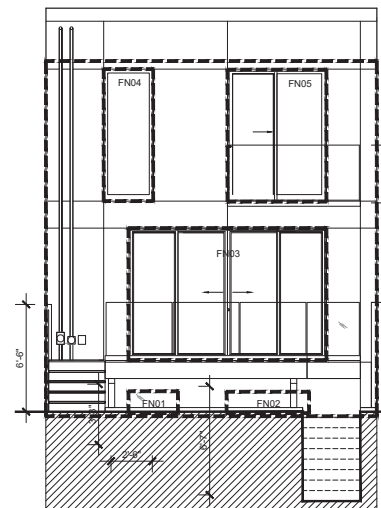
avenue de Gaspé
3 459 934

rue de Liège Est
3 459 946



ZONAGE H02-015
CES = 84%
SURFACIE DU LOT : 151.6m² (1631.80 pi²)
IMPLANTATION MAX. PERMISE : 151.6x 94% = 127.344 m² (1 370.712 pi²)
IMPLANTATION ACTUELLE : 84.37 m² (908.17 pi²)
AJOUT : 11.2 m² (120 pi²)
TOTAL IMPLANTATION : 11.2 m² (120 pi²)
TOTAL IMPLANTATION : 95.57m² (1028.17), CES=75%

SURFACE VÉGÉTALISÉE (VERDISSEMENT) :
SURFACIÉRIE MIN. REQUISES : 20% X 151.6m² = 30.32m² (326.36 pi²)
SURFACIÉRIE EXISTANTE EN COUR AVANT : 6.94m² (74.75 pi²)
SURFACIÉRIE REQUISE MIN. EN COUR ARRIÈRE : 30.32 - 6.94 = 23.38m² (248.32 pi²)
PROPOSÉE : 23.38m² (251 pi²)
SURFACIÉRIE TOTALE PROPOSÉE : 6.94 + 23.38 = 30.32m² (326.36 pi²)



CALCULS FAÇADES DE RAYONNEMENT:
SELON TABLEAU 9.10.15.4 (CNB 2010 QC)

FAÇADE ARRIÈRE - VERS LA RUEILLE :
SURFACE TOTALE MAXIMALE DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT EXISTANTE (M²) : 431.59 Pi² = 40 M²

DISTANCE LIMITATIVE SELON CERTIFICAT DE LOCALISATION (M) : 29-3 1/2" = 8.93 M

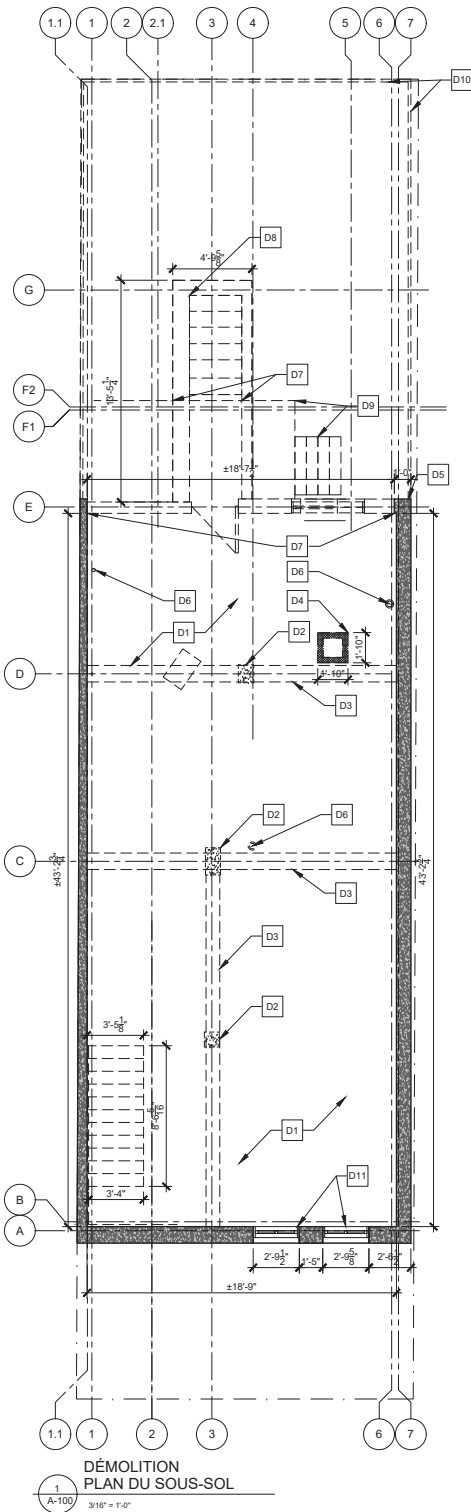
SURFACE GLOBALE MAXIMALE DES BAIES VITRÉES PERMISES, % DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT : 100%

SURFACE TOTALE DES BAIES VITRÉES (M²) :
FN01 : 5.0 Pi²
FN02 : 8.33 Pi²
FN03 : 96.0 Pi²
FN04 : 24.0 Pi²
FN05 : 48.0 Pi²
TOTAL : 181.33 Pi²

% DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT PROPOSÉE : 181.330Pi² / 431.59 Pi² = 42%

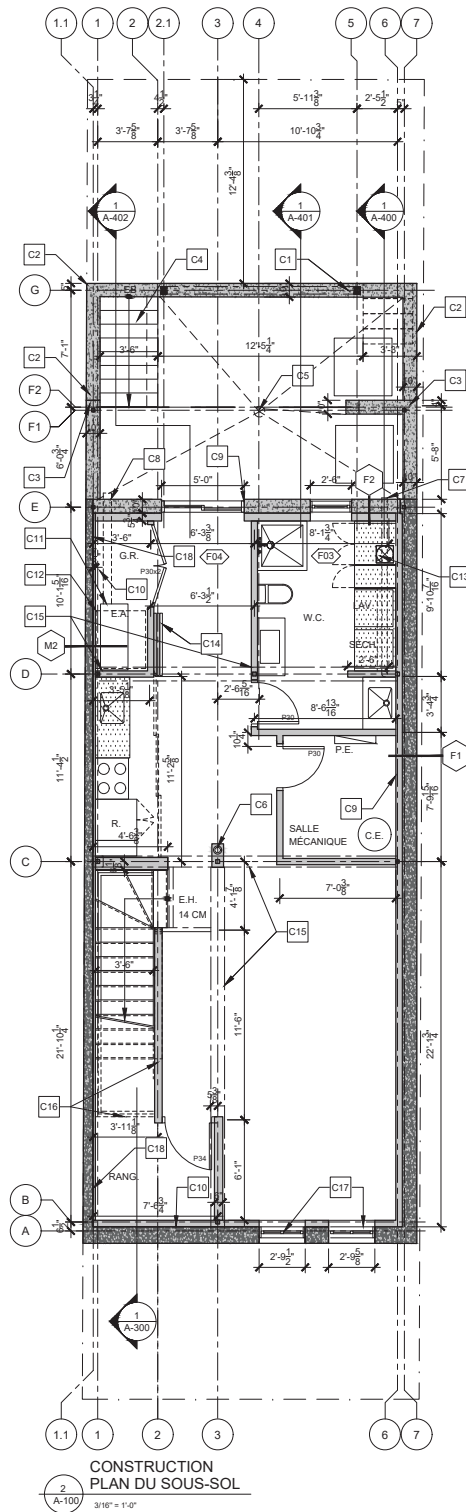
CONCLUSION :
LES OUVERTURES PROPOSÉES RESPECTENT LE POURCENTAGE MAXIMALE PERMIS : 42% < 100%

FAÇADE DE RAYONNEMENT - CONSTRUCTION
ÉLEVATION ARRIÈRE - VERS LA RUEILLE



DÉMOLITION
PLAN DU SOUS-SOL

1
A-100
3/16" = 1'-0"



CONSTRUCTION
PLAN DU SOUS-SOL

2
A-100
3/16" = 1'-0"

LÉGENDE:

	FONDATION EXISTANT		NOUVELLE FONDATION
	MUR EXISTANT		NOUVEAU MUR
	ÉLÉMENT À DÉMOLIR		NOUVELLE STRUCTURE
	PORTE À DÉMOLIR		NOUVEAU MOBILIER
	NOUVELLE PORTE		

NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION:

- L'ÉLECTRICITÉ ET LA PLOMBERIE SERONT REFAITES À NEUF. ENLEVER TOUS LES CONDUITS D'ALIMENTATION D'EAU OU DE DRAINAGE, LE FILAGE ET LES BOÎTES ÉLECTRIQUES, AINSI QUE TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT ENCORE INSTALLÉ DANS LES MURS ET PLANCHERS. FAIRE TOUTS LES PERCEMENTS REQUIS POUR L'INSTALLATION DES NOUVEAUX SERVICES MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES, VENTILATION.
- PRÉVOIR LA DÉMOLITION COMPLÈTE DE LA DALLE DE BÉTON POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE STRUCTURE. AMÉNIAGER UN DRAIN FRANÇAIS INTÉRIEUR. COORDONNER LES OUVERTURES AVEC LES DESSINS DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ET LES DESSINS DE STRUCTURE. VOIR DÉTAILS.
- ENLEVER TOUS LES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE DES SALLES DE BAIN, SALLES D'EAU ET DE LA CUISINE. DÉGARNIR COMPLÈTEMENT L'INTÉRIEUR DE CES PIÈCES INCLUANT MURS, PLANCHERS ET PLAFONDS. ENLEVER LES CALORIFÈRES EXISTANTS. TOUTES LES PORTES ET FENÊTRES SONT À DÉMOLIR ET À REMPLACER PAR DES NOUVELLES.
- CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE AVANT LA DÉMOLITION DES MURS INTÉRIEURS PRÉVOIR DE SUPPORTER LA STRUCTURE.

NOTES DE DÉMOLITION:

- D1 DALLE DE BÉTON EXISTANTE À DÉMOLIR. VOIR ING.
- D2 COLONNE DE BÉTON À DÉMOLIR. VOIR ING. PRÉVOIR DE SUPPORTER LA STRUCTURE. VOIR ING.
- D3 POUTRE EXISTANTE À DÉMOLIR ET REMPLACER. PRÉVOIR DE SUPPORTER LA STRUCTURE. VOIR ING.
- D4 MUR DE BRIQUE À DÉMOLIR.
- D5 PRÉVOIR DE MAINTENIR LE COIN DE BRIQUE EN PLACE LORS DE LA DÉMOLITION DU MUR.
- D6 DRAIN EXISTANT À RELOCALISER.
- D7 MUR DE FONDATION À DÉMOLIR. VOIR ING.
- D8 MARCHES EN BÉTON À DÉMOLIR.
- D9 BALCON ET ESCALIER À DÉMOLIR.
- D10 CLÔTURE EN FROST EXISTANTE À DÉMOLIR
- D11 FENÊTRE À CONSERVER

NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION:

- TOUTES LES PORTES ET FENÊTRES SERONT REMPLACÉES. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES PORTES SERONT INSTALLÉES À 4" MIN. DU COIN DU MUR.
- LES DESSINS D'ARCHITECTURE DOIVENT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ EST RESPONSABLE D'ASSURER LE RESPECT DES DIFFÉRENTS CODES EN VIGUEUR ET CALCULER LES PUISSANCES REQUISES AU BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES.
- L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION EST RESPONSABLE D'ASSURER LE RESPECT DES DIFFÉRENTS CODES EN VIGUEUR ET CALCULER LES PUISSANCES REQUISES POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION. COORDONNER L'EMPLACEMENT DES NOUVEAUX CONDUITS ET GRILLES AVEC LE SOUS-TRAITANT EN VENTILATION / AIR CLIMATISÉ.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, REFERMER TOUS LES MURS INTÉRIEURS AVEC UN GYPSE 1/2" STANDARD. AJUSTER L'ÉPAISSEUR DU MUR LORSQU'IL EST EN PROLONGEMENT D'UN MUR EXISTANT DE MANIÈRE À AVOIR DES MURS D'ÉPAISSEURS ÉGALES.
- PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES POUR L'INSTALLATION DE TOUTS LES CABINETS ET VANITÉS DE SALLES DE BAIN, LES TABLETTES ET PÔLES DANS LES GARDE-ROBES, LE MOBILIER INTÉGRÉ, ETC.
- LA NOUVELLE DALLE DE BÉTON SERA COULÉE SUR UN LIT DE GRAVIER ET PARE-VAPEUR.

NOTES DE CONSTRUCTION:

- C1 NOUVELLE STRUCTURE POUR LE NOUVEAU BALCON. VOIR ING.
- C2 NOUVELLE FONDATION À 3" DU NIVEAU DU SOL.
- C3 NOUVELLE FONDATION. VOIR ING.
- C4 NOUVELLES MARCHES EN BÉTON. VOIR ING.
- C5 NOUVEAU DRAIN AU PLANCHER.
- C6 NOUVEAU DRAIN DÉPLACÉ.
- C7 PRÉVOIR PERFORATION DANS LE MUR DE FONDATION POUR VENTILATION DE LA SÈCHEUSE.
- C8 PRÉVOIR PERFORATION DANS LE MUR DE FONDATION POUR LA PRISE DE L'ÉCHANGEUR D'AIR.
- C9 ENTRÉE GAZ MÉTRO.
- C10 DRAIN ET ÉVENT À PRÉVOIR
- C11 ÉCHANGEUR D'AIR.
- C12 FOSSE DE CAPTATION D'EAU DES NOUVEAUX DRAINS FRANÇAIS AVEC POMPE ET POMPE D'URGENCE.
- C13 CHUTE À LINGE.
- C14 PRÉVOIR 3 PORTES AVEC RAILS EN SURFACE.
- C15 NOUVELLES COLONNES ET POUTRE ENCASTRÉES. VOIR ING.
- C16 MUR PORTEUR. PRÉVOIR SUPPORT POUR LE PALIER D'ESCALIER. VOIR ING.
- C17 FENÊTRE À CONSERVER.



POUR PERMIS ET CCU

L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions sur le site, et doit signaler toute erreur ou omission à l'architecte avant le début des travaux. Tous les dessins d'atelier doivent être revus par l'architecte avant le début des travaux.

Droits d'auteur
Tous les dessins et autres documents tels que cahiers des charges préparés par l'architecte sont la propriété exclusive de Vézina Architectes et ne peuvent être utilisés en totalité ou en partie sans consentement écrit.

Direction du développement du territoire
Arrondissement de
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Ville de Montréal
GDD : 121 8053 017
Date : 9 septembre 2021

PROJET

RÉSIDENCE DIFOGLIO
8501-8503 DE GASPÉ

DESSIN

PLANS SOUS-SOL
DÉMOLITION/CONSTRUCTION

ÉMISSION DATE

POUR PERMIS ET CCU	2021-05-29
COORDINATION	2021-08-24
POUR PERMIS ET CCU - REV 1	2021-08-26

Dessiné par	Vérifié par
MD	CV

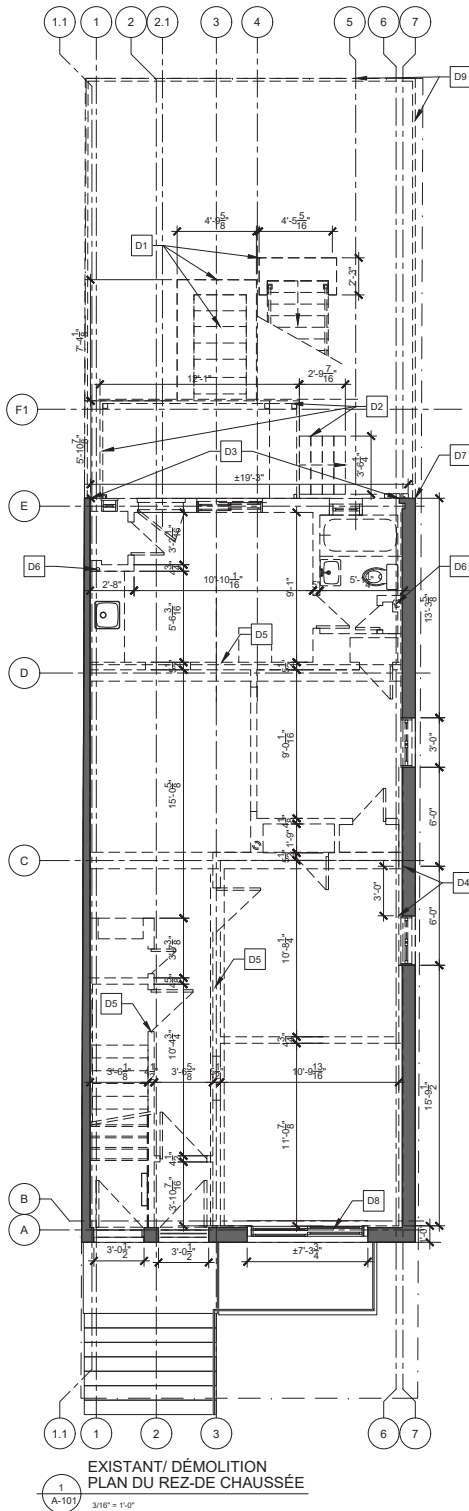
Échelle	N. Projet
3/16" = 1'-0"	VA-20-484

SCEAU

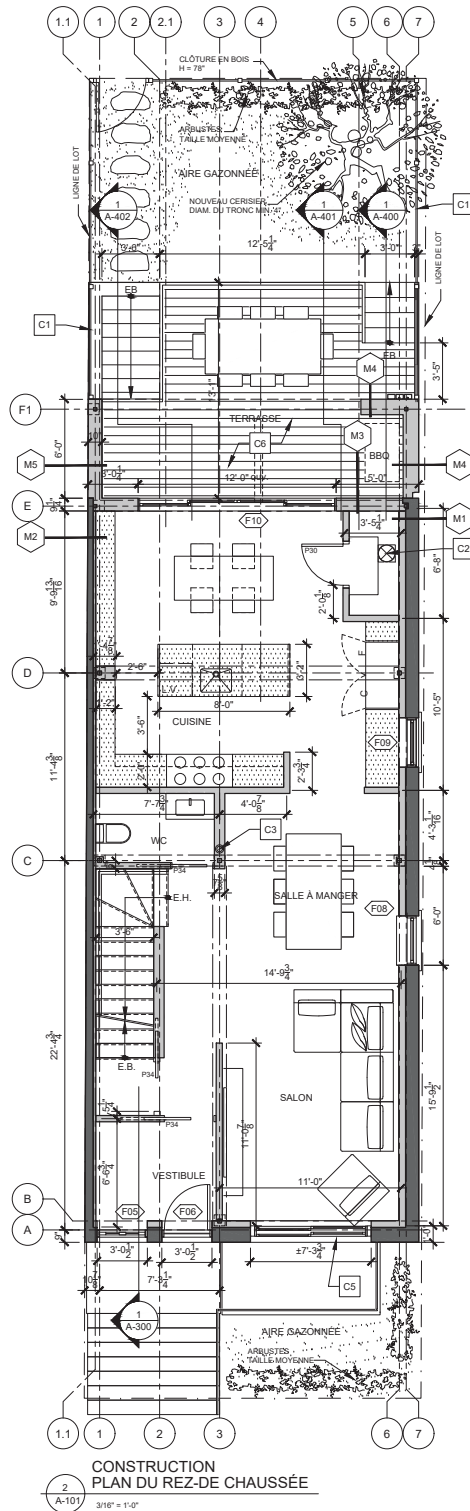


A

100



EXISTANT/ DÉMOLITION
PLAN DU REZ-DE CHAUSSÉE
A-101
3/16" = 1'-0"



CONSTRUCTION
PLAN DU REZ-DE CHAUSSÉE
A-101
3/16" = 1'-0"

LÉGENDE:

	FONDATION EXISTANT		NOUVELLE FONDATION
	MUR EXISTANT		NOUVEAU MUR
	ÉLÉMENT À DÉMOLIR		NOUVELLE STRUCTURE
	PORTE À DÉMOLIR		NOUVEAU MOBILIER
	NOUVELLE PORTE		

NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION:

- L'ÉLECTRICITÉ ET LA PLOMBERIE SERONT REFAITES À NEUF. ENLEVER TOUS LES CONDUITS D'ALIMENTATION D'EAU OU DE DRAINAGE, LE FILAGE ET LES BOÎTES ÉLECTRIQUES, AINSI QUE TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT ENCORE INSTALLÉ DANS LES MURS ET PLANCHERS. FAIRE TOUS LES PERCEMENTS REQUIS POUR L'INSTALLATION DES NOUVEAUX SERVICES MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES, VENTILATION.
- PRÉVOIR LA DÉMOLITION COMPLÈTE DE LA DALLE DE BÉTON POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE STRUCTURE. PRÉVOIR UN DRAIN FRANÇAIS INTÉRIEUR. COORDONNER LES OUVERTURES AVEC LES DESSINS DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ET LES DESSINS DE STRUCTURE. VOIR DÉTAILS.
- ENLEVER TOUS LES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE DES SALLES DE BAIN, SALLES D'EAU ET DE LA CUISINE. DÉGARNIR COMPLÈTMENT L'INTÉRIEUR DE CES PIÈCES INCLUANT MURS, PLANCHERS ET PLAFONDS. ENLEVER LES CALORIFÈRES EXISTANTS. TOUTES LES PORTES ET FENÊTRES SONT À DÉMOLIR ET À REMPLACER PAR DES NOUVELLES.
- CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE AVANT LA DÉMOLITION DES MURS INTÉRIEURS PRÉVOIR DE SUPPORTER LA STRUCTURE.

NOTES DE DÉMOLITION:

- D1 MURS ET MARCHES EN BÉTON À DÉMOLIR.
- D2 ESCALIER, GARDE-CORPS ET PALIER À DÉMOLIR.
- D3 MUR EXTÉRIEUR EN BRIQUE À DÉMOLIR. VOIR STRUCTURE AVANT DE FAIRE LES TRAVAUX.
- D4 AGRANDIR L'OUVERTURE DE LA FENÊTRE EXISTANTE.
- D5 POUTRE À REMPLACER. VOIR ING. PRÉVOIR SUPPORTER LA STRUCTURE.
- D6 ÉVENT / DRAIN À DÉMOLIR OU RELOCALISER.
- D7 PRÉVOIR DE MAINTENIR LE COIN DE BRIQUE EN PLACE LORS DE LA DÉMOLITION DU MUR. (12" À PARTIR DU COIN)
- D8 FENÊTRE / PORTE À CONSERVER.
- D9 CLÔTURE EN FROST EXISTANTE À DÉMOLIR

NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION:

- TOUTES LES PORTES ET FENÊTRES SERONT REMPLACÉES. SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- TOUTES LES PORTES INTÉRIEURES SERONT INSTALLÉES À 4" MIN. DU COIN DU MUR.
- LES DESSINS D'ARCHITECTURE DOIVENT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ EST RESPONSABLE D'ASSURER LE RESPECT DES DIFFÉRENTS CODES EN VIGUEUR ET CALCULER LES PUISSANCES REQUISES AU BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES.
- L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION EST RESPONSABLE D'ASSURER LE RESPECT DES DIFFÉRENTS CODES EN VIGUEUR ET CALCULER LES PUISSANCES REQUISES POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION. COORDONNER L'EMPLACEMENT DES NOUVEAUX CONDUITS ET GRILLES AVEC LE SOUS-TRAITANT EN VENTILATION / AIR CLIMATISÉ.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, REFERMER TOUS LES MURS INTÉRIEURS AVEC UN GYPSE 1/2" STANDARD. AJUSTER L'ÉPAISSEUR DU MUR LORSQU'IL EST EN PROLONGEMENT D'UN MUR EXISTANT DE MANIÈRE À AVOIR DES MURS D'ÉPAISSEURS ÉGALES.
- PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES POUR L'INSTALLATION DE TOUS LES CABINETS ET VANITÉS DE SALLES DE BAIN, LES TABLETTES ET PÔLES DANS LES GARDE-ROBES, LE MOBILIER INTÉGRÉ, ETC.
- LA NOUVELLE DALLE DE BÉTON SERA COULÉE SUR UN LIT DE GRAVIER ET PARE-VAPEUR.

NOTES DE CONSTRUCTION:

- C1 NOUVELLE CLÔTURE EN BOIS H=78"
- C2 CHUTE À LINGE
- C3 DRAIN DE TOIT RELOCALISÉ
- C4 ÉVENT ET DRAIN À PRÉVOIR.
- C5 FENÊTRE / PORTE À CONSERVER
- C6 TERRASSE EN TIMBERTECH COMPOSITE COULEUR COASTLINE



POUR PERMIS ET CCU

L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions sur le site, et doit signaler toute erreur ou omission à l'architecte avant le début des travaux. Tous les dessins d'atelier doivent être revus par l'architecte avant le début des travaux.

Droits d'auteur
Tous les dessins et autres documents tels que cahiers des charges préparés par l'architecte sont la propriété exclusive de Vézina Architectes et ne peuvent être utilisés en totalité ou en partie sans consentement écrit.

Direction du développement du territoire
Arrondissement de
Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension
Ville de Montréal
GDD : 121 8053 017
Date : 9 septembre 2021

PROJET

RÉSIDENCE DIFOGLIO
8501-8503 DE GASPÉ

DESSIN

**PLANS REZ-DE-CHAUSSÉE
DÉMOLITION/CONSTRUCTION**

ÉMISSION DATE

POUR PERMIS ET CCU 2021-05-29

POUR PERMIS ET CCU - REV 1 2021-08-26

Dessiné par Vérifié par

MD CV

Échelle N. Projet

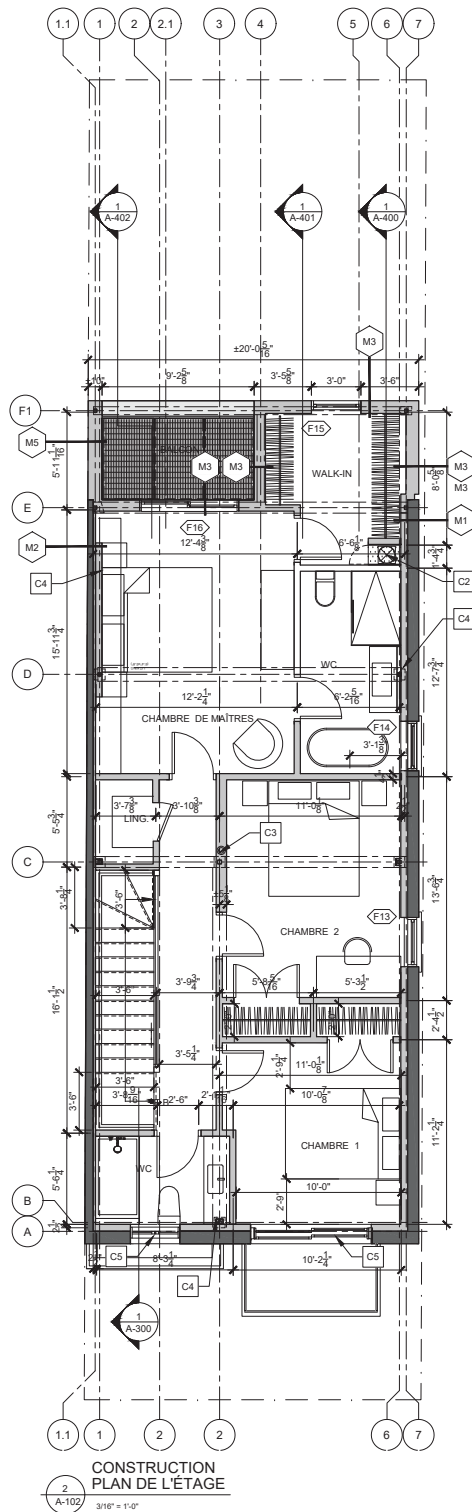
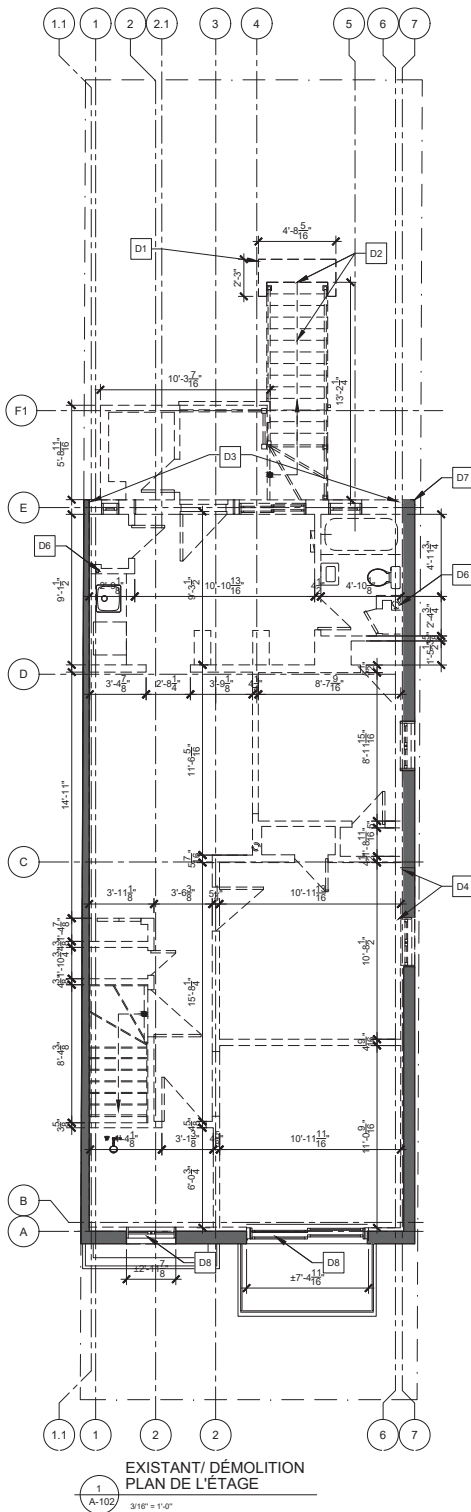
3/16" = 1'-0" VA-20-484

SCEAU



A

101



LÉGENDE:

	FONDATION EXISTANT		NOUVELLE FONDATION
	MUR EXISTANT		NOUVEAU MUR
	ÉLÉMENT À DÉMOLIR		NOUVELLE STRUCTURE
	PORTE À DÉMOLIR		NOUVEAU MOBILIER
	NOUVELLE PORTE		

NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION:

- L'ÉLECTRICITÉ ET LA PLOMBERIE SERONT REFAITES À NEUF. ENLEVER TOUS LES CONDUITS D'ALIMENTATION D'EAU OU DE DRAINAGE, LE FILAGE ET LES BOÎTES ÉLECTRIQUES, AINSI QUE TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT ENCORE INSTALLÉ DANS LES MURS ET PLANCHERS. FAIRE TOUS LES PERCEMENTS REQUIS POUR L'INSTALLATION DES NOUVEAUX SERVICES MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES, VENTILATION.
- PRÉVOIR LA DÉMOLITION COMPLÈTE DE LA DALLE DE BÉTON POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE STRUCTURE. PRÉVOIR UN DRAIN FRANÇAIS INTÉRIEUR. COORDONNER LES OUVERTURES AVEC LES DESSINS DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ET LES DESSINS DE STRUCTURE. VOIR DÉTAILS.
- ENLEVER TOUS LES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE DES SALLES DE BAIN, SALLES D'EAU ET DE LA CUISINE. DÉGARNIR COMPLÈTEMENT L'INTÉRIEUR DE CES PIÈCES INCLUANT MURS, PLANCHERS ET PLAFONDS. ENLEVER LES CALORIFÈRES EXISTANTS. TOUTES LES PORTES ET FENÊTRES SONT À DÉMOLIR ET À REMPLACER PAR DES NOUVELLES.
- CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE AVANT LA DÉMOLITION DES MURS INTÉRIEURS PRÉVOIR DE SOUTENIR LA STRUCTURE.

NOTES DE DÉMOLITION:

- D1 MURS ET MARCHES EN BÉTON À DÉMOLIR.
- D2 ESCALIER, GARDE-CORPS ET PALIER À DÉMOLIR.
- D3 MUR EXTÉRIEUR EN BRIQUE À DÉMOLIR. VOIR STRUCTURE AVANT DE FAIRE LES TRAVAUX.
- D4 AGRANDIR L'OUVERTURE DE LA FENÊTRE EXISTANTE.
- D5 POUTRE À REMPLACER. VOIR ING. PRÉVOIR SOUTENIR LA STRUCTURE.
- D6 ÉVENT / DRAIN À DÉMOLIR OU RELOCALISER.
- D7 PRÉVOIR DE MAINTENIR LE COIN DE BRIQUE EN PLACE LORS DE LA DÉMOLITION DU MUR. (12" À PARTIR DU COIN)
- D8 FENÊTRE / PORTE À CONSERVER.
- D9 CLÔTURE EN FROST EXISTANTE À DÉMOLIR

NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION:

- TOUTES LES PORTES ET FENÊTRES SERONT REMPLACÉES. SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- TOUTES LES PORTES INTÉRIEURES SERONT INSTALLÉES À 4" MIN. DU COIN DU MUR.
- LES DESSINS D'ARCHITECTURE DOIVENT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ EST RESPONSABLE D'ASSURER LE RESPECT DES DIFFÉRENTS CODES EN VIGUEUR ET CALCULER LES PUISSANCES REQUISES AU BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES.
- L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION EST RESPONSABLE D'ASSURER LE RESPECT DES DIFFÉRENTS CODES EN VIGUEUR ET CALCULER LES PUISSANCES REQUISES POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION. COORDONNER L'EMPLACEMENT DES NOUVEAUX CONDUITS ET GRILLES AVEC LE SOUS-TRAITANT EN VENTILATION / AIR CLIMATISÉ.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, REFFERMER TOUS LES MURS INTÉRIEURS AVEC UN GYPSE 1/2" STANDARD. AJUSTER L'ÉPAISSEUR DU MUR LORSQU'IL EST EN PROLONGEMENT D'UN MUR EXISTANT DE MANIÈRE À AVOIR DES MURS D'ÉPAISSEURS ÉGALES.
- PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES POUR L'INSTALLATION DE TOUS LES CABINETS ET VANITÉS DE SALLES DE BAIN, LES TABLETTES ET PÔLES DANS LES GARDE-ROBES, LE MOBILIER INTÉGRÉ, ETC.
- LA NOUVELLE DALLE DE BÉTON SERA COULÉE SUR UN LIT DE GRAVIER ET PARE-VAPEUR.

NOTES DE CONSTRUCTION:

- C1 NOUVELLE CLÔTURE EN BOIS H=78"
- C2 CHÛTE À LINGE
- C3 DRAIN DE TOIT RELOCALISÉ
- C4 ÉVENT ET DRAIN À PRÉVOIR.
- C5 FENÊTRE / PORTE À CONSERVER
- C6 TERRASSE EN TIMBERTECH COMPOSITE COULEUR COASTLINE

POUR PERMIS ET CCU

L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions sur le site, et doit signaler toute erreur ou omission à l'architecte avant le début des travaux. Tous les dessins d'atelier doivent être revus par l'architecte avant le début des travaux.

Droits d'auteur
Tous les dessins et autres documents tels que cahiers des charges préparés par l'architecte sont la propriété exclusive de Vézina Architectes et ne peuvent être utilisés en totalité ou en partie sans consentement écrit.

Direction du développement du territoire
Arrondissement de
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Ville de Montréal
GDD : 121 8053 017
Date : 9 septembre 2021

PROJET

RÉSIDENCE DIFOGLIO
8501-8503 DE GASPÉ

DESSIN

PLANS ÉTAGE
DÉMOLITION/CONSTRUCTION

ÉMISSION	DATE
POUR PERMIS ET CCU	2021-05-29
POUR PERMIS ET CCU- REV 1	2021-08-26

Dessiné par MD	Vérifié par CV
-------------------	-------------------

Échelle 3/16" = 1'-0"	N. Projet VA-20-484
--------------------------	------------------------

SCEAU



POUR PERMIS ET CCU

L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions sur le site, et doit signaler toute erreur ou omission à l'architecte avant le début des travaux. Tous les dessins d'atelier doivent être revus par l'architecte avant le début des travaux.

Droits d'auteur
Tous les dessins et autres documents tels que cahiers des charges préparés par l'architecte sont la propriété exclusive de Vézina Architectes et ne peuvent être utilisés en totalité ou en partie sans consentement écrit.

Direction du développement du territoire
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Ville de Montréal
GDD : 121 8053 017
Date : 9 septembre 2021


PROJET
RÉSIDENCE DIFOGLIO
8501-8503 DE GASPÉ

DESSIN
ÉLÉVATIONS LATÉRALES
(RUE DE LIÈGE EST)
DÉMOLITION / CONSTRUCTION



ÉMISSION	DATE
POUR PERMIS ET CCU	2021-05-29
POUR PERMIS ET CCU - REV 1	2021-08-26

Dessiné par	Vérifié par
MD	CV
Échelle	N. Projet
3/16" = 1'-0"	VA-20-484

SCEAU



A
201
21/24

- LÉGENDE:**
- ÉLÉMENT À DÉMOLIR
 -  BRIQUE EXISTANTE
 -  PIERRE EXISTANTE
- NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION:**

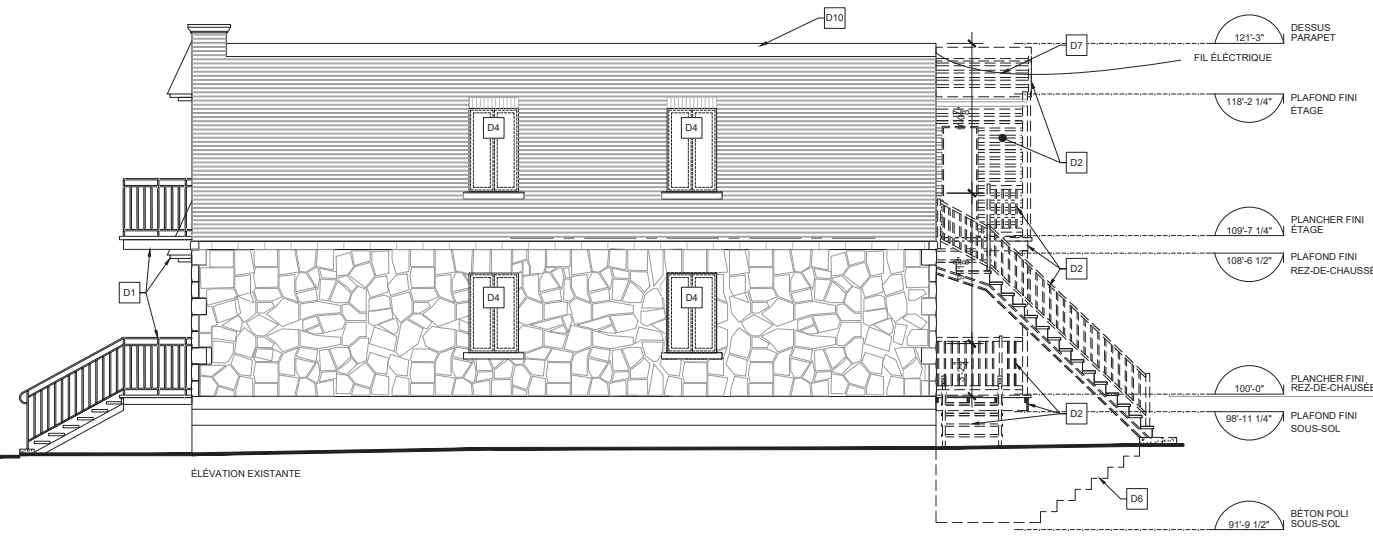
- TOUTES LES PORTES ET FENÊTRES SONT À DÉMOLIR ET À REMPLACER PAR DES NOUVELLES, A MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.
- CONSULTER LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE AVANT LA DÉMOLITION DES MURS EXTÉRIEURS.

- NOTES DE DÉMOLITION:**
- D1 BALCONS, MARCHES ET TOIT AVANT À CONSERVER.
 - D2 BALCONS, MARCHES ET TOIT ARRIÈRE À DÉMOLIR.
 - D3 PORTE À DÉMOLIR.
 - D4 FENÊTRE À DÉMOLIR.
 - D5 FENÊTRE / PORTE À CONSERVER.
 - D6 ACCÈS VERS LE SOUS-SOL À DÉMOLIR
 - D7 COMPTEURS ÉLECTRIQUES À DÉPLACER ET FILS ÉLECTRIQUES À SUPPORTER PENDANT LA DÉMOLITION.
 - D8 PRÉVOIR EXCAVATION
 - D9 LORS DE LA DÉMOLITION DU MUR , PRÉVOIR MAINTENIR LE COIN EN PLACE. 12" MINIMUM.
 - D10 SOLIN EXISTANTE À REMPLACER.
 - D11 SOFFITE EXISTANTE À REMPLACER.
 - D12 BARDEAU D'ASPHALTE À REMPLACER.

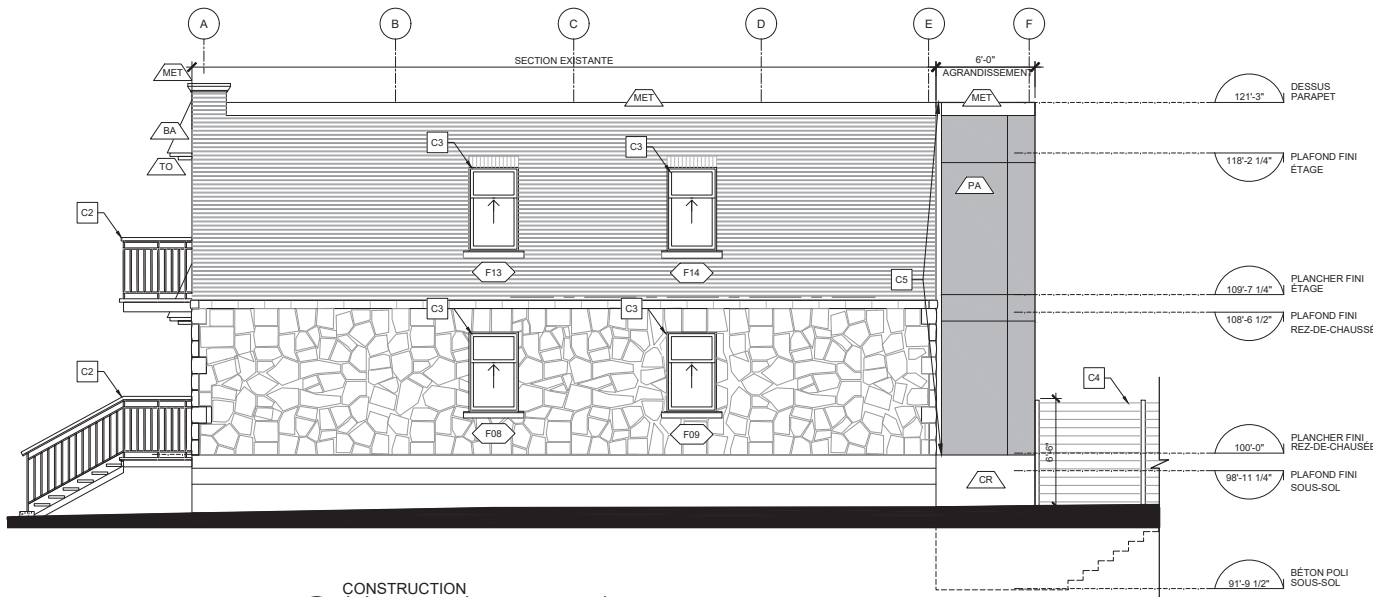
- NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION:**
- TOUTES LES PORTES ET FENÊTRES SERONT REMPLACÉES, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE. L'ENTREPRENEUR DOIT MESURER TOUTES LES PORTES ET FENÊTRES AVANT DE LE COMMANDER.
 - LES BARDEAU D'ASPHALTE ET TÔLE D'ACIER À REMPLACER SERONT INDICUÉS AUX PLANS.
 - LES BALCONS AVANT SONT À CONSERVER. PRÉVOIR SABLER ET REPEINTS LES GARDE-CORPS EN ACIER. PRÉVOIR UNE NOUVELLE MAIN COURANTE EN BOIS.
 - LES DESSINS D'ARCHITECTURE DOIVENT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC LES DESSINS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

- MATÉRIAUX**
- PA NOUVEAU PANNEAU DE BÉTON HD, CEMFORT, COULEUR ESPACE PROFOND 2125-20. SYSTÈME CEM-CORE SANS ATTACHE APPARENTE.
 - BA NOUVEAU BARDEAU D'ASPHALTE LANDMARK, PAR BP. COULEUR NOIR MOIRÉ
 - MET NOUVEAU MÉTAL PRÉPEINT - SOLINS, MAC, COULEUR ZINC QUARTZ, COLLECTION SIGNATURE, SYSTÈME DE PEINTURE TEXTURAL IV IMPRIME MHOC 1850.
 - VT NOUVEAU GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ SUR SABOT CONTINUE
 - F-XX NOUVELLES PORTES ET FENÊTRES COULEUR ESPACE PROFOND 2125-20, BENJAMIN MOORE.
PORTES-ÉLÉVATION AVANT:
PORTES EN BOIS SUR MESURE PAR MENUISERIE DELISLE.
FENÊTRES: ÉLÉVATION AVANT ET LATÉRALE
-DE TYPE LEPAGE, CADRE EN BOIS ET ALUMINIUM PRÉPEINT EXTERIEUR
-VERRE TREMPÉ
-DE TYPE GUILLOTINE AVEC MOUSTOUAIRE
-INSTALLER UN SYSTÈME DE SERRURE DE FENETRES A MOIS DE 36" DU PLANCHER, OUVERTURE MAX DE 4".
 - CR CRÉPI DE CIMENT SUR MAÇONNERIE.

- NOTES DE CONSTRUCTION:**
- C1 FENÊTRE / PORTE À CONSERVER
 - C2 PRÉVOIR MAIN COURANTE EN BOIS PEINT.
 - C3 FENÊTRE DE TYPE GUILLOTINE.
 - C4 NOUVELLE CLÔTURE EN BOIS H=78"
 - C5 CORNIÈRE / SOLIN EN ALUMINIUM ANODISÉ GRIS FONCÉ



EXISTANTE / DÉMOLITION
ÉLÉVATION LATÉRALE - RUE DE LIÈGE EST
1 A-201 3/16" = 1'-0"



CONSTRUCTION
ÉLÉVATION LATÉRALE - RUE DE LIÈGE EST
2 A-201 3/16" = 1'-0"

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1218053017

Unité administrative responsable : Division de l'urbanisme et des services aux entreprises, Direction du développement du territoire, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Projet : 8501-8503, avenue de Gaspé - agrandissement

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 2 : « Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision »			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Résultats attendus pour la priorité 2 : Verdissement d'une cour présentement minéralisée (ajout de 23,4 m ² d'espace vert) et plantation d'un arbre.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 		X	
<p>2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p> <p>L'ajout de 23,4 m² d'espace vert dans la cour et la plantation d'un arbre contribueront à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur.</p>	X		
<p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p>		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 		X	
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 		X	

<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1216495018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

d'adopter le règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2021-07-09 11:21

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1216495018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande des élus de l'arrondissement, un projet de modification du règlement de zonage (01-283) est déposé au conseil d'arrondissement afin de retirer le pavé alvéolé du calcul de pourcentage de verdissement dans les cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'article 413.0.4 du règlement de zonage de l'arrondissement est modifié afin de retirer le pavé alvéolé de la liste des surfaces pouvant être considérées dans le calcul de verdissement. Ce dernier est remplacé par le gazon renforcé qui offre de meilleures performances au niveau du verdissement et de la rétention des eaux pluviales. Le gazon renforcé offre également une flexibilité d'aménagement si une surface plus résistante que du simple gazon est nécessaire (zone à déchet, stationnement, etc.).

Afin d'assurer la cohérence dans le règlement et permettre des espaces de stationnement plus écologiques, le gazon renforcé est également ajouté à l'article 580.1 dans la liste des surfaces autorisées pour une aire de stationnement.

Une définition pour préciser ce qui est considéré comme du gazon renforcé est également ajoutée à l'article 5 du règlement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- le gazon renforcé offre une meilleure performance que le pavé alvéolé du point de vue de la rétention des eaux pluviales;
- l'ajout du gazon renforcé permettra d'aménager des espaces de stationnement plus écologiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision (priorité 2) en améliorant le verdissement des cours et en permettant l'aménagement de stationnements plus écologiques.

Ce dossier contribue également à l'atteinte des engagements en matière de diminution des vulnérabilités climatiques en améliorant la rétention des eaux pluviales sur les propriétés lors des pluies abondantes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification est sujette à un effet de gel sur l'émission des permis d'aménagement de stationnement extérieur. Cela aura pour effet de retarder l'émission de certains permis de construction ou de transformation lorsque les espaces de stationnement obligatoires devront être aménagés complètement en gazon renforcé pour atteindre le pourcentage de verdissement minimal exigé par la réglementation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis publics
Consultation écrite
Approbation référendaire

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion et du premier projet de règlement - effet de gel
Consultation écrite
Adoption du second projet
Approbation référendaire
Adoption du règlement
Avis de conformité
Mise en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-06-21

Olivier GAUTHIER
Chef de division par intérim

Tél : 514 868-3513
Télécop. : 868-4076

Dossier # : 1216495018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.



[PR_01-283-112_2021-07-09.docxGrille-GDD-Mtl-2030-1216495018.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT 01-283-112**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT
VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (01-283)**

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du _____, le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

1. L'article 5 du règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) est modifié par l'ajout, après la définition « façade », de la définition suivante :

« « gazon renforcé » : surface composée de graminées ou de couvre-sol et renforcée par une grille, une membrane ou une structure de plastique alvéolé ajourée à plus de 50% de sa surface. »

2. L'article 413.0.4 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « pavés alvéolés » par les mots « gazon renforcé ».

3. L'article 580.1 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le paragraphe 5°, du paragraphe suivant :

« 6° le gazon renforcé. »

GDD : 1216495018

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1216495018

Unité administrative responsable : Division de l'urbanisme et des services aux entreprises, Direction du développement du territoire, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Projet : *Modification de zonage 01-283-112 sur le verdissement*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 2 : « Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision »			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Résultats attendus pour la priorité 2 : Augmentation du pourcentage d'espaces verts sur les propriétés et lors de l'aménagement de nouveaux espaces de stationnement.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 		X	
<p>2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p> <p>L'augmentation des espaces verts et l'utilisation de gazon renforcé pour les espaces de stationnement aideront à lutter contre le ruissellement des eaux en cas de pluies abondantes.</p>	X		
<p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p>		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 			X
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 			X

<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

IDENTIFICATION**Dossier # :1216495018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Ce sommaire a pour but de déposer le rapport de la consultation écrite qui s'est tenue du 19 août 2021 au 3 septembre 2021.
Aucune intervention de citoyens n'a été reçu lors de la consultation.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERGeneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

514 872-7932

Tél :

Télcop. : 514 868-4706

Dossier # : 1216495018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

Voici le rapport de la consultation écrite tenue du 19 août au 3 septembre 2021 :



[Rapport Consultation écrite 01-283-112.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

Rapport de consultation écrite

Consultation écrite du 19 août au 3 septembre 2021 à 13 h 00
Règlement 01-283-112 modifiant le règlement de zonage 01-283

Objet de la demande de de projet particulier (PPCMOI)

Adopter le Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

Personne-ressource

Geneviève Boucher, conseillère en aménagement, Direction du développement du territoire

Déroulement de la consultation publique

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 mars 2021 portant le numéro 433-2021, du ministre de la Santé et des Services sociaux, le projet de résolution a fait l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours :

- du 19 août au 3 septembre 2021 à 13 h 00 ;
- l'ensemble de la documentation relative au règlement 01-283-112, était disponible en ligne à l'adresse internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les consultations en cours » ;
- les citoyens pouvaient transmettre leurs commentaires et leurs questions sur le projet via un formulaire disponible sur la page internet dédiée à la consultation;

ou

- à l'adresse courriel suivante : lyne.deslauriers@montreal.ca
- par la poste à l'adresse suivante :
Service du greffe
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200
Montréal (Québec) H3N 1M3

Documents disponibles sur le site internet de l'arrondissement

- Avis public
- Présentation détaillée
- Sommaire décisionnel décrivant la demande

Commentaires et questions

Aucune intervention de citoyens n'a été reçue lors de cette consultation.

Préparé par Geneviève Boucher, le 3 septembre 2021

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du jeudi 19 août 2021

Résolution: CA21 14 0232

Donner un avis de motion, déposer et adopter le premier projet de Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) », afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément au décret ministériel portant le numéro 433-2021 du 24 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1216495018

Giuliana FUMAGALLI

Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 19 août 2021

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 7 septembre 2021

Résolution: CA21 14 0274

Adopter le second projet de Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 19 août au 3 septembre 2021.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-112 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été donné le 19 août 2021, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 19 août au 3 septembre 2021 à 13 h, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet le 19 août 2021;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-112 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 19 août au 3 septembre 2021;
2. d'adopter le second projet de règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1216495018

Giuliana FUMAGALLI

Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 septembre 2021



Dossier # : 1218053008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées.

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 24 août 2021 à 16 h au 8 septembre 2021 à 16 h;

2. d'adopter le second projet de résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées, aux conditions suivantes :

- Que seuls les usages de la catégorie C.7A soient autorisés en plus des usages autorisés à la grille des usages et des normes de la zone I04-010;
- Que la superficie de plancher totale pouvant être occupée par des usages de la catégorie C.7A soit limitée 4500 m²;
- Que les usages de la catégorie C.7A soient exercés dans un nouvel agrandissement situé dans le prolongement arrière du bâtiment existant;
- Que le nombre total d'unités de chargement accessoires aux usages de la catégorie C.7A soit limité à 7;
- Que toute unité de chargement accessoire aux usages de la catégorie C.7A soit localisée du côté nord-ouest du bâtiment, face à la voie ferrée;
- Que deux unités de chargement existantes situées du côté sud-est du bâtiment, face aux résidences voisines, soient éliminées;
- Que l'entreposage extérieur de remorques soit interdit;

- Que la présente autorisation soit nulle et sans effet si une demande de certificat d'occupation visant un usage spécifique de la catégorie C.7A n'est pas ouverte dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur;
- Que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2021-09-09 13:55

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1218053008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire addenda a pour but de déposer le rapport de la consultation écrite ayant eu lieu du 24 août 2021 à 16 h au 8 septembre 2021 à 16 h. Conformément au décret ministériel numéro 433-2021 du 24 mars 2021 en lien avec la COVID-19, cette consultation écrite a remplacé l'assemblée publique normalement requise dans le cadre d'une autorisation en vertu du *Règlement RCA04-14003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (P.P.C.M.O.I.) de l'arrondissement.

Aucune question n'a été posée et aucun commentaire n'a été formulé par les citoyens dans le cadre de cette consultation écrite.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en aménagement

514-868-8716

Tél :

Télécop. : 514-886-4706

Dossier # : 1218053008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter la résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées.



[Rapport-consultation-9393StMichel.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-886-4706

Rapport de consultation écrite

Consultation écrite du 24 août 2021 à 16 h au 8 septembre 2021 à 16 h
9393, boulevard Saint-Michel

Objet de la demande de P.P.C.M.O.I.

Autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées.

Responsable du dossier

Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement, Division de l'urbanisme et des services aux entreprises, Direction du développement du territoire

Déroulement de la consultation écrite

Conformément au décret ministériel numéro 433-2021 du 24 mars 2021, ce projet de résolution a fait l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours du 24 août 2021 à 16 h au 8 septembre 2021 à 16 h. L'ensemble de la documentation relative à la demande de P.P.C.M.O.I. était disponible en ligne à l'adresse internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les consultations en cours ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs commentaires et leurs questions sur le projet via un formulaire disponible sur la page internet dédiée à la consultation ou par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200
Montréal (Québec) H3N 1M3

Les documents suivants étaient disponibles sur la page internet de la consultation :

- Avis public;
- Sommaire décisionnel;
- Grille de zonage;
- Critères d'évaluation d'une demande en vertu du Règlement RCA04-14003 sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement;

- Procès verbal de la séance du CCU du 12 mai 2021.
- Plan de localisation;
- Plan du bâtiment existant;
- Plan d'aménagement paysager proposé;
- Plans de l'agrandissement proposé;
- Avis technique en circulation;

La tenue de la consultation a été annoncée par le biais d'un avis public publié sur le site internet de l'arrondissement et de trois affiches installées sur la propriété visée. En tout temps, il était possible de rejoindre le responsable du dossier par téléphone.

Le formulaire électronique demandait de la part des répondants les informations suivantes:

- Nom complet;
- Adresse;
- Adresse courriel;
- Numéro de téléphone (facultatif);
- Résidez-vous ou possédez-vous une propriété dans l'arrondissement de Villeroy-Saint-Michel-Parc-Extension?;
- Quelles sont vos questions concernant le projet ou la dérogation proposée?;
- Avez-vous des commentaires supplémentaires à soumettre au conseil d'arrondissement au sujet de cette demande?

Participation à la consultation

Aucun citoyen n'a participé à la consultation écrite, ni par le biais du formulaire électronique, ni par les autres moyens de communication disponibles.

Commentaires et questions

Aucune question n'a été posée et aucun commentaire n'a été formulé par les citoyens dans le cadre de cette consultation.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du jeudi 19 août 2021

Résolution: CA21 14 0233

Adopter le premier projet de résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le premier projet de résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées, aux conditions suivantes :

- que seuls les usages de la catégorie C.7A soient autorisés en plus des usages autorisés à la grille des usages et des normes de la zone I04-010;
- que la superficie de plancher totale pouvant être occupée par des usages de la catégorie C.7A soit limitée 4 500 m²;
- que les usages de la catégorie C.7A soient exercés dans un nouvel agrandissement situé dans le prolongement arrière du bâtiment existant;
- que le nombre total d'unités de chargement accessoires aux usages de la catégorie C.7A soit limité à 7;
- que toute unité de chargement accessoire aux usages de la catégorie C.7A soit localisée du côté nord-ouest du bâtiment, face à la voie ferrée;
- que deux unités de chargement existantes situées du côté sud-est du bâtiment, face aux résidences voisines, soient éliminées;
- que l'entreposage extérieur de remorques soit interdit;

- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si une demande de certificat d'occupation visant un usage spécifique de la catégorie C.7A n'est pas ouverte dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur;
- que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1218053008

Giuliana FUMAGALLI

Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 19 août 2021

IDENTIFICATION

Dossier # :1218053008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande en vertu du Règlement RCA04-14003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) est déposée visant l'autorisation de la catégorie d'usages *C.7A - Commerce de gros et entreposage* sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel. À l'heure actuelle, seules les catégories d'usage *I.4B - Industrie* et *E.7(1) - Équipements de transport et de communication et infrastructures* sont autorisées sur cette propriété. En vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I., une telle demande doit faire l'objet d'une évaluation par le comité consultatif d'urbanisme préalablement à l'adoption d'un projet de résolution par le conseil d'arrondissement.

Procédure de remplacement:

Cette demande sera traitée conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020. Cet arrêté prévoit une procédure de consultation par écrit de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE99 02038 (18 août 1999) : d'autoriser l'agrandissement d'un usage dérogatoire « peinture, vernis et laque » pour le bâtiment situé au 9393, boulevard Saint-Michel, conformément au Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1).

DESCRIPTION

Réglementation applicable à la zone I04-010

- Usages prescrits :

- I.4B - Industrie (toutes les opérations doivent s'effectuer à l'intérieur du bâtiment, sauf l'entreposage qui est autorisé à l'extérieur)
- E.7(1) - Équipements de transport et de communication et infrastructures
- Hauteur : 1-2 étages, 0-11 mètres
- Mode d'implantation : Isolé, jumelé ou contigu
- Taux d'implantation : 0-65 %
- Marge avant principale : Min. 5 mètres

Dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

- Affectation du sol : Secteur d'emplois
- Densité de construction : 1 à 3 étages hors sol, taux d'implantation faible ou moyen

Dérogation demandée

Autoriser, sur une superficie maximale de 4500 m², la catégorie d'usage C.7A qui regroupe les usages spécifiques suivants :

- Entrepôt
- Marchandise en gros
- Transport et distribution

Dans la classe A de l'usage C.7, toutes les opérations, y compris l'entreposage, doivent être réalisées à l'intérieur d'un bâtiment.

Caractéristiques de la propriété et de son milieu d'insertion

Construit dans les années 1950 et agrandi vers l'arrière en 1999, le bâtiment existant occupe une superficie d'environ 8 400 m² sur une propriété de près de 35 000 m². Occupé jusqu'en 2018 par la compagnie de peinture Benjamin Moore, le bâtiment existant accueille actuellement l'entreprise Duvet Allied qui est spécialisée dans le rembourrage à plumes. Le bâtiment est doté de 13 unités de chargement, dont 4 du côté sud à proximité de résidences voisines, et le terrain comprend 44 unités de stationnement pour automobiles réparties dans deux aires de stationnement. L'entreprise Duvet Allied utilise les unités de chargement du côté sud pour la réception de la matière brute et celles au nord pour l'expédition. La majeure partie de la cour avant donnant sur le boulevard Saint-Michel est aménagée en espace vert et donne lieu à plusieurs arbres matures. La majorité de l'espace extérieur au nord du bâtiment est asphaltée en lien avec les activités de chargement et de déchargement, tandis que le côté sud de ce dernier est aménagé avec une bande végétalisée et une haie de cèdres en guise d'écran visuel pour les résidences voisines. La cour arrière est actuellement un grand espace gazonné ne comptant aucun arbre. Une voie de circulation ceinturant le bâtiment permet aux camions de circuler sur le site. Deux voies d'accès, dont une face à l'intersection de la rue Charland et l'autre à l'extrémité sud du terrain, permettent d'accéder à la propriété. La première est constituée d'un virage d'entrée directe de type « right-in » ainsi que d'une sortie contrôlée par feu de circulation, alors que la deuxième n'est pas contrôlée par feu. Notons également qu'une ligne de 315 kV d'Hydro-Québec passe au-dessus du coin nord-ouest de la propriété.

Dans le voisinage immédiat, mentionnons la présence de propriétés résidentielles sur la rue Bressani, au sud du bâtiment visé. Ces dernières sont localisées à environ 30 mètres des unités de chargement existantes du côté sud du bâtiment, mais séparées de celles-ci par une haie de cèdres et une clôture. Des côtés nord et est du bâtiment se trouvent les

bâtiments et stationnements de la fourrière d'automobiles Remorquage Météor. Il importe de préciser que la voie longeant le côté nord de la propriété est utilisée à la fois par cette entreprise et par la Ville de Montréal afin d'accéder au dépôt à neige de la carrière Francon.

De façon globale, cette portion du boulevard Saint-Michel est caractérisée par une mixité d'usages relativement hétéroclite. Des fonctions industrielles et commerciales de moyenne intensité sont présentes de part et d'autre de la voie ferrée séparant les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Montréal-Nord. Toutefois, on trouve un peu plus au sud des bâtiments résidentiels et mixtes de 2 ou 3 étages ainsi qu'un pôle institutionnel important comprenant le Collège Reine-Marie, l'école Lucien-Guilbault et l'école Louis-Joseph-Papineau.

Description du projet

Face à la demande croissante pour des espaces d'entreposage et de distribution en milieu urbain et la faible disponibilité de tels espaces dans la partie nord de l'île de Montréal, la présente demande vise à autoriser ce type d'usage sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel. Plus spécifiquement, il est proposé d'autoriser, sur une superficie maximale de 4500 m², la catégorie d'usages C.7A qui permet les activités d'entreposage, de marchandise en gros, de transport et de distribution. Selon les requérants, une vaste gamme d'entreprises serait intéressée à louer un tel espace, notamment des entreprises de commerce de détail souhaitant développer leurs activités de commerce numérique et les services de livraison et d'entreposage. Pour ces entreprises, il est essentiel d'avoir des espaces d'entreposage à proximité de la destination finale de leurs produits, sans quoi les livraisons doivent se faire sur de plus longues distances et dans de plus gros véhicules mal adaptés au contexte urbain. Ainsi, l'intention des requérants est de saisir le potentiel résiduel du terrain en visant des activités plus propres et compatibles avec le milieu d'insertion que des fonctions industrielles, tout en répondant à la demande importante pour des emplacements autorisant la catégorie d'usages visée.

La présente autorisation prévoit que la catégorie d'usages C.7A soit exercée dans un agrandissement du bâtiment principal en respectant une superficie maximale de 4500 m². Il est proposé d'éliminer deux unités de chargement existantes situées du côté sud du bâtiment afin d'améliorer la quiétude des résidences voisines. Un maximum de 7 unités de chargement pourront être dédiées à cette catégorie d'usages et l'ensemble de ces dernières devront être localisées du côté nord-ouest du bâtiment, soit du côté opposé des résidences. Toutes les opérations, y compris l'entreposage, devront être réalisées à l'intérieur du bâtiment et l'entreposage extérieur de remorques sera explicitement interdit.

Agrandissement du bâtiment principal

La présente autorisation vise uniquement l'autorisation de la catégorie d'usages C.7A. L'agrandissement du bâtiment principal fera l'objet d'une demande de permis de transformation distincte en conformité avec le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement et sera assujéti à une autorisation en vertu du Règlement RCA06-14001 sur les P.I.I.A. Le nouveau volume occupera l'espace excédentaire situé à l'arrière du bâtiment existant dans la continuité de ce dernier. Il comptera un étage d'au plus 11 mètres et une superficie maximale de 4 500 m². Un maximum de 7 unités de chargement supplémentaires seront aménagées du côté nord-ouest du bâtiment, dont une serait dotée d'une rampe permettant à de plus petits véhicules d'accéder aux espaces d'entreposage. Au moins 22 unités de stationnement supplémentaires seront aménagées pour répondre aux exigences minimales en stationnement pour le nouvel usage. Le Règlement de zonage exigera la plantation de plus d'une centaine d'arbres et la création de nouveaux îlots végétalisés. Les arbres seront plantés en majeure partie du côté sud de la propriété afin de renforcer l'écran visuel et acoustique déjà présent, tout en augmentant la couverture de la canopée et la biodiversité du terrain.

Avis technique en circulation

Considérant que la catégorie d'usage visée est typiquement associée à des livraisons fréquentes par camion 53' (WB-20) ou par fourgonnette, la Direction du développement du territoire a demandé au requérant de produire un avis technique en circulation afin d'évaluer les impacts anticipés. Ce document, déposé dans sa mouture finale le 22 avril 2021, révèle que l'ajout d'une superficie maximale de 4500 m² pour l'exploitation du nouvel usage aura un impact minime sur la circulation aux heures de pointe du matin et du soir, et ce, considérant le fort débit déjà présent sur le boulevard Saint-Michel et certaines rues transversales. Il est anticipé que la superficie additionnelle associée au nouvel usage générera environ 29 déplacements entrants le matin et environ 25 déplacements sortants en fin d'après-midi. Toutefois, l'avis technique propose certaines modifications à l'aménagement du domaine public face au site et à la programmation des feux de circulation dans le but d'améliorer davantage la fluidité et la sécurité des déplacements. Or, après consultation de la Division des études techniques de l'arrondissement et de la Division du développement et de la planification de la mobilité à la Ville-centre, il est proposé de maintenir la situation actuelle puisque les flux de circulation anticipés et les type de véhicules utilisés sont semblables à ceux de l'entreprise Benjamin Moore qui occupait le site pendant plusieurs décennies. Des ajustements pourront être faits aux aménagements sur le domaine public ou aux cycles des feux de circulation au besoin une fois que le nouvel usage sera en exploitation.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'objectif du Plan d'urbanisme en ce qui concerne la consolidation des secteurs d'emplois est respecté;
- L'autorisation de la nouvelle catégorie d'usages permettra de répondre à une demande croissante pour des espaces d'entreposage et de distribution en milieu urbain;
- La nouvelle catégorie d'usages est compatible avec le milieu d'insertion considérant la présence historique à même la propriété visée d'activités industrielles plus nuisibles;
- L'emplacement et l'aménagement proposé pour l'agrandissement aura peu d'impact visuel ou acoustique sur le voisinage et apportera même des améliorations à ces égards;
- L'impact sur la fluidité de la circulation de la nouvelle catégorie d'usages, de par les limites de superficie et de nombre de quais imposées, sera minime.

Toutefois, la Direction est d'avis que les conditions suivantes devraient être respectées dans le cadre de la présente autorisation :

- Que seuls les usages de la catégorie C.7A soient autorisés en plus des usages autorisés à la grille des usages et des normes de la zone I04-010;
- Que la superficie de plancher totale pouvant être occupée par des usages de la catégorie C.7A soit limitée 4500 m²;
- Que les usages de la catégorie C.7A soient exercés dans un nouvel agrandissement situé dans le prolongement arrière du bâtiment existant;
- Que le nombre total d'unités de chargement accessoires aux usages de la catégorie C.7A soit limité à 7;
- Que toute unité de chargement accessoire aux usages de la catégorie C.7A soit localisée du côté nord-ouest du bâtiment, face à la voie ferrée;
- Que deux unités de chargement existantes situées du côté sud-est du bâtiment, face aux résidences voisines, soient éliminées;

- Que l'entreposage extérieur de remorques soit interdit;
- Que la présente autorisation soit nulle et sans effet si une demande de certificat d'occupation visant un usage spécifique de la catégorie C.7A n'est pas ouverte dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur;
- Que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

Lors de sa séance du 12 mai 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable par rapport à la demande, et ce, aux conditions proposées par la Direction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'étude de la demande de P.P.C.M.O.I. : 5000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'agrandissement du bâtiment afin d'accueillir la nouvelle catégorie d'usage entraînera la plantation de plus d'une centaine d'arbres et l'aménagement de nouveaux îlots végétalisés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un projet de résolution adopté en vertu d'un règlement sur les P.P.C.M.O.I. doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation. Or, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, les consultations publiques peuvent être remplacées par une consultation écrite de 15 jours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage de la demande sur la propriété visée

- Avis public annonçant la consultation écrite, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Avis public annonçant la période d'approbation référendaire

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du projet de résolution

- Consultation écrite d'une durée de 15 jours
- Diffusion du rapport de la consultation écrite
- Adoption du 2^e projet de résolution
- Période de signature des demandes d'approbation référendaire
- Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-14

Olivier GAUTHIER
C/d par intérim urb. serv. entreprises

Tél : 514 868-3513
Télécop. : 868-4076

Dossier # : 1218053008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter la résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées.



[Localisation.pdf](#)[I04-010.pdf](#)[Critères-PPCMOI.pdf](#)[PV CCU 2021-05-12.pdf](#)[Plan-existant.pdf](#)



[Proposition-agrandissement.pdf](#)[Plan-paysage-proposé.pdf](#)[Avis-technique-circulation.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706



SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 12 mai 2021, à 18h00

En vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Mary Deros, présidente du comité et conseillère de la ville - district de Parc-Extension

Membres du comité :

Sylvia Jefremczuk

Véronique Lamarre

Daniela Manan

Katherine Routhier

Olivier Gauthier, chef de division urbanisme et services aux entreprises

Geneviève Boucher, conseillère en aménagement

Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement

Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement

Annie Robitaille, agente de recherche

Absents :

Francis Grimard

Karim Guirguis

1. Ouverture de la séance

À 18h00, la présidente Mary Deros, débute la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Katherine Routhier
appuyé par Véronique Lamarre
d'adopter l'ordre du jour.
ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt

Aucun des membres présents ne déclarent d'intérêt dans les dossiers qui sont présentés.

4. Adoption de procès-verbaux

Il est proposé par Katherine Routhier
appuyé par Daniela Manan
d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021.
ADOPTÉ à l'unanimité.

5. Suivi des dossiers

6.6. PPCMOI : 9393, boulevard Saint-Michel	
Présenté par	Invités
Mitchell Lavoie Conseiller en aménagement	Aucun
Objet	
Adopter la résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7A sur une superficie maximale de 4500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux catégories d'usages prescrites à la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).	
Commentaires	
<p>Les commentaires ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la difficulté pour un camion circulant en direction nord d'effectuer le virage vers le site à l'accès sud du terrain et le fait que cet accès soit utilisé exclusivement par l'entreprise de rembourrage déjà en place pour la réception de marchandises, et ce, à faible fréquence; - le fait que les camions desservant le nouvel usage utiliseraient exclusivement l'accès nord qui est plus grand; - l'augmentation de la circulation à prévoir et les inquiétudes quant à la sécurité des piétons considérant la présence de deux écoles à proximité; - la possibilité de revoir certains aménagements sur le domaine public s'il y a des enjeux de sécurité une fois le nouvel usage en place; - le fait que la catégorie d'usages C.7 visée serait exercée à exclusivement l'intérieur du nouvel agrandissement; - le souhait des membres d'en connaître davantage sur l'usage spécifique qui serait exercé si l'autorisation de l'usage C.7 est accordée; - le fait qu'il soit impossible de connaître l'usage spécifique du nouvel espace étant donné que la catégorie d'usage visée n'est pas encore autorisée (trop d'incertitude pour d'éventuels locataires); - le fait que les espaces occupés par des usages de type C.7 sont généralement aménagés sous forme d'entrepôt; - le fait que les requérants souhaitent réaliser un projet exemplaire pour attirer une entreprise ayant une bonne réputation; - le fait que l'entreprise de rembourrage qui occupe l'entièreté du bâtiment existant va y demeurer, même suite à l'agrandissement; - le fait que Benjamin Moore (ancien occupant) faisait déjà de l'entreposage sur le site; - les raisons pour lesquelles le projet d'agrandissement n'est pas présenté en même temps que la demande de PPCMOI, notamment le fait que l'agrandissement proposé est conforme à la réglementation et que ce dernier ne sera pas réalisé si la catégorie d'usages C.7 n'est pas autorisée; - le fait que les usages autorisés de plein droit dans la catégorie I.4 peuvent être plus nuisibles pour le secteur que l'usage C.7 demandé en PPCMOI; - le fait que le projet d'agrandissement entraînerait la plantation de nombreux arbres; - la possibilité de prévoir des bornes de recharge électriques pour les camions. 	

CCU21-05-12-PPCMOIO2	Résultat : Favorable
<p>CONSIDÉRANT</p> <p>L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);</p> <p>Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée, et ce, aux conditions proposées par la Direction.</p> <p>Il est proposé par Katherine Routhier appuyé par Véronique Lamarre</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité.</p>	

7. Varia

8. Levée de la séance
Tous les points ayant été traités à 20h45, Du consentement unanime des membres du comité, la séance est levée. ADOPTÉ.

Signée à Montréal, ce 12^e jour du mois de mai 2021.

Mary Deros, Présidente du comité
et conseillère de la ville - district de Parc-Extension

Annie Robitaille, Secrétaire du comité

Critères d'évaluation d'une demande en vertu du Règlement RCA04-14003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) de l'arrondissement

Les critères suivant lesquels est faite l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1 respect des objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux, des types de matériaux de revêtement proposés pour les constructions ainsi que de l'affichage;
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu;
- 10° accessibilité universelle du projet, en regard notamment de la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, de l'aménagement sentiers sécuritaires et éclairés entre un bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

1090 Ave PRATT, 200
OUTREMONT. QC, H2V 2V2

T: 514-875-5427
www.aaarchitects.ca

9393 BVL
SAINT-MICHEL | **ALT & AGAPI**
ARCHITECTES

- 30 MARS 2021 -
NOUVEAU ENTREPOT

















CONCEPT D'AMÉNAGEMENT - PLAN D'ENSEMBLE



Alignement d'arbres à grand déploiement bonifiant l'écran de conifère existante

Arbre existant à conserver

Écran arbustive

Écran arbustive permettant de dissimuler le stationnement

Alignement d'arbres à grand déploiement bonifiant l'écran de conifère existante

Haie de conifère existante à conserver

Alignement d'arbres colonaire

Alignement d'arbres à grand déploiement



Le 9 mars 2021

Par courriel : lorne@Lamour.com

Monsieur Frederick Lizotte
Location Commercial
INVESTISSEMENTS URLICAN SENC
55, rue Louvain Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H2N 1A4

Objet : Mise à jour - Avis technique de circulation 9393 boulevard Saint-Michel à Montréal

N/Réf. : M05960A G:_Projets\M05960A\080_RAPPORTS\M05960A_Avis technique_E05.docx

Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous transmettre une mise à jour de notre avis technique en lien avec les impacts sur la circulation du projet, localisé au 9393 boulevard Saint-Michel à Montréal. Nous comprenons que le site à l'étude accueille actuellement les anciennes installations de l'entreprise Benjamin Moore et qu'il est prévu d'en modifier l'usage pour accueillir l'entreprise Allied Feather, une manufacture de rembourrage, incluant un agrandissement (46 500 pi²) pour une entreprise de distribution ou d'entrepôt. Le plan du site est disponible à l'annexe A. Dans cette optique, l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension requiert la réalisation d'une étude d'impact sur la circulation dans le cadre du PPCMOI.

Le présent document présente les analyses suivantes :

- Conditions de circulation actuelles;
- Mise à jour de la génération, distribution et affectation des déplacements associés au projet;
- Conditions de circulation anticipées;
- Fonctionnalité et sécurité sur le site et sur le réseau routier adjacent;
- Conclusion et recommandations.



1. Conditions de circulation actuelles

1.1 Identification des heures de pointe

Les données de comptage aux intersections suivantes, disponibles sur le portail de données ouvertes de la ville de Montréal¹, ont été utilisées dans l'analyse des conditions de circulation :

- Intersection du boulevard Saint-Michel, du boulevard Industriel et de la rue de Port-Royal E, jeudi 6 septembre 2018;
- Intersection du boulevard Saint-Michel et de l'avenue Charland, mardi 4 février 2014;
- Intersection du boulevard Saint-Michel et de l'avenue Champdoré, jeudi 7 juin 2012.

La compilation des données de comptage a permis de déterminer les heures de pointe suivantes pour le réseau routier :

- Heure de pointe du matin : 7 h 30 à 8 h 30;
- Heure de pointe de l'après-midi : 16 h 30 à 17 h 30.

Puisque les comptages ont été réalisés sur plusieurs années, les débits ont été balancés au comptage le plus récent, soit celui de l'intersection des boulevards Saint-Michel et Industriel, pour en limiter l'écart lors des simulations. Le détail des données de comptage utilisées pour les simulations est disponible à l'annexe B.

1.2 Indicateur de performance

L'indicateur retenu pour les analyses de performance du réseau routier est le niveau de service. Ce dernier permet de qualifier les conditions de circulation à l'intersection, aux approches et aux mouvements. Le niveau de service « A » exprime une excellente fluidité du trafic, tandis que le niveau de service « F » définit une mauvaise circulation (intersection saturée). Les niveaux intermédiaires définissent des conditions variables entre ces deux extrêmes, sur la base de délais moyens par véhicule. Le tableau 1 présente les délais associés aux niveaux de service.

Tableau 1 Délais associés aux niveaux de service

Niveau de service	Qualité de l'écoulement	Délai moyen par véhicule (intersection gérée par des arrêts)	Délai moyen par véhicule (intersection gérée par des feux de circulation)
A	Excellent	≤ 10 sec.	≤ 10 sec.
B	Très bon	> 10 et ≤ 15 sec.	> 10 et ≤ 20 sec.
C	Bon	> 15 et ≤ 25 sec.	> 20 et ≤ 35 sec.
D	Acceptable	> 25 et ≤ 35 sec.	> 35 et ≤ 55 sec.
E	Difficile	> 35 et ≤ 50 sec.	> 55 et ≤ 80 sec.
F	Critique	> 50 sec.	> 80 sec.

L'analyse des conditions de circulation simulées aux approches des différentes intersections du réseau routier à l'étude a été réalisée à l'aide des logiciels Synchro 10 et Simtraffic 10².

¹ Ville de Montréal (s.d.). Portail de données ouvertes, tiré de : <http://donnees.ville.montreal.qc.ca/> [consulté en juin 2020].

² Trafficware LLC : Synchro plus Simtraffic 10 (version 10.3, build 28, rev 0) - Signal Timing and Analysis Software, 1993-2017.



1.3 Résultats

1.3.1 Heure de pointe du matin (7 h 30 à 8 h 30)

À l'heure de pointe du matin, les conditions de circulation varient grandement en fonction des intersections dans le secteur à l'étude, l'écoulement global aux intersections variant de très bon (niveau de service de B) à critique (niveau de service de F).

Sur le boulevard Saint-Michel, les conditions de circulation sont globalement bonnes. Seul le mouvement de virage à gauche depuis l'approche sud de l'intersection avec l'avenue Charland présente un écoulement critique (niveau de service de F). En direction sud (direction de la pointe), l'écoulement reste bon malgré des débits importants.

La situation est toutefois plus difficile pour les axes secondaires, notamment les approches suivantes :

- Approches est et ouest de l'intersection des boulevards Saint-Michel et Industriel où un écoulement critique (niveau de service de F) est observé;
- Approche ouest de l'intersection du boulevard Saint-Michel et de l'avenue Charland où un écoulement difficile (niveau de service de E) est observé.

La figure 1 illustre les conditions de circulation actuelles à l'heure de pointe du matin dans le secteur à l'étude. Le détail des simulations est disponible à l'annexe C.

1.3.2 Heure de pointe de l'après-midi (16 h 30 à 17 h 30)

À l'heure de pointe de l'après-midi, les conditions de circulation varient aussi grandement en fonction des intersections dans le secteur à l'étude, l'écoulement global aux intersections variant de bon (niveau de service de C) à critique (niveau de service de F).

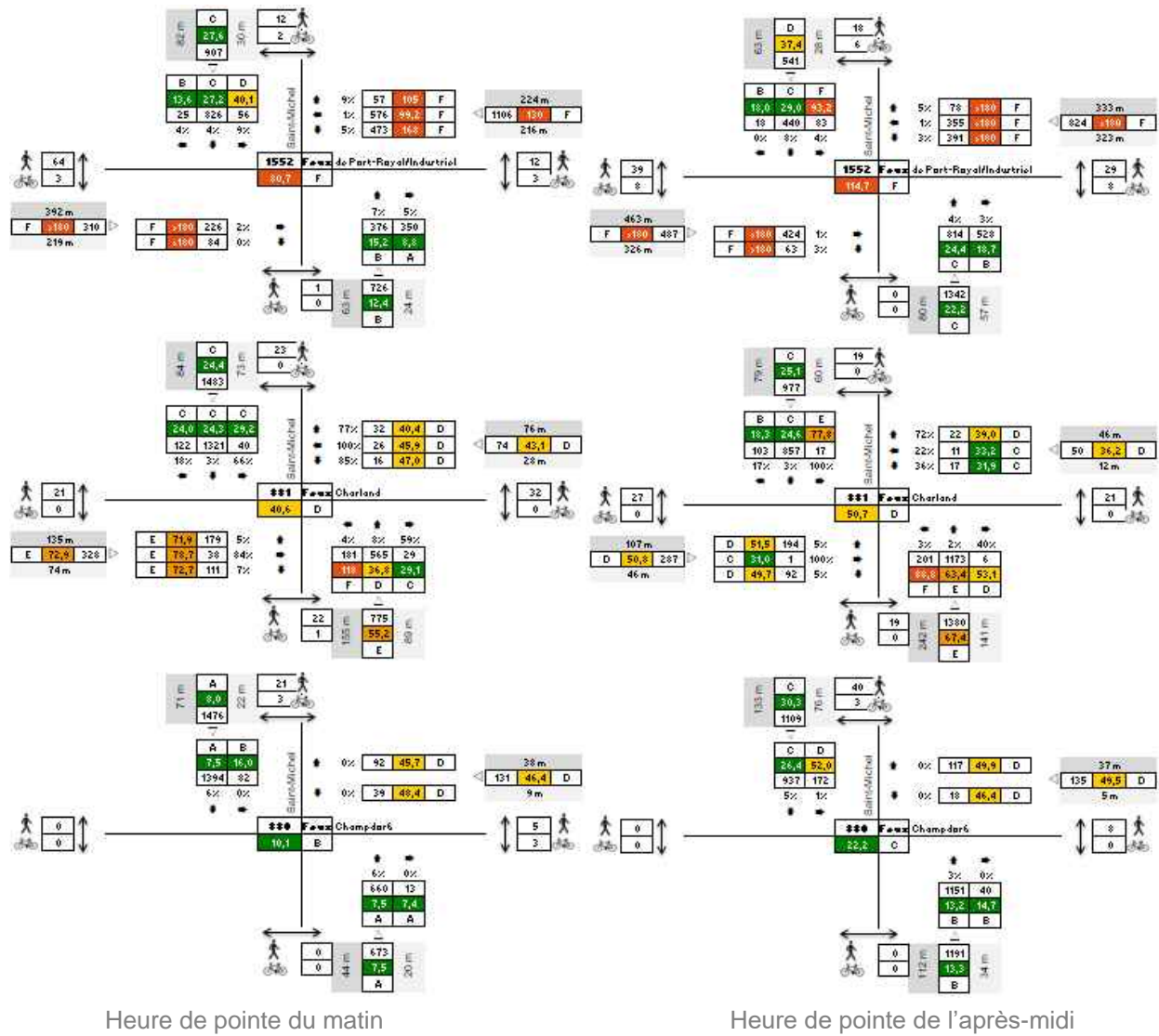
Sur le boulevard Saint-Michel, les conditions de circulation sont globalement bonnes. Un ralentissement est toutefois observé à l'approche sud (direction de la pointe) à l'intersection avec l'avenue Charland. Autrement, les mouvements de virage à gauche depuis l'approche nord des intersections avec le boulevard Industriel et l'avenue Charland présente respectivement des écoulements critique (niveau de service de F) et difficile (niveau de service de E).

Aux approches secondaires, l'écoulement est acceptable (niveau de service de D), à l'exception de l'intersection avec le boulevard Industriel où les approches est et ouest présentent un écoulement critique (niveau de service de F).

La figure 1 illustre les conditions de circulation actuelles à l'heure de pointe de l'après-midi dans le secteur à l'étude. Le détail des simulations est disponible à l'annexe C.



Figure 1 Conditions de circulation actuelles





2. Génération des déplacements

Afin de représenter l'impact du projet à l'étude, il est nécessaire de considérer la différence entre les déplacements générés par l'entreprise actuelle Benjamin Moore (au moment des comptages) et celles prévues à l'ultime. L'estimation des déplacements générés par les usages s'appuie sur des données provenant du manuel de référence Trip Generation Handbook (TGH), 10e édition. Il s'agit d'une estimation théorique des déplacements engendrés par de tels projets. Les taux de génération représentent une moyenne pondérée de résultats d'études similaires réalisées pour des sites de fonctions semblables au Canada et aux États-Unis. Ces taux de génération supposent une utilisation exclusive (100 %) de l'automobile d'où la nécessité d'inclure les parts modales des transports actif et collectif.

À titre informatif, la catégorie « Manufacturing », soit le code 140 du TGH, a été considérée dans l'exercice de génération pour les deux entreprises suivantes :

- L'entreprise actuelle Benjamin Moore;
- L'entreprise prévue Allied Feather.

Pour la superficie additionnelle, la catégorie « General Light Industriel », soit le code 110 du TGH, a été considérée dans l'exercice de génération, car cet agrandissement peut être occupé tant par un centre de distribution que par un entrepôt.

Les tableaux 2 et 3 présentent les déplacements bruts associés aux différents usages aux heures de pointe du matin et de l'après-midi. Notons que puisque les deux entreprises (Benjamin Moore et Allied Feather) font partie de la même catégorie, leur taux moyen de déplacement aux heures de pointe sont les mêmes, ce qui implique que l'impact du projet est directement lié à l'agrandissement.

Tableau 2 Déplacements bruts associés aux usages à l'heure de pointe du matin

Usage	Taux moyen (dépl./h)	Déplacements entrants		Déplacements sortants		Total (dépl./h)	
		%	dépl./h	%	dépl./h		
Dégénération							
Benjamin Moore	90 000 pi ²	0,62	77 %	-43	23 %	-13	-56
Génération							
Allied Feather	90 000 pi ²	0,62	77 %	43	23 %	13	56
Superficie additionnelle	46 500 pi ²	0,70	88 %	29	12 %	4	33
Différentiel				29		4	33

Tableau 3 Déplacements bruts associés aux usages à l'heure de pointe de l'après-midi

Usage	Taux moyen (dépl./h)	Déplacements entrants		Déplacements sortants		Total (dépl./h)	
		%	dépl./h	%	dépl./h		
Dégénération							
Benjamin Moore	90 000 pi ²	0,67	31 %	-19	69 %	-41	-60
Génération							
Allied Feather	90 000 pi ²	0,67	31 %	19	69 %	41	60
Superficie additionnelle	46 500 pi ²	0,63	13 %	4	87 %	25	29
Différentiel				4		25	29



Afin de tenir compte des particularités du projet et du milieu dans lequel il est implanté, les hypothèses suivantes ont été posées. Des parts modales associées au transport actif ainsi qu'au transport collectif sont appliquées à la génération des déplacements. Ces valeurs se basent sur les parts modales associées au quartier Saint-Michel dans l'enquête Origine-Destination (O-D) de 2018 réalisée par l'Agence régionale de transport métropolitain (ARTM)³.

Aux heures de pointe du matin et de l'après-midi, les parts modales sont les suivantes :

- 19,1% pour le transport actif;
- 17,6 % pour le transport collectif.

Compte tenu des usages industriels exclusifs, aucun taux d'échange⁴ ni de « pass-by »⁵ n'est considéré.

Le tableau 4 présente la génération véhiculaire nette du projet aux heures de pointe du matin et de l'après-midi. Le détail des calculs de génération peut être consulté à l'annexe D.

Tableau 4 Génération véhiculaire nette aux heures de pointe du matin et de l'après-midi

Usage	Heure de pointe du matin			Heure de pointe de l'après-midi			
	Entrée (véh./h)	Sortie (véh./h)	Total (véh./h)	Entrée (véh./h)	Sortie (véh./h)	Total (véh./h)	
Dégénération							
Benjamin Moore	90 000 pi ²	-27	-9	-36	-13	-25	-38
Génération							
Allied Feather	90 000 pi ²	27	9	36	13	25	38
Superficie additionnelle	46 500 pi ²	19	2	21	2	16	18
Différentiel		19	2	21	2	16	18

Le projet générera un total de **21 véh./h à l'heure de pointe du matin** et **18 véh./h à l'heure de pointe de l'après-midi**.

3. Distribution et affectation des déplacements

Les débits générés par le projet aux heures de pointe du matin et de l'après-midi ont été distribués et affectés en fonction des patrons actuels de déplacements. La méthodologie employée consiste à affecter les déplacements véhiculaires sur le réseau routier en conservant la même distribution véhiculaire actuellement observée aux approches.

³ Source : Enquête OD 2018 ARTM, secteur 109 - Saint-Michel, Par mode - PPAM - Non motorisé (Produits).

⁴ Lorsqu'un projet comporte plusieurs usages, il est supposé que les usagers en profitent pour s'arrêter à plus d'un endroit lors d'un même déplacement. Dans ce cas, des proportions d'échange sont considérées.

⁵ Pour certains usages, il est supposé que des usagers circulant actuellement sur le réseau routier s'arrêteront au site du projet après l'ouverture. Dans ce cas, des proportions de « pass-by » sont considérées.



4. Conditions de circulation anticipées

4.1 Heure de pointe du matin (7 h 30 à 8 h 30)

À l'heure de pointe du matin, le projet n'engendre aucune dégradation des conditions de circulation. Cela est associé à la faible variation des débits sur le réseau routier à l'étude. Les niveaux de service globaux aux intersections restent identiques. La programmation des feux de circulation actuelle est résiliente compte tenu de la génération des déplacements engendrée par le projet.

La figure 3 illustre les conditions de circulation anticipées à l'heure de pointe du matin dans le secteur à l'étude. Le détail des simulations est disponible à l'annexe E.

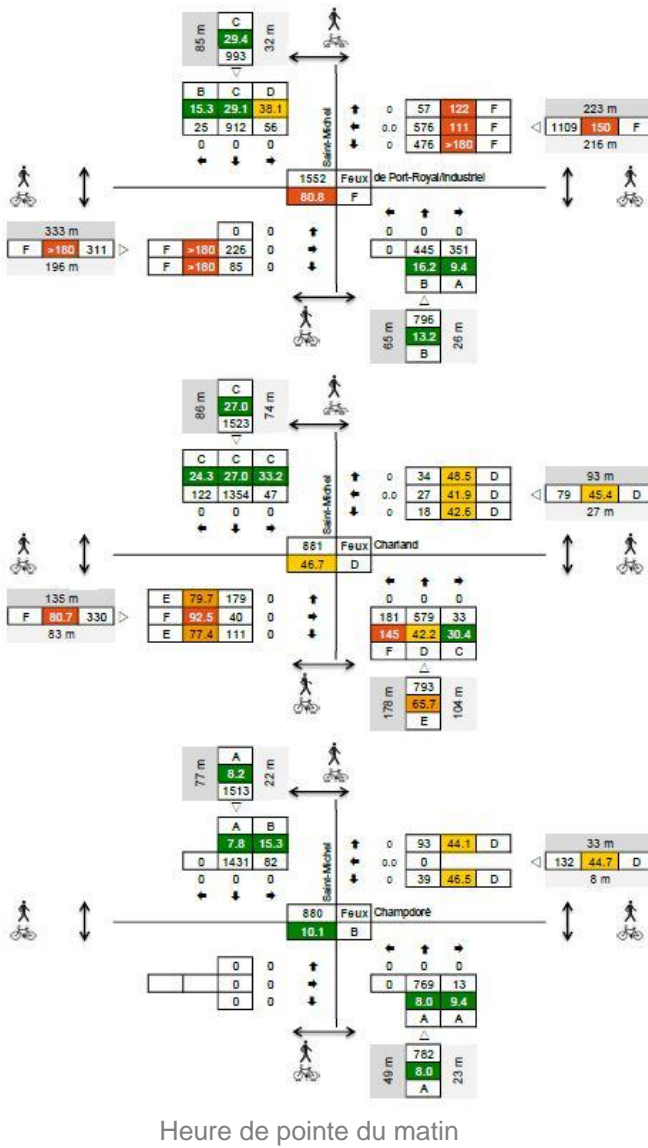
4.2 Heure de pointe de l'après-midi (16 h 30 à 17 h 30)

À l'heure de pointe de l'après-midi, le projet n'a pas d'impact significatif sur les conditions de circulation. On note un allongement de 5 s sur le délai moyen global de l'intersection Saint-Michel et Charland passant d'un niveau de service acceptable (D) à difficile (E). Cette légère dégradation (5 s) est principalement causée par l'approche sud de cette intersection qui est très sollicitée dès l'actuel, soit un débit de 1 380 véh./h, où seulement 4 véh./h est ajouté à cette approche, ce qui est non significatif.

La figure 4 illustre les conditions de circulation anticipées à l'heure de pointe de l'après-midi dans le secteur à l'étude. Le détail des simulations est disponible à l'annexe E.



Figure 2 Conditions de circulation anticipées



Heure de pointe du matin

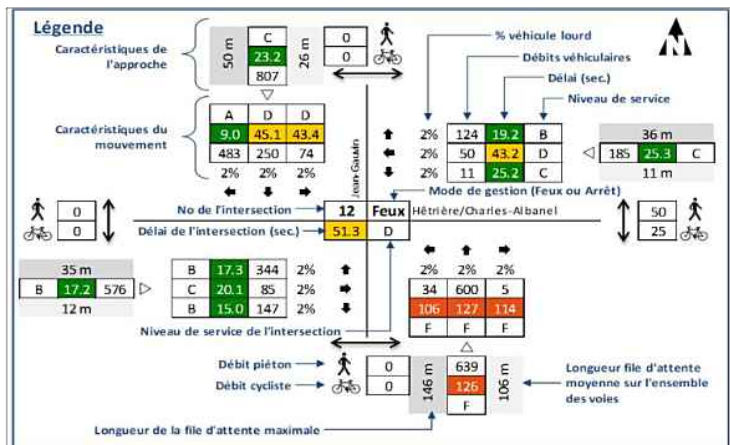
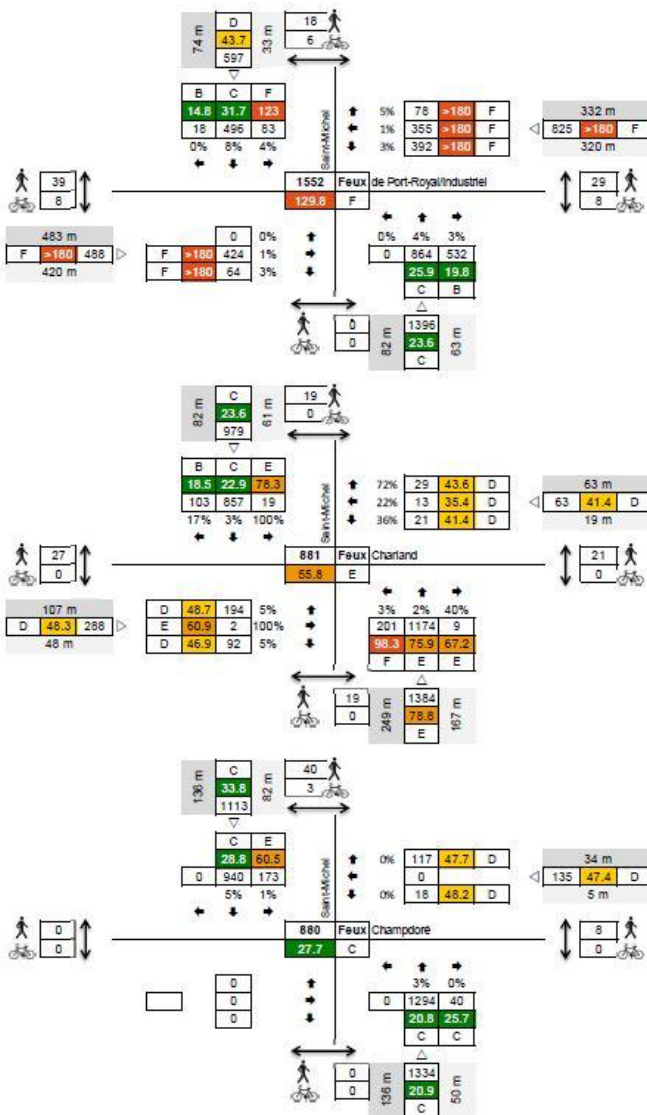
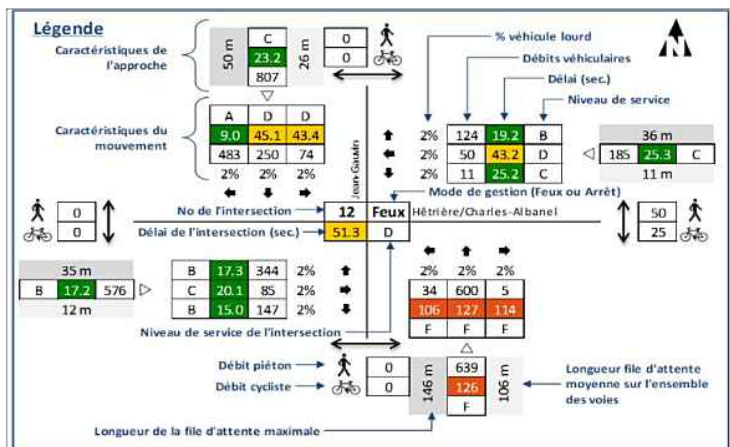




Figure 4 Conditions de circulation anticipées



Heure de pointe de l'après-midi





5. Fonctionnalité du site et du réseau routier adjacent

5.1 Accès au site

Le site à l'étude est desservi par deux accès situés du côté est de la chaussée du boulevard Saint-Michel. L'accès nord est positionné à l'approche ouest de l'intersection du boulevard Saint-Michel et de l'avenue Charland, tandis que l'accès sud est positionné à approximativement 110 m en amont de l'intersection. Le site de l'entreprise Allied Feather bénéficiera de ses deux accès, l'une primaire (nord) et l'autre secondaire (sud). L'accès nord joue le rôle d'entrée primaire, dû au fort achalandage en camions. Il est important de noter que deux quais au côté sud seront condamnés.

5.1.1 Positionnement des accès

Selon le *Guide canadien de conception géométrique des routes* de l'Association des transports du Canada (ATC)⁶, des valeurs minimales de dégagement entre les carrefours importants et les entrées ou ruelles sont recommandées.

Dans présent cas, l'accès nord étant positionné au niveau de l'intersection avec l'avenue Charland, il est exempt de ces recommandations. En ce qui a trait à l'accès sud, puisqu'il est localisé sur une artère principale, un dégagement minimal de 70 m devrait être respecté entre l'accès et l'intersection du boulevard Saint-Michel et de l'avenue Charland. Le dégagement actuel est approximativement 110 m, ce qui respecte les recommandations de l'ATC.

5.1.2 Caractéristiques des accès

Accès nord

Tel que présenté à la figure 4, en plus de l'accès à double sens géré par les feux de circulation de l'intersection du boulevard Saint-Michel et de l'avenue Chamberland, une bretelle d'accès en sens unique permet l'entrée des véhicules sur le site depuis l'approche sud de l'intersection. Cette bretelle est notamment nécessaire aux véhicules lourds qui seraient incapables d'effectuer un virage à droite aux feux de circulation, soit entre les deux têtes de feux présentées à la photo ci-dessous, l'espace étant limité. L'arrêt du trottoir au niveau de la bretelle laisse toutefois sous-entendre que les véhicules ont priorité sur les piétons, ce qui ne devrait pas être le cas. Le trottoir doit être modifié afin qu'il soit continu et abaissé à la hauteur de la bretelle puisque les piétons ont priorité à cet endroit. Dans le même ordre d'idée, le trottoir est continu au niveau de l'accès géré par les feux de circulation ce qui donne un faux sentiment de sécurité aux piétons lors de la traversée de l'approche est. Le trottoir devrait plutôt y être interrompu afin que les piétons effectuent un arrêt et traversent au moment du feu vert.

Par la suite, un enjeu de sécurité est lié au manque de canalisation des mouvements véhiculaires à l'entrée au site ainsi qu'à la tête de feu de circulation localisé entre la bretelle d'accès et l'accès à double sens. Tel que présenté à la photo 1, celui-ci n'est pas protégé physiquement. Il est donc recommandé d'aménagement une bordure. Cette bordure permet également de mieux diriger les mouvements véhiculaires au niveau de la bretelle d'accès pour éviter toute confusion. À noter qu'un cône est actuellement présent du côté sud de l'accès (photo 1) afin de possiblement protéger une ancienne base de fût pour feux de circulation.

⁶ ATC (2017). Guide canadien de conception géométrique des routes, Chapitre 8 – Accès, Figure 8.8.2, p.51.



Photo 1 Accès nord – Feux de circulation non protégés



Source : Google Street View (2019)

Finalement, il est à noter que la Ville devrait éventuellement effectuer la mise aux normes de l'intersection, incluant les feux de circulation, puisqu'elle n'est pas conforme. Par exemple, les enjeux suivants ont été observés :

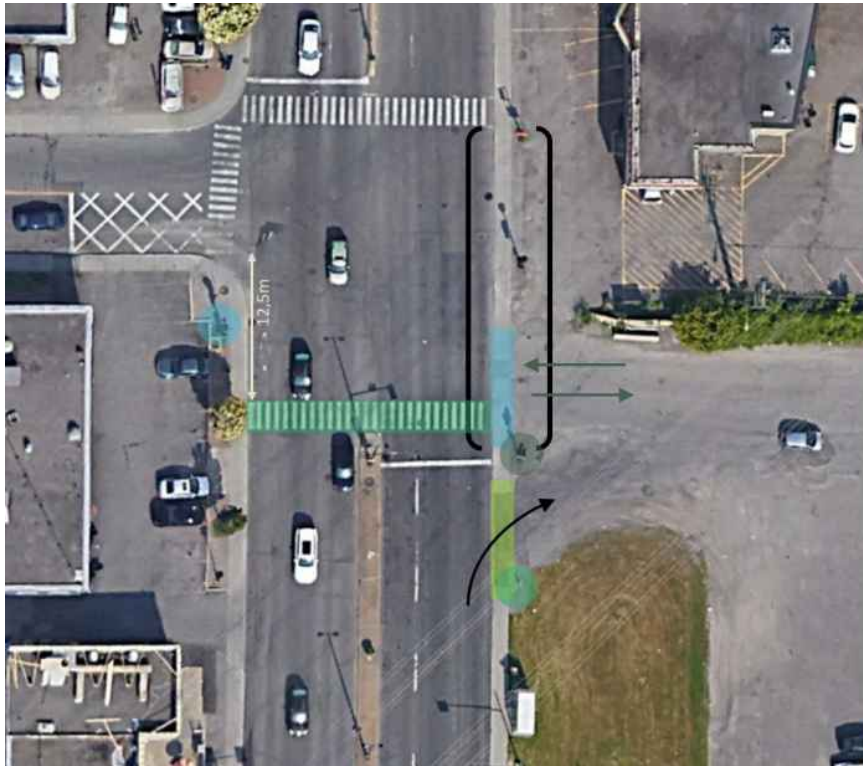
- Il y a présence de deux accès parallèles au niveau de l'approche est de l'intersection;
- Il y a présence de deux têtes de feux dirigées dans la même direction sur le fût positionné au quadrant sud-ouest de l'intersection;
- Le passage piétonnier de l'approche sud-est dirigé directement l'un des accès composant l'approche est de l'intersection;
- Le passage piétonnier de l'approche sud ne respecte pas la distance maximale de 0,6 m⁷ avec l'approche ouest de l'intersection;
- Une révision de la programmation des feux de circulation est recommandée afin de gérer les approches est et ouest en phases séparées, compte tenu du décalage entre les approches.

La figure 4 synthétise l'ensemble des enjeux soulevés précédemment.

⁷ MTQ (2017). Normes – Ouvrages routiers, Tome V – Signalisation routière – Volumes 1, 2 et 3, Chapitre 6 – Marques sur la chaussée, Dessin normalisé no 056A.













Figure 3 Enjeux liés à l'accès nord



Source : Google Earth (2020), Traitement : CIMA+

Légende

-  Trottoir actuellement interrompu qui devrait être continu
-  Trottoir actuellement continu qui devrait être interrompu
-  Bretelle d'accès au site
-  Accès au site
-  Feux de circulation non protégés
-  Traverse piétonne dirigée dans l'accès au site
-  Décalage supérieur à 0,6m entre la traverse piétonne et l'approche
-  Présence de deux têtes de feux dans la même direction
-  Accès parallèles dans une même approche de l'intersection
-  Cône de protection

Accès sud

Dû à la présence du terre-plein central sur le boulevard Saint-Michel, l'accès sud est géré en « right-in, right-out », ce qui y limite les conflits.



5.1.3 Manœuvres aux accès

Les manœuvres aux accès ont été vérifiées pour un véhicule articulé de type WB-20, soit un tracteur avec une semi-remorque d'une longueur totale de 53 pieds.

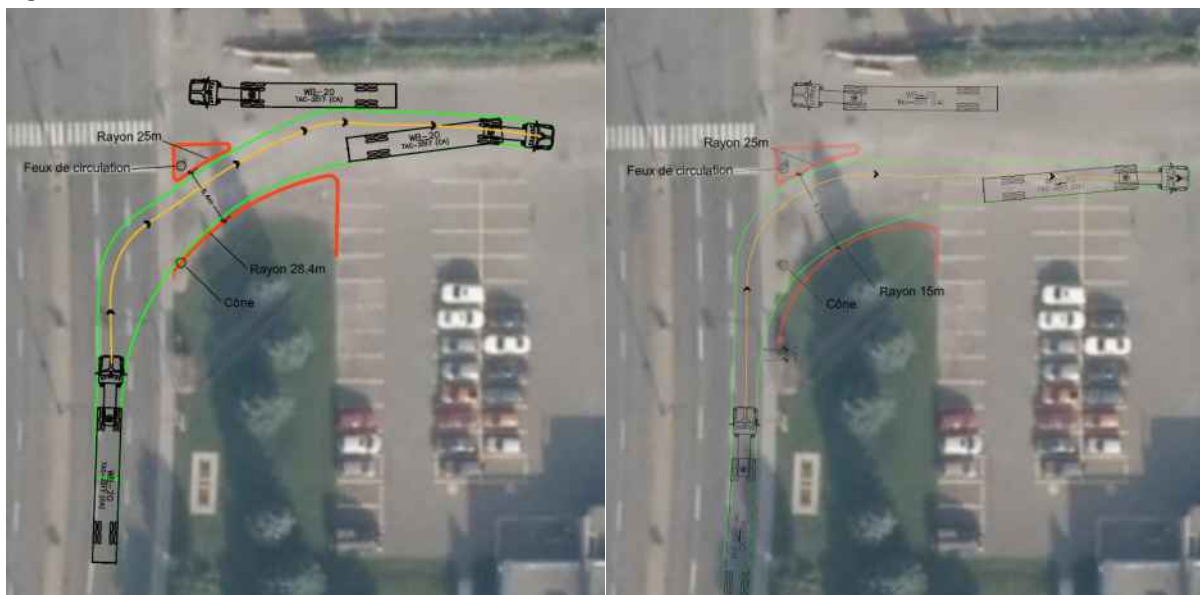
Accès nord

Au niveau de l'accès nord, deux options ont été considérées pour l'entrée depuis l'approche sud. La première consiste au positionnement du camion dans la deuxième voie afin de réaliser sa manœuvre de virage à droite, ce qui permet de limiter la largeur de la bretelle d'accès (figure 5). Puisque l'ensemble des véhicules de 53 pieds qui accèdent au site et le quittent le font entre 2 h et 3 h du matin, peu de circulation est anticipée sur le boulevard Saint-Michel à cette période. Le positionnement du camion dans la deuxième voie ne représente donc pas un enjeu significatif. À noter que la bordure est prévue au niveau du cône de protection d'une possiblement ancienne base de fût pour feux de circulation.

Dans l'éventualité où le camion devrait effectuer sa manœuvre de virage depuis la première voie de circulation, la largeur de la bretelle d'accès est plus importante. L'abaissé de trottoir du côté sud de la bretelle devrait débiter à 1,2 m de l'abribus et le cône de protection se retrouve dans la bretelle. Dans ce cas, des places de stationnement à l'entrée du site devront aussi être éliminées pour libérer l'espace nécessaire à la circulation du camion.

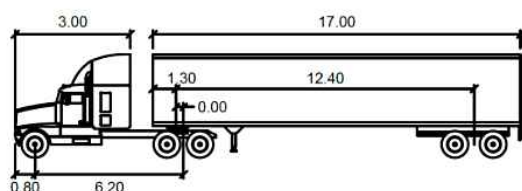
Dans les deux cas, il est possible pour un véhicule lourd d'accéder au site du projet par la bretelle d'accès, malgré la présence d'un autre camion en attente aux feux de circulation pour sortir du site.

Figure 4 Manœuvres à l'accès nord – Positionnement dans la deuxième voie



Positionnement dans la deuxième voie

Positionnement dans la première voie



WB-20

	meters		
Tractor Width	: 2.60	Lock to Lock Time	: 6.0
Trailer Width	: 2.60	Steering Angle	: 28.2
Tractor Track	: 2.60	Articulating Angle	: 70.0
Trailer Track	: 2.60		

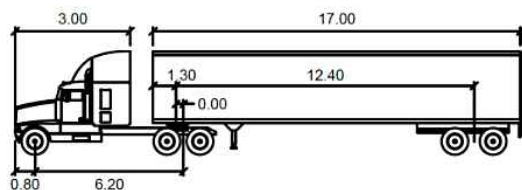
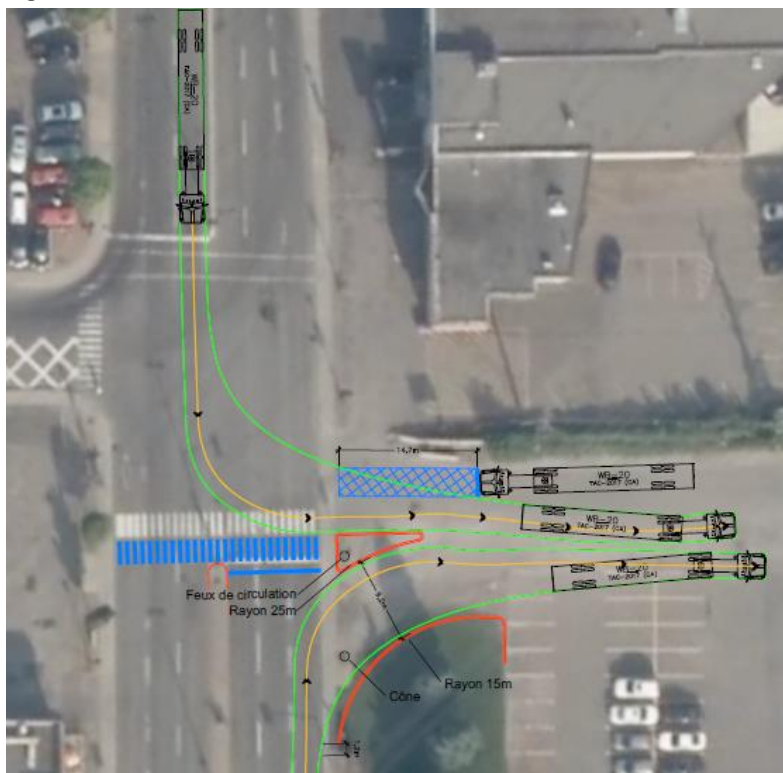


Pour permettre le croisement de véhicules lourds, la manœuvre d'entrée depuis l'approche nord (figure 6) nécessite, quant à elle :

- Le recul de la ligne d'arrêt à l'approche est à 14,7 m du trottoir existant;
- Le décalage de la traverse piétonne à l'approche sud afin d'éviter les conflits entre les véhicules lourds et les piétons, incluant le recul de l'îlot central.

Le recul de l'îlot central permet aussi d'offrir plus de marge de manœuvre pour les véhicules lourds effectuant un virage à gauche depuis l'accès au site. Il y a donc moins de risque qu'un camion accroche la tête de feux.

Figure 5 Manœuvres à l'accès nord – Positionnement dans la deuxième voie



WB-20

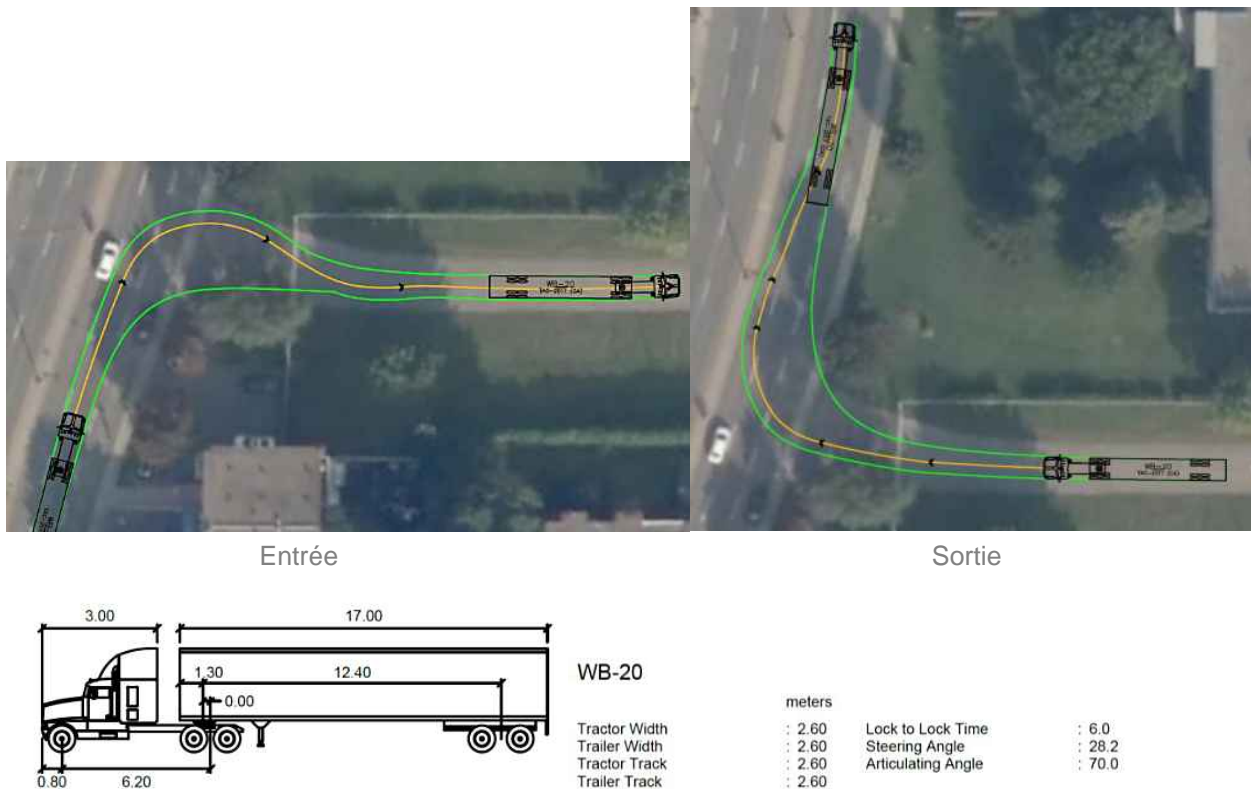
	meters		
Tractor Width	: 2.60	Lock to Lock Time	: 6.0
Trailer Width	: 2.60	Steering Angle	: 28.2
Tractor Track	: 2.60	Articulating Angle	: 70.0
Trailer Track	: 2.60		



Accès sud

La manœuvre d'entrée au niveau de l'accès sud est réalisable à condition que le camion se positionne dans la voie centrale sur le boulevard Saint-Michel (figure 7). En ce qui a trait à la manœuvre de sortie, celle-ci est réalisable à condition que le véhicule lourd empiète dans l'ensemble des voies de circulation. Ceci ne représente pas un enjeu significatif, puisque peu de véhicules lourds sont attendus à cette approche (en moyenne un à deux camions par jour). Le conducteur attendra donc un créneau suffisant pour effectuer ses manœuvres tant en entrée qu'en sortie.

Figure 6 Manœuvres à l'accès sud



5.2 Aménagement du site

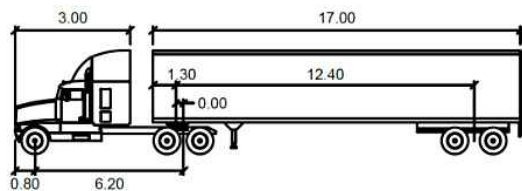
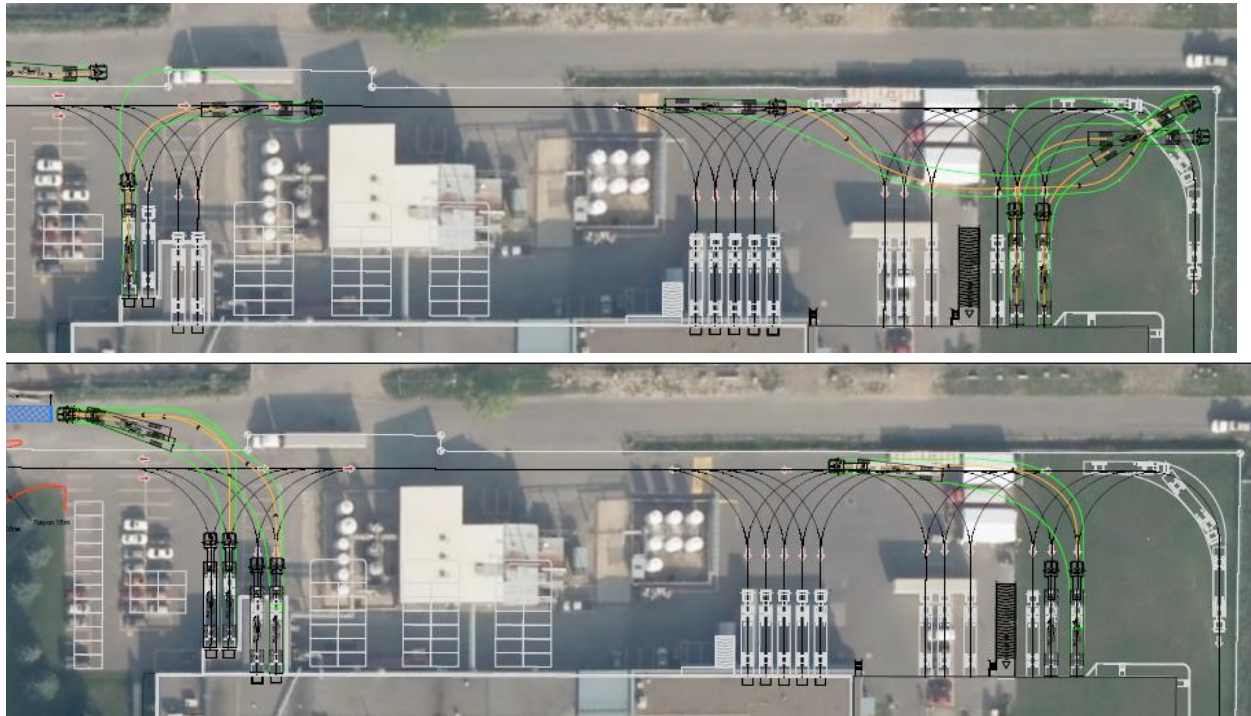
5.2.1 Manœuvres aux quais de livraisons

Côté nord

Les manœuvres aux quais de livraison du côté nord ont été vérifiées pour un véhicule articulé de type WB-20 (figure 8), soit un tracteur avec une semi-remorque d'une longueur totale de 53 pieds. Aucun enjeu n'est à soulever.



Figure 7 Manœuvres aux quais de livraison du côté nord



WB-20

	meters		
Tractor Width	: 2.60	Lock to Lock Time	: 6.0
Trailer Width	: 2.60	Steering Angle	: 28.2
Tractor Track	: 2.60	Articulating Angle	: 70.0
Trailer Track	: 2.60		

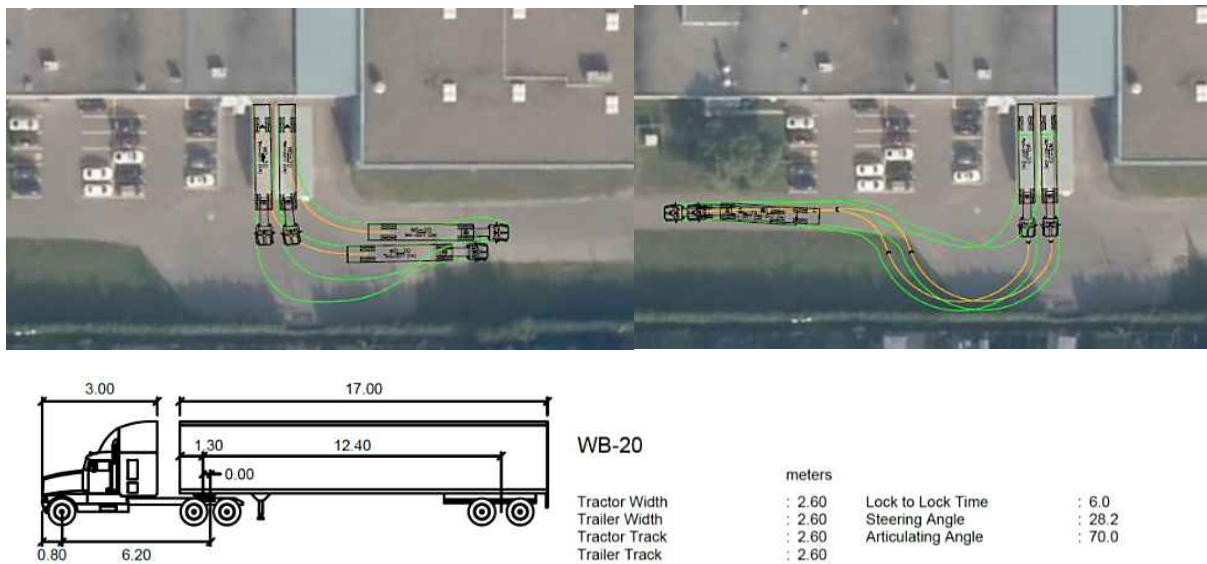
Côté sud

Les manœuvres aux quais de livraison du côté sud ont été vérifiées pour un véhicule articulé de type WB-20 (figure 9), soit un tracteur avec une semi-remorque d'une longueur totale de 53 pieds, ainsi que pour un véhicule articulé de type WB-19 (figure 10), soit un tracteur avec semi-remorque d'une longueur totale de 45 pieds.

Dans le cas du camion de type WB-20, l'espace disponible est très juste, notamment pour les manœuvres de sortie qui sont effectuées très près de la haie de cèdres à la limite sud du terrain. Les véhicules empiètent notamment sur le gazon. De plus, il est à noter que les manœuvres sont effectuées en supposant que seule la semi-remorque reste au quai de livraison lors du chargement et du déchargement, tandis que le tracteur doit attendre autre part. Ceci permet de limiter l'espace nécessaire pour les manœuvres.

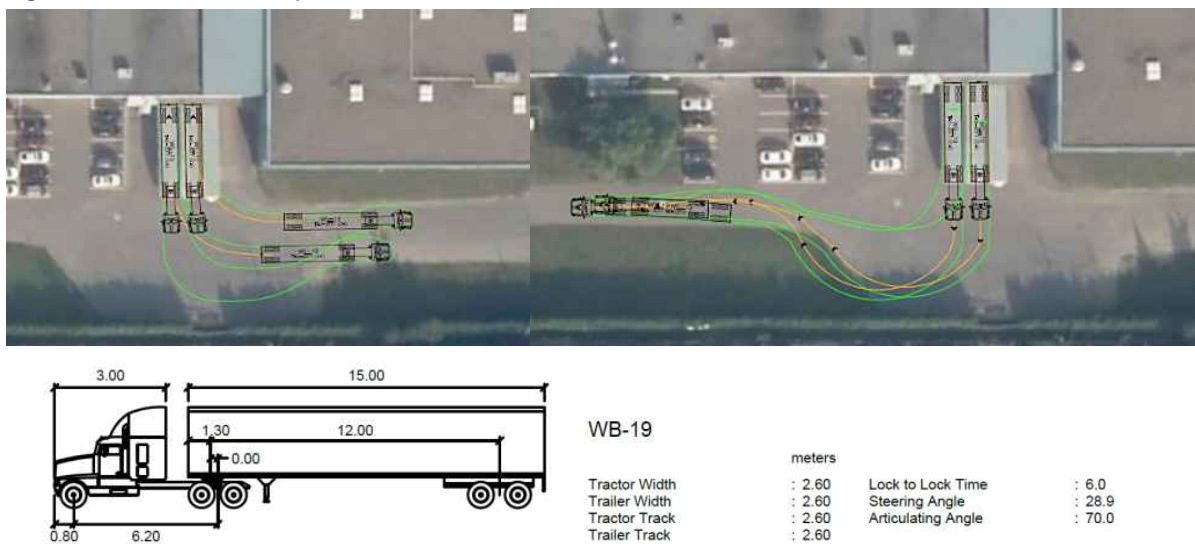


Figure 8 Manœuvres aux quais livraison du côté sud – WB-20



Un camion de type WB-19 est mieux adapté à l'espace disponible. Bien que les manœuvres de recul empiètent légèrement sur le gazon, les manœuvres de sorties se limitent à l'espace pavé. Tout comme pour le véhicule de type WB-20, il est à noter que les manœuvres sont effectuées en supposant que seule la semi-remorque reste au quai de livraison lors du chargement et du déchargement, tandis que le tracteur doit attendre autre part, ou encore que les camions y accèdent en alternance. Ceci permet de limiter l'espace nécessaire pour les manœuvres. Par ailleurs, peu de véhicules lourds sont attendus à cette approche (en moyenne un à deux camions par jour).

Figure 9 Manœuvres aux quais livraison du côté sud – WB-19



Dans tous les cas, il est nécessaire de s'assurer que l'espace nécessaire aux manœuvres des véhicules lourds et à l'attente des tracteurs soit disponible en fonction du type de camion attendu.



6. Conclusion et recommandations

La présente mise à jour de l'avis technique a permis de déterminer les impacts du projet localisé au 9393 boulevard Saint-Michel à Montréal de l'ancienne manufacture de Benjamin Moore laissant place à l'entreprise Allied Feather et un agrandissement destiné pour une entreprise de distribution ou d'entreposage.

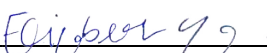
Le projet générera de faibles débits aux heures de pointe : un total de **21 véh./h à l'heure de pointe du matin** et **18 véh./h à l'heure de pointe de l'après-midi**. Aucune dégradation significative des conditions de circulation n'est anticipée sur le réseau à l'étude aux deux heures de pointe.

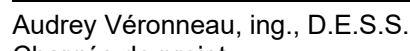
Selon les exigences de la Ville de Montréal, il est nécessaire de proposer des mesures de mitigation si le niveau de service d'un mouvement est déjà à E ou F avant l'implantation du projet, et que plus de 30 véh./h. supplémentaires sont anticipés pour ce mouvement suite au projet. Or, moins de 30 véhicules à l'heure sont affectés à ces mouvements. Ainsi, selon les résultats des simulations et les exigences de la Ville de Montréal, les débits véhiculaires additionnels sur le réseau routier, à la suite de l'avènement du projet à l'étude, sont non significatifs. Le projet est donc réalisable avec des impacts non significatifs sur le réseau routier. Toutefois des améliorations peuvent être apportés en lien avec la fonctionnalité et la sécurité routière concernant le site et le réseau routier adjacent, soit les suivantes :

- L'ajustement des trottoirs au niveau de l'accès nord et de la bretelle d'accès au site;
- La mise en place de bordures afin de protéger la tête de feux de circulation entre l'accès nord et la bretelle d'accès au site ainsi que pour canaliser les mouvements véhiculaires au niveau de cette dernière;
- Le dégagement de l'espace nécessaire aux manœuvres de livraison en fonction du type de camion attendu (section 5.1.3);
- La mise aux normes, par la Ville de Montréal, de l'intersection du boulevard Saint-Michel et de l'avenue Charland, incluant les feux de circulation (section 5.1.2).

Étant donné les faibles impacts du projet sur la circulation, aucune recommandation n'est formulée en vue de la fluidité du réseau routier adjacent.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.


 Elizabeth Caza, ing., M.Ing.
 Ingénieure de projet
 No membre OIQ : 5 074 650

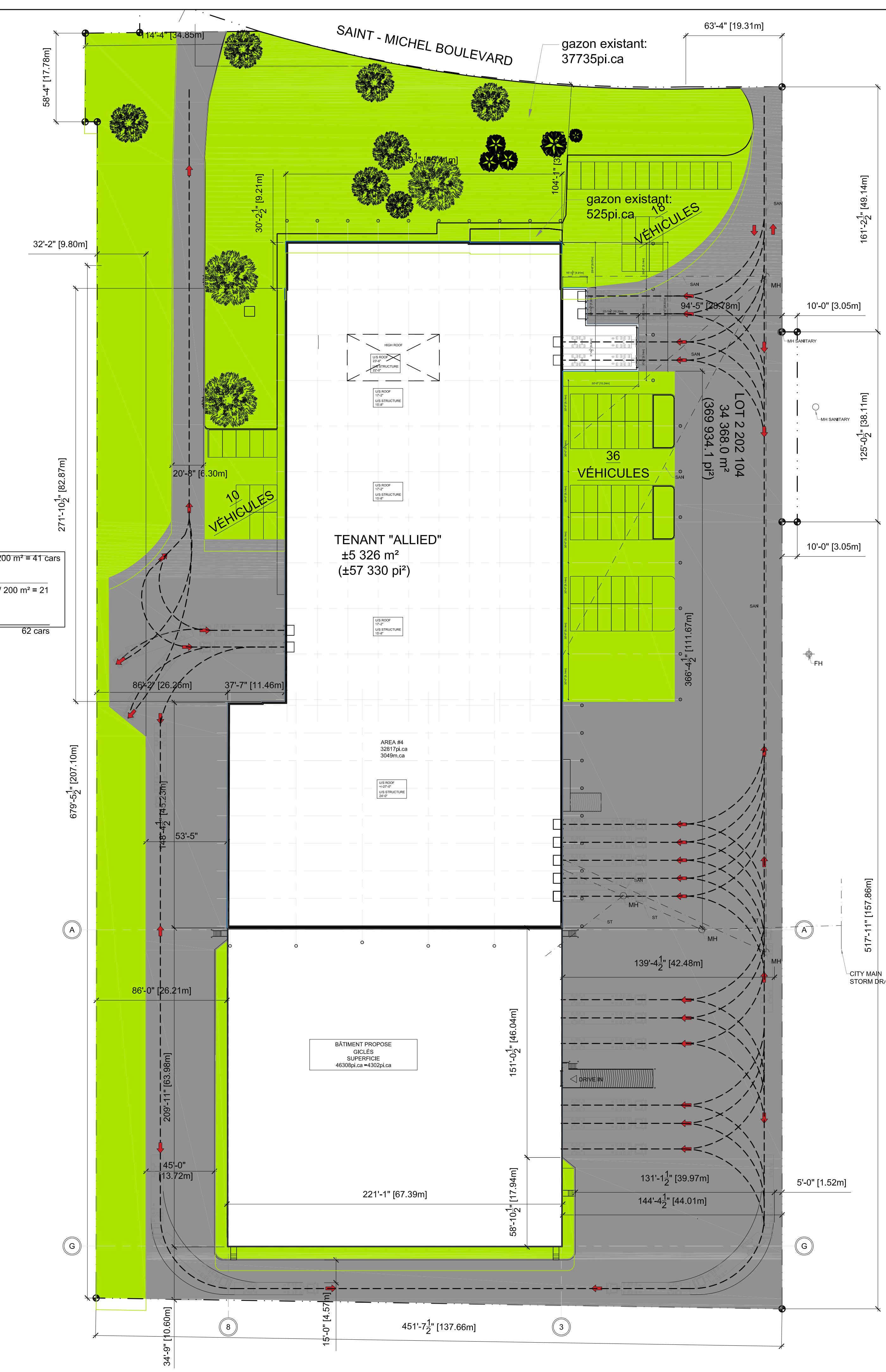
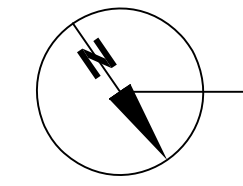

 Audrey Véronneau, ing., D.E.S.S.
 Chargée de projet
 No membre OIQ : 5 004 135

REGISTRE DES ÉMISSIONS ET RÉVISIONS

Identification	Date	Description de l'émission et/ou de révision
E04	2021-02-12	Mise à jour de l'avis technique
E05	2021-03-09	Mise à jour révisée de l'avis technique



Annexe A
Plan de site



STATIONNEMENT REQUIS: 8,196.9 m² / 200 m² = 41 cars
(BÂTIMENT EXISTANT)

STATIONNEMENT REQUIS: ##### / 200 m² = 21 cars
(POUR EXTENSION)

STATIONNEMENT TOTAL REQUIS: 62 cars

Date	Rév.	Description	Par
2020-03-10	00	Émis pour info	M.J.
2020-03-12	00	Émis pour info	M.J.
2020-03-20	00	Émis pour info	M.J.
2020-04-03	1	PLAN DU SITE AJOUTÉ	PD.
2020-05-07	2	COORDONNER STRUCTURE	PD.
2020-06-08	3	ÉMIS POUR PERMIS	PD.
2021-02-01	4	superficie pour calculé des arbres	PD.
2021-02-08	5	NOUVEAU PLAN POUR COORDINATION	PD.

NOTES:

LES PLANS ET DEVIS DÉVELOPPENT LA PROPRIÉTÉ DE
ALT & AGAPI ARCHITECTES. TOUTE FORME DE
REPRODUCTION, PARTIELLE OU INTÉGRALE, EST
STRICTEMENT INTERDITE SANS UNE AUTORISATION
ÉCRITE. CES PLANS ET DEVIS SONT PROTÉGÉS PAR LES DISPOSITIONS DE
LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR.

TOUTES LES DIMENSIONS APPARAISSANT SUR CES
PLANS D'ARCHITECTURE DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR
AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
VÉRIFIEZ AVEC L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION,
ERREUR ET DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS ET
CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS.

LES DIMENSIONS SUR CES PLANS DOIVENT ÊTRE LUES
ET NON MESURÉES.

L'ARCHITECTE NE PEUT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE POUR TOUTE
OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE, TOUT DÉMÉNAGEMENT ET
SUBSTITUTION DE MATÉRIEL OU FINIS SUGGÉRÉS PAR L'ENTREPRENEUR
POUR ACCELERER LES TRAVAUX DOIT ÊTRE ACCEPTÉ PAR L'ARCHITECTE
DANS LA SEMAINE QUI SUIT LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE CLIENT.

TOUTS TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE FINITION DOIVENT ÊTRE
EXÉCUTÉS
SELON LES RÈGLES DE L'ART EN RESPECTANT LES CODES FÉDÉRAUX,
PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.

LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ,
VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET
APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL MEMBRE DE L'ORDRE
DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

L'ENTREPRENEUR DEVA VÉRIFIER LE CHANTIER POUR SE FAAMILIARISER
AVEC LE PROJET ET LES CONDITIONS DE CHANTIER AVANT DE SOUMETTRE
UN PERMIS.
L'ENTREPRENEUR DEVA VÉRIFIER TOUS LES DESSINS, DÉTAILS,
DIMENSIONS AU CHANTIER ET SPÉCIFICATIONS. AVISER L'ARCHITECTE DE
TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE AVANT DE PROCÉDER AVEC
LES TRAVAUX.

CHACQUE ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DE
CHACQUE DÉTAIL MONTRÉ SUR CES PLANS ET LES FAIRE PARVENIR À
L'ARCHITECTE. TOUTS LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS
PAR ALT & AGAPI ARCHITECTES AVANT QUE TOUT TRAVAIL PUISSE
COMMENCER.

LES MATÉRIELS UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE ANCIEN
OU POUR LE CHANGEMENT DOIVENT ÊTRE EXEMPTS DE POLYDRE,
PARTICULES DE PYRITE, OU TOUT AUTRE CONTAMINANT QUI POURRAIT
ÉVENTUELLEMENT CAUSER DES PROBLÈMES.

Légende:

--- mur à démolir
--- mur existant
--- mur neuf
--- tous les matériaux, équipements
et accessoires requis sur ce plan
doivent être installés selon la
recommandation de leurs fabricants
respectifs, et selon les règles de l'art.

Agapi+Alt Architectes SENC
1090 Avenue Pratt #200
Outremont, Qc. H2V 2V2
Tél: (514) 875-5427
Fax: (514) 875-1507
email: vince@aaarchitects.ca
isaac@aaarchitects.ca

Projet:
9393 Boul. Saint-Michel
Montréal Qc

Titre:
PLAN DU SITE PROPOSÉE

Date:	Juillet 2020	Page:	
Échelle:	1" = 40'	Rév.:	A050
Dessiné:	M.G.	Rév.:	01
Vérifié:	I.A.	Projet #:	076-AA-20
CAD:	A100_PLANS_15819_P29.dwg		

PLAN DU SITE PROPOSÉ
1" = 40'

1
A050

B

Annexe B Comptages

Intersection du boulevard Saint-Michel et de l'avenue Champdoré

Id_Referen	Id_Interse	Nom_Inters	Date	Periode	Heure	Minute	Seconde	Code_Banqu	Descriptio	NBLT	NBT	NBRT	NBUT	SBLT	SBT	SBRT	SBUT	EBLT	EBT	EBRT	EBUT	WBLT	WBT	WBRT	WBUT	Approche_N	Approche_S	Approche_E	Approche_O
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:00:00		6	0	0	0 Autos	0	74	2	0	2	114	0	0	0	0	0	0	0	7	0	11	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:00:00		6	0	0	12 Bus	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:00:00		6	0	0	14 Camions	0	2	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:00:00		6	0	0	13 Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:00:00		6	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2	1
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:00:00		6	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:15:00		6	15	0	0 Autos	0	98	0	0	5	133	0	0	0	0	0	0	0	8	0	10	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:15:00		6	15	0	12 Bus	0	2	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:15:00		6	15	0	14 Camions	0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:15:00		6	15	0	13 Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:15:00		6	15	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	8	1	
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:15:00		6	15	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:30:00		6	30	0	0 Autos	0	105	4	0	8	183	0	0	0	0	0	0	0	5	0	21	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:30:00		6	30	0	12 Bus	0	2	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:30:00		6	30	0	14 Camions	0	4	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:30:00		6	30	0	13 Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:30:00		6	30	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4	0	
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:30:00		6	30	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:45:00		6	45	0	0 Autos	0	114	3	0	8	202	0	0	0	0	0	0	0	7	0	21	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:45:00		6	45	0	12 Bus	0	2	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:45:00		6	45	0	14 Camions	0	4	0	0	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:45:00		6	45	0	13 Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:45:00		6	45	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	06:45:00		6	45	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:00:00		7	0	0	0 Autos	0	110	5	0	13	271	0	0	0	0	0	0	0	9	0	20	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:00:00		7	0	0	12 Bus	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:00:00		7	0	0	14 Camions	0	5	3	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:00:00		7	0	0	13 Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:00:00		7	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	3	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:00:00		7	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:15:00		7	15	0	0 Autos	0	152	0	0	10	288	0	0	0	0	0	0	0	7	0	23	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:15:00		7	15	0	12 Bus	0	5	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:15:00		7	15	0	14 Camions	0	7	1	0	3	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:15:00		7	15	0	13 Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:15:00		7	15	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	8	4	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:15:00		7	15	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:30:00		7	30	0	0 Autos	0	162	7	0	25	361	0	0	0	0	0	0	0	9	0	19	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:30:00		7	30	0	12 Bus	0	2	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:30:00		7	30	0	14 Camions	0	6	0	0	1	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:30:00		7	30	0	13 Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:30:00		7	30	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	22	3	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:30:00		7	30	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:45:00		7	45	0	0 Autos	0	153	0	0	20	336	0	0	0	0	0	0	0	13	0	29	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:45:00		7	45	0	12 Bus	0	4	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:45:00		7	45	0	14 Camions	0	5	0	0	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:45:00		7	45	0	13 Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:45:00		7	45	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	32	1	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	07:45:00		7	45	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	08:00:00		8	0	0	0 Autos	0	154	5	0	20	351	0	0	0	0	0	0	0	10	0	17	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	08:00:00		8	0	0	12 Bus	0	6	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	08:00:00		8	0	0	14 Camions	0	8	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	08:00:00		8	0	0	13 Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	08:00:00		8	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	13	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	08:00:00		8	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	08:15:00		8	15	0	0 Autos	0	162	1	0	17	289	0	0	0	0	0	0	0	8	0	26	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	08:15:00		8	15	0	12 Bus	0	5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	08:15:00		8	15	0	14 Camions	0	2	0	0	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	Champdoré	2012-06-07	08:1																									

Id_Referen	Id_Interse	Nom_Inters	Date	Periode	Heure	Minute	Seconde	Code_Banqu	Descriptio	NBLT	NBT	NBRT	NBUT	SBLT	SBT	SBRT	SBUT	EBLT	EBT	EBRT	EBUT	WBLT	WBT	WBRT	WBUT	Approche_N	Approche_S	Approche_E	Approche_O	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:15:00	11	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	6	2	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:15:00	11	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:30:00	11	30	0	0	Autos	0	155	1	0	16	157	0	0	0	0	0	0	0	10	0	10	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:30:00	11	30	0	12	Bus	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:30:00	11	30	0	14	Camions	0	15	0	0	1	11	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:30:00	11	30	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:30:00	11	30	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:30:00	11	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:45:00	11	45	0	0	Autos	0	174	4	0	29	155	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	9	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:45:00	11	45	0	12	Bus	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:45:00	11	45	0	14	Camions	0	10	0	0	1	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:45:00	11	45	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:45:00	11	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	12	2	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	11:45:00	11	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:00:00	12	0	0	0	Autos	0	174	6	0	29	128	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	22	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:00:00	12	0	0	12	Bus	0	5	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:00:00	12	0	0	14	Camions	0	7	0	0	1	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:00:00	12	0	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:00:00	12	0	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	5	8	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:00:00	12	0	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:15:00	12	15	0	0	Autos	0	159	5	0	32	159	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	19	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:15:00	12	15	0	12	Bus	0	2	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:15:00	12	15	0	14	Camions	0	4	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:15:00	12	15	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:15:00	12	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	9	5	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:15:00	12	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:30:00	12	30	0	0	Autos	0	166	6	0	18	138	0	0	0	0	0	0	0	5	0	17	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:30:00	12	30	0	12	Bus	0	6	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:30:00	12	30	0	14	Camions	0	7	0	0	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:30:00	12	30	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:30:00	12	30	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	6	2	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:30:00	12	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:45:00	12	45	0	0	Autos	0	156	8	0	24	186	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	12	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:45:00	12	45	0	12	Bus	0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:45:00	12	45	0	14	Camions	0	6	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:45:00	12	45	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:45:00	12	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	8	7	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	12:45:00	12	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:30:00	15	30	0	0	Autos	0	270	5	0	40	192	0	0	0	0	0	0	0	6	0	33	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:30:00	15	30	0	12	Bus	0	6	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:30:00	15	30	0	14	Camions	0	17	1	0	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:30:00	15	30	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:30:00	15	30	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	9	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:30:00	15	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:45:00	15	45	0	0	Autos	0	279	9	0	30	216	0	0	0	0	0	0	0	3	0	26	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:45:00	15	45	0	12	Bus	0	6	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:45:00	15	45	0	14	Camions	0	10	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:45:00	15	45	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:45:00	15	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	14	7	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	15:45:00	15	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	16:00:00	16	0	0	0	Autos	0	311	5	0	44	204	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	14	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	16:00:00	16	0	0	12	Bus	0	5	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	16:00:00	16	0	0	14	Camions	0	11	0	0	1	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	16:00:00	16	0	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	16:00:00	16	0	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	9	0	0	0
5018	880	Champdor																												

Id_Referen	Id_Interse	Nom_Inters	Date	Periode	Heure	Minute	Seconde	Code_Banqu	Descriptio	NBLT	NBT	NBRT	NBUT	SBLT	SBT	SBRT	SBUT	EBLT	EBT	EBRT	EBUT	WBLT	WBT	WBRT	WBUT	Approche_N	Approche_S	Approche_E	Approche_O			
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:15:00	17	15	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:15:00	17	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	8	3	0		
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:15:00	17	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0		
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:30:00	17	30	0	0	Autos	0	305	4	0	38	221	0	0	0	0	0	0	0	1	0	19	0	0	0	0	0		
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:30:00	17	30	0	12	Bus	0	7	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:30:00	17	30	0	14	Camions	0	5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:30:00	17	30	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:30:00	17	30	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	11	10	0		
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:30:00	17	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:45:00	17	45	0	0	Autos	0	272	6	0	35	200	0	0	0	0	0	0	0	1	0	15	0	0	0	0	0		
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:45:00	17	45	0	12	Bus	0	4	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:45:00	17	45	0	14	Camions	0	5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:45:00	17	45	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:45:00	17	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	17:45:00	17	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:00:00	18	0	0	0	Autos	0	248	10	0	45	204	0	0	0	0	0	0	0	7	0	24	0	0	0	0	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:00:00	18	0	0	12	Bus	0	5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:00:00	18	0	0	14	Camions	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:00:00	18	0	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:00:00	18	0	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	9	1	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:00:00	18	0	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:15:00	18	15	0	0	Autos	0	213	11	0	37	210	0	0	0	0	0	0	0	2	0	11	0	0	0	0	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:15:00	18	15	0	12	Bus	0	4	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:15:00	18	15	0	14	Camions	0	2	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:15:00	18	15	0	13	Ecoliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:15:00	18	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	4	0	0	0	
5018	880	ChampdorÃ©	2012-06-07	18:15:00	18	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Intersection du boulevard Saint-Michel et de l'avenue Charland

Id_Referen	Id_Interse	Nom_Inters	Date	Periode	Heure	Minute	Seconde	Code_Banqu	Descriptio	NBLT	NBT	NBRT	NBUT	SBLT	SBT	SBRT	SBUT	EBLT	EBT	EBRT	EBUT	WBLT	WBT	WBRT	WBUT	Approche_N	Approche_S	Approche_E	Approche_O				
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:30:00		6	30	0	0 Autos	18	86	2	0	0	1	144	8	0	15	3	8	0	0	0	0	0	0	0	0				
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:30:00		6	30	0	10 Pletons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	6	2			
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:30:00		6	30	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:30:00		6	30	0	12 Bus	1	3	0	0	0	4	3	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0			
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:30:00		6	30	0	14 Camions	0	2	0	0	3	4	4	0	1	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0			
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:30:00		6	30	0	20 Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:45:00		6	45	0	0 Autos	20	76	4	0	1	159	21	0	7	1	11	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0			
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:45:00		6	45	0	10 Pletons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	7			
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:45:00		6	45	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:45:00		6	45	0	12 Bus	1	4	0	0	0	6	3	0	5	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:45:00		6	45	0	14 Camions	2	5	0	0	1	3	3	0	0	3	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	06:45:00		6	45	0	20 Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:00:00		7	0	0	0 Autos	20	74	1	0	0	213	16	0	23	1	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:00:00		7	0	0	10 Pletons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	5	12	5			
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:00:00		7	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:00:00		7	0	0	12 Bus	1	4	0	0	0	9	4	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:00:00		7	0	0	14 Camions	6	1	0	0	0	7	6	0	1	2	0	0	1	6	3	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:00:00		7	0	0	20 Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:15:00		7	15	0	0 Autos	30	97	1	0	0	268	23	0	21	2	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:15:00		7	15	0	10 Pletons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	12	3	14			
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:15:00		7	15	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:15:00		7	15	0	12 Bus	2	3	0	0	0	8	5	0	3	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:15:00		7	15	0	14 Camions	1	3	2	0	5	2	0	0	2	5	1	0	2	3	7	0	0	0	0	0	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:15:00		7	15	0	20 Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	0 Autos	41	134	2	0	2	283	25	0	33	0	16	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	10 Pletons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	10	19	6	0	0		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	12 Bus	2	5	0	0	0	6	4	0	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	14 Camions	2	1	0	0	4	2	1	0	1	6	0	0	0	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	20 Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	0 Autos	34	111	2	0	6	283	18	0	34	2	30	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	10 Pletons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	5	5	5	5	5		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	12 Bus	0	2	0	0	0	6	3	0	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	14 Camions	1	4	3	0	5	3	3	0	2	5	0	1	3	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	07:30:00		7	30	0	20 Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:00:00		8	0	0	0 Autos	38	121	3	0	2	273	19	0	39	3	18	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:00:00		8	0	0	10 Pletons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	7	4	3	3	3		
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:00:00		8	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:00:00		8	0	0	12 Bus	1	6	0	0	0	5	3	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:00:00		8	0	0	14 Camions	0	3	6	0	6	3	2	0	0	6	1	0	4	9	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:00:00		8	0	0	20 Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:15:00		8	15	0	0 Autos	24	102	4	0	1	230	18	0	31	0	19	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:15:00		8	15	0	10 Pletons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	7	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:15:00		8	15	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:15:00		8	15	0	12 Bus	3	6	0	0	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:15:00		8	15	0	14 Camions	0	4	3	0	6	3	0	0	9	0	0	6	6	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:15:00		8	15	0	20 Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:30:00		8	30	0	0 Autos	28	109	2	0	0	205	16	0	23	1	15	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:30:00		8	30	0	10 Pletons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	5	10	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:30:00		8	30	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:30:00		8	30	0	12 Bus	0	11	0	0	0	6	2	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	08:30:00		8	30	0	14 Camions	0	3	4	0	5	7	1	0	1	8	2	0	5	6	8	0								

Id_Referen	Id_Interse	Nom_Inters	Date	Periode	Heure	Minute	Seconde	Code_Banqu	Descriptio	NBLT	NBT	NBRT	NBUT	SBLT	SBT	SBRT	SBUT	EBLT	EBT	EBRT	EBUT	WBLT	WBT	WBRT	WBUT	Approche_N	Approche_S	Approche_E	Approche_O
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	11:30:00	11	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	11:30:00	11	30	0	12	Bus	1	2	0	0	0	2	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	11:30:00	11	30	0	14	Camions	0	11	0	0	2	3	0	0	2	6	1	0	1	6	6	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	11:30:00	11	30	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	11:45:00	11	45	0	0	Autos	17	126	1	0	0	1	132	20	0	29	0	10	0	2	2	3	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	11:45:00	11	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	11:45:00	11	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	11:45:00	11	45	0	12	Bus	1	3	0	0	0	4	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	11:45:00	11	45	0	14	Camions	3	5	0	0	4	6	1	0	0	8	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	11:45:00	11	45	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:00:00	12	0	0	0	Autos	22	119	0	0	0	0	139	32	0	34	0	23	0	0	0	1	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:00:00	12	0	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	9	9
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:00:00	12	0	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:00:00	12	0	0	12	Bus	1	2	0	0	0	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:00:00	12	0	0	14	Camions	1	2	0	0	7	12	1	0	0	4	0	1	4	9	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:00:00	12	0	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:15:00	12	15	0	0	Autos	29	115	0	0	1	116	21	0	32	0	11	0	2	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:15:00	12	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	11	4
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:15:00	12	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:15:00	12	15	0	12	Bus	1	3	0	0	0	5	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:15:00	12	15	0	14	Camions	1	3	0	0	4	4	0	0	2	2	0	0	0	0	4	5	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:15:00	12	15	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:30:00	12	30	0	0	Autos	20	119	7	0	0	115	28	0	35	1	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:30:00	12	30	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	4	2
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:30:00	12	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:30:00	12	30	0	12	Bus	1	2	0	0	0	2	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:30:00	12	30	0	14	Camions	1	5	1	0	7	3	1	0	0	3	0	0	0	1	5	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:30:00	12	30	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:45:00	12	45	0	0	Autos	24	116	4	0	0	129	29	0	33	3	33	0	4	1	2	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:45:00	12	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6	8	5	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:45:00	12	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:45:00	12	45	0	12	Bus	2	2	0	0	0	2	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:45:00	12	45	0	14	Camions	1	4	2	0	3	2	2	0	1	0	0	2	2	6	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	12:45:00	12	45	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:30:00	15	30	0	0	Autos	42	238	0	0	0	179	17	0	43	1	15	0	2	1	1	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:30:00	15	30	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	5	5	11	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:30:00	15	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:30:00	15	30	0	12	Bus	1	7	0	0	0	7	4	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:30:00	15	30	0	14	Camions	3	4	0	0	6	1	1	0	4	6	1	0	0	4	5	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:30:00	15	30	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:45:00	15	45	0	0	Autos	44	234	0	0	0	165	20	0	47	0	16	0	3	3	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:45:00	15	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	7	9	2	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:45:00	15	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:45:00	15	45	0	12	Bus	0	3	0	0	0	5	2	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:45:00	15	45	0	14	Camions	0	5	1	0	5	4	1	0	2	9	1	0	2	2	2	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	15:45:00	15	45	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	16:00:00	16	0	0	0	Autos	41	251	2	0	0	176	23	0	55	0	24	0	1	1	2	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	16:00:00	16	0	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	10	9	7	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	16:00:00	16	0	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	16:00:00	16	0	0	12	Bus	1	6	0	0	0	5	4	0	3	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	16:00:00	16	0	0	14	Camions	0	6	2	0	3	4	1	0	0	1	2	0	6	0	7	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	16:00:00	16	0	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	16:15:00	16	15	0	0	Autos	42	265	1	0	0	176	27	0	37	0	23	0	3	2	1	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	16:15:00	16	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	6	6	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	16:15:00	16	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	16:15:00	16	15	0	12	Bus	2	5	0	0	0	5	3	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	16:15:00	16	15	0	14																					

Id_Referen	Id_Interse	Nom_Inters	Date	Periode	Heure	Minute	Seconde	Code_Banqu	Descriptio	NBLT	NBT	NBRT	NBUT	SBLT	SBT	SBRT	SBUT	EBLT	EBT	EBRT	EBUT	WBLT	WBT	WBRT	WBUT	Approche_N	Approche_S	Approche_E	Approche_O
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	17:30:00	17	30	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	17:45:00	17	45	0	0	Autos	41	203	2	0	0	0	145	16	0	32	0	19	0	1	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	17:45:00	17	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	5
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	17:45:00	17	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	17:45:00	17	45	0	12	Bus	0	1	0	0	0	0	4	4	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	17:45:00	17	45	0	14	Camions	0	1	0	0	3	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	17:45:00	17	45	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:00:00	18	0	0	0	Autos	31	204	3	0	0	0	131	18	0	36	0	24	0	3	1	1	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:00:00	18	0	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	4	8
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:00:00	18	0	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:00:00	18	0	0	12	Bus	1	4	0	0	0	2	5	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:00:00	18	0	0	14	Camions	0	2	0	0	4	2	0	0	1	0	0	1	2	0	2	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:00:00	18	0	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:15:00	18	15	0	0	Autos	20	203	0	0	0	0	145	16	0	24	0	12	0	0	0	1	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:15:00	18	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	3	9
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:15:00	18	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:15:00	18	15	0	12	Bus	1	5	0	0	0	4	3	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:15:00	18	15	0	14	Camions	0	1	1	0	5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0
5643	881	Charland / Sain	2014-02-04	18:15:00	18	15	0	20	Non Utilise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Intersection des boulevard Saint-Michel et Industriel

Id_Referen	Id_Interse	Nom_Inters	Date	Periode	Heure	Minute	Seconde	Code_Banqu	Descriptio	NBLT	NBT	NBRT	NBUT	SBLT	SBT	SBRT	SBUT	EBLT	EBT	EBRT	EBUT	WBLT	WBT	WBRT	WBUT	Approche_N	Approche_S	Approche_E	Approche_O
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:00:00	0	0	0	0	Autos	1	25	18	0	1	25	1	0	0	0	7	2	0	15	5	3	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:00:00	0	0	0	0	12 Bus	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:00:00	0	0	0	0	14 Camions	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:00:00	0	0	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:00:00	0	0	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:15:00	0	15	0	0	Autos	0	17	24	0	2	12	1	0	0	0	7	3	0	7	7	1	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:15:00	0	15	0	0	12 Bus	0	2	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:15:00	0	15	0	0	14 Camions	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:15:00	0	15	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:15:00	0	15	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:30:00	0	30	0	0	Autos	1	23	20	0	2	15	0	0	0	0	4	2	0	6	3	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:30:00	0	30	0	0	12 Bus	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:30:00	0	30	0	0	14 Camions	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:30:00	0	30	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:30:00	0	30	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:45:00	0	45	0	0	Autos	0	16	22	0	5	9	0	0	0	0	4	1	0	5	3	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:45:00	0	45	0	0	12 Bus	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:45:00	0	45	0	0	14 Camions	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:45:00	0	45	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	00:45:00	0	45	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:00:00	1	0	0	0	Autos	0	12	13	0	0	5	0	1	1	4	1	0	16	4	2	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:00:00	1	0	0	0	12 Bus	0	1	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:00:00	1	0	0	0	14 Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:00:00	1	0	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:00:00	1	0	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:15:00	1	15	0	0	Autos	0	10	18	0	1	11	1	0	0	0	3	0	0	6	1	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:15:00	1	15	0	0	12 Bus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:15:00	1	15	0	0	14 Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:15:00	1	15	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:15:00	1	15	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:30:00	1	30	0	0	Autos	0	10	18	0	0	6	0	0	0	0	4	0	0	5	3	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:30:00	1	30	0	0	12 Bus	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:30:00	1	30	0	0	14 Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:30:00	1	30	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:30:00	1	30	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:45:00	1	45	0	0	Autos	0	10	18	0	1	4	0	0	0	0	1	0	0	5	3	1	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:45:00	1	45	0	0	12 Bus	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:45:00	1	45	0	0	14 Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:45:00	1	45	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	01:45:00	1	45	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:00:00	2	0	0	0	Autos	1	8	16	1	0	6	0	0	0	0	0	0	0	7	1	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:00:00	2	0	0	0	12 Bus	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:00:00	2	0	0	0	14 Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:00:00	2	0	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:00:00	2	0	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:15:00	2	15	0	0	Autos	1	3	9	0	0	4	0	0	0	0	2	0	0	4	3	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:15:00	2	15	0	0	12 Bus	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:15:00	2	15	0	0	14 Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:15:00	2	15	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:15:00	2	15	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:30:00	2	30	0	0	Autos	0	2	7	0	0	6	0	0	0	0	1	0	0	4	3	2	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:30:00	2	30	0	0	12 Bus	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:30:00	2	30	0	0	14 Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:30:00	2	30	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:30:00	2	30	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	02:45:00	2	45	0	0	Autos	1	2	3	0	0	3	0	0	0	0	3	0	0	5	3	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel /																											

Id_Referen	Id_Interse	Nom_Inters	Date	Periode	Heure	Minute	Seconde	Code_Banqu	Descriptio	NBLT	NBT	NBRT	NBUT	SBLT	SBT	SBRT	SBUT	EBLT	EBT	EBRT	EBUT	WBLT	WBT	WBRT	WBUT	Approche_N	Approche_S	Approche_E	Approche_O	
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:15:00	4	15	0	12	Bus	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:15:00	4	15	0	14	Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:15:00	4	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:15:00	4	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:30:00	4	30	0	0	Autos	0	0	8	11	0	2	7	0	0	0	1	0	0	13	1	1	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:30:00	4	30	0	12	Bus	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:30:00	4	30	0	14	Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:30:00	4	30	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:30:00	4	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:45:00	4	45	0	0	Autos	0	0	7	9	0	1	17	0	0	0	6	3	0	15	9	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:45:00	4	45	0	12	Bus	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:45:00	4	45	0	14	Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:45:00	4	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	04:45:00	4	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:00:00	5	0	0	0	Autos	0	0	13	13	0	0	22	0	0	0	6	1	0	22	14	4	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:00:00	5	0	0	12	Bus	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:00:00	5	0	0	14	Camions	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:00:00	5	0	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:00:00	5	0	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:15:00	5	15	0	0	Autos	1	15	24	0	1	24	1	0	0	8	3	0	32	15	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:15:00	5	15	0	12	Bus	0	0	1	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:15:00	5	15	0	14	Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:15:00	5	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:15:00	5	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:30:00	5	30	0	0	Autos	0	19	37	0	4	47	0	0	0	13	6	0	40	24	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:30:00	5	30	0	12	Bus	0	1	1	0	0	4	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:30:00	5	30	0	14	Camions	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:30:00	5	30	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:30:00	5	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:45:00	5	45	0	0	Autos	0	22	28	0	5	35	0	0	0	11	5	0	37	29	2	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:45:00	5	45	0	12	Bus	0	1	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:45:00	5	45	0	14	Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:45:00	5	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	05:45:00	5	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:00:00	6	0	0	0	Autos	0	36	37	0	9	62	1	0	0	14	11	0	33	47	6	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:00:00	6	0	0	12	Bus	0	2	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:00:00	6	0	0	14	Camions	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:00:00	6	0	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:00:00	6	0	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:15:00	6	15	0	0	Autos	1	29	43	0	6	52	1	0	0	14	5	0	47	68	5	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:15:00	6	15	0	12	Bus	0	0	1	0	0	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:15:00	6	15	0	14	Camions	0	3	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:15:00	6	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:15:00	6	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:30:00	6	30	0	0	Autos	1	32	54	0	9	85	0	0	0	34	15	0	61	83	7	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:30:00	6	30	0	12	Bus	0	2	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:30:00	6	30	0	14	Camions	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	7	2	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:30:00	6	30	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:30:00	6	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:45:00	6	45	0	0	Autos	1	47	67	0	7	91	4	0	0	36	8	0	68	82	4	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:45:00	6	45	0	12	Bus	0	4	2	0	0	6	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:45:00	6	45	0	14	Camions	0	4	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:45:00	6	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	06:45:00	6	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	07:00:00	7	0	0	0	Autos	2	57	58	0	8	104	5	0	0	47	21	0	118	127	11						

Id_Referen	Id_Interse	Nom_Inters	Date	Periode	Heure	Minute	Seconde	Code_Banqu	Descriptio	NBLT	NBT	NBRT	NBUT	SBLT	SBT	SBRT	SBUT	EBLT	EBT	EBRT	EBUT	WBLT	WBT	WBRT	WBUT	Approche_N	Approche_S	Approche_E	Approche_O
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:00:00	13	0	0	0	Autos	1	92	92	1	13	64	3	0	0	57	11	0	75	49	9	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:00:00	13	0	0	0	12 Bus	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:00:00	13	0	0	0	14 Camions	0	2	3	0	2	2	0	0	0	5	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:00:00	13	0	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	10
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:00:00	13	0	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:15:00	13	15	0	0	0 Autos	0	80	84	0	12	68	2	1	0	40	7	0	63	57	22	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:15:00	13	15	0	0	12 Bus	0	5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:15:00	13	15	0	0	14 Camions	0	1	6	0	1	1	0	0	0	2	0	0	6	2	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:15:00	13	15	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	6
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:15:00	13	15	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:30:00	13	30	0	0	0 Autos	0	96	90	0	13	61	7	1	0	50	3	0	59	59	13	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:30:00	13	30	0	0	12 Bus	0	1	0	0	0	6	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:30:00	13	30	0	0	14 Camions	0	1	4	0	0	3	0	0	0	1	1	0	2	2	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:30:00	13	30	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	3	8
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:30:00	13	30	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:45:00	13	45	0	0	0 Autos	3	93	76	0	15	74	6	0	0	57	5	0	67	64	20	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:45:00	13	45	0	0	12 Bus	0	4	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:45:00	13	45	0	0	14 Camions	0	2	6	0	2	2	0	0	0	1	0	0	5	0	3	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:45:00	13	45	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	6
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	13:45:00	13	45	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:00:00	14	0	0	0	0 Autos	2	99	79	0	17	86	4	0	2	67	9	0	78	77	17	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:00:00	14	0	0	0	12 Bus	0	3	1	0	0	6	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:00:00	14	0	0	0	14 Camions	0	3	2	0	0	2	0	0	0	0	1	0	6	4	1	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:00:00	14	0	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:00:00	14	0	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:15:00	14	15	0	0	0 Autos	1	106	86	0	23	91	4	0	1	57	11	0	74	70	11	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:15:00	14	15	0	0	12 Bus	0	3	0	0	0	6	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:15:00	14	15	0	0	14 Camions	0	4	3	0	1	1	0	0	0	1	1	0	5	1	2	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:15:00	14	15	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6	3
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:15:00	14	15	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:30:00	14	30	0	0	0 Autos	0	132	90	0	18	101	5	0	0	49	8	0	87	70	23	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:30:00	14	30	0	0	12 Bus	0	3	1	0	0	4	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:30:00	14	30	0	0	14 Camions	0	2	5	0	0	3	0	0	0	2	0	0	4	0	2	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:30:00	14	30	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	8
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:30:00	14	30	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:45:00	14	45	0	0	0 Autos	0	144	116	0	13	103	3	0	0	59	8	0	92	78	16	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:45:00	14	45	0	0	12 Bus	0	7	0	0	0	8	0	0	0	1	0	0	1	3	1	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:45:00	14	45	0	0	14 Camions	0	4	6	0	2	2	0	0	0	2	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:45:00	14	45	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5	24
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	14:45:00	14	45	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:00:00	15	0	0	0	0 Autos	0	156	112	0	13	101	4	1	0	68	9	0	86	62	15	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:00:00	15	0	0	0	12 Bus	0	6	2	0	0	2	0	0	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:00:00	15	0	0	0	14 Camions	1	4	4	0	1	3	0	0	0	1	0	0	4	2	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:00:00	15	0	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	7	16
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:15:00	15	15	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:15:00	15	15	0	0	0 Autos	1	176	116	0	14	70	2	0	0	74	9	0	70	62	14	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:15:00	15	15	0	0	12 Bus	0	6	0	0	0	7	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:15:00	15	15	0	0	14 Camions	0	1	4	0	0	5	0	0	0	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:15:00	15	15	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	9
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:15:00	15	15	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:30:00	15	30	0	0	0 Autos	3	166	125	0	18	113	1	0	1	79	21	0	100	78	15	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:30:00	15	30	0	0	12 Bus	0	5	0	0	1	5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:30:00	15	30	0	0	14 Camions	0	3	4	0	1	1	1	0	0	1	0	0	4	1	1	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:30:00	15	30	0	0	10 Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	5
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:30:00	15	30	0	0	11 Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	15:45:00	15	45	0	0	0 Autos	2	161	127	0	21	112	2													

Id_Referen	Id_Interse	Nom_Inters	Date	Periode	Heure	Minute	Seconde	Code_Banqu	Descriptio	NBLT	NBT	NBRT	NBUT	SBLT	SBT	SBRT	SBUT	EBLT	EBT	EBRT	EBUT	WBLT	WBT	WBRT	WBUT	Approche_N	Approche_S	Approche_E	Approche_O	
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	21:30:00	21	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	21:45:00	21	45	0	0	Autos	0	47	60	0	10	30	0	0	0	0	13	5	0	37	25	4	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	21:45:00	21	45	0	12	Bus	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	21:45:00	21	45	0	14	Camions	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	21:45:00	21	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	21:45:00	21	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:00:00	22	0	0	0	Autos	1	65	51	0	4	49	2	0	0	0	21	5	0	31	15	7	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:00:00	22	0	0	12	Bus	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:00:00	22	0	0	14	Camions	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:00:00	22	0	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:00:00	22	0	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:15:00	22	15	0	0	Autos	1	54	49	0	6	41	2	0	1	21	5	0	32	15	5	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:15:00	22	15	0	12	Bus	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:15:00	22	15	0	14	Camions	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:15:00	22	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:15:00	22	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:30:00	22	30	0	0	Autos	1	52	51	0	5	37	1	1	0	19	5	0	29	16	6	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:30:00	22	30	0	12	Bus	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:30:00	22	30	0	14	Camions	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:30:00	22	30	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:30:00	22	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:45:00	22	45	0	0	Autos	3	37	40	0	5	30	1	0	0	15	5	0	24	22	4	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:45:00	22	45	0	12	Bus	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:45:00	22	45	0	14	Camions	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:45:00	22	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	2
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	22:45:00	22	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:00:00	23	0	0	0	Autos	1	45	44	0	2	28	0	0	0	11	3	0	28	10	6	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:00:00	23	0	0	12	Bus	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:00:00	23	0	0	14	Camions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:00:00	23	0	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:00:00	23	0	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:15:00	23	15	0	0	Autos	0	36	41	0	3	24	0	1	0	13	2	0	30	8	4	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:15:00	23	15	0	12	Bus	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:15:00	23	15	0	14	Camions	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:15:00	23	15	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:15:00	23	15	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:30:00	23	30	0	0	Autos	2	46	37	0	4	26	0	0	0	11	2	0	18	19	1	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:30:00	23	30	0	12	Bus	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:30:00	23	30	0	14	Camions	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:30:00	23	30	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:30:00	23	30	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:45:00	23	45	0	0	Autos	0	37	22	0	2	25	0	0	0	11	4	0	14	4	4	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:45:00	23	45	0	12	Bus	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:45:00	23	45	0	14	Camions	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:45:00	23	45	0	10	Pietons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
7523	1552	Industriel / Po	2018-09-06	23:45:00	23	45	0	11	Velos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Annexe C

Conditions de circulation actuelles

880: Saint-Michel & Champdoré Performance by approach

Approach	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	3.0	0.0	0.0	0.2
Total Delay (hr)	1.8	1.6	3.1	6.5
Total Del/Veh (s)	46.4	7.5	8.0	10.1
Vehicles Entered	137	762	1377	2276
Vehicles Exited	137	762	1378	2277
Hourly Exit Rate	137	762	1378	2277
Input Volume	131	778	1512	2422
% of Volume	104	98	91	94

881: Saint-Michel & Charland Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.8	0.0	0.0	1.4	2.3
Denied Del/Veh (s)	9.4	1.9	0.1	3.7	3.2
Total Delay (hr)	6.6	0.9	12.2	9.3	29.0
Total Del/Veh (s)	72.9	43.1	55.2	24.4	40.6
Vehicles Entered	321	75	788	1367	2551
Vehicles Exited	322	74	783	1366	2545
Hourly Exit Rate	322	74	783	1366	2545
Input Volume	328	74	788	1514	2704
% of Volume	98	100	99	90	94

888: Saint-Michel & Louvain Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2
Denied Del/Veh (s)	1.0	1.0	0.1	0.2	0.3
Total Delay (hr)	1.6	0.8	5.4	7.7	15.5
Total Del/Veh (s)	38.1	36.6	28.0	18.8	23.3
Vehicles Entered	154	75	680	1453	2362
Vehicles Exited	153	75	672	1448	2348
Hourly Exit Rate	153	75	672	1448	2348
Input Volume	150	81	688	1570	2489
% of Volume	102	93	98	92	94

891: Saint-Michel & Sauv  Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2
Denied Del/Veh (s)	1.9	0.6	0.0	0.4	0.5
Total Delay (hr)	2.1	0.1	2.7	6.9	11.8
Total Del/Veh (s)	37.9	32.4	20.2	23.8	24.5
Vehicles Entered	194	13	473	1033	1713
Vehicles Exited	193	12	472	1035	1712
Hourly Exit Rate	193	12	472	1035	1712
Input Volume	189	15	483	1017	1704
% of Volume	102	81	98	102	100

1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	219.9	0.0	0.0	220.0
Denied Del/Veh (s)	1.0	684.1	0.0	0.0	241.1
Total Delay (hr)	26.9	28.1	2.8	7.9	65.6
Total Del/Veh (s)	308.1	130.0	12.4	27.6	80.7
Vehicles Entered	307	741	803	1017	2868
Vehicles Exited	281	740	802	1014	2837
Hourly Exit Rate	281	740	802	1014	2837
Input Volume	310	1106	794	994	3203
% of Volume	91	67	101	102	89

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	222.8
Denied Del/Veh (s)	173.6
Total Delay (hr)	132.2
Total Del/Veh (s)	108.3
Vehicles Entered	4203
Vehicles Exited	4153
Hourly Exit Rate	4153
Input Volume	16662
% of Volume	25

Intersection: 880: Saint-Michel & Champdoré

Movement	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	L	R	T	T	R	LT	T
Maximum Queue (m)	38.3	43.4	43.8	44.9	10.4	74.0	68.4
Average Queue (m)	8.9	18.1	19.6	20.3	1.6	25.6	19.4
95th Queue (m)	26.1	37.4	36.9	38.3	7.0	59.4	53.2
Link Distance (m)	132.1		204.0	204.0		254.4	254.4
Upstream Blk Time (%)							
Queuing Penalty (veh)							
Storage Bay Dist (m)		40.0			30.0		
Storage Blk Time (%)		1		3			
Queuing Penalty (veh)		1		0			

Intersection: 881: Saint-Michel & Charland

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	134.9	37.5	76.5	20.4	160.4	149.3	43.5	81.4	87.3	20.5
Average Queue (m)	74.4	25.6	27.8	11.0	88.5	89.8	8.6	74.0	71.6	10.4
95th Queue (m)	136.7	48.2	58.8	23.7	144.0	138.0	32.6	84.3	85.5	24.7
Link Distance (m)	120.1		122.7		254.4	254.4		71.2	71.2	
Upstream Blk Time (%)	12							14	7	
Queuing Penalty (veh)	0							95	46	
Storage Bay Dist (m)		30.0		2.0			36.0			13.0
Storage Blk Time (%)	42	8	33	18		29	0		46	7
Queuing Penalty (veh)	47	16	11	7		9	0		56	46

Intersection: 888: Saint-Michel & Louvain

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	55.7	8.9	36.3	8.8	93.2	100.1	36.4	115.7	118.7	33.5
Average Queue (m)	25.9	4.3	12.8	3.0	41.7	46.4	6.7	48.8	48.1	8.9
95th Queue (m)	48.0	11.2	27.0	9.5	76.4	81.9	26.7	102.4	102.9	29.8
Link Distance (m)	138.6		139.4		892.3	892.3		204.0	204.0	
Upstream Blk Time (%)										
Queuing Penalty (veh)										
Storage Bay Dist (m)		1.0		1.0			29.0			26.0
Storage Blk Time (%)	50	10	34	9		18	0		27	0
Queuing Penalty (veh)	16	12	5	6		5	0		19	2

Intersection: 891: Saint-Michel & Sauvé

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	LT	T	R
Maximum Queue (m)	80.8	20.4	14.3	2.7	77.4	63.2	102.4	105.8	31.1
Average Queue (m)	37.1	12.6	1.6	0.2	39.4	22.0	58.2	60.3	18.7
95th Queue (m)	68.4	20.1	7.6	2.0	71.9	58.0	89.1	95.7	38.3
Link Distance (m)	467.4		60.5		157.9	157.9	497.7	497.7	
Upstream Blk Time (%)									
Queuing Penalty (veh)									
Storage Bay Dist (m)		0.1		0.1					23.6
Storage Blk Time (%)	26	38	7	1		2		27	4
Queuing Penalty (veh)	29	28	0	0		0		38	19

Intersection: 1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	T	R	L	TR	T	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	391.7	9.1	82.4	224.4	60.0	64.2	65.2	117.3	119.5	9.6
Average Queue (m)	218.6	7.8	82.1	216.2	23.2	25.3	23.5	43.6	46.9	0.7
95th Queue (m)	437.9	11.5	83.6	221.9	43.4	49.3	52.9	95.1	96.5	4.0
Link Distance (m)	472.4			209.6	71.2	71.2	71.2	157.9	157.9	157.9
Upstream Blk Time (%)	0			67	0	0	0	0	0	0
Queuing Penalty (veh)	0			0	0	0	0	0	0	0
Storage Bay Dist (m)		1.0	75.0							
Storage Blk Time (%)	69	22	62	48						
Queuing Penalty (veh)	58	50	391	239						

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1253

880: Saint-Michel & Champdoré Performance by movement

Movement	WBL	WBR	NBT	NBR	SBL	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.5	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Total Delay (hr)	0.5	1.3	1.6	0.0	0.3	2.8	6.5
Total Del/Veh (s)	48.4	45.7	7.5	7.4	16.0	7.5	10.1
Vehicles Entered	37	100	747	15	72	1305	2276
Vehicles Exited	37	100	747	15	72	1306	2277
Hourly Exit Rate	37	100	747	15	72	1306	2277
Input Volume	39	92	766	13	82	1430	2422
% of Volume	94	109	98	115	88	91	94

881: Saint-Michel & Charland Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.4	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	1.1	0.1
Denied Del/Veh (s)	8.8	6.8	11.3	0.2	0.2	4.1	0.0	0.0	1.4	10.3	3.4	4.9
Total Delay (hr)	3.7	0.7	2.2	0.2	0.3	0.4	6.0	6.0	0.2	0.3	8.3	0.7
Total Del/Veh (s)	71.9	78.7	72.7	47.0	45.9	40.4	118.0	36.8	29.1	29.2	24.3	24.0
Vehicles Entered	180	34	107	16	26	33	181	582	25	37	1222	108
Vehicles Exited	182	33	107	16	26	32	176	582	25	37	1220	109
Hourly Exit Rate	182	33	107	16	26	32	176	582	25	37	1220	109
Input Volume	179	38	111	16	26	32	181	578	29	40	1352	122
% of Volume	102	86	96	98	101	101	97	101	86	93	90	89

881: Saint-Michel & Charland Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	2.3
Denied Del/Veh (s)	3.2
Total Delay (hr)	29.0
Total Del/Veh (s)	40.6
Vehicles Entered	2551
Vehicles Exited	2545
Hourly Exit Rate	2545
Input Volume	2704
% of Volume	94

888: Saint-Michel & Louvain Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.3	0.3	3.9	0.2	0.1	4.1	0.1	0.1	0.5	0.0	0.2	0.6
Total Delay (hr)	1.0	0.4	0.3	0.4	0.2	0.2	0.6	4.7	0.1	0.3	7.1	0.3
Total Del/Veh (s)	38.3	40.6	33.6	38.8	33.0	35.7	98.9	26.0	18.5	33.5	18.5	18.4
Vehicles Entered	90	32	32	33	27	15	21	633	26	32	1360	61
Vehicles Exited	89	32	32	33	27	15	21	624	27	32	1354	62
Hourly Exit Rate	89	32	32	33	27	15	21	624	27	32	1354	62
Input Volume	87	32	31	36	29	16	24	636	28	34	1468	68
% of Volume	102	101	102	92	92	95	87	98	96	94	92	91

888: Saint-Michel & Louvain Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.2
Denied Del/Veh (s)	0.3
Total Delay (hr)	15.5
Total Del/Veh (s)	23.3
Vehicles Entered	2362
Vehicles Exited	2348
Hourly Exit Rate	2348
Input Volume	2489
% of Volume	94

891: Saint-Michel & Sauvé Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2
Denied Del/Veh (s)	0.4	0.2	2.8	0.3	0.2	4.8	0.1	0.0	0.2	1.7	0.5
Total Delay (hr)	0.7	0.1	1.3	0.0	0.1	0.0	1.4	1.2	5.9	1.0	11.8
Total Del/Veh (s)	34.9	45.5	39.6	29.4	26.7	57.0	55.2	11.5	23.5	25.6	24.5
Vehicles Entered	69	5	120	4	8	1	91	382	891	142	1713
Vehicles Exited	68	5	120	4	7	1	90	382	893	142	1712
Hourly Exit Rate	68	5	120	4	7	1	90	382	893	142	1712
Input Volume	70	5	114	6	8	1	89	394	874	143	1704
% of Volume	97	95	105	70	88	100	101	97	102	99	100

1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.1	95.4	112.0	12.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	220.0
Denied Del/Veh (s)	0.4	2.6	692.6	672.1	733.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	241.1
Total Delay (hr)	19.5	7.4	16.0	10.7	1.3	1.9	0.9	0.7	7.1	0.1	65.6
Total Del/Veh (s)	306.3	316.9	168.4	99.2	105.0	15.2	8.8	40.1	27.2	13.6	80.7
Vehicles Entered	224	83	325	373	43	450	353	61	931	25	2868
Vehicles Exited	205	76	323	373	44	449	353	61	928	25	2837
Hourly Exit Rate	205	76	323	373	44	449	353	61	928	25	2837
Input Volume	226	84	473	576	57	444	350	56	914	25	3203
% of Volume	91	91	68	65	78	101	101	109	102	101	89

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	222.8
Denied Del/Veh (s)	173.6
Total Delay (hr)	132.2
Total Del/Veh (s)	108.3
Vehicles Entered	4203
Vehicles Exited	4153
Hourly Exit Rate	4153
Input Volume	16662
% of Volume	25

Intersection: 880: Saint-Michel & Champdoré

Movement	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	L	R	T	T	R	LT	T
Maximum Queue (m)	38.3	43.4	43.8	44.9	10.4	74.0	68.4
Average Queue (m)	8.9	18.1	19.6	20.3	1.6	25.6	19.4
95th Queue (m)	26.1	37.4	36.9	38.3	7.0	59.4	53.2
Link Distance (m)	132.1		204.0	204.0		254.4	254.4
Upstream Blk Time (%)							
Queuing Penalty (veh)							
Storage Bay Dist (m)		40.0			30.0		
Storage Blk Time (%)		1		3			
Queuing Penalty (veh)		1		0			

Intersection: 881: Saint-Michel & Charland

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	134.9	37.5	76.5	20.4	160.4	149.3	43.5	81.4	87.3	20.5
Average Queue (m)	74.4	25.6	27.8	11.0	88.5	89.8	8.6	74.0	71.6	10.4
95th Queue (m)	136.7	48.2	58.8	23.7	144.0	138.0	32.6	84.3	85.5	24.7
Link Distance (m)	120.1		122.7		254.4	254.4		71.2	71.2	
Upstream Blk Time (%)	12							14	7	
Queuing Penalty (veh)	0							95	46	
Storage Bay Dist (m)		30.0		2.0			36.0			13.0
Storage Blk Time (%)	42	8	33	18		29	0		46	7
Queuing Penalty (veh)	47	16	11	7		9	0		56	46

Intersection: 888: Saint-Michel & Louvain

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	55.7	8.9	36.3	8.8	93.2	100.1	36.4	115.7	118.7	33.5
Average Queue (m)	25.9	4.3	12.8	3.0	41.7	46.4	6.7	48.8	48.1	8.9
95th Queue (m)	48.0	11.2	27.0	9.5	76.4	81.9	26.7	102.4	102.9	29.8
Link Distance (m)	138.6		139.4		892.3	892.3		204.0	204.0	
Upstream Blk Time (%)										
Queuing Penalty (veh)										
Storage Bay Dist (m)		1.0		1.0			29.0			26.0
Storage Blk Time (%)	50	10	34	9		18	0		27	0
Queuing Penalty (veh)	16	12	5	6		5	0		19	2

Intersection: 891: Saint-Michel & Sauvé

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	LT	T	R
Maximum Queue (m)	80.8	20.4	14.3	2.7	77.4	63.2	102.4	105.8	31.1
Average Queue (m)	37.1	12.6	1.6	0.2	39.4	22.0	58.2	60.3	18.7
95th Queue (m)	68.4	20.1	7.6	2.0	71.9	58.0	89.1	95.7	38.3
Link Distance (m)	467.4		60.5		157.9	157.9	497.7	497.7	
Upstream Blk Time (%)									
Queuing Penalty (veh)									
Storage Bay Dist (m)		0.1		0.1					23.6
Storage Blk Time (%)	26	38	7	1		2		27	4
Queuing Penalty (veh)	29	28	0	0		0		38	19

Intersection: 1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	T	R	L	TR	T	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	391.7	9.1	82.4	224.4	60.0	64.2	65.2	117.3	119.5	9.6
Average Queue (m)	218.6	7.8	82.1	216.2	23.2	25.3	23.5	43.6	46.9	0.7
95th Queue (m)	437.9	11.5	83.6	221.9	43.4	49.3	52.9	95.1	96.5	4.0
Link Distance (m)	472.4			209.6	71.2	71.2	71.2	157.9	157.9	157.9
Upstream Blk Time (%)	0			67	0	0	0	0	0	0
Queuing Penalty (veh)	0			0	0	0	0	0	0	0
Storage Bay Dist (m)		1.0	75.0							
Storage Blk Time (%)	69	22	62	48						
Queuing Penalty (veh)	58	50	391	239						

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1253

880: Saint-Michel & Champdoré Performance by approach

Approach	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.2
Denied Del/Veh (s)	3.5	0.1	0.1	0.3
Total Delay (hr)	1.8	5.6	8.4	15.9
Total Del/Veh (s)	49.5	15.4	29.8	23.2
Vehicles Entered	132	1308	996	2436
Vehicles Exited	133	1307	1001	2441
Hourly Exit Rate	133	1307	1001	2441
Input Volume	135	1332	1109	2576
% of Volume	99	98	90	95

881: Saint-Michel & Charland Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	5.7	0.3	6.2
Denied Del/Veh (s)	1.6	1.9	15.3	1.2	8.7
Total Delay (hr)	4.0	0.6	26.2	5.7	36.4
Total Del/Veh (s)	48.6	39.8	69.7	23.5	50.9
Vehicles Entered	291	49	1340	875	2555
Vehicles Exited	290	50	1330	872	2542
Hourly Exit Rate	290	50	1330	872	2542
Input Volume	287	50	1382	978	2697
% of Volume	101	100	96	89	94

888: Saint-Michel & Louvain Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.1	0.6	0.8
Denied Del/Veh (s)	1.2	2.2	0.2	2.0	1.1
Total Delay (hr)	3.0	0.8	18.7	7.6	30.1
Total Del/Veh (s)	43.8	35.4	54.8	26.5	41.9
Vehicles Entered	246	81	1182	1019	2528
Vehicles Exited	244	81	1167	1019	2511
Hourly Exit Rate	244	81	1167	1019	2511
Input Volume	229	93	1194	1102	2618
% of Volume	106	87	98	92	96

891: Saint-Michel & Sauvé Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.2	0.0	0.0	0.1	0.3
Denied Del/Veh (s)	2.1	1.3	0.1	0.5	0.5
Total Delay (hr)	4.1	0.2	3.9	3.0	11.1
Total Del/Veh (s)	46.7	35.4	14.8	18.5	21.6
Vehicles Entered	308	17	940	573	1838
Vehicles Exited	310	17	938	573	1838
Hourly Exit Rate	310	17	938	573	1838
Input Volume	316	18	976	565	1874
% of Volume	98	93	96	101	98

1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	19.9	102.8	0.0	0.0	122.7
Denied Del/Veh (s)	147.7	442.3	0.0	0.0	135.2
Total Delay (hr)	54.3	41.8	9.1	9.3	114.5
Total Del/Veh (s)	419.7	221.9	24.2	55.0	132.7
Vehicles Entered	434	639	1343	604	3020
Vehicles Exited	394	624	1343	602	2963
Hourly Exit Rate	394	624	1343	602	2963
Input Volume	488	824	1390	595	3297
% of Volume	81	76	97	101	90

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	130.1
Denied Del/Veh (s)	97.4
Total Delay (hr)	211.8
Total Del/Veh (s)	158.8
Vehicles Entered	4549
Vehicles Exited	4471
Hourly Exit Rate	4471
Input Volume	17584
% of Volume	25

Intersection: 880: Saint-Michel & Champdoré

Movement	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	L	R	T	T	R	LT	T
Maximum Queue (m)	33.0	43.5	126.9	134.8	31.3	121.8	119.1
Average Queue (m)	5.2	21.7	36.3	38.7	4.5	76.5	78.0
95th Queue (m)	20.7	40.3	97.0	101.7	20.4	112.3	112.8
Link Distance (m)	132.2		204.0	204.0		253.9	253.9
Upstream Blk Time (%)			0	0			
Queuing Penalty (veh)			0	0			
Storage Bay Dist (m)		40.0			30.0		
Storage Blk Time (%)		2		13	0		
Queuing Penalty (veh)		0		5	0		

Intersection: 881: Saint-Michel & Charland

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	98.1	37.5	42.4	20.3	238.3	244.4	35.5	79.4	80.9	20.5
Average Queue (m)	48.8	24.4	11.8	7.7	141.3	148.0	2.7	58.3	57.1	11.0
95th Queue (m)	86.9	45.7	32.6	20.4	259.5	269.8	19.2	83.2	83.0	25.6
Link Distance (m)	120.0		122.1		253.9	253.9		71.2	71.2	
Upstream Blk Time (%)	0				1	1		3	2	
Queuing Penalty (veh)	0				6	6		14	7	
Storage Bay Dist (m)		30.0		2.0			36.0			13.0
Storage Blk Time (%)	25	4	19	18		42	0		36	7
Queuing Penalty (veh)	24	7	5	5		3	0		37	32

Intersection: 888: Saint-Michel & Louvain

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	83.8	9.1	36.7	9.1	228.8	230.8	36.5	115.6	114.5	33.5
Average Queue (m)	42.4	6.6	11.8	5.5	104.7	111.9	8.8	53.8	52.6	8.2
95th Queue (m)	73.2	12.2	29.4	11.9	272.6	277.1	32.2	108.6	107.6	27.5
Link Distance (m)	138.6		139.4		893.9	893.9		204.0	204.0	
Upstream Blk Time (%)								0		
Queuing Penalty (veh)								0		
Storage Bay Dist (m)		1.0		1.0			29.0			26.0
Storage Blk Time (%)	56	19	23	24		34	0		24	0
Queuing Penalty (veh)	27	35	10	12		17	0		14	0

Intersection: 891: Saint-Michel & Sauvé

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	LT	T	R
Maximum Queue (m)	107.5	19.3	17.3	8.8	87.8	83.7	63.7	65.7	31.1
Average Queue (m)	60.8	11.1	2.3	1.0	42.3	34.5	31.2	26.5	12.3
95th Queue (m)	99.8	18.5	9.9	5.5	77.3	74.7	52.2	51.7	29.1
Link Distance (m)	99.2		63.1		158.4	158.4	478.6	478.6	
Upstream Blk Time (%)	2								
Queuing Penalty (veh)	0								
Storage Bay Dist (m)		0.1		0.1					23.6
Storage Blk Time (%)	48	31	8	5		3		9	1
Queuing Penalty (veh)	52	65	1	1		0		8	2

Intersection: 1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	L	TR	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	483.2	14.0	82.4	332.6	79.9	86.8	72.6	115.1	108.9	38.5
Average Queue (m)	415.5	6.4	81.5	319.1	62.3	64.7	55.6	60.7	52.3	11.0
95th Queue (m)	582.6	13.1	88.1	349.4	83.8	89.3	84.2	128.9	123.7	75.8
Link Distance (m)	472.5			316.7	71.2	71.2	71.2	158.4	158.4	158.4
Upstream Blk Time (%)	58			75	4	3	1	4	2	1
Queuing Penalty (veh)	0			0	17	12	6	7	4	3
Storage Bay Dist (m)		1.0	75.0							
Storage Blk Time (%)	73	11	67	49						
Queuing Penalty (veh)	46	49	290	211						

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1041

880: Saint-Michel & Champdoré Performance by movement

Movement	WBL	WBR	NBT	NBR	SBL	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Denied Del/Veh (s)	0.5	3.9	0.1	0.0	0.2	0.1	0.3
Total Delay (hr)	0.2	1.6	5.4	0.2	1.9	6.5	15.9
Total Del/Veh (s)	43.7	50.4	15.4	15.4	46.2	26.9	23.2
Vehicles Entered	18	114	1266	42	146	850	2436
Vehicles Exited	18	115	1265	42	148	853	2441
Hourly Exit Rate	18	115	1265	42	148	853	2441
Input Volume	18	117	1292	40	172	937	2576
% of Volume	101	98	98	106	86	91	95

881: Saint-Michel & Charland Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.7	5.0	0.0	0.0	0.2	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.6		3.8	0.3	0.2	4.2	12.7	15.8	5.1	7.5	1.0	1.4
Total Delay (hr)	2.7	0.0	1.2	0.1	0.2	0.3	5.5	20.5	0.1	0.4	4.9	0.5
Total Del/Veh (s)	49.2		47.0	35.6	42.6	40.9	98.6	64.7	59.2	74.6	23.0	18.4
Vehicles Entered	198	0	93	15	13	21	200	1133	7	17	756	102
Vehicles Exited	198	0	92	15	13	22	199	1125	6	17	754	101
Hourly Exit Rate	198	0	92	15	13	22	199	1125	6	17	754	101
Input Volume	194	1	92	17	11	22	201	1175	6	17	857	103
% of Volume	102	0	100	87	121	100	99	96	100	99	88	98

881: Saint-Michel & Charland Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	6.2
Denied Del/Veh (s)	8.7
Total Delay (hr)	36.4
Total Del/Veh (s)	50.9
Vehicles Entered	2555
Vehicles Exited	2542
Hourly Exit Rate	2542
Input Volume	2697
% of Volume	94

888: Saint-Michel & Louvain Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.5	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.4	0.6	3.7	0.2	0.3	4.0	0.2	0.2	0.5	1.9	1.8	4.5
Total Delay (hr)	1.8	0.5	0.7	0.2	0.1	0.4	0.8	17.2	0.7	0.7	6.5	0.3
Total Del/Veh (s)	43.8	44.0	42.9	34.3	33.6	36.7	90.1	53.9	53.7	80.0	25.0	20.8
Vehicles Entered	146	44	56	24	16	41	31	1105	46	33	931	55
Vehicles Exited	145	43	56	24	16	41	31	1091	45	33	930	56
Hourly Exit Rate	145	43	56	24	16	41	31	1091	45	33	930	56
Input Volume	142	39	48	30	21	42	31	1113	50	35	1006	61
% of Volume	102	110	117	81	76	98	99	98	90	94	92	92

888: Saint-Michel & Louvain Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.8
Denied Del/Veh (s)	1.1
Total Delay (hr)	30.1
Total Del/Veh (s)	41.9
Vehicles Entered	2528
Vehicles Exited	2511
Hourly Exit Rate	2511
Input Volume	2618
% of Volume	96

891: Saint-Michel & Sauvé Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3
Denied Del/Veh (s)	1.0	0.8	4.2	0.1	0.1	4.2	0.1	0.1	0.2	2.3	0.5
Total Delay (hr)	2.5	0.1	1.5	0.1	0.0	0.1	0.9	3.0	2.5	0.4	11.1
Total Del/Veh (s)	45.1	42.6	49.8	34.1	33.1	39.6	22.3	13.5	18.5	18.5	21.6
Vehicles Entered	198	6	104	7	5	5	139	801	487	86	1838
Vehicles Exited	198	6	106	7	5	5	139	799	487	86	1838
Hourly Exit Rate	198	6	106	7	5	5	139	799	487	86	1838
Input Volume	202	6	108	7	5	6	134	842	477	88	1874
% of Volume	98	104	98	97	95	87	104	95	102	98	98

1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	17.3	2.5	49.6	43.5	9.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	5.3	149.1	140.7	443.4	440.0	447.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Delay (hr)	0.2	47.3	6.9	23.5	14.9	3.4	0.1	6.3	2.7	3.5	5.8	0.1
Total Del/Veh (s)	553.8	421.4	399.6	258.5	186.3	191.2	50.8	26.9	19.3	147.2	40.9	14.3
Vehicles Entered	1	375	58	304	273	62	10	831	502	83	504	17
Vehicles Exited	1	344	49	295	269	60	10	833	500	82	502	18
Hourly Exit Rate	1	344	49	295	269	60	10	833	500	82	502	18
Input Volume	1	423	63	391	355	78	7	854	528	83	494	18
% of Volume	80	81	77	75	76	77	143	98	95	99	102	100

1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	122.7
Denied Del/Veh (s)	135.2
Total Delay (hr)	114.5
Total Del/Veh (s)	132.7
Vehicles Entered	3020
Vehicles Exited	2963
Hourly Exit Rate	2963
Input Volume	3297
% of Volume	90

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	130.1
Denied Del/Veh (s)	97.4
Total Delay (hr)	211.8
Total Del/Veh (s)	158.8
Vehicles Entered	4549
Vehicles Exited	4471
Hourly Exit Rate	4471
Input Volume	17584
% of Volume	25

Intersection: 880: Saint-Michel & Champdoré

Movement	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	L	R	T	T	R	LT	T
Maximum Queue (m)	33.0	43.5	126.9	134.8	31.3	121.8	119.1
Average Queue (m)	5.2	21.7	36.3	38.7	4.5	76.5	78.0
95th Queue (m)	20.7	40.3	97.0	101.7	20.4	112.3	112.8
Link Distance (m)	132.2		204.0	204.0		253.9	253.9
Upstream Blk Time (%)			0	0			
Queuing Penalty (veh)			0	0			
Storage Bay Dist (m)		40.0			30.0		
Storage Blk Time (%)		2		13	0		
Queuing Penalty (veh)		0		5	0		

Intersection: 881: Saint-Michel & Charland

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	98.1	37.5	42.4	20.3	238.3	244.4	35.5	79.4	80.9	20.5
Average Queue (m)	48.8	24.4	11.8	7.7	141.3	148.0	2.7	58.3	57.1	11.0
95th Queue (m)	86.9	45.7	32.6	20.4	259.5	269.8	19.2	83.2	83.0	25.6
Link Distance (m)	120.0		122.1		253.9	253.9		71.2	71.2	
Upstream Blk Time (%)	0				1	1		3	2	
Queuing Penalty (veh)	0				6	6		14	7	
Storage Bay Dist (m)		30.0		2.0			36.0			13.0
Storage Blk Time (%)	25	4	19	18		42	0		36	7
Queuing Penalty (veh)	24	7	5	5		3	0		37	32

Intersection: 888: Saint-Michel & Louvain

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	83.8	9.1	36.7	9.1	228.8	230.8	36.5	115.6	114.5	33.5
Average Queue (m)	42.4	6.6	11.8	5.5	104.7	111.9	8.8	53.8	52.6	8.2
95th Queue (m)	73.2	12.2	29.4	11.9	272.6	277.1	32.2	108.6	107.6	27.5
Link Distance (m)	138.6		139.4		893.9	893.9		204.0	204.0	
Upstream Blk Time (%)								0		
Queuing Penalty (veh)								0		
Storage Bay Dist (m)		1.0		1.0			29.0			26.0
Storage Blk Time (%)	56	19	23	24		34	0		24	0
Queuing Penalty (veh)	27	35	10	12		17	0		14	0

Intersection: 891: Saint-Michel & Sauvé

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	LT	T	R
Maximum Queue (m)	107.5	19.3	17.3	8.8	87.8	83.7	63.7	65.7	31.1
Average Queue (m)	60.8	11.1	2.3	1.0	42.3	34.5	31.2	26.5	12.3
95th Queue (m)	99.8	18.5	9.9	5.5	77.3	74.7	52.2	51.7	29.1
Link Distance (m)	99.2		63.1		158.4	158.4	478.6	478.6	
Upstream Blk Time (%)	2								
Queuing Penalty (veh)	0								
Storage Bay Dist (m)		0.1		0.1					23.6
Storage Blk Time (%)	48	31	8	5		3		9	1
Queuing Penalty (veh)	52	65	1	1		0		8	2

Intersection: 1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	L	TR	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	483.2	14.0	82.4	332.6	79.9	86.8	72.6	115.1	108.9	38.5
Average Queue (m)	415.5	6.4	81.5	319.1	62.3	64.7	55.6	60.7	52.3	11.0
95th Queue (m)	582.6	13.1	88.1	349.4	83.8	89.3	84.2	128.9	123.7	75.8
Link Distance (m)	472.5			316.7	71.2	71.2	71.2	158.4	158.4	158.4
Upstream Blk Time (%)	58			75	4	3	1	4	2	1
Queuing Penalty (veh)	0			0	17	12	6	7	4	3
Storage Bay Dist (m)		1.0	75.0							
Storage Blk Time (%)	73	11	67	49						
Queuing Penalty (veh)	46	49	290	211						

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1041

D

Annexe D Génération



Dossier :	M05960A
Effectué par :	Élizabeth Caza, ing. jr (OIQ: #5074650)
Vérifié par :	Eric Séguin, ing.,RSP (OIQ: #5058700)
Date :	19-Jun-20

Projet : Centre de distribution Intelcom - 9393 boul. Saint-Michel à Montréal

<i>Total des déplacements</i>	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	33	26	7
Échange:	0	0	0
Transport en commun:	11	8	3
Transport actif:	12	9	3
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	140
Référence :	Trip Generation Handbook 10th Edition ▼
Land Use :	Manufacturing
Commerce :	Benjamin Moore
Période :	Pointe AM des rues adjacentes, une heure entre 7h00 et 9h00 ▼

Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
90	x1000 pi ²	0.62	77%	23%
Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	56	43	13
Échange	0%	0	0	0
TC	19%	11	8	3
Transport Actif	22%	12	9	3
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	59%	33	26	7



Dossier :	M05960A
Effectué par :	Élizabeth Caza, ing. jr (OIQ: #5074650)
Vérifié par :	Eric Séguin, ing.,RSP (OIQ: #5058700)
Date :	19-Jun-20

Projet : Centre de distribution Intelcom - 9393 boul. Saint-Michel à Montréal

<i>Total des déplacements</i>	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	36	12	24
Échange:	0	0	0
Transport en commun:	11	3	8
Transport actif:	13	4	9
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	140
Référence :	Trip Generation Handbook 10th Edition
Land Use :	Manufacturing
Commerce :	Benjamin Moore
Période :	Pointe PM des rues adjacentes, une heure entre 16h00 et 18h00

Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
90	x1000 pi ²	0.67	31%	69%
Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	60	19	41
Échange	0%	0	0	0
TC	19%	11	3	8
Transport Actif	22%	13	4	9
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	60%	36	12	24



Dossier :	M05960A
Effectué par :	Élizabeth Caza, ing. jr (OIQ: #5074650)
Vérifié par :	Eric Séguin, ing., RSP (OIQ: #5058700)
Date :	23-Jun-20

Projet : Centre de distribution Intelcom - 9393 boul. Saint-Michel à Montréal

<i>Total des déplacements</i>	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	33	26	7
Échange:	0	0	0
Transport en commun:	11	8	3
Transport actif:	12	9	3
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	140
Référence :	Trip Generation Handbook 10th Edition ▼
Land Use :	Manufacturing
Commerce :	Allied Feather
Période :	Pointe AM des rues adjacentes, une heure entre 7h00 et 9h00 ▼

Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
60	x1000 pi ²	0.62	77%	23%
Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	37	28	9
Échange	0%	0	0	0
TC	19%	7	5	2
Transport Actif	22%	8	6	2
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	59%	22	17	5



Dossier : M05960A
Effectué par : Élisabeth Caza, ing. jr (OIQ: #5074650)
Vérifié par : Eric Séguin, ing., RSP (OIQ: #5058700)
Date : 23-Jun-20

Projet : Centre de distribution Intelcom - 9393 boul. Saint-Michel à Montréal

Code :	140			
Référence :	Trip Generation Handbook 10th Edition			
Land Use :	Manufacturing			
Commerce :	Centre de distribution - Employés			
Période :	Pointe AM des rues adjacentes, une heure entre 7h00 et 9h00			
Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
30	x1000 pi ²	0.62	77%	23%
Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	19	15	4
Échange	0%	0	0	0
TC	19%	4	3	1
Transport Actif	22%	4	3	1
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	58%	11	9	2



Dossier : M05960A

Effectué par : Élisabeth Caza, ing. jr (OIQ: #5074650)

Vérifié par : Eric Séguin, ing., RSP (OIQ: #5058700)

Date : 23-Jun-20

Projet : Centre de distribution Intelcom - 9393 boul. Saint-Michel à Montréal

<i>Total des déplacements</i>	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	35	11	24
Échange:	0	0	0
Transport en commun:	12	3	9
Transport actif:	13	4	9
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	140			
Référence :	Trip Generation Handbook 10th Edition ▼			
Land Use :	Manufacturing			
Commerce :	Allied Feather			
Période :	Pointe PM des rues adjacentes, une heure entre 16h00 et 18h00 ▼			
Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
60	x1000 pi ²	0.67	31%	69%
Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	40	12	28
Échange	0%	0	0	0
TC	19%	8	2	6
Transport Actif	22%	9	3	6
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	58%	23	7	16



Dossier : M05960A
Effectué par : Élisabeth Caza, ing. jr (OIQ: #5074650)
Vérifié par : Eric Séguin, ing., RSP (OIQ: #5058700)
Date : 23-Jun-20

Projet : Centre de distribution Intelcom - 9393 boul. Saint-Michel à Montréal

Code :	140			
Référence :	Trip Generation Handbook 10th Edition			
Land Use :	Manufacturing			
Commerce :	Centre de distribution - Employés			
Période :	Pointe PM des rues adjacentes, une heure entre 16h00 et 18h00			
Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
30	x1000 pi ²	0.67	31%	69%
Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	20	6	14
Échange	0%	0	0	0
TC	19%	4	1	3
Transport Actif	22%	4	1	3
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	60%	12	4	8



Dossier : M05960A
Effectué par : Yves Darty Mathieu, CI (OIQ : #6033786)
Vérfié par :
Date :

Projet : Centre de distribution Intelcom - 9393 boul. Saint-Michel à Montréal

Total des déplacements	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	53	40	13
Échange:	0	0	0
Transport en commun:	15	12	3
Transport actif:	17	13	4
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	140			
Référence :	Trip Generation Handbook 10th Edition			
Land Use :	Manufacturing			
Commerce :	Allied Feather			
Période :	Pointe AM des rues adjacentes, une heure entre 7h00 et 9h00			
Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
90	x1000 pi ²	0.62	77%	23%
Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	56	43	13
Échange	0%	0	0	0
TC	19%	10	8	2
Transport Actif	19%	11	8	3
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	63%	35	27	8

Code :	140			
Référence :	Trip Generation Handbook 10th Edition			
Land Use :	Manufacturing			
Commerce :	Allied Feather			
Période :	Pointe AM des rues adjacentes, une heure entre 7h00 et 9h00			
Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
47	x1000 pi ²	0.62	77%	23%
Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	29	22	7
Échange	0%	0	0	0
TC	19%	5	4	1
Transport Actif	19%	6	5	1
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	62%	18	13	5



Dossier : M05960A

Effectué par : Yves Darty Mathieu, CI (OIQ : #6033786)

Vérfié par :

Date :

Projet : Centre de distribution Intelcom - 9393 boul. Saint-Michel à Montréal

Total des déplacements	Total	Entrée	Sortie
Nouveaux déplacements :	57	19	38
Échange:	0	0	0
Transport en commun:	17	5	12
Transport actif:	17	5	12
Pass-by :	0	0	0
Diverted Link Trips :	0	0	0

Code :	140			
Référence :	Trip Generation Handbook 10th Edition			
Land Use :	Manufacturing			
Commerce :	Allied Feather			
Période :	Pointe PM des rues adjacentes, une heure entre 16h00 et 18h00			
Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
90	x1000 pi ²	0.67	31%	69%
Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	60	19	41
Échange	0%	0	0	0
TC	19%	11	3	8
Transport Actif	19%	11	3	8
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	63%	38	13	25

Code :	140			
Référence :	Trip Generation Handbook 10th Edition			
Land Use :	Manufacturing			
Commerce :	Allied Feather			
Période :	Pointe PM des rues adjacentes, une heure entre 16h00 et 18h00			
Quantité	Unités	Taux de génération	Pourcentage entrée	Pourcentage sortie
47	x1000 pi ²	0.67	31%	69%
Déplacements	Proportion	Total	Entrée	Sortie
Génération brute	100%	31	10	21
Échange	0%	0	0	0
TC	19%	6	2	4
Transport Actif	19%	6	2	4
Pass-By	0%	0	0	0
Diverted Link Trips	0%	0	0	0
Net	61%	19	6	13

E

Annexe E

Conditions de circulation anticipées

880: Saint-Michel & Champdoré Performance by approach

Approach	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	3.0	0.1	0.0	0.2
Total Delay (hr)	1.8	2.0	2.7	6.6
Total Del/Veh (s)	48.2	8.9	7.8	10.6
Vehicles Entered	135	825	1255	2215
Vehicles Exited	135	826	1255	2216
Hourly Exit Rate	135	826	1255	2216
Input Volume	136	806	1569	2512
% of Volume	99	102	80	88

881: Saint-Michel & Charland Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.6	0.2	0.7	15.8	17.3
Denied Del/Veh (s)	6.8	3.2	2.8	45.9	23.9
Total Delay (hr)	5.9	3.0	18.6	13.1	40.6
Total Del/Veh (s)	62.1	59.1	78.0	39.2	56.4
Vehicles Entered	333	180	849	1200	2562
Vehicles Exited	333	181	846	1197	2557
Hourly Exit Rate	333	181	846	1197	2557
Input Volume	341	176	831	1581	2928
% of Volume	98	103	102	76	87

888: Saint-Michel & Louvain Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	1.0	1.1	0.2	0.1	0.2
Total Delay (hr)	1.8	0.8	5.8	5.5	13.9
Total Del/Veh (s)	40.2	34.9	28.4	14.7	21.5
Vehicles Entered	160	78	713	1334	2285
Vehicles Exited	161	78	717	1334	2290
Hourly Exit Rate	161	78	717	1334	2290
Input Volume	154	84	708	1628	2574
% of Volume	104	93	101	82	89

891: Saint-Michel & Sauv  Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2
Denied Del/Veh (s)	1.8	0.5	0.0	0.4	0.5
Total Delay (hr)	2.2	0.1	2.3	10.6	15.2
Total Del/Veh (s)	38.5	30.6	17.8	36.5	31.6
Vehicles Entered	199	13	459	1038	1709
Vehicles Exited	197	13	459	1036	1705
Hourly Exit Rate	197	13	459	1036	1705
Input Volume	194	15	502	1036	1746
% of Volume	102	88	91	100	98

1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.5	446.6	0.0	0.0	447.2
Denied Del/Veh (s)	6.0	1331.0	0.0	0.0	478.1
Total Delay (hr)	31.1	30.0	3.1	14.7	79.0
Total Del/Veh (s)	346.6	256.2	13.8	50.9	109.1
Vehicles Entered	316	386	822	1021	2545
Vehicles Exited	280	388	821	1018	2507
Hourly Exit Rate	280	388	821	1018	2507
Input Volume	317	1133	822	1017	3289
% of Volume	88	34	100	100	76

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	465.0
Denied Del/Veh (s)	344.3
Total Delay (hr)	158.5
Total Del/Veh (s)	135.9
Vehicles Entered	3996
Vehicles Exited	3955
Hourly Exit Rate	3955
Input Volume	17391
% of Volume	23

Intersection: 880: Saint-Michel & Champdoré

Movement	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	L	R	T	T	R	LT	T
Maximum Queue (m)	31.8	42.3	55.3	62.8	15.1	67.7	74.2
Average Queue (m)	9.0	18.5	22.8	25.4	1.3	23.6	17.0
95th Queue (m)	24.0	36.7	43.3	49.0	7.9	54.5	50.0
Link Distance (m)	132.1		204.0	204.0		254.4	254.4
Upstream Blk Time (%)							
Queuing Penalty (veh)							
Storage Bay Dist (m)		40.0			30.0		
Storage Blk Time (%)		1		5	0		
Queuing Penalty (veh)		1		1	0		

Intersection: 881: Saint-Michel & Charland

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	124.3	37.5	120.4	20.3	202.6	203.7	43.5	84.9	89.0	20.5
Average Queue (m)	72.3	26.3	53.5	11.9	122.6	119.6	18.2	76.4	75.8	10.6
95th Queue (m)	130.8	47.3	107.5	22.2	207.3	202.1	46.8	81.8	86.3	25.3
Link Distance (m)	120.1		122.7		254.4	254.4		71.2	71.2	
Upstream Blk Time (%)	9		3		1	1		31	17	
Queuing Penalty (veh)	0		0		4	3		221	119	
Storage Bay Dist (m)		30.0		2.0			36.0			13.0
Storage Blk Time (%)	40	5	49	27		29	1		54	8
Queuing Penalty (veh)	45	12	31	33		18	3		66	53

Intersection: 888: Saint-Michel & Louvain

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	61.7	9.1	34.9	8.9	106.1	114.0	36.4	89.6	92.5	32.8
Average Queue (m)	27.9	4.5	12.9	3.5	43.7	49.3	5.1	39.1	37.6	5.5
95th Queue (m)	51.7	11.3	28.4	10.1	84.6	92.2	21.9	73.8	73.4	21.0
Link Distance (m)	138.6		139.4		892.3	892.3		204.0	204.0	
Upstream Blk Time (%)										
Queuing Penalty (veh)										
Storage Bay Dist (m)		1.0		1.0			29.0			26.0
Storage Blk Time (%)	49	13	32	11		18	0		21	0
Queuing Penalty (veh)	15	16	6	7		5	0		15	0

Intersection: 891: Saint-Michel & Sauvé

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	LT	T	R
Maximum Queue (m)	84.1	20.3	14.3	5.1	75.2	59.1	139.2	137.2	31.1
Average Queue (m)	39.5	12.5	2.2	0.2	33.8	14.8	73.7	74.0	20.6
95th Queue (m)	73.9	19.7	8.9	2.2	66.4	49.3	145.8	146.5	39.8
Link Distance (m)	467.4		60.5		157.9	157.9	497.7	497.7	
Upstream Blk Time (%)									
Queuing Penalty (veh)									
Storage Bay Dist (m)		0.1		0.1					23.6
Storage Blk Time (%)	22	39	8	1		1		35	4
Queuing Penalty (veh)	27	29	0	0		0		50	17

Intersection: 1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	T	R	L	TR	T	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	402.5	9.1	82.4	225.1	67.2	70.3	71.6	147.0	145.9	100.3
Average Queue (m)	244.9	8.3	82.2	216.1	25.1	25.5	29.8	75.0	75.0	8.7
95th Queue (m)	476.4	10.3	83.1	221.8	49.1	51.5	62.6	163.4	162.7	65.7
Link Distance (m)	472.4			209.6	71.2	71.2	71.2	157.9	157.9	157.9
Upstream Blk Time (%)	6			89	0	0	0	2	2	0
Queuing Penalty (veh)	0			0	0	0	1	7	6	1
Storage Bay Dist (m)		1.0	75.0							
Storage Blk Time (%)	69	28	89	30						
Queuing Penalty (veh)	63	62	564	159						

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1660

880: Saint-Michel & Champdoré Performance by movement

Movement	WBL	WBR	NBT	NBR	SBL	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.4	4.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2
Total Delay (hr)	0.5	1.3	2.0	0.0	0.3	2.4	6.6
Total Del/Veh (s)	47.4	48.0	8.9	8.3	16.9	7.2	10.6
Vehicles Entered	39	96	811	14	68	1187	2215
Vehicles Exited	39	96	812	14	68	1187	2216
Hourly Exit Rate	39	96	812	14	68	1187	2216
Input Volume	39	97	793	13	86	1484	2512
% of Volume	99	99	102	108	79	80	88

881: Saint-Michel & Charland Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.3	0.1	0.2	0.0	0.0	0.1	0.1	0.3	0.3	3.9	9.8	2.2
Denied Del/Veh (s)	5.7	8.1	7.9	2.1	2.5	5.2	2.1	1.6	16.9	177.0	33.1	76.8
Total Delay (hr)	3.2	0.9	1.8	1.3	0.7	1.0	9.9	8.1	0.6	0.9	11.3	0.9
Total Del/Veh (s)	63.0	67.7	57.7	58.0	62.3	58.3	182.5	48.6	34.9	44.8	39.2	33.9
Vehicles Entered	177	46	110	79	41	60	190	598	61	71	1031	98
Vehicles Exited	178	45	110	79	42	60	188	597	61	71	1029	97
Hourly Exit Rate	178	45	110	79	42	60	188	597	61	71	1029	97
Input Volume	179	51	111	75	39	62	181	590	60	97	1362	122
% of Volume	100	89	99	106	108	97	104	101	102	73	76	80

881: Saint-Michel & Charland Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	17.3
Denied Del/Veh (s)	23.9
Total Delay (hr)	40.6
Total Del/Veh (s)	56.4
Vehicles Entered	2562
Vehicles Exited	2557
Hourly Exit Rate	2557
Input Volume	2928
% of Volume	87

888: Saint-Michel & Louvain Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.3	0.3	3.8	0.2	0.2	4.2	0.2	0.1	0.4	0.1	0.1	0.5
Total Delay (hr)	1.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.5	5.2	0.2	0.2	5.0	0.2
Total Del/Veh (s)	40.8	37.2	40.0	32.4	35.5	38.9	75.4	27.1	23.2	28.5	14.4	15.2
Vehicles Entered	98	32	30	34	27	17	22	665	26	29	1248	57
Vehicles Exited	99	32	30	34	27	17	23	667	27	29	1248	57
Hourly Exit Rate	99	32	30	34	27	17	23	667	27	29	1248	57
Input Volume	91	32	31	36	29	19	24	655	28	37	1519	72
% of Volume	108	101	96	95	92	89	95	102	96	78	82	79

888: Saint-Michel & Louvain Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.2
Total Delay (hr)	13.9
Total Del/Veh (s)	21.5
Vehicles Entered	2285
Vehicles Exited	2290
Hourly Exit Rate	2290
Input Volume	2574
% of Volume	89

891: Saint-Michel & Sauvé Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2
Denied Del/Veh (s)	0.4	0.4	2.7	0.1	0.1	5.0	0.1	0.0	0.2	1.7	0.5
Total Delay (hr)	0.7	0.1	1.4	0.0	0.1	0.0	1.4	1.0	9.2	1.5	15.2
Total Del/Veh (s)	35.4	36.7	40.3	30.5	30.2	34.6	54.1	9.2	36.4	36.9	31.6
Vehicles Entered	69	6	124	4	8	1	87	372	895	143	1709
Vehicles Exited	68	6	123	4	8	1	87	372	894	142	1705
Hourly Exit Rate	68	6	123	4	8	1	87	372	894	142	1705
Input Volume	70	5	118	6	8	1	103	399	893	143	1746
% of Volume	97	114	104	70	100	100	84	93	100	99	98

1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.3	0.2	196.3	225.6	24.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	447.2
Denied Del/Veh (s)	5.5	7.1	1335.9	1314.0	1461.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	478.1
Total Delay (hr)	22.0	9.1	19.1	10.0	1.0	2.1	1.0	1.0	13.5	0.1	79.0
Total Del/Veh (s)	346.2	347.6	363.9	168.6	172.4	16.4	10.4	66.0	51.0	17.1	109.1
Vehicles Entered	224	92	169	199	18	464	358	54	941	26	2545
Vehicles Exited	198	82	169	200	19	463	358	54	938	26	2507
Hourly Exit Rate	198	82	169	200	19	463	358	54	938	26	2507
Input Volume	226	91	500	576	57	461	361	56	936	25	3289
% of Volume	88	90	34	35	33	100	99	97	100	105	76

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	465.0
Denied Del/Veh (s)	344.3
Total Delay (hr)	158.5
Total Del/Veh (s)	135.9
Vehicles Entered	3996
Vehicles Exited	3955
Hourly Exit Rate	3955
Input Volume	17391
% of Volume	23

Intersection: 880: Saint-Michel & Champdoré

Movement	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	L	R	T	T	R	LT	T
Maximum Queue (m)	31.8	42.3	55.3	62.8	15.1	67.7	74.2
Average Queue (m)	9.0	18.5	22.8	25.4	1.3	23.6	17.0
95th Queue (m)	24.0	36.7	43.3	49.0	7.9	54.5	50.0
Link Distance (m)	132.1		204.0	204.0		254.4	254.4
Upstream Blk Time (%)							
Queuing Penalty (veh)							
Storage Bay Dist (m)		40.0			30.0		
Storage Blk Time (%)		1		5	0		
Queuing Penalty (veh)		1		1	0		

Intersection: 881: Saint-Michel & Charland

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	124.3	37.5	120.4	20.3	202.6	203.7	43.5	84.9	89.0	20.5
Average Queue (m)	72.3	26.3	53.5	11.9	122.6	119.6	18.2	76.4	75.8	10.6
95th Queue (m)	130.8	47.3	107.5	22.2	207.3	202.1	46.8	81.8	86.3	25.3
Link Distance (m)	120.1		122.7		254.4	254.4		71.2	71.2	
Upstream Blk Time (%)	9		3		1	1		31	17	
Queuing Penalty (veh)	0		0		4	3		221	119	
Storage Bay Dist (m)		30.0		2.0			36.0			13.0
Storage Blk Time (%)	40	5	49	27		29	1		54	8
Queuing Penalty (veh)	45	12	31	33		18	3		66	53

Intersection: 888: Saint-Michel & Louvain

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	61.7	9.1	34.9	8.9	106.1	114.0	36.4	89.6	92.5	32.8
Average Queue (m)	27.9	4.5	12.9	3.5	43.7	49.3	5.1	39.1	37.6	5.5
95th Queue (m)	51.7	11.3	28.4	10.1	84.6	92.2	21.9	73.8	73.4	21.0
Link Distance (m)	138.6		139.4		892.3	892.3		204.0	204.0	
Upstream Blk Time (%)										
Queuing Penalty (veh)										
Storage Bay Dist (m)		1.0		1.0			29.0			26.0
Storage Blk Time (%)	49	13	32	11		18	0		21	0
Queuing Penalty (veh)	15	16	6	7		5	0		15	0

Intersection: 891: Saint-Michel & Sauvé

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	LT	T	R
Maximum Queue (m)	84.1	20.3	14.3	5.1	75.2	59.1	139.2	137.2	31.1
Average Queue (m)	39.5	12.5	2.2	0.2	33.8	14.8	73.7	74.0	20.6
95th Queue (m)	73.9	19.7	8.9	2.2	66.4	49.3	145.8	146.5	39.8
Link Distance (m)	467.4		60.5		157.9	157.9	497.7	497.7	
Upstream Blk Time (%)									
Queuing Penalty (veh)									
Storage Bay Dist (m)		0.1		0.1					23.6
Storage Blk Time (%)	22	39	8	1		1		35	4
Queuing Penalty (veh)	27	29	0	0		0		50	17

Intersection: 1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	T	R	L	TR	T	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	402.5	9.1	82.4	225.1	67.2	70.3	71.6	147.0	145.9	100.3
Average Queue (m)	244.9	8.3	82.2	216.1	25.1	25.5	29.8	75.0	75.0	8.7
95th Queue (m)	476.4	10.3	83.1	221.8	49.1	51.5	62.6	163.4	162.7	65.7
Link Distance (m)	472.4			209.6	71.2	71.2	71.2	157.9	157.9	157.9
Upstream Blk Time (%)	6			89	0	0	0	2	2	0
Queuing Penalty (veh)	0			0	0	0	1	7	6	1
Storage Bay Dist (m)		1.0	75.0							
Storage Blk Time (%)	69	28	89	30						
Queuing Penalty (veh)	63	62	564	159						

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1660

880: Saint-Michel & Champdoré Performance by approach

Approach	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	3.0	0.0	0.0	0.2
Total Delay (hr)	1.6	1.8	3.1	6.4
Total Del/Veh (s)	44.7	8.0	8.2	10.1
Stop Delay (hr)	1.5	1.1	0.8	3.4
Stop Del/Veh (s)	42.7	4.8	2.1	5.3
Total Stops	105	146	202	453
Stop/Veh	0.83	0.18	0.15	0.20
Vehicles Entered	126	802	1336	2264
Vehicles Exited	126	803	1332	2261
Hourly Exit Rate	126	803	1332	2261
Input Volume	132	782	1513	2427
% of Volume	95	103	88	93

881: Saint-Michel & Charland Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	1.0	0.0	0.1	2.3	3.4
Denied Del/Veh (s)	10.9	2.3	0.4	6.1	4.8
Total Delay (hr)	7.6	1.0	14.8	10.1	33.5
Total Del/Veh (s)	80.7	45.4	65.7	27.0	46.7
Stop Delay (hr)	6.9	0.9	12.8	8.0	28.6
Stop Del/Veh (s)	73.9	42.2	56.9	21.2	39.9
Total Stops	366	74	823	814	2077
Stop/Veh	1.09	0.94	1.01	0.60	0.80
Vehicles Entered	328	78	804	1345	2555
Vehicles Exited	329	77	802	1344	2552
Hourly Exit Rate	329	77	802	1344	2552
Input Volume	330	78	792	1522	2724
% of Volume	100	98	101	88	94

888: Saint-Michel & Louvain Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	1.1	1.0	0.1	0.1	0.2
Total Delay (hr)	1.6	0.8	9.1	7.2	18.8
Total Del/Veh (s)	37.7	37.6	44.7	18.4	28.4
Stop Delay (hr)	1.5	0.8	7.9	4.8	14.9
Stop Del/Veh (s)	34.2	34.7	38.6	12.3	22.6
Total Stops	126	60	459	514	1159
Stop/Veh	0.82	0.75	0.63	0.36	0.49
Vehicles Entered	152	80	704	1402	2338
Vehicles Exited	152	80	707	1400	2339
Hourly Exit Rate	152	80	707	1400	2339
Input Volume	151	81	690	1572	2494
% of Volume	100	99	102	89	94

891: Saint-Michel & Sauvé Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2
Denied Del/Veh (s)	1.9	0.4	0.0	0.4	0.5
Total Delay (hr)	1.9	0.1	2.0	6.6	10.7
Total Del/Veh (s)	36.4	27.6	15.3	23.5	22.7
Stop Delay (hr)	1.8	0.1	1.5	5.0	8.3
Stop Del/Veh (s)	33.6	25.1	11.1	17.5	17.6
Total Stops	179	10	170	601	960
Stop/Veh	0.95	0.67	0.36	0.59	0.57
Vehicles Entered	186	16	466	1006	1674
Vehicles Exited	185	15	467	1008	1675
Hourly Exit Rate	185	15	467	1008	1675
Input Volume	189	15	484	1016	1704
% of Volume	98	102	97	99	98

1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	256.8	0.0	0.0	256.9
Denied Del/Veh (s)	1.0	801.2	0.0	0.0	282.1
Total Delay (hr)	23.9	28.2	3.0	8.2	63.4
Total Del/Veh (s)	272.0	149.9	13.2	29.4	80.8
Stop Delay (hr)	23.4	25.5	2.2	6.2	57.3
Stop Del/Veh (s)	266.2	135.2	9.6	22.0	72.9
Total Stops	419	905	368	503	2195
Stop/Veh	1.32	1.33	0.45	0.50	0.78
Vehicles Entered	306	643	822	996	2767
Vehicles Exited	291	644	823	992	2750
Hourly Exit Rate	291	644	823	992	2750
Input Volume	311	1109	796	993	3209
% of Volume	94	58	103	100	86

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	260.8
Denied Del/Veh (s)	203.0
Total Delay (hr)	136.5
Total Del/Veh (s)	113.9
Stop Delay (hr)	112.6
Stop Del/Veh (s)	94.0
Total Stops	6844
Stop/Veh	1.59
Vehicles Entered	4114
Vehicles Exited	4089
Hourly Exit Rate	4089
Input Volume	16715
% of Volume	24

Intersection: 880: Saint-Michel & Champdoré

Movement	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	L	R	T	T	R	LT	T
Maximum Queue (m)	33.1	38.5	45.5	53.4	23.6	76.6	78.0
Average Queue (m)	7.8	16.6	21.4	24.8	2.1	25.2	18.6
95th Queue (m)	22.0	35.2	40.1	48.1	12.8	58.7	54.5
Link Distance (m)	132.1		204.0	204.0		254.4	254.4
Upstream Blk Time (%)							
Queuing Penalty (veh)							
Storage Bay Dist (m)		40.0			30.0		
Storage Blk Time (%)		1		5	0		
Queuing Penalty (veh)		0		1	0		

Intersection: 881: Saint-Michel & Charland

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	134.9	37.5	92.6	20.4	180.6	175.4	43.5	84.0	88.4	20.5
Average Queue (m)	83.2	25.4	26.8	11.2	105.3	103.6	12.5	74.9	73.1	11.3
95th Queue (m)	143.2	47.6	66.4	22.9	173.8	168.6	40.4	83.5	86.2	25.5
Link Distance (m)	120.1		122.7		254.4	254.4		71.2	71.2	
Upstream Blk Time (%)	16		0					17	8	
Queuing Penalty (veh)	0		0					121	55	
Storage Bay Dist (m)		30.0		2.0			36.0			13.0
Storage Blk Time (%)	50	7	26	28		29	1		47	8
Queuing Penalty (veh)	57	15	9	13		9	2		57	51

Intersection: 888: Saint-Michel & Louvain

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	51.5	9.0	43.0	8.9	129.1	141.6	36.5	114.7	118.3	33.4
Average Queue (m)	25.4	5.2	13.5	3.0	57.1	60.8	6.9	47.2	46.6	7.5
95th Queue (m)	46.4	11.8	29.8	9.6	144.5	149.3	26.9	86.8	89.4	27.0
Link Distance (m)	138.6		139.4		892.3	892.3		204.0	204.0	
Upstream Blk Time (%)										
Queuing Penalty (veh)										
Storage Bay Dist (m)		1.0		1.0			29.0			26.0
Storage Blk Time (%)	49	14	35	10		19	0		27	0
Queuing Penalty (veh)	15	17	6	7		6	0		19	0

Intersection: 891: Saint-Michel & Sauvé

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	LT	T	R
Maximum Queue (m)	82.9	20.4	10.6	5.1	72.0	58.5	110.6	113.4	31.1
Average Queue (m)	35.1	12.3	2.0	0.2	30.8	14.8	56.7	58.2	17.0
95th Queue (m)	67.6	19.8	7.6	2.2	57.8	43.4	87.5	92.2	36.7
Link Distance (m)	467.4		60.5		157.9	157.9	497.7	497.7	
Upstream Blk Time (%)									
Queuing Penalty (veh)									
Storage Bay Dist (m)		0.1		0.1					23.6
Storage Blk Time (%)	23	38	9	1		0		26	3
Queuing Penalty (veh)	26	29	0	0		0		37	16

Intersection: 1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	T	R	L	TR	T	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	333.0	9.1	82.4	223.3	57.7	70.0	68.2	127.4	124.9	3.7
Average Queue (m)	196.1	8.0	82.0	215.7	24.3	26.4	26.3	46.6	48.5	0.5
95th Queue (m)	374.7	10.9	83.9	220.2	45.7	53.1	57.1	105.6	104.6	2.2
Link Distance (m)	472.4			209.6	71.2	71.2	71.2	157.9	157.9	157.9
Upstream Blk Time (%)				73	0	0	0	0	0	
Queuing Penalty (veh)				0	0	0	0	0	0	
Storage Bay Dist (m)		1.0	75.0							
Storage Blk Time (%)	73	22	67	45						
Queuing Penalty (veh)	62	51	422	228						

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1332

880: Saint-Michel & Champdoré Performance by movement

Movement	WBL	WBR	NBT	NBR	SBL	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.5	3.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Total Delay (hr)	0.4	1.1	1.7	0.0	0.3	2.8	6.4
Total Del/Veh (s)	46.5	44.1	8.0	9.4	15.3	7.8	10.1
Stop Delay (hr)	0.4	1.1	1.0	0.0	0.2	0.6	3.4
Stop Del/Veh (s)	43.4	42.4	4.8	6.6	9.4	1.7	5.3
Total Stops	30	75	142	4	49	153	453
Stop/Veh	0.88	0.82	0.18	0.27	0.66	0.12	0.20
Vehicles Entered	34	92	787	15	74	1262	2264
Vehicles Exited	34	92	788	15	73	1259	2261
Hourly Exit Rate	34	92	788	15	73	1259	2261
Input Volume	39	93	769	13	82	1431	2427
% of Volume	87	99	103	115	89	88	93

881: Saint-Michel & Charland Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.5	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	1.7	0.3
Denied Del/Veh (s)	10.3	11.4	11.9	0.4	0.4	4.1	0.6	0.3	2.3	22.1	5.1	10.1
Total Delay (hr)	4.3	1.1	2.2	0.2	0.3	0.5	7.6	6.9	0.3	0.4	9.0	0.7
Total Del/Veh (s)	79.7	92.5	77.4	42.6	41.9	48.5	145.3	42.2	30.4	33.2	27.0	24.3
Stop Delay (hr)	3.9	1.0	2.0	0.2	0.2	0.5	7.3	5.3	0.2	0.4	7.0	0.6
Stop Del/Veh (s)	72.7	83.6	72.1	38.9	36.8	46.6	138.9	32.6	23.0	29.4	20.9	20.1
Total Stops	202	48	116	13	20	41	246	543	34	34	709	71
Stop/Veh	1.04	1.12	1.16	0.81	0.87	1.02	1.30	0.92	1.00	0.76	0.59	0.66
Vehicles Entered	189	42	97	16	22	40	184	586	34	44	1194	107
Vehicles Exited	189	42	98	16	22	39	182	586	34	45	1192	107
Hourly Exit Rate	189	42	98	16	22	39	182	586	34	45	1192	107
Input Volume	179	40	111	18	27	34	181	579	33	47	1354	122
% of Volume	106	104	88	90	81	116	101	101	104	96	88	88

881: Saint-Michel & Charland Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	3.4
Denied Del/Veh (s)	4.8
Total Delay (hr)	33.5
Total Del/Veh (s)	46.7
Stop Delay (hr)	28.6
Stop Del/Veh (s)	39.9
Total Stops	2077
Stop/Veh	0.80
Vehicles Entered	2555
Vehicles Exited	2552
Hourly Exit Rate	2552
Input Volume	2724
% of Volume	94

888: Saint-Michel & Louvain Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.3	0.3	4.0	0.2	0.2	4.0	0.2	0.1	0.3	0.1	0.1	0.5
Total Delay (hr)	0.9	0.3	0.4	0.3	0.3	0.2	0.8	7.9	0.4	0.3	6.6	0.3
Total Del/Veh (s)	36.7	37.6	40.7	37.4	37.5	38.4	119.3	41.8	47.9	32.3	18.1	17.9
Stop Delay (hr)	0.8	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.8	6.7	0.3	0.2	4.4	0.2
Stop Del/Veh (s)	33.0	32.8	38.9	34.3	33.4	37.7	114.6	35.6	43.3	26.8	12.0	12.0
Total Stops	70	24	32	24	22	14	30	406	23	26	459	29
Stop/Veh	0.79	0.75	1.00	0.73	0.73	0.82	1.20	0.60	0.79	0.81	0.35	0.45
Vehicles Entered	88	32	32	33	30	17	24	652	28	31	1306	65
Vehicles Exited	88	32	32	33	30	17	24	654	29	31	1304	65
Hourly Exit Rate	88	32	32	33	30	17	24	654	29	31	1304	65
Input Volume	88	32	31	36	29	16	24	638	28	34	1470	68
% of Volume	100	101	102	92	103	108	99	103	103	91	89	95

888: Saint-Michel & Louvain Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.1
Denied Del/Veh (s)	0.2
Total Delay (hr)	18.8
Total Del/Veh (s)	28.4
Stop Delay (hr)	14.9
Stop Del/Veh (s)	22.6
Total Stops	1159
Stop/Veh	0.49
Vehicles Entered	2338
Vehicles Exited	2339
Hourly Exit Rate	2339
Input Volume	2494
% of Volume	94

891: Saint-Michel & Sauvé Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2
Denied Del/Veh (s)	0.3	0.7	2.7	0.1	0.1	4.2	0.0	0.0	0.2	1.8	0.5
Total Delay (hr)	0.6	0.1	1.3	0.0	0.1	0.0	0.9	1.1	5.7	0.9	10.7
Total Del/Veh (s)	32.8	42.4	38.1	25.9	26.0	23.1	41.7	9.8	23.2	25.3	22.7
Stop Delay (hr)	0.5	0.1	1.2	0.0	0.1	0.0	0.8	0.6	4.2	0.8	8.3
Stop Del/Veh (s)	28.8	36.2	36.1	24.2	23.2	23.6	36.7	5.7	17.0	20.9	17.6
Total Stops	46	5	128	3	6	1	84	86	505	96	960
Stop/Veh	0.72	1.00	1.07	0.60	0.60	1.00	1.02	0.22	0.57	0.71	0.57
Vehicles Entered	63	5	118	5	10	1	81	385	874	132	1674
Vehicles Exited	63	5	117	5	9	1	80	387	874	134	1675
Hourly Exit Rate	63	5	117	5	9	1	80	387	874	134	1675
Input Volume	70	5	114	6	8	1	89	395	873	143	1704
% of Volume	90	95	103	87	112	100	90	98	100	94	98

1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.1	113.3	131.3	12.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	256.9
Denied Del/Veh (s)	0.5	2.5	816.0	790.7	780.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	282.1
Total Delay (hr)	17.2	6.8	16.6	10.6	1.1	2.1	1.0	0.6	7.5	0.1	63.4
Total Del/Veh (s)	273.4	271.3	198.5	110.5	122.2	16.2	9.4	38.1	29.1	15.3	80.8
Stop Delay (hr)	16.7	6.7	15.5	9.1	0.9	1.6	0.6	0.5	5.5	0.1	57.3
Stop Del/Veh (s)	266.8	267.7	184.8	94.7	108.3	12.2	6.3	31.3	21.6	14.0	72.9
Total Stops	286	133	458	406	41	207	161	42	454	7	2195
Stop/Veh	1.27	1.48	1.52	1.18	1.32	0.45	0.44	0.69	0.49	0.30	0.78
Vehicles Entered	219	87	283	329	31	460	362	60	913	23	2767
Vehicles Exited	207	84	282	332	30	460	363	59	910	23	2750
Hourly Exit Rate	207	84	282	332	30	460	363	59	910	23	2750
Input Volume	226	85	476	576	57	445	351	56	912	25	3209
% of Volume	92	99	59	58	53	103	103	106	100	93	86

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	260.8
Denied Del/Veh (s)	203.0
Total Delay (hr)	136.5
Total Del/Veh (s)	113.9
Stop Delay (hr)	112.6
Stop Del/Veh (s)	94.0
Total Stops	6844
Stop/Veh	1.59
Vehicles Entered	4114
Vehicles Exited	4089
Hourly Exit Rate	4089
Input Volume	16715
% of Volume	24

Intersection: 880: Saint-Michel & Champdoré

Movement	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	L	R	T	T	R	LT	T
Maximum Queue (m)	33.1	38.5	45.5	53.4	23.6	76.6	78.0
Average Queue (m)	7.8	16.6	21.4	24.8	2.1	25.2	18.6
95th Queue (m)	22.0	35.2	40.1	48.1	12.8	58.7	54.5
Link Distance (m)	132.1		204.0	204.0		254.4	254.4
Upstream Blk Time (%)							
Queuing Penalty (veh)							
Storage Bay Dist (m)		40.0			30.0		
Storage Blk Time (%)		1		5	0		
Queuing Penalty (veh)		0		1	0		

Intersection: 881: Saint-Michel & Charland

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	134.9	37.5	92.6	20.4	180.6	175.4	43.5	84.0	88.4	20.5
Average Queue (m)	83.2	25.4	26.8	11.2	105.3	103.6	12.5	74.9	73.1	11.3
95th Queue (m)	143.2	47.6	66.4	22.9	173.8	168.6	40.4	83.5	86.2	25.5
Link Distance (m)	120.1		122.7		254.4	254.4		71.2	71.2	
Upstream Blk Time (%)	16		0					17	8	
Queuing Penalty (veh)	0		0					121	55	
Storage Bay Dist (m)		30.0		2.0			36.0			13.0
Storage Blk Time (%)	50	7	26	28		29	1		47	8
Queuing Penalty (veh)	57	15	9	13		9	2		57	51

Intersection: 888: Saint-Michel & Louvain

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	51.5	9.0	43.0	8.9	129.1	141.6	36.5	114.7	118.3	33.4
Average Queue (m)	25.4	5.2	13.5	3.0	57.1	60.8	6.9	47.2	46.6	7.5
95th Queue (m)	46.4	11.8	29.8	9.6	144.5	149.3	26.9	86.8	89.4	27.0
Link Distance (m)	138.6		139.4		892.3	892.3		204.0	204.0	
Upstream Blk Time (%)										
Queuing Penalty (veh)										
Storage Bay Dist (m)		1.0		1.0			29.0			26.0
Storage Blk Time (%)	49	14	35	10		19	0		27	0
Queuing Penalty (veh)	15	17	6	7		6	0		19	0

Intersection: 891: Saint-Michel & Sauvé

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	LT	T	R
Maximum Queue (m)	82.9	20.4	10.6	5.1	72.0	58.5	110.6	113.4	31.1
Average Queue (m)	35.1	12.3	2.0	0.2	30.8	14.8	56.7	58.2	17.0
95th Queue (m)	67.6	19.8	7.6	2.2	57.8	43.4	87.5	92.2	36.7
Link Distance (m)	467.4		60.5		157.9	157.9	497.7	497.7	
Upstream Blk Time (%)									
Queuing Penalty (veh)									
Storage Bay Dist (m)		0.1		0.1					23.6
Storage Blk Time (%)	23	38	9	1		0		26	3
Queuing Penalty (veh)	26	29	0	0		0		37	16

Intersection: 1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	T	R	L	TR	T	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	333.0	9.1	82.4	223.3	57.7	70.0	68.2	127.4	124.9	3.7
Average Queue (m)	196.1	8.0	82.0	215.7	24.3	26.4	26.3	46.6	48.5	0.5
95th Queue (m)	374.7	10.9	83.9	220.2	45.7	53.1	57.1	105.6	104.6	2.2
Link Distance (m)	472.4			209.6	71.2	71.2	71.2	157.9	157.9	157.9
Upstream Blk Time (%)				73	0	0	0	0	0	
Queuing Penalty (veh)				0	0	0	0	0	0	
Storage Bay Dist (m)		1.0	75.0							
Storage Blk Time (%)	73	22	67	45						
Queuing Penalty (veh)	62	51	422	228						

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1332

880: Saint-Michel & Champdoré Performance by approach

Approach	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.1	0.0	0.3
Denied Del/Veh (s)	3.5	0.3	0.1	0.4
Total Delay (hr)	1.7	7.7	9.8	19.2
Total Del/Veh (s)	47.4	20.9	33.8	27.7
Stop Delay (hr)	1.6	4.9	7.2	13.8
Stop Del/Veh (s)	45.7	13.4	25.0	19.9
Total Stops	112	504	846	1462
Stop/Veh	0.86	0.38	0.81	0.59
Vehicles Entered	129	1320	1024	2473
Vehicles Exited	129	1318	1016	2463
Hourly Exit Rate	129	1318	1016	2463
Input Volume	135	1334	1113	2582
% of Volume	96	99	91	95

881: Saint-Michel & Charland Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	7.1	0.1	7.4
Denied Del/Veh (s)	1.6	2.2	18.3	0.6	10.1
Total Delay (hr)	4.0	0.8	30.3	5.8	40.8
Total Del/Veh (s)	48.3	41.4	78.8	23.6	55.8
Stop Delay (hr)	3.6	0.7	25.2	4.6	34.1
Stop Del/Veh (s)	43.6	38.7	65.6	18.8	46.7
Total Stops	269	61	1658	550	2538
Stop/Veh	0.91	0.88	1.20	0.62	0.96
Vehicles Entered	288	67	1362	881	2598
Vehicles Exited	289	69	1342	881	2581
Hourly Exit Rate	289	69	1342	881	2581
Input Volume	288	63	1384	979	2715
% of Volume	100	110	97	90	95

888: Saint-Michel & Louvain Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.1	0.0	0.1	0.0	0.2
Denied Del/Veh (s)	1.2	2.0	0.2	0.1	0.3
Total Delay (hr)	2.9	0.9	14.1	6.7	24.5
Total Del/Veh (s)	44.1	37.4	41.3	23.3	34.2
Stop Delay (hr)	2.5	0.8	10.6	5.0	18.9
Stop Del/Veh (s)	39.2	35.2	30.9	17.4	26.4
Total Stops	212	64	954	534	1764
Stop/Veh	0.91	0.77	0.78	0.52	0.68
Vehicles Entered	230	83	1192	1022	2527
Vehicles Exited	231	82	1188	1017	2518
Hourly Exit Rate	231	82	1188	1017	2518
Input Volume	229	93	1197	1105	2624
% of Volume	101	88	99	92	96

891: Saint-Michel & Sauvé Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	0.3	0.0	0.0	0.1	0.4
Denied Del/Veh (s)	3.6	1.4	0.1	0.5	0.8
Total Delay (hr)	4.8	0.2	4.1	2.7	11.8
Total Del/Veh (s)	53.0	39.0	15.5	16.5	22.5
Stop Delay (hr)	4.4	0.2	1.7	2.1	8.4
Stop Del/Veh (s)	48.1	37.3	6.5	13.1	16.0
Total Stops	323	12	445	287	1067
Stop/Veh	0.99	0.71	0.46	0.49	0.56
Vehicles Entered	321	17	958	584	1880
Vehicles Exited	318	17	960	583	1878
Hourly Exit Rate	318	17	960	583	1878
Input Volume	316	18	979	566	1879
% of Volume	101	93	98	103	100

1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel Performance by approach

Approach	EB	WB	NB	SB	All
Denied Delay (hr)	12.4	111.5	0.0	0.0	123.9
Denied Del/Veh (s)	93.0	473.8	0.0	0.0	134.6
Total Delay (hr)	55.0	42.3	9.1	7.5	113.9
Total Del/Veh (s)	415.8	224.8	23.6	43.7	129.8
Stop Delay (hr)	54.3	38.4	7.2	6.6	106.4
Stop Del/Veh (s)	410.5	204.0	18.6	38.4	121.3
Total Stops	505	1229	860	379	2973
Stop/Veh	1.06	1.81	0.62	0.62	0.94
Vehicles Entered	442	629	1377	609	3057
Vehicles Exited	403	623	1379	612	3017
Hourly Exit Rate	403	623	1379	612	3017
Input Volume	488	825	1396	597	3307
% of Volume	82	75	99	102	91

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	132.2
Denied Del/Veh (s)	98.0
Total Delay (hr)	213.9
Total Del/Veh (s)	159.2
Stop Delay (hr)	181.9
Stop Del/Veh (s)	135.3
Total Stops	9804
Stop/Veh	2.03
Vehicles Entered	4573
Vehicles Exited	4495
Hourly Exit Rate	4495
Input Volume	17641
% of Volume	25

Intersection: 880: Saint-Michel & Champdoré

Movement	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	L	R	T	T	R	LT	T
Maximum Queue (m)	33.9	42.6	133.6	139.0	31.8	135.8	136.4
Average Queue (m)	4.9	21.1	48.1	52.4	5.0	82.4	82.2
95th Queue (m)	20.3	39.6	131.6	140.0	22.8	121.8	120.8
Link Distance (m)	132.2		204.0	204.0		253.9	253.9
Upstream Blk Time (%)			0	0			
Queuing Penalty (veh)			1	1			
Storage Bay Dist (m)		40.0			30.0		
Storage Blk Time (%)		2		19	0		
Queuing Penalty (veh)		0		8	0		

Intersection: 881: Saint-Michel & Charland

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	107.4	37.5	63.4	20.4	247.0	251.2	36.3	82.4	82.2	20.5
Average Queue (m)	48.3	21.5	18.8	10.8	163.8	169.5	4.5	61.6	60.5	11.3
95th Queue (m)	91.1	42.7	46.4	22.9	276.1	284.8	25.3	86.3	84.5	25.4
Link Distance (m)	120.0		122.1		253.9	253.9		71.2	71.2	
Upstream Blk Time (%)	0				1	2		3	2	
Queuing Penalty (veh)	0				6	10		13	7	
Storage Bay Dist (m)		30.0		2.0			36.0			13.0
Storage Blk Time (%)	23	3	22	25		49	0		37	6
Queuing Penalty (veh)	21	6	7	9		5	0		38	27

Intersection: 888: Saint-Michel & Louvain

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	89.6	9.2	32.9	8.9	193.6	204.1	36.4	99.8	100.7	33.5
Average Queue (m)	41.0	6.5	13.0	5.6	88.1	96.7	11.2	49.7	47.1	9.5
95th Queue (m)	75.4	12.2	27.9	12.0	162.1	172.6	35.9	84.1	81.6	31.7
Link Distance (m)	138.6		139.4		893.9	893.9		204.0	204.0	
Upstream Blk Time (%)										
Queuing Penalty (veh)										
Storage Bay Dist (m)		1.0		1.0			29.0			26.0
Storage Blk Time (%)	52	20	30	19		36	0		26	0
Queuing Penalty (veh)	25	38	13	10		18	0		16	0

Intersection: 891: Saint-Michel & Sauvé

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	LT	T	R
Maximum Queue (m)	113.8	20.4	16.3	8.6	93.2	83.0	60.1	59.8	31.1
Average Queue (m)	68.4	11.7	2.6	1.2	44.6	40.1	30.7	24.5	14.4
95th Queue (m)	108.7	18.6	10.7	5.9	78.7	78.2	50.0	49.0	32.2
Link Distance (m)	99.2		63.1		158.4	158.4	478.6	478.6	
Upstream Blk Time (%)	6								
Queuing Penalty (veh)	0								
Storage Bay Dist (m)		0.1		0.1					23.6
Storage Blk Time (%)	49	32	9	5		3		7	2
Queuing Penalty (veh)	53	68	1	1		0		7	4

Intersection: 1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	T	R	L	TR	T	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	483.1	13.5	82.5	331.5	81.2	88.2	77.1	109.5	106.8	7.1
Average Queue (m)	420.5	6.6	82.2	320.2	62.8	67.6	57.7	53.7	44.3	0.8
95th Queue (m)	569.1	12.9	82.8	351.4	85.1	90.2	84.9	103.3	96.1	4.0
Link Distance (m)	472.5			316.7	71.2	71.2	71.2	158.4	158.4	158.4
Upstream Blk Time (%)	56			78	3	4	2	0	0	
Queuing Penalty (veh)	0			0	14	17	10	0	0	
Storage Bay Dist (m)		1.0	75.0							
Storage Blk Time (%)	74	8	70	51						
Queuing Penalty (veh)	47	36	303	219						

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1059

880: Saint-Michel & Champdoré Performance by movement

Movement	WBL	WBR	NBT	NBR	SBL	SBT	All
Denied Delay (hr)	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.3
Denied Del/Veh (s)	0.3	3.9	0.3	0.0	0.2	0.1	0.4
Total Delay (hr)	0.2	1.5	7.4	0.2	2.8	7.0	19.2
Total Del/Veh (s)	48.2	47.7	20.8	25.7	60.5	28.8	27.7
Stop Delay (hr)	0.2	1.4	4.7	0.2	2.4	4.8	13.8
Stop Del/Veh (s)	45.7	46.1	13.2	18.4	52.6	19.8	19.9
Total Stops	14	98	485	19	194	652	1462
Stop/Veh	0.82	0.88	0.38	0.54	1.18	0.74	0.59
Vehicles Entered	17	112	1285	35	163	861	2473
Vehicles Exited	17	112	1283	35	159	857	2463
Hourly Exit Rate	17	112	1283	35	159	857	2463
Input Volume	18	117	1294	40	173	940	2582
% of Volume	96	96	99	88	92	91	95

881: Saint-Michel & Charland Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	1.2	5.9	0.0	0.0	0.1	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.6	0.8	3.7	0.3	0.3	4.1	22.0	17.9	3.0	2.4	0.5	1.3
Total Delay (hr)	2.7	0.1	1.2	0.2	0.1	0.4	5.2	24.9	0.2	0.4	4.9	0.5
Total Del/Veh (s)	48.7	60.9	46.9	41.4	35.4	43.6	98.3	75.9	67.2	78.3	22.9	18.5
Stop Delay (hr)	2.4	0.0	1.1	0.2	0.1	0.4	4.6	20.4	0.2	0.4	3.9	0.4
Stop Del/Veh (s)	43.6	55.0	43.1	37.6	31.5	42.1	88.1	62.1	56.3	74.9	18.0	15.3
Total Stops	173	3	93	16	10	35	268	1377	13	18	468	64
Stop/Veh	0.86	1.00	1.03	0.76	0.77	1.00	1.42	1.17	1.08	1.06	0.60	0.69
Vehicles Entered	196	3	89	21	12	34	187	1163	12	17	771	93
Vehicles Exited	196	3	90	21	13	35	183	1147	12	16	772	93
Hourly Exit Rate	196	3	90	21	13	35	183	1147	12	16	772	93
Input Volume	194	2	92	21	13	29	201	1174	9	19	857	103
% of Volume	101	133	98	100	100	121	91	98	130	85	90	90

881: Saint-Michel & Charland Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	7.4
Denied Del/Veh (s)	10.1
Total Delay (hr)	40.8
Total Del/Veh (s)	55.8
Stop Delay (hr)	34.1
Stop Del/Veh (s)	46.7
Total Stops	2538
Stop/Veh	0.96
Vehicles Entered	2598
Vehicles Exited	2581
Hourly Exit Rate	2581
Input Volume	2715
% of Volume	95

888: Saint-Michel & Louvain Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR
Denied Delay (hr)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Denied Del/Veh (s)	0.4	0.5	3.6	0.3	0.3	4.0	0.2	0.2	0.5	0.1	0.0	0.8
Total Delay (hr)	1.7	0.5	0.7	0.3	0.2	0.4	0.6	12.9	0.6	0.6	5.9	0.2
Total Del/Veh (s)	43.6	45.8	45.1	35.6	44.1	35.7	63.0	40.6	40.8	69.0	22.2	15.9
Stop Delay (hr)	1.5	0.4	0.6	0.3	0.2	0.4	0.5	9.6	0.4	0.6	4.3	0.2
Stop Del/Veh (s)	38.4	39.6	41.9	32.6	40.2	34.8	54.6	30.1	31.1	64.0	16.2	10.9
Total Stops	119	32	61	21	14	29	45	866	43	35	471	28
Stop/Veh	0.85	0.80	1.17	0.75	0.82	0.76	1.25	0.76	0.84	1.13	0.50	0.53
Vehicles Entered	139	39	52	28	17	38	35	1109	48	31	939	52
Vehicles Exited	140	40	51	28	17	37	35	1103	50	30	934	53
Hourly Exit Rate	140	40	51	28	17	37	35	1103	50	30	934	53
Input Volume	142	39	48	30	21	42	31	1116	50	35	1009	61
% of Volume	99	102	106	94	81	88	112	99	100	86	93	87

888: Saint-Michel & Louvain Performance by movement

Movement	All
Denied Delay (hr)	0.2
Denied Del/Veh (s)	0.3
Total Delay (hr)	24.5
Total Del/Veh (s)	34.2
Stop Delay (hr)	18.9
Stop Del/Veh (s)	26.4
Total Stops	1764
Stop/Veh	0.68
Vehicles Entered	2527
Vehicles Exited	2518
Hourly Exit Rate	2518
Input Volume	2624
% of Volume	96

891: Saint-Michel & Sauvé Performance by movement

Movement	EBL	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBL	NBT	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	0.2	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4
Denied Del/Veh (s)	2.6	0.9	5.8	0.1	0.1	4.5	0.2	0.1	0.2	2.2	0.8
Total Delay (hr)	3.0	0.1	1.7	0.1	0.0	0.1	0.8	3.3	2.2	0.5	11.8
Total Del/Veh (s)	51.7	58.1	55.0	37.2	28.7	43.1	22.4	14.4	16.0	19.5	22.5
Stop Delay (hr)	2.7	0.1	1.6	0.1	0.0	0.1	0.5	1.2	1.7	0.4	8.4
Stop Del/Veh (s)	46.4	50.2	51.4	35.0	25.8	43.3	14.6	5.2	12.3	17.3	16.0
Total Stops	175	7	141	5	3	4	121	324	224	63	1067
Stop/Veh	0.84	1.00	1.28	0.71	0.60	0.67	0.92	0.39	0.45	0.68	0.56
Vehicles Entered	206	7	108	7	5	5	130	828	492	92	1880
Vehicles Exited	204	7	107	7	4	6	131	829	491	92	1878
Hourly Exit Rate	204	7	107	7	4	6	131	829	491	92	1878
Input Volume	202	6	108	7	5	6	135	844	478	88	1879
% of Volume	101	122	99	97	76	104	97	98	103	105	100

1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel Performance by movement

Movement	EBT	EBR	WBL	WBT	WBR	NBT	NBR	SBL	SBT	SBR	All
Denied Delay (hr)	10.8	1.6	52.7	47.8	11.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	123.9
Denied Del/Veh (s)	92.8	93.9	478.6	469.0	472.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	134.6
Total Delay (hr)	48.4	6.6	23.4	15.1	3.8	6.2	2.9	2.9	4.5	0.1	113.9
Total Del/Veh (s)	418.7	402.2	262.8	191.2	191.9	25.9	19.8	122.7	31.7	14.8	129.8
Stop Delay (hr)	47.8	6.5	21.6	13.4	3.4	4.9	2.3	2.8	3.7	0.1	106.4
Stop Del/Veh (s)	413.2	398.5	242.6	169.4	172.2	20.6	15.5	117.4	26.2	14.0	121.3
Total Stops	420	85	631	472	126	515	345	95	276	8	2973
Stop/Veh	1.01	1.44	1.97	1.66	1.75	0.60	0.65	1.12	0.54	0.40	0.94
Vehicles Entered	388	54	295	266	68	850	527	83	506	20	3057
Vehicles Exited	351	52	292	264	67	851	528	84	508	20	3017
Hourly Exit Rate	351	52	292	264	67	851	528	84	508	20	3017
Input Volume	424	64	392	355	78	864	532	83	496	18	3307
% of Volume	83	81	74	74	86	99	99	102	102	111	91

Total Network Performance

Denied Delay (hr)	132.2
Denied Del/Veh (s)	98.0
Total Delay (hr)	213.9
Total Del/Veh (s)	159.2
Stop Delay (hr)	181.9
Stop Del/Veh (s)	135.3
Total Stops	9804
Stop/Veh	2.03
Vehicles Entered	4573
Vehicles Exited	4495
Hourly Exit Rate	4495
Input Volume	17641
% of Volume	25

Intersection: 880: Saint-Michel & Champdoré

Movement	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB
Directions Served	L	R	T	T	R	LT	T
Maximum Queue (m)	33.9	42.6	133.6	139.0	31.8	135.8	136.4
Average Queue (m)	4.9	21.1	48.1	52.4	5.0	82.4	82.2
95th Queue (m)	20.3	39.6	131.6	140.0	22.8	121.8	120.8
Link Distance (m)	132.2		204.0	204.0		253.9	253.9
Upstream Blk Time (%)			0	0			
Queuing Penalty (veh)			1	1			
Storage Bay Dist (m)		40.0			30.0		
Storage Blk Time (%)		2		19	0		
Queuing Penalty (veh)		0		8	0		

Intersection: 881: Saint-Michel & Charland

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	107.4	37.5	63.4	20.4	247.0	251.2	36.3	82.4	82.2	20.5
Average Queue (m)	48.3	21.5	18.8	10.8	163.8	169.5	4.5	61.6	60.5	11.3
95th Queue (m)	91.1	42.7	46.4	22.9	276.1	284.8	25.3	86.3	84.5	25.4
Link Distance (m)	120.0		122.1		253.9	253.9		71.2	71.2	
Upstream Blk Time (%)	0				1	2		3	2	
Queuing Penalty (veh)	0				6	10		13	7	
Storage Bay Dist (m)		30.0		2.0			36.0			13.0
Storage Blk Time (%)	23	3	22	25		49	0		37	6
Queuing Penalty (veh)	21	6	7	9		5	0		38	27

Intersection: 888: Saint-Michel & Louvain

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	89.6	9.2	32.9	8.9	193.6	204.1	36.4	99.8	100.7	33.5
Average Queue (m)	41.0	6.5	13.0	5.6	88.1	96.7	11.2	49.7	47.1	9.5
95th Queue (m)	75.4	12.2	27.9	12.0	162.1	172.6	35.9	84.1	81.6	31.7
Link Distance (m)	138.6		139.4		893.9	893.9		204.0	204.0	
Upstream Blk Time (%)										
Queuing Penalty (veh)										
Storage Bay Dist (m)		1.0		1.0			29.0			26.0
Storage Blk Time (%)	52	20	30	19		36	0		26	0
Queuing Penalty (veh)	25	38	13	10		18	0		16	0

Intersection: 891: Saint-Michel & Sauvé

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	LT	R	LT	R	LT	T	LT	T	R
Maximum Queue (m)	113.8	20.4	16.3	8.6	93.2	83.0	60.1	59.8	31.1
Average Queue (m)	68.4	11.7	2.6	1.2	44.6	40.1	30.7	24.5	14.4
95th Queue (m)	108.7	18.6	10.7	5.9	78.7	78.2	50.0	49.0	32.2
Link Distance (m)	99.2		63.1		158.4	158.4	478.6	478.6	
Upstream Blk Time (%)	6								
Queuing Penalty (veh)	0								
Storage Bay Dist (m)		0.1		0.1					23.6
Storage Blk Time (%)	49	32	9	5		3		7	2
Queuing Penalty (veh)	53	68	1	1		0		7	4

Intersection: 1552: Saint-Michel & de Port-Royal/Industriel

Movement	EB	EB	WB	WB	NB	NB	NB	SB	SB	SB
Directions Served	T	R	L	TR	T	T	R	LT	T	R
Maximum Queue (m)	483.1	13.5	82.5	331.5	81.2	88.2	77.1	109.5	106.8	7.1
Average Queue (m)	420.5	6.6	82.2	320.2	62.8	67.6	57.7	53.7	44.3	0.8
95th Queue (m)	569.1	12.9	82.8	351.4	85.1	90.2	84.9	103.3	96.1	4.0
Link Distance (m)	472.5			316.7	71.2	71.2	71.2	158.4	158.4	158.4
Upstream Blk Time (%)	56			78	3	4	2	0	0	
Queuing Penalty (veh)	0			0	14	17	10	0	0	
Storage Bay Dist (m)		1.0	75.0							
Storage Blk Time (%)	74	8	70	51						
Queuing Penalty (veh)	47	36	303	219						

Network Summary

Network wide Queuing Penalty: 1059

Google Maps 9393 Boulevard Saint-Michel



Images ©2021 Google, Images ©2021 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2021 50 m



9393 Boulevard Saint-Michel

Montréal, QC H1Z 3H3
Bâtiment de complexe



Itinéraires



Enregistrer



À proximité



Envoyer vers
votre
téléphone



Partager

Photos

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS

ZONE : I04-010

Catégories d'usages autorisés		Principal							
Habitation									
Commerce									
Industrie		I.4B							
Équipements collectifs et institutionnels			E.7(1)						
Niveaux de bâtiment autorisés									
Rez-de-chaussée (RDC)									
Inférieurs au RDC									
Immédiatement supérieur au RDC	(2 ^e étage)								
Tous sauf le RDC									
Tous les niveaux		X	X						
Autres exigences particulières									
Usages uniquement autorisés									
Usages exclus									
Nombre de logements maximal									
Superficie des usages spécifiques	max (m ²)								
Distance entre deux restaurants	min (m)								
Catégorie de débit de boissons alcooliques	(A-B-C-D-E)								
Café-terrasse autorisé									

CADRE BÂTI

Hauteur									
En mètre	min/max (m)	0/11	0/11						
En étage	min/max	1/2	1/2						
Implantation et densité									
Largeur du terrain	min (m)	-	-						
Mode d'implantation	(I-J-C)	I-J-C	I-J-C						
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	0/65	0/65						
Densité	min/max	-	-						
Marges									
Avant principale	min/max (m)	5/	5/						
Avant secondaire	min/max (m)	5/	5/						
Latérale	min (m)	1,5	1,5						
Arrière	min (m)	3	3						
Apparence d'un bâtiment									
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	0/40	0/40						
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	-	-						
Patrimoine									
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F)								

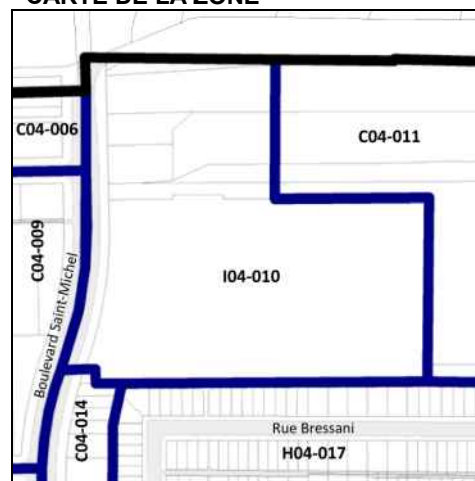
AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	-
PAE	-

MISES À JOUR

--

CARTE DE LA ZONE



**Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.



Dossier # : 1214704004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA21-14006 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement visant à adopter un cadre réglementaire pour l'émission des vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

d'adopter le Règlement RCA21-14006 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4-1) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension visant à adopter un cadre réglementaire pour l'émission des vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2021-09-29 14:11

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION **Dossier # :1214704004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA21-14006 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement visant à adopter un cadre réglementaire pour l'émission des vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire est pour régulariser l'émission des vignettes institutionnelles pour le territoire de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dans le cadre d'un projet pilote instauré en 1993 par la Ville de Montréal, des vignettes institutionnelles étaient émises annuellement et gratuitement à des organismes dispensant des soins de santé à domicile ou effectuant des services de maintien à domicile. Ces vignettes donnaient accès aux places de stationnement sur rue réservé aux résidents (S.R.R.R.), aux véhicules des intervenants de ces organismes, dans les limites de leur territoire d'intervention, lorsqu'ils effectuent leur travail à domicile.

Le projet pilote donnait à la Ville de Montréal l'opportunité d'offrir ce service, sans avoir à établir un cadre réglementaire pour permettre l'émission de ces vignettes. Par contre, en 2005, consécutivement à la fusion municipale et la décentralisation en arrondissement de la gestion de certains services centraux, l'émission des vignettes institutionnelles relevait dorénavant de la responsabilité des arrondissement. Le projet pilote ne pouvant plus être justifié dans chacun des arrondissements, plusieurs arrondissements ont demandé au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) de préparer un cadre réglementaire type, pour pouvoir émettre des vignettes institutionnelles à des organismes dispensant des soins de santé à domicile ou effectuant des services de maintien à domicile. Celui-ci a été approuvé par la majorité des arrondissements effectuant l'émission des vignettes institutionnelles.

Il est du pouvoir du conseil d'arrondissement, de désigner par ordonnance, les secteurs de S.R.R.R. où les places de S.R.R.R. qui seront accessibles aux véhicules des intervenants en fonction de leur territoire d'intervention. De plus, toujours par ordonnance, l'arrondissement pourra établir les conditions de la délivrance de ces vignettes ainsi que leur forme, désigner les rues ou parties de rues, heures et périodes où le stationnement réservé aux résidents est autorisé aux détenteurs d'un permis de stationnement réservé aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, ce qui exclut toutes tâches

administratives ou autres effectuées au port d'attache.

Effectivement, depuis l'abrogation de l'ancienne charte de la Ville de Montréal le 1er janvier 2002, le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement ne peut plus établir des règles en matière de circulation ou de stationnement par résolution, tel que prévu à l'article 4 du règlement R.R.V.M. c. C-4.1 comme cela se faisait pour le création des secteurs S.R.R.R. et les modalités d'émission des vignettes. La nouvelle Charte de la Ville de Montréal stipule que ce pouvoir s'exerce **par les arrondissements**, dorénavant par ordonnance, tel que prévu à l'article 3 du R.R.V.M. c. C-4.1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Afin de définir un cadre réglementaire pour permettre l'émission des vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile, pour un établissement de santé reconnu par l'Agence de la santé et des services sociaux, nous recommandons au conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, d'approuver la modification du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) pour ajouter à l'article 3 le paragraphe 10 suivant :

10° Désigner les secteurs, désignés en vertu du paragraphe 7° de l'article 4, dans lesquels des permis de stationnement réservés aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à l'un ou l'autre des établissements visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2)*, peuvent être accordés; établir les conditions de la délivrance et la forme de ces permis; désigner les rues ou parties de rues et déterminer les jours, heures et périodes où le stationnement réservé aux résidents est autorisé aux détenteurs d'un permis de stationnement réservé à ces intervenants.

Cette modification permettra au conseil d'arrondissement de faire approuver dans un autre dossier décisionnel une ordonnance établissant les modalités d'émission des vignettes institutionnelles.

Il est à noter que cette modification au R.R.V.M. c. C-4.1 ne donnera pas le pouvoir à un arrondissement d'émettre des vignettes institutionnelles donnant accès à tout le S.R.R.R. de la Ville de Montréal. Ces vignettes institutionnelles, dites universelles, sont émises aux intervenants d'organismes dispensant de services de maintien à domicile ou de santé, tel que les hôpitaux, dont les territoires d'intervention dépassent celui d'un arrondissement. Par contre, si un établissement devait intervenir dans deux arrondissements, les véhicules des intervenants pourraient avoir deux vignettes sur la vitre arrière, soit une pour chaque territoire couvert dans les arrondissements.

Les établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) sont, en vertu de l'article 79 de la loi:

- un centre local de services communautaires;
- un centre hospitalier;
- un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse;
- un centre d'hébergement et de soins de longue durée;
- un centre de réadaptation.

JUSTIFICATION

À la suite de la fusion municipale et de la décentralisation en arrondissement de la gestion de certains services centraux, l'émission des vignettes institutionnelles relève de la responsabilité des arrondissements.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement de favoriser la mobilité et la sécurité sur son territoire, et ce, notamment en ajustant le cadre réglementaire pour permettre l'accès de proximité aux intervenants dispensant des soins à domicile.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais, plus particulièrement ceux résidants dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, car ce sont les citoyens de l'arrondissement qui sont bénéficiaires des services de maintien à domicile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Outre le fait que l'émission des vignettes institutionnelles sera régie par un cadre légal, il n'y aura pas d'impact significatif pour les détenteurs actuels de ces vignettes dans les limites de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Modification R.R.V.M. c.C-4.1

Adoption du règlement modificateur - Novembre 2021

Ordonnance

Adoption de l'ordonnance par le conseil - Novembre 2021.

Publication - en même temps que la publication d'entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LECLAIR
Agent(e) technique principal(e)

Tél : 514 258-1735
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-21

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire

Tél : 514 868-3450
Télécop. :

Dossier # : 1214704004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction du développement du territoire , Division de
l'urbanisme et des services aux entreprises

Objet :

Adopter le Règlement RCA21-14006 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement visant à adopter un cadre réglementaire pour l'émission des vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.



[RCA21-14006.pdf](#) [Grille Montréal 2030 1214704004.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LECLAIR
Agent(e) technique principal(e)

Tél : 514 258-1735
Télécop. :

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT
RCA21-14006**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (RRVM, CHAPITRE C-4.1) POUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

VU l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, 2005, chapitre C-47.1);

VU l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU l'article 23 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001);

VU l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

À la séance du, le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

1. L'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRVM, chapitre C-4.1) est modifié, pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par l'addition, après le paragraphe 9, du paragraphe suivant :

«10° désigner les secteurs, désignés en vertu du paragraphe 7° de l'article 4, dans lesquels des permis de stationnement réservés aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à l'un ou l'autre des établissements visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (R.L.R.Q., chapitre S-4.2), peuvent être accordés; établir les conditions de la délivrance et la forme de ces permis; désigner les rues ou parties de rues et déterminer les jours, heures et périodes où le stationnement réservé aux résidents est autorisé aux détenteurs d'un permis de stationnement réservé à ces intervenants.».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1214704004

Unité administrative responsable : *Direction du développement du territoire, Division des études techniques*

Projet : *Adopter le Règlement RCA21-14006 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4-1) pour le territoire de l'arrondissement » visant à adopter un cadre réglementaire pour l'émission des vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile, rattachés à un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Priorité 19 : L'ajustement du règlement répond à la priorité 19 de Montréal 2030, car il permettra une meilleure réponse aux besoins de proximité des citoyens et aux intervenants d'organismes dispensant des services de maintien à domicile, car ce sont les citoyens de l'arrondissement qui bénéficient de ses services ainsi qu'il est en lien avec les engagements en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle en agissant sur les enjeux d'accessibilité universelle pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle, les aînés.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
			X
	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle